RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1961 B 20062
Numéro SIREN : 476 180 625
Nom ou dénomination : ELO

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2021 sous le numéro de dépôt 19385

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4

Exercice clos au 31 décembre 2020 et 2019

4.1	Comptes consolidés	**96**
4.2	Notes annexes aux comptes consolidés	**103**
4.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	**164**

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

4.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actifs *(en M€)*	Notes	31/12/2020	31/12/2019 (1)
Goodwill	6.1	2 018	3 021
Autres immobilisations incorporelles	6.2	170	1 069
Immobilisations corporelles	6.3	6 541	11 856
Immeubles de placement	6.4	3 932	5 099
Participations dans les sociétés mises en équivalence	7	524	485
Autres actifs financiers non courants	10.5	479	565
Dérivés actifs non courants	10.4	94	124
Actifs d'impôts différés	11.1	356	438
ACTIFS NON COURANTS		**14 114**	**22 656**
Stocks	3.5	2 296	4 875
Créances clients	10.5	442	542
Créances d'impôt exigible	11.1	132	148
Autres créances courantes	10.5	1 666	1 957
Dérivés actifs courants	10.4	58	80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1	4 401	3 674
Actifs détenus en vue de la vente	2.6	1	642
ACTIFS COURANTS		**8 996**	**11 918**
TOTAL DES ACTIFS		**23 110**	**34 574**

(1) Le Groupe a appliqué de façon rétrospective l'application IFRIC de la norme IFRS 16 – ainsi les états financiers 2019 ont été modifés – cf. note 2.7

Capitaux propres et passifs *(en M€)*	Notes	31/12/2020	31/12/2019 (1)
Capital social	8.1.3	576	578
Primes liées au capital		1 914	1 914
Réserves et résultats – part du Groupe		4 029	3 813
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		**6 518**	**6 305**
Intérêts ne donnant pas le contrôle	8.1.7	186	3 548
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**6 704**	**9 853**
Provisions	9.1	242	248
Emprunts et dettes financières non courantes	10.6	5 902	6 390
Dérivés passifs non courants	10.4	35	18
Autres dettes non courantes	10.6	1 658	3 118
Passifs d'impôts différés	11.1	113	509
PASSIFS NON COURANTS		**7 949**	**10 283**
Provisions	9.1	482	415
Emprunts et dettes financières courantes	10.6	840	1 313
Dérivés passifs courants	10.4	37	29
Dettes fournisseurs	10.6	4 676	7 572
Dettes d'impôt exigible	11.1	52	115
Autres dettes courantes	10.6	2 368	4 965
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	2.6		28
PASSIFS COURANTS		**8 456**	**14 438**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**23 110**	**34 574**

(1) Le Groupe a appliqué de façon rétrospective l'application IFRIC de la norme IFRS 16 – ainsi les états financiers 2019 ont été modifiés – cf. note 2.7.

4.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	31/12/2020	31/12/2019 [2]
Produits des activités ordinaires	**3.1**	**32 117**	**33 984**
Coût des ventes	3.1	(24 239)	(26 023)
Marge commerciale		**7 878**	**7 961**
Charges de personnel	5.1	(4 218)	(4 453)
Charges externes		(1 730)	(1 736)
Amortissements, provisions et dépréciations	3.3	(1 217)	(1 252)
Autres produits/(charges) d'exploitation	3.3	(4)	33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		**708**	**554**
Autres produits et charges opérationnels	3.4	(618)	(129)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**89**	**424**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6	9
Coût de l'endettement financier brut		(193)	(128)
Coût de l'endettement financier net	10.2	(186)	(118)
Autres produits financiers	10.3	52	77
Autres charges financières	10.3	(276)	(283)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		**(321)**	**100**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	19	(20)
Charge d'impôt	11.2	(48)	(105)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		**(350)**	**(24)**
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente [1]	2.6	1 257	(1 231)
RÉSULTAT NET		**907**	**(1 255)**
dont résultat net – part du Groupe		*678*	*(1 463)*
dont résultat net attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		*230*	*208*
RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, PART DU GROUPE			
• de base	8.2	(20,33)	(7,96)
• dilué	8.2	(20,33)	(7,96)
RÉSULTAT NET PAR ACTION, PART DU GROUPE			
• de base	8.2	23,76	(50,19)
• dilué	8.2	23,76	(50,19)
EBITDA	**3.2**	**1 949**	**1 739**

(1) Contribution de Retail Chine et Retail Italie en 2019 et en 2020, Retail Vietnam en 2019 – cf. note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Par rapport aux données publiées au 31 décembre 2019, la contribution du Retail Chine a été reclassée sur la ligne résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente.

4.1.3 ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	31/12/2020			31/12/2019		
(en M€)	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'exercice			**907**			**(1 255)**
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(30)	5	(25)	(1)		(1)
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	13	(2)	11	(25)	7	(18)
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	**(17)**	**3**	**(14)**	**(26)**	**7**	**(19)**
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger [1]	(494)		(494)	139		139
Variation de la juste valeur						
• des couvertures de flux de trésorerie et de change	(42)	14	(29)	(28)	5	(23)
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	**(536)**	**14**	**(522)**	**111**	**5**	**116**
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	**(553)**	**17**	**(536)**	**85**	**12**	**97**
Résultat global de l'exercice			371			(1 159)
Dont :						
• *part du Groupe*			*209*			*(1 391)*
• *attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle*			*162*			*233*

(1) dont (172) M€ reclassés en résultat dans le cadre de la cession des activités Retail Chine

4.1.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne donnant pas le contrôle)		**907**	**(1 255)**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(19)	22
Dividendes reçus (titres non consolidés)		(2)	(5)
Coût de l'endettement financier net et intérêts de location		327	318
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		198	256
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations (à l'exception de celles liées à l'actif circulant)		2 127	2 336
Charges et produits liés aux paiements en actions sans contrepartie en trésorerie		1	1
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie			
Plus et moins-values de cession, nettes d'impôt, et *badwill*		(862)	1 133
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, des intérêts de location et impôts		**2 678**	**2 806**
Impôt versé		(264)	(326)
Intérêts financiers versés et intérêts de location		(380)	(427)
Autres éléments financiers		53	109
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**2 087**	**2 161**
Variation du besoin en fonds de roulement	12	289	(452)
Variation des postes relatifs à l'activité de crédit	12		114
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**2 375**	**1 824**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		(685)	(1 181)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		93	218
Décaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence		(17)	(54)
Encaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence [1]		4	352
Décaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise			(7)
Cessions d'activités nettes de la trésorerie cédée [2]		2 109	(262)
Dividendes reçus (titres non consolidés)		4	11
Variation des prêts et avances consentis	12	(134)	(213)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**1 375**	**(1 136)**
Rachat et revente d'actions propres [3]		(47)	(196)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	12	(121)	(120)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle	12	(15)	(67)
Paiements des passifs liés aux contrats de location		(435)	(472)
Variation de la dette financière nette	12	(2 578)	790

(en M€)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**(3 195)**	**(65)**
Incidence des variations de cours des devises [4]		140	(40)
Variation de la trésorerie nette		**696**	**582**
Trésorerie nette d'ouverture	12	3 569	2 987
Trésorerie nette de clôture	12	4 265	3 569
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		696	582

(1) En 2019, principalement la cession des titres Oney Bank (MEE) par Auchan Holding.

(2) Concerne principalement l'impact de la cession de la Chine en 2020 (cf note 2.3).

(3) Concerne principalement la réduction de capital d'Auchan Holding par annulation de titres dans le cadre de la gestion de l'actionnariat salarié.

(4) Principalement incidence du rouble pour 118 M€.

4.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT)

(en M€)	Capital social	Primes liées au capital [1]	Titres auto-détenus [2]	Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers, et écarts actuariels [3]	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres		
						Part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total
Au 1er janvier 2019	**591**	**1 673**	**(153)**	**(805)**	**6 633**	**7 939**	**3 509**	**11 448**
Première application d'IFRS 16					(112)	(112)	(3)	(116)
Capitaux propres ajustés au 1er janvier 2019	**591**	**1 673**	**(153)**	**(805)**	**6 521**	**7 827**	**3 506**	**11 332**
Résultat net de l'exercice					*(1 463)*	*(1 463)*	*208*	*(1 255)*
Total des autres éléments du résultat global				*72*		*72*	*25*	*97*
Résultat global de l'exercice				72	(1 463)	(1 392)	233	(1 159)
Diminution de capital	(13)				(197)	(210)		(210)
Titres auto-détenus			17			17		17
Distributions de dividendes							(120)	(120)
Variations de périmètre					(25)	(25)	(75)	(100)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle					86	86		87
Autres		241			(238)	2	4	7
AU 31 DÉCEMBRE 2019	578	1 914	(136)	(733)	4 683	6 305	3 548	9 853
Au 1er janvier 2020	**578**	**1 914**	**(136)**	**(733)**	**4 683**	**6 305**	**3 548**	**9 853**
Résultat net de l'exercice					*678*	*678*	*230*	*907*
Total des autres éléments du résultat global				*(469)*		*(469)*	*(67)*	*(536)*
Résultat global de l'exercice				(469)	678	209	162	371
Diminution de capital	(2)				(36)	(39)		(39)
Titres autodétenus			(7)			(7)		(7)
Distributions de dividendes							(121)	(121)
Variations de périmètre					(2)	(2)	(3 405)	(3 407)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle et engagements de rachats [4]					*53*	*53*	*2*	*55*
Autres				125	(126)	(1)		(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	576	1 914	(143)	(1 077)	5 249	6 518	186	6 704

(1) Les primes liées au capital comprennent les primes d'émission, d'apport et de fusion.

(2) cf. note 8.1.4.

(3) cf. note 8.1.6.

(4) cf. note 8.1.2.

4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1	Description synthétique du périmètre de consolidation et des faits marquants	**104**
Note 2	Principes comptables généraux et périmètre de consolidation	**106**
Note 3	Données opérationnelles	**113**
Note 4	Secteurs opérationnels	**116**
Note 5	Charges et avantages de personnel	**118**
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	**123**
Note 7	Participations dans les sociétés mises en équivalence	**134**
Note 8	Capitaux propres et résultats par action	**135**
Note 9	Provisions et passifs éventuels	**138**
Note 10	Financement et instruments financiers	**139**
Note 11	Impôts	**158**
Note 12	Détail de certains postes du tableau consolidé des flux de trésorerie nette	**161**
Note 13	Liste de sociétés consolidées	**162**
Rapport au comité d'audit		**167**

NOTE 1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET DES FAITS MARQUANTS

1.1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Auchan Holding SA, holding de tête du périmètre de consolidation, est une société de droit français, dont le siège social est situé 40, avenue de Flandre à Croix.

Auchan Holding, à travers les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, est présente dans 14 pays et emploie 160 606 collaborateurs.

Fin 2020, Auchan Holding et ses filiales regroupent 2 métiers :

- Auchan Retail, distributeur alimentaire qui consolide par intégration globale 431 hypermarchés, 570 supermarchés, 514 magasins de proximité et 200 points de vente digital integrés ainsi que des activités e-commerce (Auchan.fr principalement en France) et de drives (Chronodrive et Auchan Drive) ;
- l'exploitation de l'immobilier commercial par Ceetrus et ses filiales (297 centres commerciaux avec galeries marchandes et parcs d'activités commerciales gérés par Ceetrus).

Par ailleurs, Auchan Holding détient une participation de 49,4 % dans Oney. Oney Bank est spécialiste des solutions de paiement, de financement et d'identification digitale.

En 2020, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation a généré un chiffre d'affaires hors taxes de 32,1 Mds€, dont 47,3 % hors France et réalisé à 98,5 % par Auchan Retail.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020 ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Évolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante au cours de l'année 2020 :

Sun Art Retail Group – Cession de la participation au groupe Alibaba

Le 18 octobre 2020, Auchan Retail International a conclu avec le groupe Alibaba la cession des participations détenues par Auchan Retail International et sa filiale Monicole dans la société A-RT Retail Holdings Limited, société établie à Hong Kong et société mère du groupe de distribution Sun Art Retail Group (ci après « le périmètre cédé »).

La cession des titres A-RT Retail Holdings Limited ayant été conclue le 18 octobre 2020, les activités du périmètre cédé sont sorties du périmètre de consolidation à cette date.

Le périmètre cédé répond à la définition d'une activité abandonnée selon les critères édictés par la norme IFRS 5. En conséquence, la contribution du périmètre cédé au compte de résultat a été reclassée dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente » dans les comptes consolidés de Auchan Holding établis au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

La transaction de cession s'est traduite par une plus-value nette comptabilisée sur cette même ligne du compte de résultat (cf. note 2.6.1 de l'annexe aux comptes consolidés de Auchan Holding).

Auchan Retail – Cession de Lillapois (IDS)

Le 16 juillet 2020, Auchan Retail a conclu un accord pour la cession de 100 % des titres de la société I.D.S International Drugstore Italia S.R.F (« I.D.S »), société de droit italien à la société italienne D.M.O. La cession est effective depuis la date du 31 juillet 2020.

Depuis 2019, les critères de la norme IFRS 5 étant respectés, les contributions de la société I.D.S au compte de résultat consolidé ont été reclassées dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente », « actifs détenus en vue de la vente » et « dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » dans les comptes consolidés de Auchan Holding.

Auchan Retail Luxembourg et Ceetrus Luxembourg – Projet de cession d'actifs

Les critères de la norme IFRS 5 étant remplis (processus actif de cession débuté et cession hautement probable dans les 12 mois), les actifs immobiliers de Auchan Retail et Ceetrus au Luxembourg avaient été reclassés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé de Auchan Holding établi au 31 décembre 2019.

Cependant, la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sur le marché de l'immobilier commercial ont nécessité une révision complète du périmètre et du calendrier de cession. En conséquence, l'ensemble des actifs préalablement comptabilisés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente », ont été reclassés en « actifs non courants ».

Autres faits marquants :

L'année 2020 a été marquée par les autres faits suivants :

Auchan Retail – Évolution du parc de magasins

Au cours de l'année 2020, le nombre de points de vente exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a diminué en net de 5 (dont, en net, -7 en Espagne) ;
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a augmenté en net de 389 unités (dont +413 en Roumanie - lié au développement du partenariat avec la compagnie pétrolière Petrom, et dont -22 en Russie);
- en Asie et Afrique, le parc de magasins a diminué en net de 686 (dont -684 liés à la cession des activités en Chine).

Modification de la gouvernance de la société Auchan Holding

Le 13 février 2020, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Auchan Holding SA a décidé de modifier la gouvernance de la société par l'adoption du mode de gestion de la société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration du même jour a désigné Monsieur Barthélemy Guislain en qualité de Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Edgard Bonte en qualité de Directeur général de la société.

Réduction de capital de Auchan Holding

Le Conseil d'Administration de Auchan Holding du 5 mars 2020 a autorisé une réduction de capital réalisée le jour même. 30 000 actions d'une valeur nominale de 20 euros ont ainsi été annulées, ramenant le capital social de Auchan Holding à 577 690 980 euros.

L'Assemblée générale extraordinaire de Auchan Holding du 7 décembre 2020 a autorisé une réduction de capital réalisée le jour même. 85 237 actions d'une valeur nominale de 20 euros ont ainsi été annulées, ramenant le capital social de Auchan Holding à 575 986 240 euros.

Opérations de financement

En avril 2020, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 1 000 M€ à échéance janvier 2026 au taux fixe de 2,875 %.

En juin 2020, Auchan Holding a exercé son option de remboursement (Make whole call) sur l'U.S.P.P. de 200 M$ échéance juin 2022.

Auchan Holding a également réalisé plusieurs opérations de financement en juillet 2020 :

- conclusion d'un Schuldschein le 6 juillet 2020 pour un nominal de 256,5 M€ en 3 souches aux échéances 2023 (202,5 M€), 2025 (36 M€) et 2027 (18 M€) completé en octobre 2020 par une souche de 35 M€ à échéance 2030;
- signature d'un avenant relatif à une ligne de back up (ligne non-tirée) de 1 000 M€ à échéance initiale juin 2021, afin de repousser son échéance à juin 2022, avec une option d'extension à juin 2023 exerçable par les établissements prêteurs ;
- le 23 juillet 2020, finalisation d'une opération de *Liability Management* : rachat d'obligations à échéance avril 2021, décembre 2022 et avril 2023 pour un montant total de 535,4 M€. Émission concomitante d'un emprunt obligataire de 750 M€ à échéance 2027, avec un coupon à 3,25 %.

À l'issue de la cession de la participation détenue dans A-RT Retail Holdings Limited, une seconde opération de *Liability Management* a été réalisée en novembre 2020, conduisant au rachat d'obligations à échéance avril 2021, décembre 2022, avril 2023, janvier 2024 et avril 2025 pour un montant total de 991 millions d'euros.

En décembre 2020, Auchan Holding a exercé son option de remboursement (*Make whole call*) sur l'emprunt obligataire de 600 M€ échéance février 2022.

Adaptation des organisations – Auchan Retail

Plan de départs volontaires :

Le 14 janvier 2020, Auchan Retail a annoncé son projet d'entreprise « Auchan 2022 », avec pour ambition l'adaptation de son modèle, de son offre et de son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens.

Dans ce cadre, un plan de départ volontaire concernant les salariés des fonctions « siège » et « produits » de Auchan Retail International, des fonctions « siège » et « produits » de Auchan Retail France et des services d'appui de l'organisation commerciale territoriale des activités françaises a été présenté aux instances représentatives du personnel, qui a conduit à la suppression nette de 517 emplois (677 postes supprimés dont 652 occupés à la date de l'annonce et 135 postes créés).

Le plan de départs volontaires a été validé par la Direction Régionale du travail le 29 mai (DIRECCTE) et a été mis en œuvre depuis le 2 juin pour les collaborateurs éligibles.

Les coûts relatifs à ce plan de départ sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

Plan de Sauvegarde de l'Emploi :

En septembre 2020, dans le cadre du plan Auchan 2022 et de la démarche Renaissance, Auchan Retail France a annoncé un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Ce plan a été validé par la DIRECCTE le 4 janvier 2021.

Le projet aboutirait à la suppression nette de 1 088 emplois actuellement occupés (1 465 postes seraient supprimés, dont 10 vacants, et 377 postes seraient créés). Il repose d'autre part sur l'activation d'un axe stratégique majeur de développement autour de la proximité digitale, axe qui pourrait permettre la création de 600 postes environ.

Les coûts estimés de ce plan de départ sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

Pandémie de Covid-19

Après avoir démarré en Chine, la pandémie de Covid-19 (coronavirus) s'est progressivement étendue à toutes les régions du monde et aucun des pays dans lesquels Auchan Retail ou Ceetrus exercent leurs activités n'a été épargné. Les conséquences de la pandémie ont été de nature différente dans les 2 métiers du Groupe.

Concernant Auchan Retail, les magasins sont, en grande majorité, restés ouverts ; cependant l'activité a été affectée de façon sensible, en particulier la répartition de l'activité entre les différents formats de magasins a été modifiée au profit des magasins de proximité, des *drives* et du e-commerce. Le chiffre d'affaires consolidé a également été très affecté par la baisse des ventes de carburant. Concernant les charges courantes, les conditions d'exploitation des magasins ont été bouleversées par la pandémie du fait, notamment, de l'augmentation de l'absentéisme affectant les charges de personnel et des mesures d'hygiène déployées dans l'ensemble des magasins contribuant à l'augmentation des charges externes.

S'agissant de l'activité immobilière, elle a été durement frappée par la pandémie de Covid-19 car la plupart des locataires de galeries commerciales ont été contraints de suspendre leurs activités pendant plusieurs semaines, au plus fort de la pandémie. Dans ce contexte, les loyers perçus des locataires ont parfois été reportés ou annulés.

Les impacts financiers, mesurables et directement liés à la pandémie sur les comptes consolidés sont détaillés dans la note 2.8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

1.3 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Auchan Holding ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 3 mars 2021. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 21 mai 2021.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

2.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Auchan Holding sont établis conformément aux normes comptables internationales qui comprennent les IAS (*International Accounting Standards*), les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2020.

2.1.2 Référentiel appliqué

Les méthodes comptables appliquées par Auchan Holding et ses filiales dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2019 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Ces textes sont les suivants :

Décision d'agenda du comité d'interprétation de l'IASB (IFRIC) du 26 novembre 2019

L'analyse des conséquences de la décision d'agenda du comité d'interprétation de l'IASB (IFRIC) du 26 novembre 2019 a été finalisée au second semestre 2020 et a par conséquent été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Cette décision de l'IFRIC a modifié l'application de la norme IFRS 16 car elle précise :

- d'une part, qu'il convient d'assurer une cohérence entre les durées de location retenues dans le cadre d'IFRS 16 et les durées d'amortissement des agencements réalisés sur les sites concernés ;
- d'autre part, que la durée exécutoire des contrats doit être examinée sous un angle économique plutôt que strictement juridique.

Les modalités d'application de la norme IFRS 16 retenues par Auchan Holding et ses filiales ont été modifiées en conséquence.

D'une part, la date de fin de location des contrats reconduits en tacite reconduction a été revue pour prendre en considération qu'il y a un intérêt économique pour chacune des 2 parties (bailleur et locataire) que la situation perdure et par conséquent, que la date de fin de contrat à prendre en considération ne se limite pas à la durée du préavis.

D'autre part, l'analyse des biens immobiliers loués a montré que certains sites ont fait l'objet d'investissements inamovibles. Selon la décision d'agenda de l'IFRIC précitée, il convient d'apprécier la fin du contrat de location en considérant que ces investissements, parfois récents, constituent, à la fois, un indicateur de la volonté du locataire à poursuivre le contrat et un frein à la rupture d'un contrat de location. À l'aune de ces analyses, le Groupe a été amené à prolonger la date de fin estimée du contrat de location.

Les conséquences de cette nouvelle appréciation de la date de fin de contrat ont été intégrées dans le bilan établi au 1er janvier 2019, date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 (cf. note 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés).

Autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2020

- Amendements à IAS 1 et à IAS 8 – Définition du terme « significatif »
- Amendements à IFRS 3 – Définition d'une entreprise
- Amendements aux références au Cadre conceptuel pour les normes IFRS.

Ces textes n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 - Réforme des taux de référence "Phase 1"

Ces amendements permettent au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux couverts, permettant ainsi de maintenir les relations de couvertures existantes et futures jusqu'à la mise en place effective de ces nouveaux taux de référence.

Ils permettent de maintenir la comptabilité de couverture des instruments indexés notamment sur Euribor. Les dérivés de taux concernés par l'amendement sont les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt et sont communiqués dans les notes annexes des comptes consolidés du Groupe du 31 décembre 2020.

Les amendements relatifs à la « Phase 2 » sont applicables de façon obligatoire au 1er janvier 2021. Le Groupe estime que les impacts futurs de ces changements d'indices ne seront pas significatifs, et n'a pas appliqué par anticipation la phase 2 de ces amendement pour les comptes 2020.

2.1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables de Auchan Holding et les principales estimations portent notamment sur les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. Note 6.3) ;
- les durées de location des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 (cf. note 2.7) ;
- l'évaluation des provisions, des ressources fournisseurs à recevoir (cf. notes 9 et 3.1) ;
- l'évaluation des engagements de retraites (cf. note 5.2) ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des actifs corporels, incorporels et *goodwill* (cf. note 6.6) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (dont ceux relatifs à des déficits fiscaux reportables) (cf. note 11.1) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, lors de regroupements d'entreprises (cf. note 2.1.5) ;
- l'information sur la juste valeur des immeubles de placement donnée dans les notes de l'annexe (cf. note 6.4).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

Les incidences éventuelles de la crise sanitaire sur ces estimations sont mentionnées en note 2.8.

2.1.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Auchan Holding sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Auchan Holding a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles de nature substantive sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Auchan Holding exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part de Auchan Holding dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part de Auchan Holding dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers consolidés intègrent les comptes des sociétés acquises à compter de la date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date de perte de contrôle de Auchan Holding.

Toutes les transactions et soldes intragroupe entre sociétés membres du périmètre de consolidation sont éliminés.

2.1.5 Regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, dans ses comptes consolidés Auchan Holding comptabilise les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010 selon la méthode de l'acquisition.

En application de cette méthode, l'ensemble des éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel pris en charge est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la date de prise de contrôle. La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont enregistrés en charges de la période.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part d'intérêts de Auchan Holding dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise constitue un *goodwill* qui est porté à l'actif du bilan. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par Auchan Holding et ses filiales), soit pour un *goodwill* complet. Dans ce dernier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur et, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation. Les variations ultérieures des parts d'intérêts dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part antérieurement détenue par Auchan Holding et ses filiales est réévaluée à sa juste valeur. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de la participation est enregistré en compte de résultat lorsque l'une des étapes conduit à une prise de contrôle. Si le contrôle est déjà avéré, l'écart est pris en situation nette. Lors de la perte de contrôle d'une filiale, la quote-part éventuellement conservée directement ou indirectement par Auchan Holding est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Le *goodwill* lié à une entreprise associée comptabilisée par mise en équivalence est rattaché au poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

En cas de *goodwill* négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle pour affiner les évaluations initiales des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel et par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Au cours de la période d'évaluation, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en *goodwill* lorsqu'elles se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont enregistrés en résultat, sauf s'ils avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres.

Les impôts différés actifs de l'entité acquise, non reconnus à la date de prise de contrôle ou durant la période d'évaluation, sont ultérieurement enregistrés en résultat sans ajustement du *goodwill*.

2.1.6 Opérations en devises

La monnaie fonctionnelle de Auchan Holding et la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont l'euro.

Conversion des états financiers des entreprises étrangères

Auchan Holding n'ayant pas de filiale exerçant son activité dans des économies en hyperinflation, les états financiers de l'ensemble des entreprises étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros par application de la méthode suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les flux sont convertis au cours moyen de change de la période.

Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au poste « Écarts de conversion » inclus dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, et sont comptabilisées en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les *goodwill* et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans l'état du résultat global, sur la ligne « Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger ».

Comptabilisation des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

2.1.7 Présentation de l'information financière

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

État de la situation financière

Les actifs et passifs entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en éléments courants. Les autres actifs et passifs sont classés en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de 12 mois à compter de la date d'arrêté comptable.

Le tableau des flux de trésorerie de Auchan Holding est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie liés à l'activité (y compris les impôts) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (notamment acquisition et cession de participations, et d'immobilisations) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés).

2.2 PRINCIPAUX CHANGEMENTS DE LA PÉRIODE

L'application de la décision d'agenda du comité d'interprétation de l'IASB (IFRIC) du 26 novembre 2019 est le principal changement de la période (cf. note 2.1.2)

2.3 PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les évolutions de périmètre de consolidation significatives sur l'exercice 2020 sont les suivantes :

- cession des activités de Sun Art en Chine et de ses filiales à Alibaba le 18 octobre 2020 (cf. faits marquants en note 1.2) ;
- cession de I.D.S International Drugstore Italia S.R.L le 31 juillet 2020 (cf. faits marquants en note 1.2).

2.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Auchan Holding a des relations avec ses filiales (consolidées par intégration globale), avec des co-entreprises et entreprises associées (consolidées par mise en équivalence).

Parties liées ayant un contrôle sur Auchan Holding

Auchan Holding S.A. a octroyé un prêt à son actionnaire de référence "Aumarché" le 15 décembre 2020 pour un montant de 650 M€ au taux de 0%. Celui-ci a été intégralement remboursé le 29 décembre 2020.

Aucune autre transaction significative avec les actionnaires de référence a eu lieu sur cette exercice.

Rémunérations des dirigeants

La charge comptabilisée en 2020 au titre de la rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance – à noter que le Conseil de Surveillance n'existe plus depuis le changement d'organisation de la gouvernance intervenu le 13 février 2020) s'élève à 3,3 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

- avantages à court terme (y compris jetons de présence) et avantages postérieurs à l'emploi : 1,3 million d'euros
- paiement en actions : 2.0 millions d'euros

Co-entreprises/Entreprises associées

Les informations relatives aux co-entreprises et entreprises associées consolidées par mise en équivalence sont données en note 7.

Les transactions réalisées avec ces entreprises sont effectuées aux conditions de marché. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagement significatif avec ces sociétés.

Activités conjointes

Aucun accord répondant aux caractéristiques des activités conjointes au sens d'IFRS 11 n'a été identifié.

2.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés ou reçus par les entités du périmètre de consolidation de Auchan Holding et non comptabilisés au bilan.

Au 31 décembre 2020, la Direction financière de Auchan Holding n'a pas connaissance d'engagements hors bilan susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du périmètre de consolidation de Auchan Holding.

Le détail des engagements hors bilan est mentionné dans la note 6.7 pour les engagements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles et dans la note 10.7 pour les engagements liés au financement.

2.6 ACTIVITÉS ARRÊTÉES, CÉDÉES, OU EN COURS DE CESSION, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

2.6.1 Activités Auchan Retail cédées au cours de l'année 2020

Le 31 juillet 2020, Auchan Retail a cédé la société I.D.S International Drugstore Italia S.R.L « I.D.S » à la société italienne D.M.O (cf. faits marquants en note 1.2).

Le 18 octobre 2020, Auchan Retail et sa filiale Monicole ont cédé leur participation dans l'entité A-RT Retail Holdings Limited (ci après « A-RT » ; société mère du groupe Sun Art Retail Group, groupe coté à Hong Kong) à Alibaba (cf. faits marquants en note 1.2).

Dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, les contributions de I.D.S. et A-RT et ses filiales ont été classées au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession » dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

Les impacts d'I.D.S. et d'A-RT et ses filiales comprennent donc les contributions de ces entités au résultat consolidé de Auchan Holding jusqu'à leur date de cession.

Les plus et moins-values de cession dégagées à l'occasion de la cession des titres de ces entités sont comptabilisées sur la même ligne du compte de résultat.

2.6.2 Auchan Retail Luxembourg et Ceetrus Luxembourg

Les critères de la norme IFRS 5 étant remplis (processus actif de cession débuté et cession hautement probable dans les 12 mois), les actifs immobiliers de Auchan Retail et Ceetrus au Luxembourg avaient été reclassés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé de Auchan Holding établi au 31 décembre 2019.

Cependant, la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sur le marché de l'immobilier commercial ont nécessité une révision complète du périmètre et du calendrier de cession. En conséquence, l'ensemble des actifs préalablement comptabilisés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente », ont été reclassés en « actifs non courants ».

2.6.3 Impacts sur les états financiers

Détail du résultat net pour les comptes 2020 et 2019 des activités cédées

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Produits des activités ordinaires	9 664	14 863
Marge commerciale	2 503	4 249
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	**447**	**361**
Autres produits et charges opérationnels	965	(1 407)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**1 411**	**(1 046)**
Coût de l'endettement financier net	46	53
Autres produits et charges financiers	(50)	(86)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**1 407**	**(1 078)**
Charge d'impôt	(150)	(151)
RÉSULTAT NET[1]	**1 257**	**(1 231)**
EBITDA	**904**	**1 041**

(1) En 2020, le résultat net inclut 864 M€ de plus-value nette d'impôt réalisée sur la cession de l'activité Retail en Chine

Les impacts des activités cédées jusqu'à la date de perte de contrôle sont répartis sur les différentes lignes du compte de résultat présenté ci-dessus :

- résultat d'I.D.S. jusqu'au 31 juillet 2020 ;
- résultat d'A-RT et ses filiales jusqu'au 18 octobre 2020;
- résultat de Oney Bank et ses filiales jusqu'au 22 octobre 2019;
- résultat d'Auchan Italie jusqu'au 31 juillet 2019;
- résultat d'Auchan Retail Vietnam jusqu'aux dates de cessions des entités concernées au cours du second semestre 2019.

Les résultats de cession des différentes activités figurent sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat présenté ci-dessus. Cette ligne comprend, en outre, les impacts résiduels liés aux cessions intervenues en 2019 de Auchan Retail Italie et Auchan Retail Vietnam. Ils comprennent notamment les impacts des négociations sur les compléments de prix ainsi que, le cas échéant, le coût des garanties accordées aux acquéreurs.

Les comptes consolidés de Auchan Holding présentent un résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession au 31 décembre 2020 de + 1 257 millions d'euros et au 31 décembre 2019 de - 1 231 millions d'euros.

Détail des actifs et des passifs des activités Auchan Retail et Ceetrus destinés à être cédés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NON COURANT		**618**
dont immobilisations corporelles		*54*
dont immeubles de placement		*543*
ACTIF COURANT	**1**	**24**
dont stocks		*13*
TOTAL ACTIF	**1**	642
PASSIF NON COURANT		**8**
dont emprunts et dettes liées aux locations		*7*
PASSIF COURANT		**20**
dont dettes fournisseurs		*11*
TOTAL PASSIF		**28**

La variation de trésorerie des activités IDS et Retail Chine cédées incluse dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe se décompose de la façon suivante (hors contreparties reçues au titre de ces cessions) :

	31/12/2020	31/12/2019
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 223	683
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(119)	(394)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 836)	(317)
Incidence des variations de cours des devises	(17)	9
Variation de la trésorerie nette	(749)	(19)

2.7 CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION D'AGENDA DU COMITÉ D'INTERPRÉTATION DE L'IASB (IFRIC) DU 26 NOVEMBRE 2019 CONCERNANT LA NORME IFRS 16

Les conséquences de la mise en application de la décision d'agenda de l'IFRIC du 26 novembre 2019 (cf. § 2.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés) ont été appliquées de façon rétrospective. Les conséquences du changement de méthode sur les comptes consolidés au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 sont détaillées dans les tableaux ci-après. À noter que, les impacts de l'application rétrospective de l'IFRIC sur le compte de résultat n'étant pas significatifs, le compte de résultat 2019 n'a pas été retraité.

Conséquences sur le bilan consolidé au 1er janvier 2019

Actifs *(en M€)*	01/01/2019 avant application de l'IFRIC	Application décision IFRIC	01/01/2019 après application de l'IFRIC
ACTIFS NON COURANTS	**24 600**	**104**	**24 704**
dont « Immobilisations Corporelles »	*14 043*	*104*	*14 147*
ACTIFS COURANTS	**14 457**		**14 457**
TOTAL DES ACTIFS	39 057	104	39 161

Passifs *(en M€)*	01/01/2019 avant application de l'IFRIC	Application décision IFRIC	01/01/2019 après application de l'IFRIC
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 332		11 332
PASSIFS NON COURANTS	**8 681**	**94**	**8 775**
dont « autres dettes non courantes »	*3 348*	*94*	*3 442*
PASSIFS COURANTS	**19 045**	**10**	**19 055**
dont « autres dettes courantes »	*4 853*	*10*	*4 863*
TOTAL DES PASSIFS	39 057	104	39 161

Conséquences sur le bilan consolidé au 31 décembre 2019

Actifs *(en M€)*	31/12/2019 publié	Application décision IFRIC	31/12/2019 après application de l'IFRIC
ACTIFS NON COURANTS	**22 569**	**88**	**22 656**
dont « Immobilisations Corporelles »	*11 768*	*88*	*11 856*
ACTIFS COURANTS	**11 918**		**11 918**
TOTAL DES ACTIFS	34 487	88	34 575

Passifs *(en M€)*	31/12/2019 publié	Application décision IFRIC	31/12/2019 après application de l'IFRIC
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 853		9 853
PASSIFS NON COURANTS	**10 206**	**78**	**10 283**
dont « autres dettes non courantes »	*3 041*	*78*	*3 118*
PASSIFS COURANTS	**14 428**	**10**	**14 438**
dont « autres dettes courantes »	*4 955*	*10*	*4 965*
TOTAL DES PASSIFS	34 487	88	34 575

2.8 IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de Covid-19 a affecté les résultats de Auchan Holding et de ses filiales tout au long de l'année 2020. Les principaux impacts de la pandémie sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2020 sont détaillés dans les notes ci-après. Les impacts de la pandémie de Covid-19 peuvent être scindés en 2 catégories :

- les impacts directs de la pandémie de Covid-19 qui incluent, par exemple, les frais supplémentaires engendrés par les mesures sanitaires déployées dans les magasins ou les remises/annulations de loyers consenties par Ceetrus et Retail. Ces impacts directs ont été estimés par l'ensemble des filiales de Auchan Holding et synthétisés dans le tableau en note 2.8.1 ;
- les effets indirects de la pandémie, tels que les impacts de la crise sur le chiffre d'affaires de Auchan Retail ou les baisses de frais liés à la suspension d'une partie des activités de Ceetrus. Ne peuvant être mesurés de façon fiable, ces impacts n'ont donc pas été quantifiés.

Concernant Auchan Retail, l'activité a été affectée de façon sensible: la répartition de l'activité entre les différents formats de magasins a été modifiée au profit des magasins de proximité, des *drives* et du e-commerce. Le chiffre d'affaires consolidé a également été très affecté par la baisse des ventes de carburant. Dans certains pays, les accès aux rayons non alimentaires ont été restreints et le trafic a été pénalisé par des dispositifs réglementaires (horaires, limitation des déplacements...).

S'agissant de l'activité immobilière, elle a été durement frappée par la pandémie de COVID-19 car la plupart des locataires de galeries commerciales ont été contraints de suspendre leurs activités pendant plusieurs semaines, au plus fort de la pandémie. Dans ce contexte, Ceetrus et Auchan Retail ont pris des mesures d'annulation, d'allègement, de report ou d'étalement de loyers du premier semestre qui impactent significativement le compte de résultat.

En application de la norme IFRS 9 paragraphe 2.1 (b)(i), les abandons de loyers consentis par le Groupe portant sur les périodes de fermeture, sans autre modification des contrats de bail en termes de périmètre ou autres caractéristiques, ont été constatés immédiatement en résultat en contrepartie des créances sur loyers.

2.8.1 Impacts de la pandémie de Covid-19 sur le compte de résultat consolidé de Auchan Holding

À noter que les magasins de Auchan Retail ayant été maintenus ouverts, il est difficile de quantifier les effets de la pandémie de Covid-19 sur leur chiffre d'affaires. De la même manière, il est difficile de qualifier les impacts du Covid-19 sur les charges de personnel. L'absentéisme a augmenté. Il a parfois été compensé en totalité ou partiellement par le recours au personnel intérimaire. Ces impacts considérés comme indirects ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Impact sur le résultat d'exploitation *(en M€)*	**Auchan Retail**	**Ceetrus**	**Total**
Produits des activités ordinaires – Loyers [1]	(6)	(109)	(115)
Charges externes [2]	(43)	(5)	(48)
Autres produits et charges opérationnels [3]	(43)		(43)

(1) Ceetrus et Auchan Retail ont été amenés à accorder des réductions ou des annulations de loyers lorsque leurs locataires ont été contraints de suspendre leurs activités.

(2) Les impacts du COVID-19 sur les charges externes concernent l'achat de masques, de gels et aux frais engendrés par la mise en place de mesures d'hygiène instaurées pour limiter la progression de la pandémie.

(3) Les impacts de la pandémie enregistrés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments de rémunérations exceptionnels (primes) accordés à certains salariés pour leur travail au plus fort de la pandémie (64 M€), compensés par les aides de l'État octroyées en Pologne.

Le Groupe a appliqué les mêmes méthodes de dépréciation des stocks et des créances commerciales qu'aux clôtures précédentes, notamment pour les stocks non alimentaires.

2.8.2 Incidence de la pandémie de Covid-19 sur les tests de pertes de valeur sur les actifs non financiers

Les effets de la pandémie de Covid-19 ont été pris en compte dans la réalisation des tests de dépréciation pour chacune des activités du Groupe :

- pour Auchan Retail, la pandémie a entraîné la chute de la performance de certaines unités génératrices de trésorerie révélant ainsi des indices de pertes de valeur et nécessitant la réalisation d'un test d'*impairment* détaillé pour certains magasins. Neanmoins, la prise en considération des conséquences de la pandémie sur les flux de trésorerie futurs a eu un effet limité sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie et, par conséquent, sur les dépréciations constatées.
- pour Ceetrus, les actifs immobiliers font l'objet d'une évaluation par des experts indépendants chaque semestre. La crise du Covid-19 a impacté à la baisse la valeur de certains actifs immobiliers. Lorsque la valeur de l'un de ces actifs était inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation a été comptabilisée.

Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont détaillées dans la note 6.6 et 6.4 de l'annexe.

NOTE 3 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

3.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES/MARGE COMMERCIALE

Principes Comptables

Les produits des activités ordinaires sont composés du « Chiffre d'affaires hors taxes » et des « Autres produits ».

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises et de services réalisées par les magasins et les stations-service, sur les sites de e-commerce, les revenus générés par les activités de franchise et les revenus locatifs des galeries marchandes et des parcs d'activités commerciales.

Les autres produits des activités ordinaires comprennent les redevances facturées au titre de la franchise, les droits d'entrée perçus par les galeries marchandes et les parcs d'activités commerciales, les commissions reçues dans le cadre de la vente de services et les primes d'extension de garantie.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange de biens ou de services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu (c'est-à-dire à l'avancement).

Les principales sources de revenu du Groupe se ventilent de la façon suivante :

- les ventes de biens : dans ce cas, le Groupe n'a qu'une obligation de performance qui est la livraison du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus au moment où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison. Compte tenu des activités du Groupe, le transfert du contrôle a lieu :
 - au passage en caisse dans le cas des ventes en magasin,
 - à la réception des marchandises chez les franchisés et affiliés,
 - à la réception par le client pour les ventes e-commerce ;
- les prestations de services, telles que les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus ;
- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus.

Le Groupe propose aux clients des programmes de fidélisation qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. C'est pourquoi un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Le « Coût des ventes » intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe, les variations de stocks nets des provisions pour dépréciation, les coûts logistiques, les escomptes financiers obtenus, les résultats de change sur achats de marchandises.

Les ristournes et coopérations commerciales, comptabilisées en déduction du coût des ventes, résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs. Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume d'achats de marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs. Ces actions de coopération commerciale font l'objet d'accords contractuels.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume. Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévues selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

La marge commerciale correspond à la différence entre les produits des activités ordinaires et le coût des marchandises vendues.

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires [1]	31 884	33 785
Autres produits des activités ordinaires	233	198
Produits des activités ordinaires	**32 117**	**33 984**
Achats nets des ristournes, prestations fournisseurs et des coûts annexes et logistiques	(23 103)	(26 175)
Variations de stocks (nettes de dépréciations)	(1 136)	152
Coût des ventes	**(24 239)**	**(26 023)**
Marge Commerciale	**7 878**	**7 961**

(1) Impact lié au Covid – cf. note 2.8.

3.2 EBITDA

Principes Comptables

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation courant dont sont exclus les autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions (y compris ceux comptabilisés dans le coût des ventes, les charges de personnel et les autres charges externes).

Les frais de pré-ouverture de magasins sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat d'exploitation courant	708	554
• *Autres produits et charges d'exploitation*	*4*	*(33)*
• *Amortissements, dépréciations et provision* [1]	*1 237*	*1 219*
EBITDA	**1 949**	**1 739**

(1) Y compris les montants comptabilisés dans le coût des ventes, des charges de personnel et autres charges externes pour 20 M€ en 2020 et - 33 M€ en 2019.

3.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT

3.3.1 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les plus et moins values de cession ainsi que les dépréciations d'actifs non reclassées en autres produits et charges opérationnels, du fait de leur montant individuellement non significatif et de leur nature qui s'inscrit dans l'activité courante du Groupe.

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Plus-values nettes de cession (dont reprise de dépréciation sur actifs cédés)	(4)	27
Autres	(1)	6
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	(4)	33

3.3.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au Règlement n° 2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables (ANC), le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versés par Auchan Holding et ses filiales françaises au titre des mandats de commissaires aux comptes :

(en M€)	PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG Audit
Certification des comptes	3.0	2.8
Services autres que la certification des comptes (SACC)	1.1	0.4

Les services autres que la certification des comptes intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, notamment autorisation d'attributions d'actions gratuites, augmentations de capital réservées aux salariés, réductions de capital, ainsi qu'aux attestations, lettres de confort et procédures convenues et "due diligences".

3.3.3 Amortissements, provisions et dépréciations

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements, nettes de reprises [1]	1 100	1 172
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes de reprises de provisions sans objet	117	81
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	**1 217**	**1 252**

(1) Dont 93 M€ concernant la dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles en 2020 (108 M€ en 2019) (cf. Note 6.2).

3.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Principes Comptables

Les opérations non récurrentes, de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante, sont classées en « Autres produits et charges opérationnels » conformément à la recommandation n° 2013-R.03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Ce poste inclut notamment les dépréciations significatives des *goodwill*, des dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs corporels ainsi que les éléments à la fois inhabituels, anormaux, significatifs et ne relevant pas de l'exploitation courante tels que des frais de restructurations majeurs ou des indemnités exceptionnelles de rupture de contrats.

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation d'actifs immobilisés et coûts de fermeture des magasins		
• *En 2020 : Principalement en Russie (375 M€ dont 341M€ de dépréciation du goodwill), France (24 M€) et Pologne (11 M€), dont 56 M€ sur les immeubles de placement incluant France (31 M€)*	(416)	(145)
• *En 2019 [1] : Principalement en Russie (55 M€), en Ukraine (39 M€), dont 29 M€ sur les immeubles de placement.*		
Auchan Retail – Coûts de restructuration	(222)	(30)
Auchan Taiwan - Cession d'actifs et révision de sous-location	75	
Auchan Retail - Primes collaborateurs Covid-19 [1]	(43)	
Auchan Holding – Engagements de rachat des titres [2]		36
Ceetrus France – Plus-value de cession (programme Canyon et Undecima, principalement)		33
Auchan Retail International – Provisions pour contrats déficitaires		(17)
Autres charges et produits	(12)	(6)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	**(618)**	**(129)**

(1) Les frais de personnel liés au COVID-19 comprennent les éléments de rémunérations exceptionnels (primes) accordés à certains salariés pour leur travail au plus fort de la pandémie (64 M€), compensés par les aides de l'Etat octroyées en Pologne.

(2) Impact de la baisse de la valeur de l'action Auchan Holding sur la dette liée aux engagements de rachats de titres.

3.5 STOCKS

Principes Comptables

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Leur coût de revient est net de ristournes de fin d'année et de coopérations commerciales, et incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins. L'évaluation des stocks est faite soit au FIFO, soit au dernier prix d'achat, méthode s'apparentant au FIFO (« premier entré, premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide des stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré, soit au prix de vente après un abattement correspondant à la marge. Ils sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient.

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	2 373	4 981
Dépréciation	(78)	(106)
VALEUR NETTE	**2 296**	**4 875**

Évolution de la dépréciation

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Au 1er janvier	**(106)**	**(136)**
Dotations nettes des reprises	(5)	11
Variations de périmètre et écarts de conversion	33	18
AU 31 DÉCEMBRE	**(78)**	**(106)**

Aucun stock n'est donné en nantissement de dettes.

NOTE 4 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Principes Comptables

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la Direction pour évaluer les performances et l'activité de l'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales et des différents secteurs qui le composent. Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires.

Un secteur opérationnel est une composante du périmètre de consolidation qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par les principaux décideurs opérationnels, est basée sur le résultat d'exploitation courant.

Les actifs sectoriels comprennent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les sociétés mises en équivalence, les stocks, les créances clients et les autres créances courantes.

Les passifs sectoriels se composent des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes courantes.

Les investissements du secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles y compris les *goodwill* et les locations mais hors décalages de trésorerie.

4.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Auchan Retail [4]		Immobilier Ceetrus		Holding, autres et éliminations		Total	
Produits et résultats sectoriels *(en M€)*	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**
Produits des activités ordinaires externes	31 627	33 371	490	612			32 117	33 984
Produits des activités ordinaires internes	4	4	4	6	(8)	(10)		
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**31 631**	**33 376**	**494**	**618**	**(8)**	**(10)**	**32 117**	**33 984**
Résultat d'exploitation courant	667	302	48	216	(8)	36	708	554
Autres produits et charges opérationnels							(618)	(129)
Résultat d'exploitation							**89**	**424**
Coût de l'endettement financier net							(186)	(118)
Autres charges et produits financiers							(224)	(206)
Charge d'impôt							(48)	(105)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence							19	(20)
Résultat net des activités poursuivies							**(350)**	**(24)**
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession							1 257	(1 231)
RÉSULTAT NET							907	(1 255)
Actifs sectoriels	**12 407**	**13 652**	**4 800**	**4 458**	**381**	**268**	**17 588**	**18 378**
Passifs sectoriels	**7 291**	**7 375**	**454**	**525**	**23**	**17**	**7 769**	**7 918**

	Auchan Retail [4]		Immobilier Ceetrus		Holding, Autres et Éliminations		Total	
Autres informations *(en M€)*	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**	**2020**	**2019**
Investissements bruts [1]	831	867	197	371		13	1 029	1 250
Dotations aux amortissements	(857)	(957)	(243)	(214)			(1 100)	(1 172)
Pertes de valeur, nettes des reprises [2]	(324)	(75)	(53)	1			(377)	(74)
Autres charges et produits d'exploitation sans contrepartie en trésorerie [2][3]	(306)	(120)	(34)	(5)			(340)	(125)

(1) Incluant les droits d'utilisation (IFRS 16)

(2) ()=charges.

(3) Charges significatives : dotations/reprises de provisions et de dépréciations autres que les pertes de valeur sur immobilisations (essentiellement dépréciation d'actifs courants et des provisions pour risques et charges).

(4) Le secteur d'activité « Retail » ne comprend pas les activités en Chine, Italie et au Vietnam, activités classées en activités abandonnées ou détenues en vue de la vente..

4.2 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe occidentale hors France		Europe centrale et de l'Est		Reste du monde – Asie et Afrique		Total	
(en M€)	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits des activités ordinaires	16 911	17 632	5 877	6 021	8 417	9 463	912	868	32 117	33 984
Actifs sectoriels non courants hors impôts et financiers	5 343	5 592	3 575	3 028	3 379	4 528	364	427	12 661	13 576

4.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SECTORIELS

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs de Auchan Holding et de ses filiales :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019 (1)
Goodwill	2 018	2 460
Autres immobilisations incorporelles	170	197
Immobilisations corporelles	6 541	7 292
Immeubles de placement	3 932	3 628
Actifs sectoriels non courants, hors impôts et financiers	**12 661**	**13 576**
Participations dans les sociétés mises en équivalence	524	483
Stocks	2 296	2 608
Créances clients	442	438
Autres créances courantes	1 666	1 270
Actifs sectoriels	**17 588**	**18 378**
Autres actifs financiers non courants	479	442
Dérivés actifs non courants	94	124
Actifs d'impôts différés	356	350
Créances d'impôt exigible	132	145
Dérivés actifs courants	58	80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 401	1 979
Actifs détenus en vue de la vente	1	642
TOTAL DES ACTIFS	23 110	22 140

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019 (1)
Provisions non courantes	242	248
Provisions courantes	482	393
Dettes fournisseurs	4 676	5 083
Autres dettes courantes	2 368	2 193
Passifs sectoriels	**7 769**	**7 918**
Capitaux propres	6 704	3 993
Emprunts et dettes financières non courantes	5 902	6 384
Dérivés passifs non courants	35	18
Autres dettes non courantes	1 658	2 226
Passifs d'impôts différés	113	175
Emprunts et dettes financières courantes	840	1 313
Dérivés passifs courants	37	29
Dettes d'impôt exigible	52	57
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente		28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	23 110	22 140

(1) En 2019, exclut les actifs et passifs des activités Retail en Chine.

NOTE 5 CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL

5.1 CHARGES DE PERSONNEL

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations du personnel après charges sociales et main-d'œuvre externe	3 930	4 202
Intéressement et participation	267	226
Avantages au personnel et paiements en actions *(1)*	22	25
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	**4 218**	**4 453**

(1) Dont charges comptabilisées en 2020 au titre des régimes à prestations définies, comprenant une dotation nette de reprise pour 20 M€ (23 M€ en 2019) et des autres avantages au personnel pour 2 M€ (2 M€ en 2019).

L'effectif moyen en "équivalent temps plein" de l'ensemble constitué par les entreprises intégrées est de 160 606 salariés en 2020, contre 308 137 en 2019, dont 141 453 en Chine.

Cette variation s'explique principalement par la cession des activités Retail en Chine.

5.2 AVANTAGES AU PERSONNEL

Principes Comptables

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages au personnel, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation recensent et enregistrent l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi, Auchan Holding et ses filiales participent selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel des entreprises bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les cotisations définies s'élèvent à 211 M€ en 2020 (363 M€ en 2019, dont 133 M€ en Chine).

Régimes à prestations définies

Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations, réalisées par des actuaires externes, ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les caractéristiques propres à chaque société (taux de turnover, progression de salaire) et selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé (taux d'actualisation, inflation).

Les régimes peuvent être soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de Auchan Holding et ses filiales, soit non financés.

Pour les régimes à prestations définies non financés, le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations. Le coût des services passés, désignant la variation d'une obligation suite à la modification ou à la réduction d'un régime est comptabilisé immédiatement en charges à la date de ces changements.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs ne peut être comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour Auchan Holding et/ou l'une de ses filiales. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, le montant de l'actif comptabilisé au bilan est plafonné.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net, le cas échéant). Dans les comptes consolidés, Auchan Holding les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice (comptabilisé en charges de personnel), le coût financier net (comptabilisé en autres charges et produits financiers) et le coût des services passés de l'exercice. Dans les comptes consolidés, Auchan Holding et ses filiales déterminent la charge d'intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif net.

En 2020, les régimes à prestations définies concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France (IFC).

En France, les régimes sont financés ; les actifs sont gérés par le groupe AG2R La Mondiale, mutuelle française d'assurance, notée A-. AG2R La Mondiale a mis en place un double dispositif pour prémunir ses clients du risque de contrepartie. D'une part, en isolant l'activité retraite dans une filiale d'assurance dédiée Arial Assurance et d'autre part, en accordant à Arial Assurance le nantissement des titres détenus au sein de l'actif général de La Mondiale à hauteur des engagements couverts.

Les provisions (non courantes et courantes) pour avantages au personnel s'élèvent à 141 M€ au 31 décembre 2020 (contre 133 M€ au 31 décembre 2019), dont 13 M€ au titre des autres avantages à long terme et 128 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation au 1er janvier	1,10 %	1,80 %
Taux d'actualisation au 31 décembre	0,60 %	1,10 %
Taux d'augmentation attendu des salaires	2,00 %	2,00 %
Table des taux de mortalité	TF 00-02 et TH 00-02	TF 00-02 et TH 00-02

Le taux d'actualisation a été défini sur la base des principaux référentiels AA de duration équivalente à celle des engagements existants sur le marché.

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. L'hypothèse retenue fin 2020 est une inflation de 2 %.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du périmètre de consolidation de Auchan Holding.

Sensibilité aux hypothèses

L'abaissement du taux d'actualisation de 30 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 3 % (incidence en autres éléments du résultat global).

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation *(en M€)*	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actualisée de l'obligation au 1er janvier	**293**	**350**
Coût financier	3	5
Coût des services rendus	16	14
Coût des services passés	5	9
Prestations payées	(13)	(1)
Écarts actuariels	(5)	(9)
Écarts de conversion	(1)	14
Reclassements	5	
Variation de périmètre		(89)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	304	293

L'estimation des prestations qui seront payées au titre de l'exercice 2021 s'élève à 13 M€.

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Juste valeur des actifs au 1er janvier	**174**	**186**
Rendements attendus des actifs	1	2
Prestations payées	(12)	
Écarts actuariels	8	(15)
Reclassements	5	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	176	174

La décomposition des actifs des régimes à prestations définies en France par grandes catégories est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Actif en euros	74 %	46 %
OPCVM multi-stratégie	19 %	2 %
Fonds Club 3	7 %	52 %

L'actif en euros représente près de 75% de l'actif de couverture. Il est investi essentiellement en obligations d'Etat ou d'émetteurs de qualité (83%), en actions de grandes valeurs internationales (10%) ainsi qu'en immobilier de bureaux (7%).

Dans le cadre de la gestion financière de son contrat d'indemnités de fin de carrière, Auchan Holding et ses filiales ont retenu une gestion adossée à des actifs en euros avec une garantie de taux plancher pour l'actif général et des unités de comptes actions valorisées en juste valeur. Les rendements bruts attribués au titre de 2020 a été fixé à 2,95% pour l'actif en euros. Le taux plancher brut attendu au titre de l'année 2021 est de 0,50%.

La part restante est investie dans 6 unités de compte différentes pesant pour près de 25% du contrat

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actualisée des obligations	304	293
Juste valeur des actifs	(176)	(174)
Déficit/(excédent)	**128**	**119**
PASSIF NET RECONNU AU BILAN	**128**	**119**

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante :

(en M€)	2020	2019
Provision au bilan au 1er janvier	**119**	**164**
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(13)	5
dont écarts actuariels sur les passifs du régime	*(5)*	*(9)*
dont écarts actuariels sur les actifs du régime	*(8)*	*15*
Charges nettes	23	26
Cotisations payées	(0)	(0)
Prestations payées	(1)	(0)
Autres	(1)	14
Variation de périmètre		(89)
PROVISION AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE	**128**	**119**

Le montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève au 31 décembre 2020 à 11 M€ net d'impôt, contre (18) M€ au 31 décembre 2019.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus	16	14
Coût financier net	2	3
Coût des services passés	5	9
Réductions, liquidations		
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES	**23**	**26**
dont charges de personnel	*21*	*20*
dont autres produits et charges financiers	*2*	*6*

5.3 PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Principes Comptables

En contrepartie des services rendus, la société Auchan Holding SA a attribué à certains membres du personnel des plans d'options d'achat d'actions, ou des plans d'intéressement long terme.

Plans d'options d'achats d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée au titre de ces avantages. Cette charge est étalée sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent les droits. La contrepartie de la charge de personnel est constatée en dettes (réestimée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat) dans la mesure où Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales s'engage à racheter les actions.

Le montant de cette charge est déterminé de la manière suivante :

- détermination de la juste valeur des options à la date de clôture par l'application d'un modèle d'évaluation ;
- application d'un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence.

La juste valeur des options correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est équivalente à la valeur d'un *call* déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- durée résiduelle de l'option ;
- prix d'exercice de l'option ;
- taux d'intérêt (taux d'intérêt sans risque) ;
- valorisation annuelle du titre par un collège d'experts indépendants ;
- volatilité historique observée.

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés.

Les plans d'actions gratuites sont soumis à une condition de présence et, parfois, à une condition de performance. Cette condition de performance est fonction d'évolution moyenne annualisée du titre Auchan Holding ou des périmètres Auchan Retail ou Ceetrus et de l'atteinte ou non de critères économiques. La valorisation des titres Auchan Holding ou des périmètres Auchan Retail ou Ceetrus est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

Pour pouvoir être attributaire définitif de tout ou partie des actions gratuites qui y sont soumises, la condition de performance doit atteindre dans un premier temps un seuil minimal. Lorsque le seuil minimal est atteint, le franchissement de palier, établi en pourcentages de l'évolution moyenne annualisée sur la période d'acquisition des droits détermine le nombre d'actions définitivement attribuées.

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites est réalisée à l'aide d'une extension du modèle *Black and Scholes* (formule de Merton).

Plans d'attribution d'intéressement long terme

Auchan Holding a mis en place deux types de plans d'intéressement long terme pour certains salariés :

- intéressement long terme à condition de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance.

Les intéressements long terme, dénoués en trésorerie, donnent lieu à constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette.

La juste valeur des plans, d'une durée de 4 ans, correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est évaluée à la date d'attribution par un actuaire indépendant et revue chaque année, selon des modèles mathématiques distincts :

- intéressement long terme à condition de présence : application du modèle binomial intégrant un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance : application d'un modèle *Black & Scholes* (formule de Merton). La condition de performance est fonction de l'évolution annuelle de la valeur d'un périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé, en tenant compte d'un intéressement « plancher » et « plafond ». La valorisation du périmètre de référence est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

5.3.1 Plans d'attribution d'actions gratuites par Auchan Holding S.A.

Évolution du nombre d'actions gratuites

	2020 Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	4 886
Correction du nombre d'actions gratuites (1)	
Actions gratuites attribuées durant l'exercice	
Actions gratuites remises durant l'exercice	
Actions gratuites annulées ou perdues	3 920
Actions gratuites en fin d'exercice	966

(1) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Caractéristique du plan d'attribution d'actions gratuites Auchan Holding

- Date de mise en place du plan 2018/2021 à cond. de performance : 16 janvier 2018
- Valeur de l'action sous-jacente : 318,53 €
- Date d'attribution définitive : 1er juillet 2021
- Fin de la période de conservation : 1er juillet 2023

Le plan d'attribution d'actions gratuites mis en place est un plan avec une condition de présence et il est, en outre, assorti d'une condition de performance.

Cette condition de performance est fonction de l'évolution moyenne annualisée de la valeur du titre Auchan Holding. À ce titre un seuil minimal doit être dans un premier temps atteint. Puis des paliers établis en pourcentages doivent être franchis pour être attributaire de tout ou partie des actions gratuites.

5.3.2 Plans d'attribution d'actions gratuites par Auchan Retail International SA

Évolution du nombre d'actions gratuites

	2020 Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	
Correction du nombre d'actions gratuites (1)	
Actions gratuites attribuées durant l'exercice	333 204
Actions gratuites remises durant l'exercice	
Actions gratuites annulées ou perdues	
Actions gratuites en fin d'exercice	333 204

(1) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

1er plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 1er plan 2020/2023 à condition de performance : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

2e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 2e plan 2020/2023 à condition de performance : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

3e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 3e plan 2020/2023 : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

4e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 4e plan 2020/2023 à condition de performance : 17 décembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

5e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 5e plan 2020/2021 : 17 décembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 18 décembre 2021

Fin de la période de conservation : 18 décembre 2022

Les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place sont des plans avec une condition de présence. Trois des cinq plans sont, en outre, assortis d'une condition de performance.

Cette condition de performance est fonction de l'évolution moyenne annualisée de la valeur du titre Auchan Retail International. À ce titre un seuil minimal doit être dans un premier temps atteint. Puis des paliers établis en pourcentages doivent être franchis pour être attributaire de tout ou partie des actions gratuites.

5.3.3 Plans d'intéressement long terme

Depuis 2012, les plans de paiement basés sur des actions se font parfois *via* des plans d'intéressement long terme, dénoués en trésorerie, et non plus en attributions d'actions.

À partir de 2015, les plans d'intéressement sous condition de présence ont été remplacés par les plans de « rémunération création de valeur » (RCV) dont les caractéristiques sont définies ci-dessous.

Aucun plan n'a été émis en 2019, ni en 2020.

Plans d'intéressement

Nom Plan	Condition	Plan	Date de mise en place	Sous-jacent	Date d'attribution	Durée
RCV*	Présence	2017/2021	01/10/2017	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2021	43 mois
RCV*	Présence	2018/2022	01/10/2018	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2022	43 mois

* *RCV : rémunération création de valeur*

Les conditions de performance sont fonction de l'évolution annualisée du périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé. Un intéressement « plancher » et « plafond » a été défini.

Impact en dettes (autres dettes) et sur le compte de résultat des paiements basés sur des actions (charges de personnel)

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions attribués par Auchan Holding SA et Auchan Retail International SA :

- La dette (y compris engagements de rachats auprès des bénéficiaires de plans de stocks-options ou plans d'attribution d'actions gratuites) s'élève au 31 décembre 2020 à 1 M€ contre 1 M€ au 31 décembre 2019.
- L'impact total des plans comptabilisés en résultat s'élève à 1 M€ en 2020 (0,7 M€ en 2019).

Pour les plans d'intéressement long terme (RCV – Rémunération Création de Valeur) :

- La dette au 31 décembre 2020 s'élève à 2 M€ (hors charges sociales).
- Les impacts sur le compte de résultat consolidé des plans énoncés ci-dessus constituent une charge qui s'élève à 2 M€ en 2020 (hors charges sociales) (produit de 1,9 M€ en 2019).

4

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 GOODWILL

Principes Comptables

Les principes comptables relatifs au *goodwill* sont décrits en note 2.1.5.

Les *goodwill* font annuellement, à la clôture de l'exercice, l'objet d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Les pertes de valeur significatives sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, incluse dans le résultat d'exploitation.

Les modalités de ces tests de dépréciation de valeur sont détaillées dans la note 6.6.

(en M€)	2020	2019
Valeur du *Goodwill* au 1er janvier	**3 021**	**2 992**
Cessions	(4)	(16)
Variations de périmètre [1]	(558)	(11)
Pertes de valeur [2]	(344)	
Virements de poste à poste	(2)	(8)
Ecarts de conversion [3]	(96)	65
VALEUR DU *GOODWILL* AU 31 DÉCEMBRE	**2 018**	**3 021**

(1) Les variations de périmètre sont constituées de la cession des Goodwill d'Auchan Retail en Italie et au Vietnam en 2019 et du Goodwill de la Chine en 2020.

(2) En 2020, les pertes de valeur sont principalement liées à la dépréciation du Goodwill d'Auchan Retail en Russie (341 M€).

(3) En 2020, écarts de conversion principalement en rouble russe pour (62) M€, en zloty polonais pour (18) M€ et en hryvnia ukrainienne pour (9) M€.

Les informations relatives aux analyses de sensibilité des tests d'*impairment* réalisés au titre de ces *goodwill* sont indiquées en note 6.6.

Les principaux *goodwill* par pays/métier sont les suivants :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Retail France	1 146	1 147
Retail Espagne	156	159
Retail Portugal	178	178
Retail Pologne	259	277
Retail Russie [1]		404
Retail Chine [1]		561
Retail Taïwan	89	91
Retail Autres	109	120
Ceetrus France	13	14
Ceetrus Italie	19	19
Ceetrus autres	46	46
Autres	4	5
TOTAL	**2 018**	**3 021**

(1) Cession du Retail en Chine et dépréciation totale du Goodwill de la Russie.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Principes Comptables

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis ou développés en interne, des droits au bail et marques acquises. Les actifs incorporels acquis séparément par les sociétés du périmètre de consolidation sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (dont, principalement les droits au bail en France et marques acquises) ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée (cf. note 6.6).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Ainsi, les licences et les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne, et qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38, sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Par exception, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue, sont amortis sur 5 ans.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Logiciels et frais de développements informatiques	Total
VALEUR BRUTE AU 1ER JANVIER 2019	**1 253**	**316**	**1 570**
Acquisitions et développements internes	23	91	113
Cessions et mises au rebut	(15)	(16)	(30)
Variations de périmètre [1]	(75)		(75)
Écarts de conversion	8		8
Virements de poste à poste	(3)	11	8
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	**1 192**	**402**	**1 594**
Acquisitions et développements internes	23	42	65
Cessions et mises au rebut	(39)	(4)	(43)
Variations de périmètre [2]	(890)		(890)
Écarts de conversion	(11)	(2)	(13)
Virements de poste à poste	6	9	15
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	**281**	**447**	**728**

(1) Principalement Immobilisations Auchan Retail Italie (71 M€) et Auchan Retail Vietnam (2 M€) cédées au cours de l'exercice 2019.

(2) Immobilisations Retail Chine cédées au cours de l'exercice 2020, dont en particulier la marque RT-Mart.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Logiciels et frais de développements informatiques	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1ER JANVIER 2019	**318**	**216**	**534**
Amortissements de l'exercice	42	66	108
Pertes de valeur	9		9
Reprises sur pertes de valeur	(17)	(8)	(25)
Cessions et mises au rebut	(11)	(15)	(26)
Variations de périmètre [1]	(62)		(62)
Écarts de conversion	1		1
Virements de poste à poste	(11)	(2)	(14)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	**268**	**257**	**525**
Amortissements de l'exercice	28	64	93
Pertes de valeur	27		27
Cessions et mises au rebut	(37)	(4)	(41)
Variations de périmètre [2]	(22)		(22)
Écarts de conversion	(4)	(2)	(6)
Virements de poste à poste	(22)	4	(18)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	**239**	**320**	**559**

(1) Principalement Immobilisations Auchan Retail Italie (58 M€) et Auchan Retail Vietnam (1 M€) cédées au cours de l'exercice 2019.
(2) Immobilisations Retail Chine cédées au cours de l'exercice 2020.

Valeurs nettes

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Au 1er janvier 2019	935	100	1 036
Au 31 décembre 2019	924	145	1 069
AU 31 DÉCEMBRE 2020 [1]	**42**	**128**	**170**

(1) Diminution de la valeur nette des Autres Immobilisations Incorporelles en 2020 pour 869 M€ liée à la cession des activités de Retail Chine.

Aucune immobilisation incorporelle n'est donnée en garantie de dettes.

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes Comptables

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur (cf. note 2.1.5).

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont, quant à elles, comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur à l'exception des terrains évalués au coût diminué des éventuelles pertes de valeur. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation. Il inclut, le cas échéant, les coûts d'emprunt (cf. note 11.3).

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à Auchan Holding ou l'une des sociétés du périmètre de consolidation et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

À partir de la date de mise en service du bien, à l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle, le plus souvent, nulle.

Les amortissements sont calculés en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Constructions (gros œuvre)
 - 30 ans
- Étanchéité toitures, assainissement et revêtements de sols
 - 20 ans
- Agencements et aménagements
 - 6 ans 2/3 et 8 ans
- Installations techniques, matériels et outillage
 - 3 ans à 10 ans
- Autres immobilisations
 - 3 ans à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont généralement nulles toutefois, en fonction de certaines spécificités locales, certaines valeurs résiduelles sont retenues.

Les droits d'utilisation des terrains sont comptabilisés à l'actif dans le poste immobilisations corporelles (ou immeubles de placements s'ils se réfèrent à des actifs répondant à cette qualification. Cf. note 6.4) et sont amortis sur leurs durées d'utilité.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours [1]	Droits d'utilisations sur actifs loués [2]	Total
Valeur brute au 1er janvier 2019	**16 856**	**6 164**	**734**	**3 361**	**27 115**
Autres acquisitions	277	205	126	172	780
Cessions et mises au rebut	(367)	(277)	(7)	(29)	(680)
Écarts de conversion	190	94	17	70	371
Reclassements en immeubles de placement [3]	357	6	(329)	(1)	33
Autres mouvements et virements de poste à poste	(168)	(31)	58	(205)	(346)
Variations de périmètre - cession de l'Italie	(2 042)	(664)	(4)	(293)	(3 002)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées [4]	(91)	(15)		(12)	(118)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	**15 012**	**5 482**	**595**	**3 063**	**24 152**
Autres acquisitions	143	117	194	484	938
Cessions et mises au rebut	(202)	(206)	(5)	(7)	(419)
Écarts de conversion	(450)	(200)	(35)	(140)	(826)
Reclassements en immeubles de placement [3]	113	(2)	(137)		(26)
Autres mouvements et virements de poste à poste	6	82	4	(415)	(323)
Variations de périmètre - cession de la Chine	(3 262)	(2 294)	(193)	(1 140)	(6 889)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées [4]	39				39
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	11 398	2 978	422	1 844	16 643

(1) Les immobilisations en cours concernent principalement l'activité Retail pour 394 M€ au 31 décembre 2020 et 552 M€ au 31 décembre 2019.

(2) Retraité de l'application d'IFRIC, cf note 2.7.

(3) Reclassement des immobilisations répondant à la définition des immeubles de placement.

(4) En 2019, les immobilisations de Retail Italie, de Retail Luxembourg et Ceetrus Luxembourg ont été reclassées sur la ligne du bilan "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Droits d'utilisations sur actifs loués	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019	**8 828**	**3 957**	**28**	**154**	**12 967**
Amortissements de l'exercice	581	538		524	1 644
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises	50	13			63
Pertes de valeur (1)	133	19	12	84	248
Reprises de pertes de valeur	(154)	(2)	(2)		(158)
Cessions et mises au rebut	(272)	(243)		(29)	(544)
Écarts de conversion	90	54	4	7	156
Reclassements en immeubles de placement	16	3		(1)	18
Autres mouvements et virements de poste à poste	(119)	(26)	(2)	(18)	(166)
Variations de périmètre - cession de l'Italie	(1 261)	(569)		(37)	(1 867)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(50)	(13)		(2)	(64)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	**7 842**	**3 731**	**41**	**683**	**12 297**
Amortissements de l'exercice	457	436		383	1 275
Pertes de valeur (1)	53	24	1	29	107
Reprises de pertes de valeur (2)	(63)	(61)	(4)	(27)	(156)
Cessions et mises au rebut	(150)	(194)			(344)
Écarts de conversion	(234)	(145)	(7)	(49)	(435)
Reclassements en immeubles de placement	(37)	(1)			(38)
Autres mouvements et virements de poste à poste	50	86	(6)	(111)	19
Variations de périmètre - cession de la Chine	(991)	(1 355)		(278)	(2 624)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	**6 926**	**2 520**	**25**	**630**	**10 103**

(1) En 2020, l'ensemble des pertes de valeurs a été comptablisé en "Autres produits et charges opérationnels". En 2019, 145M€ avaient été comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" et 54M€ en "Amortissements, provisions et dépréciations" (cf. Notes 3.4 et 6.6).

(2) En 2020, les reprises de pertes de valeur sont constituées principalement de reprises de Retail France pour 48 M€, de reprises de Retail Pologne pour 39 M€, de reprises de Retail Russie pour 35 M€.

Valeurs nettes

(en M €)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours (1)	Droits d'utilisations sur actifs loués	Total
Au 1er janvier 2019	8 028	2 207	706	3 207	14 148
Au 31 décembre 2019	7 170	1 751	554	2 380	11 856
AU 31 DÉCEMBRE 2020 (2)	**4 472**	**457**	**396**	**1 214**	**6 539**

(1) Au 31 décembre 2020, les immobilisations en cours nettes concernent essentiellement l'activité Retail pour 380 M€.

(2) Diminution de la valeur nette des Immobilisations corporelles en 2020 pour 4 266 M€ liée à la cession des activités de Retail Chine.

6.4 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Principes Comptables

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par un propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont inscrits, dès l'origine, sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les galeries marchandes, les parcs d'activités commerciales et les réserves foncières sont comptabilisés en immeubles de placement selon le modèle du coût. Ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

En application de la norme IAS 40, un processus d'évaluation du patrimoine immobilier a été mis en place pour estimer la juste valeur des immeubles de placement . Les évaluations de juste valeur correspondent à une hiérarchie de niveau 3 telle que définie en note 10.4.7. Deux experts immobiliers indépendants interviennent et se répartissent l'évaluation des immeubles de placement dans l'ensemble du Groupe. Pour l'ensemble des actifs, la juste valeur est déterminée par référence aux évaluations externes fondées sur la méthode des flux futurs de trésorerie ("méthode DCF") à 10 ans pour les galeries et les parcs d'activités commerciales et sur la méthode des comparables ou la méthode du bilan promoteur en fonction des projets de développement en cours pour les réserves foncières.

Cet exercice d'estimation requiert des jugements importants pour déterminer les hypothèses appropriées, et notamment les taux d'actualisation, les valeurs locatives de marché, la valorisation des budgets de travaux à réaliser et la date estimée de leur achèvement (en particulier pour les actifs en phase de développement) et les éventuelles mesures d'accompagnement par des avantages à accorder aux locataires. Il est aussi tenu compte d'informations spécifiques telles que la nature de chaque bien et/ou son emplacement. Compte tenu du caractère estimatif de ce type d'évaluations, le résultat de cession de certains actifs immobiliers pourrait différer de l'évaluation réalisée.

Ces évaluations ont porté sur l'ensemble des immeubles de placement détenus au 31 décembre 2020. Elles ont été effectuées dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 et les rapports des experts immobiliers contiennent une clause intitulée « clause d'incertitude significative d'évaluation ». L'inclusion de cette clause signifie que les évaluations ont été déterminées par les experts dans un contexte de plus grande incertitude du fait de la crise sanitaire mais elle ne remet pas en cause les justes valeurs ainsi déterminées. Le Groupe estime que les justes valeurs déterminées par les experts reflètent raisonnablement la valeur de marché du patrimoine. La méthodologie appliquée demeure inchangée mais les hypothèses retenues ont évolué afin de prendre en compte notamment la hausse des taux d'actualisation et des taux de sortie, la baisse du taux d'indexation des loyers et de la valeur locative de marché, ainsi qu'un potentiel allongement de la durée de recommercialisation.

Comptabilisation des indemnités d'éviction versées aux locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales

Lorsque le bailleur résilie un bail en cours, il verse une indemnité d'éviction au locataire en place. Celle-ci est comptabilisée dans le coût de l'actif immobilisé si son versement permet de modifier le niveau de performance de l'actif (nouvelle location à des conditions financières plus élevées, en cas de récupération des locaux pour travaux d'extension ou de transfert des anciens locataires dans un nouveau site). Dans les autres cas, les indemnités d'éviction sont comptabilisées en charges constatées d'avance étalées sur la durée des baux.

Variation

(en M€)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Au 1er janvier 2019	**8 234**	**2 849**	**5 385**
Autres acquisitions	341		341
Cessions et mises au rebut	(157)	(55)	(102)
Amortissements de l'exercice		246	(246)
Pertes de valeur [1]		50	(50)
Reprises de pertes de valeur		(54)	54
Écarts de conversion	57	24	33
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	34	19	16
Variations de périmètre - Cession de l'Italie	(132)	(104)	(27)
Droits d'utilisations sur actifs loués	301	61	239
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées [2]	(564)	(21)	(543)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	**8 114**	**3 014**	**5 100**

(en M€)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
AU 1ER JANVIER 2020	**8 114**	**3 014**	**5 100**
Autres acquisitions	144		144
Cessions et mises au rebut	(33)	(4)	(29)
Amortissements de l'exercice		244	(244)
Pertes de valeur [1]		56	(56)
Reprises de pertes de valeur		(6)	6
Écarts de conversion	(192)	(91)	(100)
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	(26)	(38)	13
Autres mouvements et virements de poste à poste	2	21	(19)
Variations de périmètre - Cession de la Chine	(1 875)	(475)	(1 400)
Droits d'utilisations sur actifs loués	(2)	41	(44)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées [2]	562		562
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**6 693**	**2 762**	**3 932**

(1) Les pertes de valeur de l'exercice sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

(2) En 2019, les immobilisations du Retail Italie, d'Auchan Retail Luxembourg et Ceetrus Luxembourg ont été reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées"

Les immeubles de placement ont généré en 2020 des produits locatifs pour 498 M€ (803 M€ en 2019) et des charges opérationnelles directes pour 431 M€ (dont 46 M€ n'ont généré aucun produit locatif). En 2019, ces charges opérationnelles directes représentaient 410 M€ dont 68 M€ sans produit locatif afférent.

Au 31 décembre 2020, les immeubles de placement présentent une juste valeur (hors droits) estimée à 7 518 M€ pour une valeur nette comptable inscrite au bilan de 3 932 M€ (respectivement 10 512 M€ et 5 100 M€ en 2019, dont 1 998 M€ et 1 400 M€ relatifs aux activités de Retail en Chine cédées au cours de l'exercice 2020).

4

6.5 IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION

Principes comptables

Le Groupe est principalement locataire d'immeubles destinés à son activité de distribution et d'entrepôts. Par ailleurs, les contrats de location dans le champ d'application d'IFRS 16 concernent également des véhicules et des équipements.

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Le contrat est ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie.

Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ;
- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif.

La durée de location est définie contrat par contrat. Pour les biens immobiliers, les durées ont été déterminées en fonction du format et des performances du point de vente et en prenant en considération les options de résiliation et de renouvellement des baux que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Il est également tenu compte de la durée d'amortissement et de la valeur des agencements non amovibles, ainsi que des incitations économiques dans la détermination de la durée des baux.

La durée des contrats en tacite reconduction est appréciée à partir de l'intérêt économique qu'a chacune des parties à reconduire le contrat.

Le Groupe comptabilise un actif de droit d'utilisation et une dette locative au début du bail :

L'actif de droit d'utilisation est initialement évalué au coût réel, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajustée des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant la date de mise en service, et additionnée de tous les coûts directs marginaux encourus, déduction faite des primes incitatives de location reçues.

L'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin de location estimée. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36.

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur qui serait obtenu pour une durée équivalente à celle de la durée de location estimée.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;
- les loyers dans une période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation.

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son appréciation de la durée de location en cas d'évènement significatif, conformément à ce que prévoit la norme IFRS 16.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs à faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux d'emprunt marginal de Auchan Holding auquel est ajouté un spread pour tenir compte du profil d'endettement de la filiale et des environnements économiques spécifiques à chaque pays et à chaque activité. Les taux d'actualisation sont mis à jour chaque trimestre de façon à pouvoir être utilisés pour tout nouveau contrat ayant subi une des modifications suivantes :

- ré-estimation de la durée lors d'une réévaluation de l'exercice de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains) ;
- changement dans l'estimation de l'exercice d'une option d'achat qui devient alors raisonnablement certain ;
- allongement ou raccourcissement contractuel de la durée ou modification contractuelle des loyers ;
- ajout ou suppression d'un ou plusieurs actifs.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Terrains, constructions et agencements [1]	Matériels et autres immobilisations	Immeuble de placement	Total
Valeur brute au 1er janvier 2019	**3 281**	**80**	**120**	**3 481**
Autres acquisitions	143	29	304	477
Cessions et mises au rebut	(23)	(6)		(29)
Écarts de conversion	70		(3)	67
Reclassements en immeubles de placement [2]	(1)		1	
Autres mouvements et virements de poste à poste	(186)	(19)	(2)	(207)
Variations de périmètre - Cession de l'Italie	(281)	(12)		(293)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(12)			(12)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	**2 990**	**73**	**421**	**3 484**
VALEUR BRUTE AU 1ER JANVIER 2020	**2 990**	**73**	**421**	**3 484**
Autres acquisitions	458	26	26	510
Cessions et mises au rebut	(7)			(7)
Écarts de conversion	(138)	(2)	(3)	(144)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(397)	(18)	(25)	(440)
Variations de périmètre - Cession de la Chine	(1 140)		(289)	(1 430)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 765	79	129	1 974

(1) Retraité de l'application de l'IFRIC, cf note 2.7

(2) Reclassement des immobilisations répondant à la définition des immeubles de placement

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immeuble de placement	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019	**154**			**154**
Amortissements de l'exercice	492	33	56	581
Pertes de valeur	84		6	90
Cessions et mises au rebut	(23)	(6)		(29)
Écarts de conversion	7		(1)	7
Reclassements en immeubles de placement	(1)			(1)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(18)			(18)
Variations de périmètre - Cession de l'Italie	(35)	(2)		(37)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(2)			(2)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	**658**	**24**	**61**	**744**
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2020	**658**	**24**	**61**	**744**
Amortissements de l'exercice	363	21	44	428
Pertes de valeur	29		2	30
Reprises de pertes de valeur	(27)			(27)
Écarts de conversion	(48)	(1)		(49)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(104)	(6)	(4)	(115)
Variations de périmètre - Cession de la Chine	(278)		(73)	(351)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	592	39	30	660

Variation de la valeur nette

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immeuble de placement	Total
Valeur nette au 1er janvier 2019	3 127	80	120	3 327
Valeur nette au 31 décembre 2019	2 332	48	359	2 740
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (1)	**1 173**	**41**	**100**	**1 313**

(1) Diminuition de la valeur nette des contrats de location en 2020 pour 1 183 M€ liée à la cession des activités de Retail en Chine

Analyse des échéances des obligations locatives

(en M€)	- 1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations locatives	294	398	341	648	1 681

Montants reconnus en compte de résultat – Autres charges de location

Le tableau ci-dessous présente les loyers qui résultent des contrats de location et de service non capitalisés :

(en M€)	
Paiements locatifs variables non inclus dans l'évaluation des dettes locatives	20
Charges relatives aux contrats de location à court terme	9
Charges relatives aux contrats de locations d'actifs de faible valeur, à l'exclusion des contrats de location à court terme d'actifs de faible valeur	15
Autres	11
TOTAL	55

Locations simples en tant que bailleur

Les entités du périmètre de consolidation donnent en location simple des immeubles de placement qu'elles détiennent en propre ou pour lesquels elles sont elles-mêmes locataires.

Paiements minimaux futurs à recevoir sur contrats non résiliables

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
À moins de 1 an	363	459
Entre 1 an et 5 ans	1 076	1 175
À plus de 5 ans	745	906
TOTAL	**2 184**	**2 540**

Le montant des loyers conditionnels inclus dans le résultat de l'exercice s'élève à 54 M€ (78 M€ en 2019).

Actifs reçus en garantie

Les entités du périmètre de consolidation reçoivent des dépôts de garantie pour les propriétés immobilières qu'elles donnent en location. La valeur historique est une bonne estimation de la juste valeur des dépôts de garantie.

Le montant total reçu au titre de dépôts de garantie est de 64 M€ au 31 décembre 2020, contre 94 M€ au 31 décembre 2019.

Les conditions d'utilisation sont en général les suivantes :

Le dépôt de garantie correspond à 3 mois de loyers. Son montant est revu annuellement. Il est conservé par le bailleur jusqu'au départ du locataire et est remboursé intégralement sous réserve du paiement des créances.

6.6 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Principes Comptables

La norme IAS 36 – Dépréciation des actifs définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses immobilisations corporelles y compris les droits d'utilisation, incorporelles, y compris le *goodwill*, n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession est le montant qui peut être obtenu de la cession d'un actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Pour les immobilisations corporelles (y compris droits d'utilisation) et incorporelles (y compris *goodwill*), la valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué une fois par an (dans la pratique au 31 décembre afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité) pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans réactualisés de l'année écoulée. Au-delà, les flux sont extrapolés pendant 6 ans par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les actifs d'un pays (comprenant le *goodwill*), les flux sont donc estimés sur une période de 9 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9e année. Les taux de croissance perpétuelle sont déterminés sur la base des données du Fonds Monétaire International.

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Auchan Holding a défini comme UGT le magasin pour le Retail et la galerie marchande pour l'activité immobilière (hors Taïwan où l'UGT Retail comprend l'activité de l'immobilier). Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les *goodwill* sont testés par pays et par activité, et l'actif du groupe d'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, le *goodwill* rattaché au pays et à l'activité et son besoin en fonds de roulement.

Les pertes de valeur éventuelles sont généralement affectées prioritairement au *goodwill*. Toute perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* est irréversible. Pour les autres actifs, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

(en M€)	*Goodwill*	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de placement	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciations :						
• *dotation* [1]	*344*	*27*	*107*	*58*	*536*	*304*
• *reprise*			*(156)*	*(6)*	*(162)*	*(229)*
• *net*	*344*	*27*	*(49)*	*52*	*374*	*76*
Reprises de dépréciations sur immobilisations cédées		(3)	(6)		(9)	(97)
TOTAL	**344**	**24**	**(55)**	**52**	**365**	**(21)**

(1) En 2020, exclusivement classés en "Autres produits et charges opérationnels" contre 224 M€ en 2019 (cf Note 3.4) et 80 M€ de dépréciations classés en "Amortissements, provisions et dépréciations."

Selon les UGT ou groupe d'UGT la valeur recouvrable des actifs retenue par Auchan Holding est une valeur d'utilité ou une valeur de marché, en fonction des références comparables disponibles sur le marché.

L'incidence de la pandémie de Covid-19 sur les tests de pertes de valeur sur les actifs non financiers est rappelé en note 2.8.2.

Les tests de dépréciation 2020 ont notamment conduit à constater des dépréciations (hors goodwill) de 134 M€ sur les actifs de Auchan Retail et de 58 M€ sur les actifs de Ceetrus (vs, respectivement, 200 M€ et 24 M€ en 2019). Leurs résultats correspondent à la prise en compte de baisse des perspectives d'évolution des magasins (UGT) notamment en Russie et des galeries en France et en Pologne.

En effet, Auchan exerce son activité en Russie au sein d'un marché fortement concurrentiel et plus généralement au sein d'une économie qui subit des difficultés particulières depuis 2020. Au regard de ces éléments et de la dégardation actuelle des performances des magasins, le Groupe Auchan a réévalué ses perspectives financières sur ce territoire et a également reconnu une dépréciation de la valeur du *goodwill* associé à cette activité pour un montant de 341 M€.

Pour une meilleure lisibilité du compte de résultat, les dépréciations ont été classées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

En 2020, Auchan Holding a déterminé des taux d'actualisation différenciés par pays pour sa principale activité : RetailLe taux de croissance à long-terme retenu s'élève, quant à lui, à 1 %.

Comme en 2019, en 2020, les taux d'actualisation utilisés par Ceetrus sont ceux utilisés dans le cadre des expertises sur l'ensemble du parc immobilier et différenciés par catégorie d'actifs au sein des pays.

Pour le Retail, ces taux sont les suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
	Retail	Retail
France	5,20 %	5,20 %
Luxembourg	5,20 %	4,90 %
Espagne	5,95 %	5,93 %
Portugal	6,82 %	7,44 %
Pologne	5,76 %	5,66 %
Hongrie	6,91 %	7,13 %
Roumanie	6,81 %	7,05 %
Ukraine	10,51 %	10,09 %
Russie	7,33 %	7,33 %
Chine		5,58 %
Taïwan	6,06 %	5,54 %
Tunisie	9,06 %	8,31 %
Sénégal	8,01 %	8,26 %

Les analyses de sensibilité réalisées sur les principales valeurs testées et portant sur les taux d'actualisation (+ 50 bps) et sur le taux de croissance à long terme (- 50 bps) ne montrent pas de risque de dépréciation supplémentaire.

6.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Sûretés

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de dettes.

Engagements

	31/12/2020	31/12/2019
(en M€)	Total	Total
Options sur terrains et immeubles [1]	19	32
dont sur immeubles de placement	*14*	*7*
Achats sous condition d'immobilisations futures [2]	14	255

(1) Les engagements d'options sur terrains diminuent de 21M€, ceux des immeubles augmentent de 8 M€.

(2) Les engagements d'achats sous conditions d'immobilisations futures diminuent de 241 M€, principalement liée à la cession des activités en Chine.

NOTE 7 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

7.1 DÉTAIL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE *(en M€)*

Principes et méthodes comptables cf. point 2.1.3 « Périmètre et méthodes de consolidation ».

			% d'intérêt		Valeur d'équivalence	
Branche/métier	**Sociétés**	**« Pays »**	**31/12/2020**	**31/12/2019**	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Auchan Retail	**dont principalement :**				**28**	**24**
	ARMA Inv	Pologne	50 %	25 %	12	5
	SMG [1]	Tunisie	10 %	10 %	7	8
Ceetrus	**dont principalement :**				**236**	**215**
	IMMAUCOM, SPPICAV	France	20 %	20 %	33	32
	C.C. ZENIA, SL	Espagne	50 %	50 %	18	17
	ALEGRO ALFRAGIDE	Portugal	50 %	50 %	17	18
	ALEGRO SETUBAL	Portugal	50 %	50 %	11	13
	GALLERIA CINISELLO	Italie	50 %	50 %	72	71
	PATRIMONIO REAL ESTATE	Italie	50 %	50 %	22	21
	GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG SA	Luxembourg	20 %	20 %	17	0
	IMMO LODGIA, SRL	Roumanie	50 %	50 %	8	6
Auchan Holding	**dont principalement :**				**259**	**245**
	Oney Bank	France	49 %	49 %	259	240
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE					**524**	**485**

(1) Bien que la participation de Auchan Retail International dans SMG ne représente que 10 % du capital et des droits de vote, compte tenu du pacte d'actionnaires signé en octobre 2012, Auchan Retail International exerce une influence notable en disposant d'une représentation au sein du Conseil d'Administration et en participant au processus d'élaboration des politiques, notamment commerciales et stratégiques.

7.2 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE
(à 100 % et en M€)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Oney Bank*	Auchan Retail	Ceetrus	Oney Bank*	Auchan Retail	Ceetrus
Actifs non courants	3 603	133	1 270	3 116	165	1183
Actifs courants		343	548		307	521
TOTAL DES ACTIFS	**3 603**	**476**	**1 818**	**3 116**	**471**	**1 704**
Capitaux propres – part du Groupe	486	46	674	450	59	670
Passifs non courants	3 116	60	705	2 666	70	600
Passifs courants		370	439		343	434
TOTAL DES PASSIFS	**3 603**	**476**	**1 818**	**3 116**	**471**	**1 704**
Produits des activités ordinaires	434	378	115	508	452	152
Résultat d'exploitation	56	17	28	27	15	25
RÉSULTAT NET	**40**	**(2)**	**6**	**(15)**	**3**	**5**

* *La principale participation mise en équivalence rattachée à Auchan Holding est la participation de 49,4% détenue dans Oney Bank. Dans le bilan de Oney Bank, les actifs et passifs ne sont pas catégorisés entre éléments courants et non-courants.*

Variation

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Au 1er janvier	**485**	**219**
Résultat de l'exercice (quote-part et perte de valeur)	19	(22)
Distribution et remboursement de capital (1)	(4)	(5)
Participations acquises (2)	9	266
Acquisitions et augmentations de capital (3)	7	49
Sorties (dont diminution du pourcentage d'intérêt)	(8)	(31)
Écarts de conversion et autres variations	16	9
AU 31 DÉCEMBRE	**524**	**485**

(1) Distribution de dividendes par la division Ceetrus.

(2) En 2020, acquisition de 25% supplémentaire de Arma Invest par Auchan Pologne. En 2019, mise en équivalence de Oney Bank à hauteur de 49,26 % après la cession du contrôle au Groupe BPCE..

(3) Principalement: Augmentation de capital par Ceetrus Italie dans Gallerie Cinisello pour 24 M€ en 2019 et 9 M€ en 2020.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION

8.1 CAPITAUX PROPRES

8.1.1 Gestion du capital

La politique de Auchan Holding consiste à disposer d'une base de capital solide assurant la confiance des investisseurs et des créanciers et lui permettant de contribuer au développement de ses activités.

8.1.2 Détenteurs du capital

Au 31 décembre 2020, le capital de Auchan Holding est majoritairement détenu par la société Aumarché.

Les salariés détiennent près de 2 % du capital de la société *via* les FCP Valauchan, Valfrance et *via* les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers (Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrussie SCA). Seules les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers sont consolidées par intégration globale.

Les statuts des sociétés Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrussie SCA définissent les conditions dans lesquelles l'actionnariat trouve à s'exercer. Les transactions d'achats/ventes entre associés sur les titres de ces sociétés sont réalisées tout au long de l'année, sur la base d'un prix déterminé une fois par an selon une méthode d'évaluation financière définie par un collège d'experts évaluateurs reconnus et utilisée de manière constante dans le temps.

8.1.3 Nombre d'actions composant le capital social

	31/12/2020	31/12/2019
Au 1er janvier	28 914 549	29 565 168
Émission en numéraire		
Réduction de capital	(115 237)	(650 619)
AU 31 DÉCEMBRE	28 799 312	28 914 549

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 575 986 240€. Il est divisé en 28 799 312 actions au nominal de 20 €, entièrement libérées. Au 31 décembre 2019, le capital social était de 578 290 980 € (soit 28 914 549 actions au nominal de 20 €).

8.1.4 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle d'actions propres sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, Auchan Holding a racheté principalement aux FCP Valauchan et Valfrance 203 806 actions propres et en a annulé 115 237. Au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions propres détenues par Auchan Holding SA et ses filiales s'élève à 412 583 actions (contre 376 919 ctions à fin 2019). 176 591 actions Auchan Holding SA sont détenues par Auchan Holding SA pour un coût de transaction de 55 M€ et 235 992 actions détenues par Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valportugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrussie SCA pour un coût d'acquisition de 88 M€, dans le cadre de l'actionnariat des salariés.

Au 31 décembre 2020, les actions propres détenues par Auchan Holding SA représentent 0,6 % de son capital.

8.1.5 Réserve légale

La réserve légale de Auchan Holding SA s'élève à 61 M€ au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019.

8.1.6 Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers et écarts actuariels (en part du Groupe)

(en M€)	Réserve de conversion	Réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de couverture d'investissement net à l'étranger	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Total
Au 1er janvier 2019	**(763)**	**(33)**	**11**	**2**	**(22)**	**(805)**
Variation	114	(1)	(22)		(18)	72
AU 31 DÉCEMBRE 2019	(649)	(34)	(11)	2	(40)	(733)
Au 1er janvier 2020	**(649)**	**(34)**	**(11)**	**2**	**(40)**	**(733)**
Variation	(301)	(25)	(29)		11	(344)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(950)	(59)	(40)	2	(29)	(1 077)

La réserve de conversion se ventile comme suit par pays (en part du Groupe) :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Pologne	(34)	4
Hongrie	(66)	(51)
Chine continentale	0	215
Taiwan	21	26
Russie	(676)	(548)
Ukraine	(149)	(131)
Hong Kong	0	(125)
Roumanie	(41)	(33)
Tunisie	(5)	(5)
Vietnam	(1)	(1)
TOTAL	(950)	(649)

8.1.7 Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle de 186 M€ sont essentiellement constitués des intérêts dans le capital de Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA , Val Portugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrussie SCA pour 131 M€ et de la filiale à Taiwan pour 33 M€.

8.1.8 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé en 2020 au titre de l'exercice 2019.

L'affectation du résultat 2020 n'est pas comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2020.

8.2 RÉSULTATS PAR ACTION

Principes Comptables

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action, calculés à partir du résultat des activités poursuivies. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation majoré des actions à créer potentiellement dilutives. Pour Auchan Holding, il s'agit d'options d'achat ou de souscription d'actions ou de plans d'attribution gratuite d'actions. La dilution rattachée à ces options ou actions gratuites est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

En cas d'éléments non courants significatifs et de nature à perturber la lisibilité du résultat par action, un résultat net des activités poursuivies hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net des activités poursuivies – part du Groupe – des autres produits et charges opérationnels, pour leur montant net d'impôt et d'intérêts ne donnant pas le contrôle.

4

8.2.1 Calcul du nombre moyen pondéré d'actions

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions en circulation au 1er janvier	28 914 549	29 565 168
Nombre d'actions propres au 1er janvier	(376 919)	(434 272)
Moyenne pondérée des actions propres acquises	(53 223)	(396 924)
Moyenne pondérée des actions propres cédées ou annulées	35 107	414 370
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	**28 519 514**	**29 148 342**
Actions à créer potentiellement dilutives (options d'achat ou de souscription, attributions gratuites d'actions)		5 884
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	**28 519 514**	**29 154 226**

8.2.2 Calcul des résultats par action

Résultat de base par action	31/12/2020	31/12/2019
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	28 519 514	29 148 342
Résultat net – part du Groupe *(en M€)*	678	(1 463)
Par action (en €)	*23,76*	*(50,19)*
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe *(en M€)*	1 257	(1 231)
Par action (en €)	*44,09*	*(42,23)*
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe *(en M€)*	(580)	(232)
Par action (en €)	*(20,33)*	*(7,96)*

Résultat dilué par action	31/12/2020	31/12/2019
Nombre moyen pondéré d'actions diluées :	28 519 514	29 154 226
Résultat net – part du Groupe *(en M€)*	678	(1 463)
Par action (en €) [1]	*23,76*	*(50,19)*
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe *(en M€)*	1 257	(1 231)
Par action (en €) [1]	*44,09*	*(42,23)*
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe *(en M€)*	(580)	(232)
Par action (en €) [1]	*(20,33)*	*(7,96)*

(1) Les actions potentiellement dilutives ne sont pas prises en compte car leur conversion aurait pour effet de réduire la perte par actions.

NOTE 9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

9.1 PROVISIONS

Principes Comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsqu'une entité du périmètre de consolidation a un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties intéressées.

Certaines sociétés du périmètre de consolidation proposent des contrats d'extension de garantie pour lesquels les produits et la marge sont reconnus sur la durée de la prestation fournie. Les coûts prévisibles relatifs à la garantie accordée aux clients sont provisionnés lorsque les ventes sont enregistrées, en fonction des statistiques de charges constatées par le passé.

Les provisions entrant dans le cycle normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en passifs courants. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Provisions non courantes

	Litiges fiscaux					
(en M€)	Hors impôt sur les bénéfices	Impôt sur les bénéfices	Autres litiges	Avantages au personnel	Divers	Total
Au 31 décembre 2019	**2**	**39**		**132**	**75**	**248**
Dotations [1]		15		24	11	50
Reprises de provisions utilisées		(2)		(2)	(20)	(25)
Reprises de provisions sans objet				(1)		(1)
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global [2]				(12)		(12)
Reclassements et autres mouvements [3]	(1)	1			(19)	(19)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**1**	**52**		**141**	**47**	**242**

(1) Les dotations de provisions non courantes concernent principalement les avantages au personnel d'Auchan Retail France pour 19 M€ et les rappels d'impôt sur l'Espagne pour 12 M€.

(2) Ces (12) M€ sont relatifs aux écarts actuariels sur avantages au personnel (dont principalement (9) M€ pour Auchan Retail France).

(3) Concerne principalement des reclassements des provisions non courantes pour restructuration de Auchan Retail France vers les provisions courantes (15) M€.

Provisions courantes

(en M€)	Litiges fiscaux	Autres litiges	Provisions pour garanties	Avantages au personnel	Divers	Total
Au 31 décembre 2019	**8**	**62**	**9**		**337**	**415**
Dotations [1]		36	10		270	316
Reprises de provisions utilisées [2]		(23)			(120)	(143)
Reprises de provisions sans objet		(10)	(8)		(86)	(106)
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global						
Reclassements et autres mouvements [3]		1	1		(6)	(5)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	8	68	10		396	482

(1) Les dotations concernent principalement la provision PSE chez Auchan Retail France (178 M€).

(2) Les reprises de provisions utilisées diverses (120 M€) correspondent principalement à la reprise de la provision Renaissance chez Auchan Retail France pour 28 M€, 45 M€ concernent la cession Auchan Spa et 16 M€ concernent Auchan Pologne.

(3) Concerne pour partie des reclassements des provisions non courantes vers les provisions courantes concernant les restructurations (15) M€, un reclassement des provisions Griffin vers les dettes IFRS 16 sur Auchan Pologne (9) M€ et des écarts de conversion liés à l'ouverture (11) M€.

La provision pour garantie est reconstituée en totalité à chaque clôture, la charge étant principalement constatée en « Charges externes ».

9.2 PASSIFS ÉVENTUELS

Les sociétés du périmètre de consolidation sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par Auchan Holding et/ou ses filiales ainsi que leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

À la connaissance de Auchan Holding et ses filiales, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de Auchan Holding et/ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

4

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 DETTE FINANCIÈRE NETTE

Principes Comptables

L'endettement financier net est constitué des emprunts et des dettes financières courants et non courants, de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net, des intérêts courus afférents à ces éléments, diminués de la trésorerie nette et des appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net. Les appels de marge passifs (qui correspondent aux marges reçues de la part des contreparties) sont inclus dans les emprunts et les dettes financières courants.

La notion de dette financière nette utilisée par Auchan Holding est constituée de l'endettement financier net et de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier. Elle intègre également les appels de marge portant sur ces dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et les instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

10.1.1 Dette financière nette

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes financières [1]	6 741	7 703
• non courants	5 902	6 390
• courants	840	1 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 401)	(3 674)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(94)	(124)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture [1]	(2)	
Endettement financier net	**2 244**	**3 904**
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	14	(33)
Autres actifs de placement court terme	(100)	(2)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	**2 158**	**3 870**

(1) Plusieurs accords d'appels de marge ont été mis en place dans le but de réduire le risque de contrepartie. Les montants relatifs aux appels de marge reçus (passif) ou versés (actif) sont inclus dans la dette financière nette. Au 31 décembre 2020, ils représentent un passif de 39,2 M€ figurant en « Emprunts et dettes financières ».

10.1.2 Variation de la dette financière nette

(en M€)	31/12/2019	Variation de la trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Reclassements et autres	31/12/2020
Emprunts et dettes financières	7 703	(896)	(50)	(15)	(1)	6 741
• non courants	6 390	42	(4)	169	(697)	5 902
• courants	1 313	(939)	(46)	(185)	696	840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 674)	(1 740)	44	969		(4 401)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(124)	28			2	(94)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture		(2)				(2)
Endettement financier net	**3 904**	**(2 611)**	**(5)**	**953**	**2**	**2 244**
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(33)	51	(1)		(2)	14
Autres actifs de placement court terme	(2)	(1 677)		1 579		(100)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	3 870	(4 238)	(7)	2 533	(1)	2 158

10.2 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut qui inclut les charges d'intérêts, les résultats de couverture de taux et de change afférents à l'endettement financier ;
- la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » qui inclut des produits perçus sur les placements de trésorerie.

(en M€)	2020	2019
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	9
Coût de l'endettement financier brut :	(193)	(128)
• Charge d'intérêt	(279)	(167)
• Résultat de couvertures	86	39
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**(186)**	**(119)**

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 186 M€ (contre 119 M€ en 2019). Cette variation s'explique principalement par les charges liées aux rachats anticipés d'emprunts obligataires et à l'annulation des couvertures associées

10.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les effets d'actualisation, les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net et du coût des ventes et les impacts résultat des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net.

	2020			2019		
(en M€)	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Cessions d'autres actifs financiers non courants	4	(8)	(3)	4	(2)	2
Résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture [1]	17	(60)	(43)	18	(75)	(57)
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes des reprises :		(1)	(1)	2	(9)	(7)
• *Reprise de dépréciation des autres actifs financiers*				*2*		*2*
• *Dotation pour dépréciation des autres actifs financiers*		*(1)*	*(1)*		*(9)*	*(9)*
• *Autres provisions nettes des reprises*						
Coût de l'actualisation des engagements de retraites net du rendement attendu des actifs	1	(3)	(2)	2	(5)	(3)
Produits des participations				5		5
Autres [2]	29	(204)	(175)	46	(193)	(147)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	**52**	**(276)**	**(224)**	**77**	**(283)**	**(206)**

(1) Le résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture inclut notamment les résultats de change et les résultats sur les dérivés destinés soit à couvrir les risques de change et/ou de taux sur les prêts intragroupe, soit à garantir un niveau de taux d'intérêt sur la dette globale d'Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation (swaps de macrocouverture).

(2) En 2020, cette ligne intègre principalement les frais financiers à IFRS 16 pour (131) M€ et les écarts de change relatifs à IFRS 16 pour (39) M€.

10.4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

10.4.1 Principes Comptables

Le Groupe a décidé d'adopter le nouveau modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que ses relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques, et adopter une approche plus qualitative de l'appréciation de ses couvertures.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur au bilan et leurs variations sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets.

La comptabilité de couverture est applicable si les trois critères suivants sont atteints :

1. les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à cette relation ;
2. une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture, sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
3. la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture,
 - l'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique, et
 - le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié.

La plupart des dérivés utilisés par Auchan Holding sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe 3 modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IFRS 9 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger :

- pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace ;
- pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en « Autres éléments du résultat global » (réserve de *cash flow hedge*) à hauteur de la partie efficace de la couverture. Ces réserves sont recyclées en résultat lorsque la transaction couverte impacte le résultat ou sont incorporées dans l'actif ou le passif non financier lorsque celui est reconnu au bilan. Les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat ;
- pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'investissements nets à l'étranger, la variation de valeur des instruments de couverture est inscrite en autres éléments du résultat global, l'objectif de ces couvertures étant de neutraliser la variation de la valeur en euros d'une partie des actifs nets des filiales en devises.

Parmi les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers pour les dérivés de taux, et en résultat d'exploitation pour les options de change en couverture économique de la marge commerciale future.

Le Groupe a prospectivement qualifié de couverture de *Cash Flow Hedge* des *swaps* receveurs taux variable payeur taux fixe, couvrant des expositions agrégées de dette à taux fixe et de *swaps* receveurs taux fixe payeurs taux variable. La partie efficace de la variation de valeur de ces instruments nouvellement qualifiés de couverture est comptabilisée en réserve de couverture de flux de trésorerie depuis le 1er janvier 2018.

Le Groupe a choisi de qualifier de manière rétrospective de « coût de la couverture » le « Foreign Currency Basis Spread » des cross-currency swaps qualifiés de couverture de juste valeur (*Fair value Hedge*). L'impact du retraitement IFRS 9 sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe s'élève à 1,2 millions d'euros et représente la juste valeur du Basis Spread des instruments qualifiés

La variation de juste valeur du Basis Spread est exclue de la qualification de couverture. Elle est comptabilisée en réserve de couverture, et amortie en résultat sur la durée de la couverture.

Les instruments dérivés dont la maturité à l'origine est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments dérivés sont classés en actifs ou passifs courants.

Pour les instruments dérivés, la date de comptabilisation est la date de transaction.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché (risques de liquidité, de taux et de change).

Au 31 décembre 2020, ces dérivés figurent au bilan en valeur de marché en actifs et passifs courants et non courants.

Le contrôle et le suivi de la gestion des risques de marché sont assurés par le Comité Finance qui se réunit au moins deux fois par an. La Direction générale de Auchan Holding est représentée dans cette instance qui est notamment chargée d'apprécier la qualité des différentes contreparties, le niveau des couvertures mises en place et leur adéquation aux sous-jacents, ainsi que le risque de liquidité.

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Catégories IFRS 9		
Couverture de flux de trésorerie-partie efficace de la variation de juste valeur	(54)	(8)
Couverture de flux de trésorerie-reclassés en résultat	8	(15)
Activités à l'étranger-écart de conversion	(494)	139

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Variation de la réserve de juste valeur	(25)	
Variation de la réserve de couverture	(29)	(23)
Variation de la réserve de conversion	(494)	139

10.4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Concernant les placements, sauf exception, la politique de Auchan Holding et des sociétés du périmètre de consolidation est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et décidées par le Comité financier, selon une grille de notation.

Auchan Holding travaille uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction de Auchan Holding sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Afin d'encadrer les règles de fonctionnement des instruments financiers, des contrats ISDA ont été signés avec la plupart des contreparties bancaires. En particulier, ces contrats prévoient les modalités de résiliation des opérations et l'application d'un solde net compensé en cas de modification de l'équilibre contractuel initial, incluant la défaillance de la contrepartie.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés portés par Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation intègre une composante « risque de contrepartie » (CVA) pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » (DVA) pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché tenant compte de données statistiques historiques. Au 31 décembre 2020, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Les créances clients et autres créances correspondent majoritairement aux créances vis-à-vis des franchisés, aux participations publicitaires et coopérations commerciales des fournisseurs ainsi qu'à diverses charges constatées d'avance. Ces opérations ne présentent pas de risques significatifs.

Pour les activités Retail et Ceetrus, le Groupe applique l'approche simplifiée pour comptabiliser les pertes attendues sur les clients et les comptes rattachés.

Pertes de valeur :

(en M€)	Instrument de dette à la JV par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers au coût amorti
Solde au 1er janvier 2019	**5**	**233**
Perte nette de valeur		3
Variation de périmètre[1]	(2)	(89)
Écart de conversion		1
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	**3**	**148**
Solde au 1er janvier 2020	**3**	**148**
Perte nette de valeur	1	27
Variation de périmètre		(1)
Écart de conversion		(4)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	**4**	**170**

(1) Les variations de périmètre en 2019 concernent essentiellement la cession de l'Italie et du Vietnam.

10.4.3 Risque de liquidité

La politique de Auchan Holding est de disposer en permanence de financements à moyen et long termes suffisants pour financer son besoin au bas de cycle saisonnier et de couvrir une marge de sécurité.

Précisions relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires à moyen et long termes contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (pari-passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative pledge*), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (*Material Adverse Change*).

Le programme *Euro Medium Term note* (EMTN) de Auchan Holding SA, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des ratios est respecté.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation de Auchan Holding.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts).

Opérations en date du 31 décembre 2020 *(en M€)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	5 153	5 153	298	2 763	2 092
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 173	1 173	206	835	132
Dettes financières diverses	237	237	79	158	
Dettes fournisseurs	4 676	4 676	4 676		
Autres dettes courantes	2 368	2 368	2 348	15	5
Autres dettes non courantes	1 658	1 658	327	688	643
Dettes d'impôts exigibles	52	52	52		
Soldes créditeurs de banque	137	137	137		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	**15 454**	**15 454**	**8 123**	**4 459**	**2 872**
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	2	3	3		
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	31	33	8	20	5
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	23				
• *Sortie de trésorerie*		*362*	*342*	*19*	
• *Entrée de trésorerie*		*(338)*	*(320)*	*(19)*	
Autres contrats de change à terme :	1				
• *Sortie de trésorerie*		*32*	*32*		
• *Entrée de trésorerie*		*(31)*	*(31)*		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	**58**	**61**	**35**	**20**	**5**

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

Opérations en date du 31 décembre 2019 *(en M€)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	5 810	6 093	456	4 255	1 382
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 416	1 416	307	975	133
Dettes financières diverses	315	319	302	16	1
Dettes fournisseurs	7 572	7 572	7 490	82	
Autres dettes courantes	4 965	4 965	4 913	45	7
Autres dettes non courantes	3 118	3 118	103	1 793	1 222
Dettes d'impôts exigibles	115	115	115		
Soldes créditeurs de banque	105	105	105		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	**23 416**	**23 703**	**13 791**	**7 166**	**2 745**
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	6	228	199	28	
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	18	36	9	28	(1)
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	13				
• *Sortie de trésorerie*		*15*	*15*		
• *Entrée de trésorerie*		*(1)*	*(1)*		
Autres contrats de change à terme :	4				
• *Sortie de trésorerie*		*10*	*10*		
• *Entrée de trésorerie*					
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	**41**	**264**	**208**	**57**	**(1)**

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

10.4.4 Risque de taux

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition de Auchan Holding à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture. Cependant, certaines opérations dites de « macro-couverture » viennent couvrir le risque de taux et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Elles sont donc comptablement classées en « Actifs détenus à des fins de transaction ».

10.4.4.1 Couverture de taux

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte sur des emprunts à taux variable en contractant soit des instruments à taux variables, soit des emprunts à taux fixes faisant l'objet de *swaps* de taux d'intérêt venant transformer les taux fixes en variable.

Le Groupe vient ensuite refixer son endettement à taux variable sur des maturités plus courtes que l'emprunt sous-jacent. La politique de refixation est fonction de la devise concernée et de la durée. Par exemple, sur l'année en cours, pour les devises PLN, HUF, RUB et RON, l'objectif de couverture est respectivement de l'ordre de 70%, 70%, 70% et 80% en N puis de 50%, 50%, 50% et 30% en N+1. Il n'y a pas de macrocouverture prévue pour l'EUR en 2021 actuellement.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert en fonction des taux d'intérêt de référence, des durées pour lesquelles ils sont établis, des dates de détermination, de l'échéance, ainsi que des montants notionnels ou nominaux. **Il utilise un dérivé hypothétique pour déterminer s'il est attendu que le dérivé désigné dans chaque relation de couverture soit efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.**

Couverture de juste valeur

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire. Les devises de ces opérations sont l'euro et le franc suisse. La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au bilan est de 68,8 M€ au 31 décembre 2020.

Opérations de « macro-couverture » comptabilisées en couverture de flux futurs

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux de la dette du Groupe à taux variable. Elles se composent de *swaps* en euro où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable. Ces opérations ont été qualifiées prospectivement au 1er janvier 2018 de couverture de *Cash-Flow Hedge*, en couverture des expositions agrégées de dette à taux fixe et de *swaps* receveurs taux fixe - payeurs taux variable, en application d'IFRS 9. **Auchan Holding n'a pas d'opérations en vie au 31 décembre 2020. En revanche, Ceetrus et ses filiales disposent d'opérations qualifiées pour une valeur de marché de -30,1 M€ afin de couvrir ses financements externes.**

Autres Opérations de « macro-couverture » comptabilisées à la juste valeur par Résultat

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux. Elles se composent soit de *swaps* où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de caps, soit de *swaptions*. Ces opérations sont réalisées en HUF, PLN, RUB et RON. **La juste valeur de ces opérations est de -1,3 M€ au 31 décembre 2020 contre - 1,3 M€ au 31 décembre 2019.**

10.4.4.2 Exposition au risque de taux (après gestion) (1)

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers à taux fixe		-
Passifs financiers à taux fixe	2 782	4 279
Actifs financiers à taux variable	4 116	4 116
Passifs financiers à taux variable	3 960	3 425

(1) Hors dettes et créances d'exploitation

10.4.4.3 Analyse de la sensibilité

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre reste constant sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Auchan Holding a stressé la courbe de l'euro et des autres devises à - 0,5 %/+ 0,5 %.

Incidence sur le compte de résultat et sur les capitaux propres

Une hausse de + 0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

- une hausse du coût de l'endettement de 21,2 M€ dont 6,6 M€ pour l'année 2021. Les capitaux propres seraient impactés à la hausse de 29,5 M€. Au 31 décembre 2019, elle représentait une hausse de 93 M € dont 17 M € pour 2020.

Une baisse de - 0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

- une baisse du coût de l'endettement de 12,4 M€ dont 5 M€ pour l'année 2021. Les capitaux propres seraient impactés à la baisse pour 26,3 M€. Au 31 décembre 2019, elle représentait une baisse de 72 M€ dont 13 M€ pour 2020.

Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

10.4.5 Risque de change

Auchan Holding est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2020 sont principalement l'US dollar, le zloty, le forint, le rouble et le leu.

La politique de gestion des risques du Groupe consiste à couvrir à tout moment 100 % de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels au maximum pour les 18 prochains mois. Le Groupe a recours à des contrats à terme de gré à gré pour couvrir son risque de change, ainsi que des stratégies optionnelles notamment pour apporter de la flexibilité sur les volumes. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance supérieure à un an. Ces contrats sont généralement désignés en tant que couverture de flux de trésorerie. Les ventes sèches d'option, les stratégies à barrière désactivante et les stratégies avec asymétrie sont interdites par la politique Groupe.

Le Groupe désigne l'élément prix au comptant d'un contrat de change à terme couvrant son risque de change, et y applique un ratio de couverture de 1:1.

Les éléments report/déport des contrats de change à terme ne sont pas désignés comme instruments de couverture et sont enregistrés séparément en « coûts de couverture », dans la réserve de coûts de couverture des capitaux propres. La politique du Groupe consiste à aligner les conditions essentielles du contrat de change à terme avec celles de l'élément couvert.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les principales sources d'inefficacité de ces relations de couverture sont :

- l'effet du risque de crédit des contreparties et du Groupe sur la juste valeur des contrats de change à terme, qui n'est pas reflété par la variation de juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable aux variations des taux de change ; et
- les modifications du calendrier des transactions couvertes.

10.4.5.1 Couvertures de change

Les instruments dérivés de change visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de Auchan Holding ainsi que sur la valeur des actifs nets de certaines de ses filiales.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Les opérations de change ne concernent que les devises indiquées dans les tableaux ci-après.

Couverture de juste valeur (*fair-value hedge*)

Les couvertures de change comptabilisées en couvertures de juste valeur sont adossées aux achats facturés en devises mais non encore réglés. Les impacts au compte de résultat de ces instruments dérivés se compensent naturellement avec les impacts de la revalorisation des dettes fournisseurs en devises.

Couverture de flux futurs (*cash-flow hedge*)

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* de change et d'achats/ventes à terme de devises. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels d'achats de marchandises qui seront libellées en devises.

Les risques couverts par ces opérations sont principalement des risques EUR/USD.

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change	(8)				
• *Entrée de trésorerie*		*157*	*139*	*18*	
• *Sortie de trésorerie*		*(164)*	*(146)*	*(18)*	
Contrats de change à terme	(23)				
• *Entrée de trésorerie*		*341*	*320*	*22*	
• *Sortie de trésorerie*		*(364)*	*(342)*	*(22)*	

Au 31 décembre 2019 *(en M€)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change	4				
• *Entrée de trésorerie*	*7*	*8*	*8*	-	-
• *Sortie de trésorerie*	*(3)*	*(3)*	*(3)*	-	-
Contrats de change à terme	1				
• *Entrée de trésorerie*	*10*	*16*	*16*	-	-
• *Sortie de trésorerie*	*(9)*	*(11)*	*(11)*	-	-

Le tableau suivant présente l'exposition de Auchan Holding au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	USD
Dettes fournisseurs	38
Achats prévisionnels estimés [1]	592
EXPOSITION BRUTE	**630**
Contrats de change	(570)
Options de change [2]	(96)
EXPOSITION NETTE	**(35)**

(1) Achats prévus pour l'exercice 2021.
(2) Opérations non qualifiées de couverture.

Change bilantiel

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises effectués aux filiales à l'étranger. Les devises couvertes sont le forint hongrois, le zloty polonais, le leu roumain, l'US dollar et le rouble russe. Bien que ces opérations soient effectuées dans un but de couverture, elles ne sont pas documentées en couverture car une compensation naturelle s'opère en compte de résultat par l'effet symétrique de revalorisation des dérivés et des financements intragroupe.

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	20	178	102	489	201
Exposition bilancielle brute	**20**	**178**	**102**	**489**	**201**
Swaps de change	20	178	102	489	201
EXPOSITION NETTE					

Au 31 décembre 2019 *(en M€)*	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	31	315	195	451	320
Exposition bilancielle brute	**31**	**315**	**195**	**451**	**320**
Swaps de change	31	315	195	451	320
EXPOSITION NETTE					

Couverture d'actif net

Aucune couverture n'a été mise en place en 2020 et 2019.

10.4.5.2 Analyse de la sensibilité (hors réserves de conversion)

Cette analyse de sensibilité est réalisée en supposant que les variables hors cours de change (en particulier les taux d'intérêt) sont constantes.

Une augmentation des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2020 une diminution du résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de *cash-flow hedge* sur les achats prévisionnels estimés.

Impact *(en M€)*	Capitaux propres	Gains ou pertes
USD	(39)	(3)

Une diminution des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2020, une augmentation du résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de *cash-flow hedge* sur les achats prévisionnels estimés.

Impact *(en M€)*	Capitaux propres	Gains ou pertes
USD	48	7

10.4.6 Autres risques

Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation réalisent d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux, à savoir des couvertures sur le cours des matières premières, pour des montants non-matériels.

Effets de la comptabilité de couverture sur la situation et la performance financière

Les opérations traitées en couverture d'actif net n'ont pas donné lieu à revalorisation en 2020. Elles ne sont donc pas reprises dans les analyses suivantes.

Instruments de couverture

Les montants relatifs aux éléments désignés comme instruments de couverture et aux inefficacités de couverture sont les suivants :

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Nature instrument couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture – Actif	Valeur comptable de l'instrument de couverture – Passif	Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	Variation de la réserve d'OCI
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt		**Notionnel couvert**					
Emprunts obligataires en EUR	*Swap* de taux	2 705	51	1		(48)	
Emprunts obligataires en CHF	*Cross Currency Swap*	98	19				(1)
Emprunts obligataires en USD	*Swap* de taux						
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt		**Notionnel couvert**					
Taux variable des emprunts bancaires							
	Swaps de taux EUR	1 934		30			(14,5)
	Swaptions Cap	400	0,1			(0,5)	0,5
Macrocouverture							
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises	*Forward* et Swaps	481		31		(5)	(39)

Éléments couverts

À la date de clôture, les montants relatifs aux éléments désignés comme éléments couverts sont les suivants :

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'élément couvert est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	Variation de la réserve d'OCI
	Actif	Passif	Actif	Passif			
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires taux fixe libellés en EUR		2 757	66		Emprunts et dettes financières	48	
Emprunts obligataires taux fixe libellés en CHF		119	19				
Emprunts obligataires taux fixe libellés en USD						16	
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts bancaires		2 334			Emprunts et dettes financières		
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Efficacité et résultat de couverture

Le tableau suivant rapproche par catégorie de risque les éléments de capitaux propres et l'analyse des autres éléments du résultat global résultant de la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture
FAIR VALUE HEDGE		
Risque de Taux d'intérêt	17	Coût de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Variation de juste valeur des instruments de couverture reconnue en OCI	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture	Montant transféré de la réserve CFH en PL	Rubrique du PL affecté par le reclassement
CASH FLOW HEDGE					
Risque de Taux d'intérêt	(14)	(1)	Coût de l'endettement financier net		
Risque de change	(39)	(5)	Autres charges d'exploitation	2	

10.4.7 Valeurs de marché des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités et présentés dans les états financiers selon les dispositions des normes IFRS 9, IAS 32, IFRS 7 et IFRS 13.

IFRS 13 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Niveau 1 : Juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

	31/12/2020				31/12/2019			
	Valeur de marché			Valeur	Valeur de marché			Valeur
Catégories IFRS 9 *(en M€)*	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	comptable
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat		**4 436**		**4 436**		**3 823**		**3 823**
• *Autres actifs financiers évalués à la juste valeur*		*34*		*34*		*149*		*149*
• *Trésorerie et équivalents de trésorerie*		*4 401*		*4 401*		*3 674*		*3 674*
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		**123**		**123**		**153**		**153**
• *Titres de participation*		*123*		*123*		*153*		*153*
Actifs financiers au coût amorti		**2 371**		**2 371**		**2 752**		**2 752**
• *Autres actifs financiers non courants (hors titres de participation)*		*264*		*264*		*253*		*253*
• *Créances clients*		*442*		*442*		*542*		*542*
• *Autres actifs financiers courants*		*1 666*		*1 666*		*1 957*		*1 957*
Passifs évalués à la juste valeur	**4 765**	**10 679**		**15 444**	**5 536**	**17 790**		**23 362**
• *Emprunts obligataires et placements privés*	*4 765*	*352*		*5 153*	*5 536*	*238*		*5 810*
• *Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit, dettes financières diverses et concours bancaires courants*		*1 588*		*1 588*		*1 897*		*1 897*
• *Autres dettes non courantes*		*1 658*		*1 658*		*3 118*		*3 118*
• *Dettes fournisseurs*		*4 676*		*4 676*		*7 572*		*7 572*
• *Autres dettes courantes*		*2 368*		*2 368*		*4 965*		*4 965*
Instruments dérivés, dont :		**80**		**80**		**157**		**157**
• *Dérivés actifs*		*152*		*152*		*203*		*203*
• *Dérivés passifs*		*72*		*72*		*47*		*47*

Les emprunts obligataires et les SICAV de trésorerie sont évalués sur la base de cotations de marché. Ces valeurs sont considérées comme des actifs et passifs financiers de niveau 1.

Auchan Holding a déterminé la juste valeur des dettes de location-financement et des emprunts bancaires à partir d'une méthode d'actualisation des flux contractuels par les courbes de taux de marché, qui sont des données observables.

Les instruments dérivés sont valorisés suivant des techniques de valorisation communément acceptées sur la base des données observables sur les marchés des taux et des changes.

Non-compensation des positions dérivées

Auchan Holding contracte des contrats ISDA (*International Swap and Derivatives Agreement*) dans le cadre de ses opérations de marché. Les contrats ISDA n'atteignent pas les conditions de compensation des positions dérivées au bilan. Le tableau ci-dessous présente les montants comptabilisés qui sont sujets à ces accords, pour les seuls dérivés qualifiés de couverture de taux et de change :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant Net	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant Net
Actifs financiers						
Instruments dérivés	70	30	40	186	56	130
TOTAL	**70**	**30**	**40**	**186**	**56**	**130**
Passifs financiers						
Instruments dérivés	60	4	56	4	0	4
TOTAL	**60**	**4**	**56**	**4**	**0**	**4**

10.5 ACTIFS FINANCIERS

Principes comptables

Un actif financier est évalué au coût amorti si les 2 conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur du titre. Ce choix est fait pour chaque investissement.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

Évaluation du modèle économique

Le Groupe évalue l'objectif du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention d'un actif financier au niveau du portefeuille parce que c'est ce qui reflète le mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont transmises à la direction. Les informations considérées sont les suivantes :

- les méthodes et objectifs définis pour le portefeuille et leur mise en pratique. Il s'agit notamment de savoir si la stratégie de la Direction se concentre sur l'obtention de produits d'intérêt contractuels, le maintien d'un profil spécifique de taux d'intérêt, le fait de faire correspondre la durée de détention des actifs financiers avec celle des passifs qui les financent ou des flux de trésorerie attendus, ou la réalisation de flux de trésorerie en vendant ces actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la Direction du Groupe ;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique) et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'entreprise sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ; et
- la fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes d'actifs financiers au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures.

Les transferts d'actifs financiers vers des tiers dans le cadre de transactions ne satisfaisant pas aux conditions de décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à ces fins, conformément à la méthode comptable du Groupe en matière de comptabilisation de ces actifs.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la gestion et l'appréciation de la performance sont effectuées sur la base de la juste valeur sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Évaluation si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Aux fins de cette évaluation, le terme « principal » désigne la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, risque de liquidité et charges administratives), ainsi que d'une marge.

Lorsqu'il doit déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le Groupe considère les modalités contractuelles de l'instrument financier. Il lui faut notamment évaluer si l'actif financier comprend une modalité contractuelle susceptible de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte à ce qu'il ne satisfasse plus à cette condition. Lors de cette évaluation, le Groupe tient compte des éléments suivants :

- les éventualités qui pourraient modifier le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, notamment les caractéristiques de taux variable ;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les conditions limitant les recours du Groupe pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par sûreté réelle).

Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents. Il peut également comprendre un montant complémentaire raisonnable rémunérant la résiliation anticipée du contrat. Par ailleurs, pour un actif financier acquis avec une décote ou une surcote par rapport à sa valeur nominale contractuelle, une clause permettant ou exigeant le remboursement anticipé pour un montant représentant essentiellement la valeur nominale contractuelle et les intérêts contractuels accumulés (mais impayés), ce qui peut comprendre un supplément raisonnable pour compenser la résiliation avant terme du contrat) ne contredit pas ce critère « SPPI », si la juste valeur de la clause de remboursement anticipé est non significative lors de la comptabilisation initiale. Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » si le montant du remboursement anticipé est non significative lors de la comptabilisation initiale.

Évaluation ultérieure des profits et pertes

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Classement des actifs financiers par catégorie en valeur nette

(en M€)		31/12/2020		31/12/2019	
Poste bilan actif	**Catégorie IFRS 9**	**Non-Courant**	**Courant**	**Non-Courant**	**Courant**
Autres actifs financiers non courants	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat [1]	34		149	
	Instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [2]	129		161	
	Actif financier au coût amorti [4]	317		257	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat [1]		4 441		3 674
Créances clients	Actifs financiers au coût amorti [3]		442		542
Autres créances courantes	Actifs financiers au coût amorti [4][5][6]		1 666		1 957
AUTRES ACTIFS FINANCIERS (VALEUR NETTE)		**479**	**6 549**	**566**	**6 173**
Dépréciation des autres actifs financiers		(6)		(5)	
Dépréciation des autres actifs courants			(54)		(55)
dont dépréciations cumulées (hors clients)		*(6)*	*(54)*	*(5)*	*(55)*

(1) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent :
- pour la partie non-courante, à des placements soumis à restriction d'utilisation par Auchan Holding pour des raisons prudentielles ou contractuelles,
- pour la partie courante, à des placements répondant à la définition de disponibilités et inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

(2) Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés essentiellement de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

(3) Les créances clients enregistrent essentiellement des créances sur des franchisés ainsi que les loyers à encaisser du métier Immobilier.

(4) Les créances financières comprennent essentiellement des dépôts de garantie.

(5) Pour la partie non courante, créances portant intérêts ou faisant l'objet d'une actualisation.

(6) Les autres créances courantes correspondent essentiellement à des créances fiscales et sociales ainsi qu'à des produits à recevoir des fournisseurs.

10.6 PASSIFS FINANCIERS

10.6.1 Emprunts et dettes financières

Principes Comptables

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires et de découverts bancaires. Les emprunts portant intérêts sont reconnus à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale :

- pour les emprunts et dettes à taux variable, la valorisation retenue est celle du coût amorti avec un amortissement linéaire des frais d'émission sur la durée de l'emprunt, dans la mesure où un étalement linéaire des frais n'a pas d'impact significatif par comparaison avec un étalement actuariel ;
- pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :
 - les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti corrigé de la variation de juste valeur au titre du risque couvert. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés avec les courbes de zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices et avec un spread égal au spread à la mise en place du financement,
 - les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du « Taux d'intérêt effectif », qui intègre un amortissement actuariel des primes et frais d'émission.

10.6.1.1 Décomposition des emprunts et dettes financières

	31/12/2020		31/12/2019	
(en M€)	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Emprunts obligataires et placements privés	4 855	298	5 395	415
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 024	149	970	445
Dettes financières diverses	23	215	25	290
Appel de marge – Passif		41		58
Soldes créditeurs de banques		137		105
TOTAL	**5 902**	**840**	**6 390**	**1 313**

Les intérêts courus figurent en « Emprunts et dettes financières courantes ».

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

10.6.1.2 Emprunts obligataires et placements privés

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term notes).

En 2020, Auchan Holding a émis au Luxembourg 2 obligations à travers le programme EMTN ainsi que différents Schuldscheins.

En parallèle, plusieurs rachats de dette ont été réalisés.

				31/12/2020		31/12/2019	
(en M€) **Société emprunteuse**	**Taux d'intérêt nominal**	**Date d'émission**	**Échéance**	**Valeur nominale**	**Valeur comptable**	**Valeur nominale**	**Valeur comptable**
Auchan Holding SA	2,375 %	12/12/2012	12/12/2022	477	496	750	790
Auchan Holding SA	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	267	279	500	528
Auchan Holding SA	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	100	105	200	212
Auchan Holding SA	1,750 %	24/04/2014	23/04/2021	224	225	600	611
Auchan Holding SA	1,510 %	03/06/2014	03/06/2024	111	118	108 (1)	119
Auchan Holding SA	2,625 %	30/01/2019	30/01/2024	747	761	1 000	1 013
Auchan Holding SA	2,375 %	25/04/2019	25/04/2025	709	726	1 000	1 011
Auchan Holding SA	2,875 %	29/04/2020	29/01/2026	1 000	1 006		
Auchan Holding SA	EUR6M + 2%	10/07/2020	10/07/2023	153	153		
Auchan Holding SA	EUR6M + 2,4%	10/07/2020	10/07/2025	36	36		
Auchan Holding SA	EUR6M + 2,9 %	10/07/2020	09/07/2027	18	18		
Auchan Holding SA	3,250 %	23/07/2020	23/07/2027	750	750		
Auchan Holding SA	2,000 %	30/07/2020	10/07/2023	50	50		
Auchan Holding SA	EUR6M + 3,3 %	07/10/2020	10/07/2030	35	35		
Ceetrus SA	3,000 %	12/12/.2018	11/12/2025	60	60	60	60
Ceetrus SA	2,750 %	24/11/2019	26/11/2026	300	300	300	297

(1) Valeur de couverture ; emprunt émis initialement pour 120 millions de francs suisses.

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en M) Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	31/12/2020 Valeur nominale	31/12/2020 Valeur comptable	31/12/2019 Valeur nominale	31/12/2019 Valeur comptable
La cloche d'Or	EUR3M + 1,7%	09/11/2018	09/11/2026	166	166	167	167
Ceetrus SA	EUR3M + 1,1%	20/07/2018	20/07/2023	500	500	500	500
Ceetrus SA	EUR3M + 1,1%	27/06/2019	27/06/2022	80	80	80	80
Glorirequinte, Brafero, Multi 25, Forum Montijo	2,3500 %	21/12/2018	21/12/2025	135	135	135	135
Gallerie Commerciali Sardegna	EUR6M + 2,5%	26/12/2016	16/12/2021	97	97	103	103

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€.

Dettes financières diverses

Ce poste enregistre notamment les engagements d'achats de titres auprès des salariés d'Auchan Holding et ses filiales pour 1,3 M€ (cf. Note 8.1.4) et les dettes liées à la participation des salariés pour 19 M€.

Ce poste enregistre également des billets de trésorerie dont les principaux sont les suivants :

(en M€) Société emprunteuse	Maturité	31/12/2020 Valeur nominale	31/12/2020 Valeur comptable	31/12/2019 Valeur nominale	31/12/2019 Valeur comptable
Auchan Holding SA	moins de 1 mois				
Auchan Holding SA	de 1 mois à 3 mois			233	233
Auchan Holding SA	de 3 mois à 6 mois				
Auchan Holding SA	6 mois et plus	210	210	52	52

10.6.2 Autres dettes courantes et non courantes

Principes comptables

Ces passifs financiers courants sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe, à dire d'experts, ou établi selon une formule de calcul prédéfinie, fonction des dispositions contractuelles fixant les modalités de valorisation de l'option le cas échéant. Par ailleurs, ces opérations peuvent être exercées à tout moment où à une date définie.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle direct et indirect exercé par Auchan Holding, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis après la date de première application doit également figurer en capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding enregistre un passif au titre des engagements d'achat accordés aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres (y compris effet d'actualisation).

Lorsque l'engagement de rachat n'a pas été accordé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (hors création d'activités), les variations ultérieures de la dette sont enregistrées en résultat financier.

	31/12/2020		31/12/2019	
(en M€)	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Dettes fournisseurs [1]		**4 676**		**7 572**
Fournisseurs marchandises		3 731		6 524
Fournisseurs frais généraux		950		1 054
Fournisseurs frais généraux IFRS 16		(4)		(6)
Autres dettes, dont :	**1 658**	**2 368**	**3 118**	**4 965**
Dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires [2]	152		214	
Dettes sur immobilisations	53	275	53	453
Dettes fiscales et sociales		1 289		1 530
Produits constatés d'avance	2	87		122
Autres dettes	63	423	163	832
Dettes locatives IFRS 16 [3]	1 387	294	2 688	490
Cartes Prépayées [4]				1 538
TOTAL	**1 658**	**7 045**	**3 118**	**12 537**

(1) Auchan Holding a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, une banque partenaire. Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- Auchan Holding signe un contrat-cadre avec la banque partenaire par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs à la banque partenaire et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures ;

- les fournisseurs de Auchan Holding, s'ils le souhaitent, signent un contrat-cadre avec la banque partenaire par lequel ils se donnent la possibilité de pouvoir céder leurs factures, avant la date d'échéance, à des conditions tenant compte du risque de crédit de Auchan Holding ;

- Le montant des créances cédées par les fournisseurs de Auchan Holding en 2020 dans le cadre de ces programmes d'affacturage inversé est de 720 millions d'euros. L'en-cours à la clôture est de 92 M€.

(2) Engagements d'achats de titres que Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation ont consenti à des actionnaires minoritaires de certaines des filiales consolidées par intégration globale ou aux FCP Valauchan, Valfrance et Oneyval dans le cadre des règlements qui régissent le fonctionnement de ces fonds (cf. note 8.1.2)

(3) Cf. note 6.5 sur les contrats de location (IFRS 16).

(4) Les cartes prépayées enregistrent principalement les cartes « cadeaux » émises par la Chine. Ces avances sont conservées au passif du bilan jusqu'à leur utilisation par les clients dans nos magasins. En Chine, ces cartes peuvent être utilisées sans limite de temps dans les magasins du Groupe. Au 31 décembre 2020, ce passif n'existe plus. Il était de 1 538 M€ au 31 décembre 2019.

10.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Détail des lignes de crédit à long et moyen-termes à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées.

Au 31 décembre 2020

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
À moins de 1 an	665	833
Entre 1 et 5 ans	1 900	2 667
À plus de 5 ans		
TOTAL	**2 565**	**3 500**

Certains financements bancaires à moyen et long termes (lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2020) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêté, du ratio suivant : Dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5. Dans le cadre de ses propres financements, d'autres ratios doivent être respectés par Ceetrus. Au 31 décembre 2020, ces ratios sont respectés. Après prise en compte des financements existants et non utilisés et de la trésorerie disponible, Auchan Holding estime que l'ensemble des flux prévisionnels liés à l'activité sont suffisants pour couvrir les échéances de dettes et les dividendes.

Engagements donnés

(en M€)	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total
Cautions données	22	22
Autres engagements donnés	306	26

Dettes assorties de garanties

(en M€)	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total
Dettes garanties par des cautions	455	554
Dettes garanties par des sûretés	323	323
Crédits documentaires à l'importation	64	83

Le détail des engagements hors bilan est mentionné dans la note 6.7 pour les engagements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles.

10.7.1 Engagements donnés

Les cautions données sont restées stables entre 2019 et 2020 (22 M€).

Les autres engagements donnés augmentent de 280 M€ par rapport au 31 décembre 2019.

Dans le cadre de la cession de la participation du groupe Auchan dans Sun Art, Auchan Holding a apporté une garantie bancaire au Groupe Alibaba, en lien avec certains engagements d'indemnisation pris envers l'acquéreur. Cette garantie s'élève à 360M USD au 31 décembre 2020 (293 M€) et prendra fin au plus tard le 9 novembre 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession d'Auchan Spa (entité mère des activités de distribution en Italie) et de ses filiales, Auchan Retail International, filiale à 100% d'Auchan Holding, a consenti une garantie de passif.

Le cas échéant, en fonction de l'appréciation des risques relatifs à l'activation de la garantie de passif font l'objet d'une provision dans les comptes d'Auchan Holding.

10.7.2 Dettes assorties de garanties

Les dettes garanties par des sûretés réelles sont restées stables entre 2019 et 2020 (323 M€).

Les dettes garanties par des cautions ont diminué de 99 M€ par rapport au 31 décembre 2019.

10.7.3 Options d'achat et de vente d'actions

Ceetrus dispose d'options d'achats d'actions sur les titres des minoritaires de certaines de leurs filiales. Elles s'élèvent à 16 M€ au 31 décembre 2020 contre 17 M€ au 31 décembre 2019.

NOTE 11 IMPÔTS

11.1 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Principes Comptables

Des impôts différés sont comptabilisés afin de constater l'impôt sur l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable, à l'exception des *goodwill* non déductibles fiscalement et des différences temporelles liées à des participations dans des coentreprises ou des entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres à l'origine.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les déficits fiscaux et autres différences temporelles ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable dans un délai raisonnable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

En France, la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des Entreprises) a remplacé, avec la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), la taxe professionnelle à compter de 2010.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces deux contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE, qui selon l'analyse de Auchan Holding répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles. La charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ». En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur cette même ligne.

Un impôt différé passif est constaté sur la base de la valeur nette des immobilisations amortissables des entités sujettes à la CVAE, les dotations aux amortissements n'étant pas admises en déduction de la valeur ajoutée sur laquelle la CVAE est assise. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors de regroupements d'entreprises bénéficient, à partir de 2010, de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif. Par ailleurs, un impôt différé actif est comptabilisé sur les dépréciations.

Analyse des impôts exigibles actifs et passifs

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	137	153
Dépréciation	(5)	(4)
CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE – VALEUR NETTE	**132**	**148**
Dettes d'impôt exigible	**52**	**115**

Analyse des impôts différés actifs et passifs comptabilisés

	31/12/2020			31/12/2019		
(en M€)	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Sur les différences temporelles	**279**	**173**	**105**	**358**	**562**	**(204)**
Provisions non déductibles	79	(115)	194	66	(78)	144
Immobilisations et amortissements	96	122	(26)	114	419	(305)
Immeubles de placement et amortissements	43	115	(72)	42	123	(81)
Locations-financement	3	13	(10)	7	13	(6)
Stocks	6	7	(2)	28	8	20
Avantages au personnel	4	(35)	39	3	(32)	35
Provisions réglementées	3	110	(107)	2	114	(112)
IFRS 16	27	(7)	35	52	(8)	60
Autres	19	(36)	55	44	3	41
Sur déficits reportables	**78**	**(60)**	**138**	**80**	**(53)**	**133**
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**356**	**113**	**243**	**438**	**509**	**(71)**

Impôts différés non activés

Des actifs d'impôts différés d'un montant de 174 M€ (360 M€ au 31 décembre 2019; variation liée principalement à la cession de la Chine) relatifs aux déficits fiscaux reportables, aux crédits d'impôts et aux autres différences temporelles ne sont pas comptabilisés car leur récupération n'est pas jugée probable au sens d'IAS 12.

Pour la France, les impôts différés pour déficits fiscaux reportables sont activés. Ils sont comptabilisés en déduction de l'impôt différé passif d'ensemble constaté au niveau de Auchan Holding et des filiales françaises.

Les échéances d'impôts différés non activés se détaillent comme suit :

(en M€)	31/12/2020
Échéance entre 2020 et 2024	91
Échéance entre 2025 et 2029	40
Au-delà de 2029	299
Indéfiniment reportable ou sans échéance	43
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NON ACTIVÉS	**473**

Variation des actifs et passifs d'impôts différés (+ : actif ou produit, () : passif ou charge)

(en M€)	01/01/2020	Inscrits dans le résultat	Inscrits en autres éléments du résultat global	Reclassements	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2020
Sur les différences temporelles	**(204)**	**79**	**17**	**(14)**	**250**	**(23)**	**105**
Provisions non déductibles	144	63		(1)	(4)	(9)	194
Immobilisations et amortissements	(305)	13		5	264	(2)	(26)
Immeubles de placement et amortissements	(81)	9	1	2		(3)	(72)
Locations-financement	(6)	(4)					(10)
Stocks	20	(16)			(3)	(4)	(2)
Avantages au personnel	35	6	(2)			(1)	39
Provisions réglementées	(112)	5					(107)
IFRS 16	60	3			(25)	(3)	35
Autres	41	(2)	19	(20)	18	(1)	55
Sur déficits reportables	**133**	**(1)**		**16**	**(9)**	**(1)**	**138**
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**(71)**	**78**	**17**	**2**	**241**	**(24)**	**243**

11.2 CHARGE D'IMPÔT

Analyse de la charge nette d'impôt

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Charges/Produits		
Impôt exigible	112	125
Ajustements sur l'impôt exigible et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	13	4
Impôt exigible	**125**	**129**
Impôt exigible sur « Autres produits et charges opérationnels » (1)	**(4)**	**8**
Variation des différences temporelles	9	(1)
Impact des changements de taux	2	2
Sur déficits reportables	1	(1)
Impôt différé	**12**	
Impôt différé sur « Autres produits et charges opérationnels »	**(85)**	**(32)**
CHARGE D'IMPÔT	**48**	**105**

(1) Impôts liés aux éléments classés en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

Taux effectif d'impôt (T.E.I.)

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'impôt théorique en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2020	T.E.I. 2020	31/12/2019	T.E.I. 2019
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	**(321)**		**100**	
Taux théorique (taux courant français)		*32,02 %*		*34,43 %*
Charge fiscale théorique	**(103)**		**35**	
Écart de taux sur sociétés étrangères	18	(5,7 %)	11	11,3 %
Écart du taux d'impôt sur l'impôt différé à l'ouverture	14	(4,4 %)	3	2,7 %
Réduction d'impôt, crédits d'impôt et impôts à taux réduits	3	(1,0 %)		(0,4 %)
Pertes fiscales de l'exercice non activées	16	(5,0 %)	31	30,5 %
Utilisation de déficits reportables non activés	(10)	3,1 %	(24)	(24,3 %)
Activation de déficits antérieurs	(20)	6,2 %	9	9,2 %
Ajustements et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	11	(3,5 %)	(11)	(10,5 %)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	35	(10,8 %)	35	34,8 %
Éléments comptabilisés en « Autres Produits et Charges Opérationnels »	60	(18,7 %)	(4)	(4,4 %)
Différences permanentes/Impôts différés non comptabilisés	23	(7,1 %)	22	21,7 %
Charge fiscale réelle	**48**		**105**	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (T.E.I.)		(14,9 %)		104,9 %

NOTE 12 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	31/12/2020		31/12/2019	
Variation du besoin en fonds de roulement :		**289**		**(452)**
• *Stocks*	*1 136*		*(269)*	
• *Créances clients*			*(78)*	
• *Dettes fournisseurs*	*(778)*		*(357)*	
• *Autres actifs et passifs*	*(69)*		*253*	
Variation des postes relatifs à l'activité de crédit :				**114**
• *Crédits à la clientèle – Activité de crédit*			*216*	
• *Dettes finançant l'activité de crédit*			*(102)*	
Variation des prêts et avances consentis :		**(134)**		**(213)**
• *Augmentation des prêts et avances consentis* [1]	*(141)*		*(246)*	
• *Diminution des prêts et avances consentis*	*7*		*34*	
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		**(121)**		**(120)**
• *Dividendes versés aux actionnaires de la société mère*				
• *Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées*	*(121)*		*(120)*	
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle [2] **:**		**(15)**		**(67)**
• *Acquisitions*	*(28)*		*(109)*	
• *Cessions*	*14*		*42*	
Dette financière nette :		**(2 578)**		**790**
• *Émissions d'emprunts*	*12 528*		*6 747*	
• *Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)*	*(15 106)*		*(5 957)*	
Trésorerie nette :		**4 265**		**3 569**
• *Placements à moins de 3 mois*	*2 879*		*1 393*	
• *Disponibilités*	*1 522*		*2 282*	
• Soldes créditeurs de banque (cf. note 10.6)	(137)		(105)	

(1) En 2019, dont 98 M€ de reclassement de disponibilités en trésorerie soumise à restriction – nouvelle régulation sur les cartes prépayées en Chine.

(2) Les acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle comprennent principalement les achats de titres auprès des salariés Auchan Holding et ses filiales pour 26 M€ en 2020 et 102 M€ en 2019 compensées par les cessions pour 33 M€.

NOTE 13 LISTE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Liste des sociétés les plus significatives consolidées par la méthode de **l'intégration globale** au 31 décembre 2020

			% intérêt	
Pays	Branche/activité	Sociétés	2020	2019
France	Holding	Auchan Holding SA	100	100
	Retail	Aripay	100	100
		Auchan Retail International	100	100
		Auchan Retail France	99	98
		Auchan Hypermarché et ses filiales	99	98
		Auchan E-commerce France	99	98
		Auchan Carburant	99	98
		Eurauchan	94	94
		Auchan Retail Agro	99	98
		Auchan International Technologie	100	100
		Organisation Internationale des Achats	100	100
		Auchan Supermarché et ses filiales	99	98
		Chronodrive	99	98
	Ceetrus	Ceetrus	100	100
		Ceetrus France et ses filiales	99	98
Belgique		Ceetrus Finance	100	100
Chine continentale	Retail et immobilier	A-Rt Retail Holding	-	71
		Sun Art Retail Group	-	36
Espagne	Retail	Auchan Retail Espagne (fusionnée dans Alcampo)	-	98
		Alcampo et ses filiales	97	98
		Valespaña	3	11
		Zenalco	100	100
		Sabeco et ses filiales	97	98
	Ceetrus	Ceetrus Urban Player Spain et ses filiales	97	98
Italie	Retail	International DrugStore	-	100
	Ceetrus	Ceetrus Italy et ses filiales	100	100
Luxembourg	Retail	Auchan Luxembourg	100	100
		Auchan International	100	100
		Patinvest	100	100
		Christal	100	100
	Ceetrus	Ceetrus Luxembourg et ses filiales	100	100
Hongrie	Retail	Auchan Magyarország et ses filiales	100	100
		Valhungary International	83	84
	Ceetrus	Ceetrus Hungary et ses filiales	100	100
Pologne	Retail	Auchan Polska et ses filiales	100	100
		Valpoland	31	31
	Ceetrus	Ceetrus Polska et ses filiales	100	100
Portugal	Retail	Auchan Portugal et ses filiales	99	99
		Valportugal	28	21
	Ceetrus	Ceetrus Portugal et ses filiales	99	99
Roumanie	Retail	Auchan Roumanie	100	100
	Ceetrus	Ceetrus Romania et ses filiales	100	100

			% intérêt	
Pays	Branche/activité	Sociétés	2020	2019
Russie	Retail	Auchan Russie OIIAH et ses filiales	99	99
		Valauchan Russie	66	19
		Valrussie	23	49
		Atak et ses filiales	99	99
	Ceetrus	Ceetrus LLC	99	99
Sénégal	Retail	Senas	100	100
Taïwan	Retail et immobilier	RT Mart International	65	65
Ukraine	Retail	FCAU	100	100
	Ceetrus	Ceetrus Ukraine	100	100
Vietnam	Retail	International Simply Mart	100	100

4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Assemblée générale

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AUCHAN HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés concernant les conséquences de la décision d'agenda du comité d'interprétation de l'IASB (IFRIC) du 26 novembre 2019 concernant la norme IFRS 16.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des actifs immobilisés

(Note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2020, les valeurs des goodwill, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles (les « Actifs Immobilisés ») du Groupe s'élèvent à 8,7 milliards d'euros (soit 38 % du total des actifs). Ces Actifs Immobilisés sont détaillés dans les notes 6.1 à 6.3 et 6.5 des comptes consolidés.

Ces Actifs Immobilisés sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Par ailleurs, le test de dépréciation est effectué obligatoirement une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie. La valeur recouvrable d'un actif est définie en note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, ces Actifs Immobilisés (hors *goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie) sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). Le Groupe a défini comme UGT le magasin pour le Retail (hors Taiwan où l'UGT Retail comprend l'activité de l'immobilier).

Quant aux *goodwill* et aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ils sont testés par pays et par activité. Le groupe d'UGT constitué pour les besoins de ce test comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et le *goodwill* rattachés au pays et à l'activité ainsi que son besoin en fonds de roulement.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces Actifs Immobilisés constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes du Groupe, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le jugement de la Direction. Comme décrit dans la note 2.8.2, les effets de la pandémie de Covid 19 ont été pris en compte dans la réalisation des tests de dépréciation.

La charge d'impairment comptabilisée pour l'exercice 2020 s'élève à 478M€ comme indiqué dans la note 6.6. Elle concerne principalement le goodwill et les magasins des activités de distribution en Russie, où l'environnement concurrentiel et la performance des magasins s'est détériorée en 2020.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- analyser les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, en appréciant l'identification des indices de perte de valeur ainsi que la pertinence des modèles de calculs utilisés ;
- apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les UGT ou groupes d'UGT au niveau desquels les *goodwill* et autres actifs sont testés par le Groupe ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie et leur évolution au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe, en y intégrant les conséquences de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 projetées par la Direction ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT ou groupe d'UGT sont cohérents avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables, sur la base de participants au marché pour des activités similaires ;
- évaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuelle préparées par la direction et leurs impacts sur la charge de dépréciation de l'exercice ;
- et vérifier l'exactitude de l'information donnée à ce titre dans la note 6.6.

Evaluation des ristournes et coopérations commerciales

(Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de ses fournisseurs sont comptabilisées en réduction du coût des ventes et résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs.

Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume des achats des marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume.

Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

L'évaluation des ristournes et coopérations commerciales constitue un point clé de l'audit en raison du grand nombre de contrats fournisseurs, de leurs spécificités, des montants concernés et des estimations sur lesquelles repose cette évaluation.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des contrôles (y compris les contrôles généraux informatiques) relatifs à la contractualisation et l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales ;
- apprécier la conformité des méthodes comptables appliquées, telles que décrites dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'UE ;
- tester, sur la base d'échantillons, les données renseignées dans les systèmes d'information contribuant à la détermination des ristournes et coopérations commerciales. Ces tests incluent la vérification et la concordance (i) des termes et conditions avec les accords contractuels, (ii) des volumes et des montants des marchandises achetées avec les données d'achat du Groupe et (iii) du calcul des ristournes et coopérations commerciales ;
- vérifier, sur la base d'échantillons, le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs en analysant en particulier leur ancienneté ;
- comparer les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe au cours de l'exercice avec les créances comptabilisées à la clôture de l'exercice précédent afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la Direction,
- vérifier la correcte prise en compte des remises et coopérations commerciales dans la valorisation des stocks de marchandises.

Valorisation des immeubles de placement

(Note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2020, la valeur des immeubles de placement, comptabilisés selon le modèle du coût au bilan du Groupe conformément à la norme IAS 40 Immeubles de placement, s'élève à 3,9 milliards d'euros. Leur juste valeur (hors droits), communiquée en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés, représente un montant de 7,5 milliards d'euros. Des dépréciations ont été comptabilisées au 31 décembre 2020 pour un montant de 58 M€, correspondant principalement aux Galeries en France et Pologne.

La Direction a mis en place un processus d'évaluation du patrimoine immobilier pour estimer la juste valeur de ces actifs par référence à des évaluations externes réalisées par des experts indépendants.

L'évaluation des immeubles de placement requiert une part de jugement et d'estimation significative de la part de la direction et des évaluateurs indépendants. Notamment, ces évaluateurs tiennent compte :

- d'informations spécifiques à chaque actif telles que l'emplacement, les revenus locatifs, les taux de rendement, les dépenses d'investissement ;
- des transactions comparables récentes intervenues sur le marché.

Comme indiqué dans la note 6.4, les évaluations de juste valeur sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs immobiliers, dont l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) a été définie comme la galerie commerciale.

La valorisation des immeubles de placement est considérée comme un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces actifs au bilan dont la juste valeur (hors droits) est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, du degré de jugement important relatif à la détermination des principales hypothèses utilisées et du caractère potentiellement significatif de la sensibilité de la juste valeur des actifs immobiliers aux hypothèses retenues, celle-ci servant à apprécier la valeur recouvrable des immeubles de placement.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- obtenir les lettres de mission signées avec les experts immobiliers, prendre connaissance de la nature et de l'étendue de leurs diligences ;
- apprécier la compétence, l'indépendance et l'intégrité des évaluateurs indépendants mandatés par la société ;
- prendre connaissance du processus mis en place par la Direction pour la transmission des données aux experts immobiliers et pour sa revue critique des valeurs d'expertises établies par ces derniers ;
- nous entretenir avec la Direction et les experts immobiliers afin d'apprécier si l'évaluation globale du patrimoine et les valeurs d'expertise des actifs présentant les variations les plus significatives ou atypiques sont cohérentes avec notre connaissance du marché ;
- obtenir les rapports d'expertise immobilière, apprécier la cohérence des paramètres (taux de rendement, taux d'actualisation et les valeurs locatives de marché) retenus avec les données observables de marché disponibles dans le contexte de la crise mondiale liée à la Covid-19 et apprécier la cohérence des hypothèses propres à certains actifs (notamment pour les projets de rénovation/extension) avec notre connaissance du dossier ;
- réconcilier sur la base de sondages, les informations fournies par la Direction aux experts indépendants et utilisées par ceux-ci dans leurs évaluations avec la documentation appropriée, comme les contrats de location ;
- comparer les valeurs définitives des expertises immobilières avec les valeurs retenues dans les comptes consolidés ;
- apprécier l'incidence de la crise sanitaire sur les hypothèses de valorisation (hausse des taux, NOI) ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment l'information sur la juste valeur et la note 6.6 concernant les dépréciations des actifs au coût historique.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AUCHAN HOLDING par votre Assemblée générale du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la 60ème année, dont 18 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense,
le 4 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

François Jaumain

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Hervé Chopin

Conception & réalisation LABRADOR INFORMATION DESIGN +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Crédits photo de couverture : ©GettyImages.

AuchanHolding

Auchan Holding
40 avenue de Flandre - 59 170 Croix
Mars 2021

AUCHAN HOLDING

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Assemblée générale
AUCHAN HOLDING
40 avenue de Flandre
59170 Croix

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AUCHAN HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés concernant les conséquences de la décision d'agenda du comité d'interprétation de l'IASB (IFRIC) du 26 novembre 2019 concernant la norme IFRS 16.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des actifs immobilisés (hors immeubles de placement)

(Note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2020, les valeurs des *goodwill*, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles (les « Actifs Immobilisés ») du Groupe s'élèvent à 8,7 milliards d'euros (soit 38% du total des actifs). Ces Actifs Immobilisés sont détaillés dans les notes 6.1 à 6.3 et 6.5 des comptes consolidés.
Ces Actifs Immobilisés sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Par ailleurs, le test de dépréciation est effectué obligatoirement une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie. La valeur recouvrable d'un actif est définie en note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés.
Pour les besoins de ces tests de dépréciation, ces Actifs Immobilisés (hors *goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie) sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). Le Groupe a défini comme UGT le magasin pour le Retail (hors Taiwan où l'UGT Retail comprend l'activité de l'immobilier).
Quant aux *goodwill* et aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ils sont testés par pays et par activité. Le groupe d'UGT constitué pour les besoins de ce test comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et le *goodwill* rattachés au pays et à l'activité ainsi que son besoin en fonds de roulement.
Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces Actifs Immobilisés constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes du Groupe, et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le

jugement de la Direction. Comme décrit dans la note 2.8.2, les effets de la pandémie de Covid 19 ont été pris en compte dans la réalisation des tests de dépréciation.
La dépréciation comptabilisée pour l'exercice 2020 s'élève à 478M€, comme indiqué dans la note 6.6. Elle concerne principalement le *goodwill* et les magasins des activités de distribution en Russie, où l'environnement concurrentiel et la performance des magasins se sont détériorés en 2020.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- analyser les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, en appréciant l'identification des indices de perte de valeur ainsi que la pertinence des modèles de calculs utilisés ;
- apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les UGT ou groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill et autres actifs sont testés par le Groupe ;
- analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie et leur évolution au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe, en y intégrant les conséquences de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 projetées par la Direction ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT ou groupe d'UGT sont cohérents avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables, sur la base de participants au marché pour des activités similaires ;
- évaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance perpétuelle préparées par la direction et leurs impacts sur la charge de dépréciation de l'exercice ;
- et vérifier l'exactitude de l'information donnée à ce titre dans la note 6.6.

Evaluation des ristournes et coopérations commerciales

(Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de ses fournisseurs sont comptabilisées en réduction du coût des ventes et résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs.

Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume des achats des marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume.

Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévus selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

L'évaluation des ristournes et coopérations commerciales constitue un point clé de l'audit en raison du grand nombre de contrats fournisseurs, de leurs spécificités, des montants concernés et des estimations sur lesquelles repose cette évaluation.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des contrôles (y compris les contrôles généraux informatiques) relatifs à la contractualisation et l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales,
- apprécier la conformité des méthodes comptables appliquées, telles que décrites dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'UE,
- tester, sur la base d'échantillons, les données renseignées dans les systèmes d'information contribuant à la détermination des ristournes et coopérations commerciales. Ces tests incluent la vérification et la concordance (i) des termes et conditions avec les accords contractuels, (ii) des volumes et des montants des marchandises achetées avec les données d'achat du Groupe et (iii) du calcul des ristournes et coopérations commerciales,
- vérifier, sur la base d'échantillons, le caractère recouvrable des créances à recevoir des fournisseurs en analysant en particulier leur ancienneté,
- comparer les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe au cours de l'exercice avec les créances comptabilisées à la clôture de l'exercice précédent afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la Direction,
- vérifier la correcte prise en compte des remises et coopérations commerciales dans la valorisation des stocks de marchandises.

Valorisation des immeubles de placement

(Note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Description du risque

Au 31 décembre 2020, la valeur des immeubles de placement, comptabilisés selon le modèle du coût au bilan du Groupe conformément à la norme IAS 40 Immeubles de placement, s'élève à 3,9 milliards d'euros. Leur juste valeur (hors droits), communiquée en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés, représente un montant de 7,5 milliards d'euros. Des dépréciations ont été comptabilisées au 31 décembre 2020 pour un montant de 58 M€, correspondant principalement à des galeries situées en France et en Pologne.

La Direction a mis en place un processus d'évaluation du patrimoine immobilier pour estimer la juste valeur de ces actifs par référence à des évaluations externes réalisées par des experts indépendants.

L'évaluation des immeubles de placement requiert une part de jugement et d'estimation significative de la part de la direction et des évaluateurs indépendants. Notamment, ces évaluateurs tiennent compte :

- d'informations spécifiques à chaque actif telles que l'emplacement, les revenus locatifs, les taux de rendement, les dépenses d'investissement
- des transactions comparables récentes intervenues sur le marché.

- En 2020, ces évaluations ont été établies dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 comme indiqué en note 6.4.

Comme indiqué dans la note 6.4, les évaluations de juste valeur sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs immobiliers, dont l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) a été définie comme la galerie commerciale.

La valorisation des immeubles de placement est considérée comme un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces actifs au bilan dont la juste valeur (hors droits) est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, du degré de jugement important relatif à la détermination des principales hypothèses utilisées et du caractère potentiellement significatif de la sensibilité de la juste valeur des actifs immobiliers aux hypothèses retenues, celle-ci servant à apprécier la valeur recouvrable des immeubles de placement.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à :

- obtenir les lettres de mission signées avec les experts immobiliers, prendre connaissance de la nature et de l'étendue de leurs diligences
- apprécier la compétence, l'indépendance et l'intégrité des évaluateurs indépendants mandatés par la société ;
- prendre connaissance du processus mis en place par la Direction pour la transmission des données aux experts immobiliers et pour sa revue critique des valeurs d'expertises établies par ces derniers ;
- nous entretenir avec la Direction et les experts immobiliers afin d'apprécier si l'évaluation globale du patrimoine et les valeurs d'expertise des actifs présentant les variations les plus significatives ou atypiques sont cohérentes avec notre connaissance du marché ;
- obtenir les rapports d'expertise immobilière, apprécier la cohérence des paramètres (taux de rendement, taux d'actualisation et les valeurs locatives de marché) retenus avec les données observables de marché disponibles dans le contexte de la crise mondiale liée à la Covid-19 et apprécier la cohérence des hypothèses propres à certains actifs (notamment pour les projets de rénovation/extension) avec notre connaissance du dossier;
- réconcilier sur la base de sondages, les informations fournies par la Direction aux experts indépendants et utilisées par ceux-ci dans leurs évaluations avec la documentation appropriée, comme les contrats de location ;
- comparer les valeurs définitives des expertises immobilières avec les valeurs retenues dans les comptes consolidés ;
- apprécier l'incidence de la crise sanitaire sur les hypothèses de valorisation (hausse des taux, NOI)
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment l'information sur la juste valeur et la note 6.6 concernant les dépréciations des actifs au coût historique.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AUCHAN HOLDING par votre Assemblée générale du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la 60ème année, dont 18 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

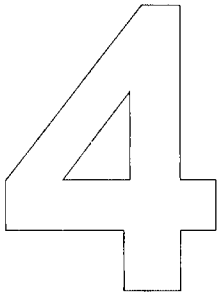
Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 4 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG Audit *Département de KPMG SA*
François Jaumain	Hervé Chopin

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2020 et 2019



4.1	Comptes consolidés	**96**
4.2	Notes annexes aux comptes consolidés	**103**
4.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	**164**

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

4.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actifs *(en M€)*	Notes	31/12/2020	31/12/2019 [1]
Goodwill	6.1	2 018	3 021
Autres immobilisations incorporelles	6.2	170	1 069
Immobilisations corporelles	6.3	6 541	11 856
Immeubles de placement	6.4	3 932	5 099
Participations dans les sociétés mises en équivalence	7	524	485
Autres actifs financiers non courants	10.5	479	565
Dérivés actifs non courants	10.4	94	124
Actifs d'impôts différés	11.1	356	438
ACTIFS NON COURANTS		**14 114**	**22 656**
Stocks	3.5	2 296	4 875
Créances clients	10.5	442	542
Créances d'impôt exigible	11.1	132	148
Autres créances courantes	10.5	1 666	1 957
Dérivés actifs courants	10.4	58	80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.1	4 401	3 674
Actifs détenus en vue de la vente	2.6	1	642
ACTIFS COURANTS		**8 996**	**11 918**
TOTAL DES ACTIFS		**23 110**	**34 574**

(1) Le Groupe a appliqué de façon rétrospective l'application IFRIC de la norme IFRS 16 – ainsi les états financiers 2019 ont été modifés – cf. note 2.7

Capitaux propres et passifs *(en M€)*	Notes	31/12/2020	31/12/2019 [1]
Capital social	8.1.3	576	578
Primes liées au capital		1 914	1 914
Réserves et résultats – part du Groupe		4 029	3 813
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		**6 518**	**6 305**
Intérêts ne donnant pas le contrôle	8.1.7	186	3 548
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**6 704**	**9 853**
Provisions	9.1	242	248
Emprunts et dettes financières non courantes	10.6	5 902	6 390
Dérivés passifs non courants	10.4	35	18
Autres dettes non courantes	10.6	1 658	3 118
Passifs d'impôts différés	11.1	113	509
PASSIFS NON COURANTS		**7 949**	**10 283**
Provisions	9.1	482	415
Emprunts et dettes financières courantes	10.6	840	1 313
Dérivés passifs courants	10.4	37	29
Dettes fournisseurs	10.6	4 676	7 572
Dettes d'impôt exigible	11.1	52	115
Autres dettes courantes	10.6	2 368	4 965
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	2.6		28
PASSIFS COURANTS		**8 456**	**14 438**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**23 110**	**34 574**

(1) Le Groupe a appliqué de façon rétrospective l'application IFRIC de la norme IFRS 16 – ainsi les états financiers 2019 ont été modifiés – cf. note 2.7.

4.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en M€)	Notes	31/12/2020	31/12/2019 [2]
Produits des activités ordinaires	**3.1**	**32 117**	**33 984**
Coût des ventes	3.1	(24 239)	(26 023)
Marge commerciale		**7 878**	**7 961**
Charges de personnel	5.1	(4 218)	(4 453)
Charges externes		(1 730)	(1 736)
Amortissements, provisions et dépréciations	3.3	(1 217)	(1 252)
Autres produits/(charges) d'exploitation	3.3	(4)	33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT		**708**	**554**
Autres produits et charges opérationnels	3.4	(618)	(129)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**89**	**424**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6	9
Coût de l'endettement financier brut		(193)	(128)
Coût de l'endettement financier net	10.2	(186)	(118)
Autres produits financiers	10.3	52	77
Autres charges financières	10.3	(276)	(283)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		**(321)**	**100**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	19	(20)
Charge d'impôt	11.2	(48)	(105)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		**(350)**	**(24)**
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente [1]	2.6	1 257	(1 231)
RÉSULTAT NET		**907**	**(1 255)**
dont résultat net – part du Groupe		*678*	*(1 463)*
dont résultat net attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle		*230*	*208*
RÉSULTAT NET PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, PART DU GROUPE			
• de base	8.2	(20,33)	(7,96)
• dilué	8.2	(20,33)	(7,96)
RÉSULTAT NET PAR ACTION, PART DU GROUPE			
• de base	8.2	23,76	(50,19)
• dilué	8.2	23,76	(50,19)
EBITDA	**3.2**	**1 949**	**1 739**

(1) Contribution de Retail Chine et Retail Italie en 2019 et en 2020, Retail Vietnam en 2019 – cf. note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Par rapport aux données publiées au 31 décembre 2019, la contribution du Retail Chine a été reclassée sur la ligne résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente.

4.1.3 ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	31/12/2020			31/12/2019		
(en M€)	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'exercice			**907**			**(1 255)**
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(30)	5	(25)	(1)		(1)
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	13	(2)	11	(25)	7	(18)
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	**(17)**	**3**	**(14)**	**(26)**	**7**	**(19)**
Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger [1]	(494)		(494)	139		139
Variation de la juste valeur						
• des couvertures de flux de trésorerie et de change	(42)	14	(29)	(28)	5	(23)
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	**(536)**	**14**	**(522)**	**111**	**5**	**116**
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	**(553)**	**17**	**(536)**	**85**	**12**	**97**
Résultat global de l'exercice			371			(1 159)
Dont :						
• *part du Groupe*			*209*			*(1 391)*
• *attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle*			*162*			*233*

(1) dont (172) M€ reclassés en résultat dans le cadre de la cession des activités Retail Chine

4.1.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé (y compris intérêts ne donnant pas le contrôle)		**907**	**(1 255)**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(19)	22
Dividendes reçus (titres non consolidés)		(2)	(5)
Coût de l'endettement financier net et intérêts de location		327	318
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		198	256
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations (à l'exception de celles liées à l'actif circulant)		2 127	2 336
Charges et produits liés aux paiements en actions sans contrepartie en trésorerie		1	1
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie			
Plus et moins-values de cession, nettes d'impôt, et *badwill*		(862)	1 133
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net, des intérêts de location et impôts		**2 678**	**2 806**
Impôt versé		(264)	(326)
Intérêts financiers versés et intérêts de location		(380)	(427)
Autres éléments financiers		53	109
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**2 087**	**2 161**
Variation du besoin en fonds de roulement	12	289	(452)
Variation des postes relatifs à l'activité de crédit	12		114
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**2 375**	**1 824**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		(685)	(1 181)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement		93	218
Décaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence		(17)	(54)
Encaissements liés aux titres non consolidés y compris titres mis en équivalence [1]		4	352
Décaissements liés aux regroupements d'entreprises nets de la trésorerie acquise			(7)
Cessions d'activités nettes de la trésorerie cédée [2]		2 109	(262)
Dividendes reçus (titres non consolidés)		4	11
Variation des prêts et avances consentis	12	(134)	(213)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**1 375**	**(1 136)**
Rachat et revente d'actions propres [3]		(47)	(196)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	12	(121)	(120)
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle	12	(15)	(67)
Paiements des passifs liés aux contrats de location		(435)	(472)
Variation de la dette financière nette	12	(2 578)	790

(en M€)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**(3 195)**	**(65)**
Incidence des variations de cours des devises [4]		140	(40)
Variation de la trésorerie nette		**696**	**582**
Trésorerie nette d'ouverture	12	3 569	2 987
Trésorerie nette de clôture	12	4 265	3 569
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		**696**	**582**

(1) En 2019, principalement la cession des titres Oney Bank (MEE) par Auchan Holding.

(2) Concerne principalement l'impact de la cession de la Chine en 2020 (cf note 2.3).

(3) Concerne principalement la réduction de capital d'Auchan Holding par annulation de titres dans le cadre de la gestion de l'actionnariat salarié.

(4) Principalement incidence du rouble pour 118 M€.

4.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT)

(en M€)	Capital social	Primes liées au capital [1]	Titres auto-détenus [2]	Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers, et écarts actuariels [3]	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres		
						Part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total
Au 1er janvier 2019	**591**	**1 673**	**(153)**	**(805)**	**6 633**	**7 939**	**3 509**	**11 448**
Première application d'IFRS 16					(112)	(112)	(3)	(116)
Capitaux propres ajustés au 1er janvier 2019	**591**	**1 673**	**(153)**	**(805)**	**6 521**	**7 827**	**3 506**	**11 332**
Résultat net de l'exercice					*(1 463)*	*(1 463)*	*208*	*(1 255)*
Total des autres éléments du résultat global				*72*		*72*	*25*	*97*
Résultat global de l'exercice				72	(1 463)	(1 392)	233	(1 159)
Diminution de capital	(13)				(197)	(210)		(210)
Titres auto-détenus			17			17		17
Distributions de dividendes							(120)	(120)
Variations de périmètre					(25)	(25)	(75)	(100)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle					86	86		87
Autres		241			(238)	2	4	7
AU 31 DÉCEMBRE 2019	**578**	**1 914**	**(136)**	**(733)**	**4 683**	**6 305**	**3 548**	**9 853**
Au 1er janvier 2020	**578**	**1 914**	**(136)**	**(733)**	**4 683**	**6 305**	**3 548**	**9 853**
Résultat net de l'exercice					*678*	*678*	*230*	*907*
Total des autres éléments du résultat global				*(469)*		*(469)*	*(67)*	*(536)*
Résultat global de l'exercice				(469)	678	209	162	371
Diminution de capital	(2)				(36)	(39)		(39)
Titres autodétenus			(7)			(7)		(7)
Distributions de dividendes							(121)	(121)
Variations de périmètre					(2)	(2)	(3 405)	(3 407)
Variations des options de vente accordées aux intérêts ne donnant pas le contrôle et engagements de rachats [4]					*53*	*53*	*2*	*55*
Autres				125	(126)	(1)		(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**576**	**1 914**	**(143)**	**(1 077)**	**5 249**	**6 518**	**186**	**6 704**

(1) Les primes liées au capital comprennent les primes d'émission, d'apport et de fusion.
(2) cf. note 8.1.4.
(3) cf. note 8.1.6.
(4) cf. note 8.1.2.

4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1	Description synthétique du périmètre de consolidation et des faits marquants	**104**
Note 2	Principes comptables généraux et périmètre de consolidation	**106**
Note 3	Données opérationnelles	**113**
Note 4	Secteurs opérationnels	**116**
Note 5	Charges et avantages de personnel	**118**
Note 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	**123**
Note 7	Participations dans les sociétés mises en équivalence	**134**
Note 8	Capitaux propres et résultats par action	**135**
Note 9	Provisions et passifs éventuels	**138**
Note 10	Financement et instruments financiers	**139**
Note 11	Impôts	**158**
Note 12	Détail de certains postes du tableau consolidé des flux de trésorerie nette	**161**
Note 13	Liste de sociétés consolidées	**162**
Rapport au	comité d'audit	**167**

4

NOTE 1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET DES FAITS MARQUANTS

1.1 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Auchan Holding SA, holding de tête du périmètre de consolidation, est une société de droit français, dont le siège social est situé 40, avenue de Flandre à Croix.

Auchan Holding, à travers les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, est présente dans 14 pays et emploie 160 606 collaborateurs.

Fin 2020, Auchan Holding et ses filiales regroupent 2 métiers :

- Auchan Retail, distributeur alimentaire qui consolide par intégration globale 431 hypermarchés, 570 supermarchés, 514 magasins de proximité et 200 points de vente digital integrés ainsi que des activités e-commerce (Auchan.fr principalement en France) et de drives (Chronodrive et Auchan Drive) ;
- l'exploitation de l'immobilier commercial par Ceetrus et ses filiales (297 centres commerciaux avec galeries marchandes et parcs d'activités commerciales gérés par Ceetrus).

Par ailleurs, Auchan Holding détient une participation de 49,4 % dans Oney. Oney Bank est spécialiste des solutions de paiement, de financement et d'identification digitale.

En 2020, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation a généré un chiffre d'affaires hors taxes de 32,1 Mds€, dont 47,3 % hors France et réalisé à 98,5 % par Auchan Retail.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020 ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Évolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante au cours de l'année 2020 :

Sun Art Retail Group – Cession de la participation au groupe Alibaba

Le 18 octobre 2020, Auchan Retail International a conclu avec le groupe Alibaba la cession des participations détenues par Auchan Retail International et sa filiale Monicole dans la société A-RT Retail Holdings Limited, société établie à Hong Kong et société mère du groupe de distribution Sun Art Retail Group (ci après « le périmètre cédé »).

La cession des titres A-RT Retail Holdings Limited ayant été conclue le 18 octobre 2020, les activités du périmètre cédé sont sorties du périmètre de consolidation à cette date.

Le périmètre cédé répond à la définition d'une activité abandonnée selon les critères édictés par la norme IFRS 5. En conséquence, la contribution du périmètre cédé au compte de résultat a été reclassée dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente » dans les comptes consolidés de Auchan Holding établis au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

La transaction de cession s'est traduite par une plus-value nette comptabilisée sur cette même ligne du compte de résultat (cf. note 2.6.1 de l'annexe aux comptes consolidés de Auchan Holding).

Auchan Retail – Cession de Lillapois (IDS)

Le 16 juillet 2020, Auchan Retail a conclu un accord pour la cession de 100 % des titres de la société I.D.S International Drugstore Italia S.R.F (« I.D.S »), société de droit italien à la société italienne D.M.O. La cession est effective depuis la date du 31 juillet 2020.

Depuis 2019, les critères de la norme IFRS 5 étant respectés, les contributions de la société I.D.S au compte de résultat consolidé ont été reclassées dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente », « actifs détenus en vue de la vente » et « dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » dans les comptes consolidés de Auchan Holding.

Auchan Retail Luxembourg et Ceetrus Luxembourg – Projet de cession d'actifs

Les critères de la norme IFRS 5 étant remplis (processus actif de cession débuté et cession hautement probable dans les 12 mois), les actifs immobiliers de Auchan Retail et Ceetrus au Luxembourg avaient été reclassés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé de Auchan Holding établi au 31 décembre 2019.

Cependant, la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sur le marché de l'immobilier commercial ont nécessité une révision complète du périmètre et du calendrier de cession. En conséquence, l'ensemble des actifs préalablement comptabilisés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente », ont été reclassés en « actifs non courants ».

Autres faits marquants :

L'année 2020 a été marquée par les autres faits suivants :

Auchan Retail – Évolution du parc de magasins

Au cours de l'année 2020, le nombre de points de vente exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a diminué en net de 5 (dont, en net, -7 en Espagne) ;
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a augmenté en net de 389 unités (dont +413 en Roumanie - lié au développement du partenariat avec la compagnie pétrolière Petrom, et dont -22 en Russie);
- en Asie et Afrique, le parc de magasins a diminué en net de 686 (dont -684 liés à la cession des activités en Chine).

Modification de la gouvernance de la société Auchan Holding

Le 13 février 2020, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Auchan Holding SA a décidé de modifier la gouvernance de la société par l'adoption du mode de gestion de la société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration du même jour a désigné Monsieur Barthélemy Guislain en qualité de Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Edgard Bonte en qualité de Directeur général de la société.

Réduction de capital de Auchan Holding

Le Conseil d'Administration de Auchan Holding du 5 mars 2020 a autorisé une réduction de capital réalisée le jour même. 30 000 actions d'une valeur nominale de 20 euros ont ainsi été annulées, ramenant le capital social de Auchan Holding à 577 690 980 euros.

L'Assemblée générale extraordinaire de Auchan Holding du 7 décembre 2020 a autorisé une réduction de capital réalisée le jour même. 85 237 actions d'une valeur nominale de 20 euros ont ainsi été annulées, ramenant le capital social de Auchan Holding à 575 986 240 euros.

Opérations de financement

En avril 2020, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 1 000 M€ à échéance janvier 2026 au taux fixe de 2,875 %.

En juin 2020, Auchan Holding a exercé son option de remboursement (Make whole call) sur l'U.S.P.P. de 200 M$ échéance juin 2022.

Auchan Holding a également réalisé plusieurs opérations de financement en juillet 2020 :

- conclusion d'un Schuldschein le 6 juillet 2020 pour un nominal de 256,5 M€ en 3 souches aux échéances 2023 (202,5 M€), 2025 (36 M€) et 2027 (18 M€) completé en octobre 2020 par une souche de 35 M€ à échéance 2030,
- signature d'un avenant relatif à une ligne de back up (ligne non-tirée) de 1 000 M€ à échéance initiale juin 2021, afin de repousser son échéance à juin 2022, avec une option d'extension à juin 2023 exerçable par les établissements prêteurs ;
- le 23 juillet 2020, finalisation d'une opération de *Liability Management* : rachat d'obligations à échéance avril 2021, décembre 2022 et avril 2023 pour un montant total de 535,4 M€. Émission concomitante d'un emprunt obligataire de 750 M€ à échéance 2027, avec un coupon à 3,25 %.

À l'issue de la cession de la participation détenue dans A-RT Retail Holdings Limited, une seconde opération de *Liability Management* a été réalisée en novembre 2020, conduisant au rachat d'obligations à échéance avril 2021, décembre 2022, avril 2023, janvier 2024 et avril 2025 pour un montant total de 991 millions d'euros.

En décembre 2020, Auchan Holding a exercé son option de remboursement (*Make whole call*) sur l'emprunt obligataire de 600 M€ échéance février 2022.

Adaptation des organisations – Auchan Retail

Plan de départs volontaires :

Le 14 janvier 2020, Auchan Retail a annoncé son projet d'entreprise « Auchan 2022 », avec pour ambition l'adaptation de son modèle, de son offre et de son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens.

Dans ce cadre, un plan de départ volontaire concernant les salariés des fonctions « siège » et « produits » de Auchan Retail International, des fonctions « siège » et « produits » de Auchan Retail France et des services d'appui de l'organisation commerciale territoriale des activités françaises a été présenté aux instances représentatives du personnel, qui a conduit à la suppression nette de 517 emplois (677 postes supprimés dont 652 occupés à la date de l'annonce et 135 postes créés).

Le plan de départs volontaires a été validé par la Direction Régionale du travail le 29 mai (DIRECCTE) et a été mis en œuvre depuis le 2 juin pour les collaborateurs éligibles.

Les coûts relatifs à ce plan de départ sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

Plan de Sauvegarde de l'Emploi :

En septembre 2020, dans le cadre du plan Auchan 2022 et de la démarche Renaissance, Auchan Retail France a annoncé un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Ce plan a été validé par la DIRECCTE le 4 janvier 2021.

Le projet aboutirait à la suppression nette de 1 088 emplois actuellement occupés (1 465 postes seraient supprimés, dont 10 vacants, et 377 postes seraient créés). Il repose d'autre part sur l'activation d'un axe stratégique majeur de développement autour de la proximité digitale, axe qui pourrait permettre la création de 600 postes environ.

Les coûts estimés de ce plan de départ sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

Pandémie de Covid-19

Après avoir démarré en Chine, la pandémie de Covid-19 (coronavirus) s'est progressivement étendue à toutes les régions du monde et aucun des pays dans lesquels Auchan Retail ou Ceetrus exercent leurs activités n'a été épargné. Les conséquences de la pandémie ont été de nature différente dans les 2 métiers du Groupe.

Concernant Auchan Retail, les magasins sont, en grande majorité, restés ouverts ; cependant l'activité a été affectée de façon sensible, en particulier la répartition de l'activité entre les différents formats de magasins a été modifiée au profit des magasins de proximité, des *drives* et du e-commerce. Le chiffre d'affaires consolidé a également été très affecté par la baisse des ventes de carburant. Concernant les charges courantes, les conditions d'exploitation des magasins ont été bouleversées par la pandémie du fait, notamment, de l'augmentation de l'absentéisme affectant les charges de personnel et des mesures d'hygiène déployées dans l'ensemble des magasins contribuant à l'augmentation des charges externes.

S'agissant de l'activité immobilière, elle a été durement frappée par la pandémie de Covid-19 car la plupart des locataires de galeries commerciales ont été contraints de suspendre leurs activités pendant plusieurs semaines, au plus fort de la pandémie. Dans ce contexte, les loyers perçus des locataires ont parfois été reportés ou annulés.

Les impacts financiers, mesurables et directement liés à la pandémie sur les comptes consolidés sont détaillés dans la note 2.8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

1.3 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Auchan Holding ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 3 mars 2021. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 21 mai 2021.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et sont arrondis au million le plus proche.

2.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Auchan Holding sont établis conformément aux normes comptables internationales qui comprennent les IAS (*International Accounting Standards*), les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ainsi que leurs interprétations publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2020.

2.1.2 Référentiel appliqué

Les méthodes comptables appliquées par Auchan Holding et ses filiales dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2019 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Ces textes sont les suivants :

Décision d'agenda du comité d'interprétation de l'IASB (IFRIC) du 26 novembre 2019

L'analyse des conséquences de la décision d'agenda du comité d'interprétation de l'IASB (IFRIC) du 26 novembre 2019 a été finalisée au second semestre 2020 et a par conséquent été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Cette décision de l'IFRIC a modifié l'application de la norme IFRS 16 car elle précise :

- d'une part, qu'il convient d'assurer une cohérence entre les durées de location retenues dans le cadre d'IFRS 16 et les durées d'amortissement des agencements réalisés sur les sites concernés ;
- d'autre part, que la durée exécutoire des contrats doit être examinée sous un angle économique plutôt que strictement juridique.

Les modalités d'application de la norme IFRS 16 retenues par Auchan Holding et ses filiales ont été modifiées en conséquence.

D'une part, la date de fin de location des contrats reconduits en tacite reconduction a été revue pour prendre en considération qu'il y a un intérêt économique pour chacune des 2 parties (bailleur et locataire) que la situation perdure et par conséquent, que la date de fin de contrat à prendre en considération ne se limite pas à la durée du préavis.

D'autre part, l'analyse des biens immobiliers loués a montré que certains sites ont fait l'objet d'investissements inamovibles. Selon la décision d'agenda de l'IFRIC précitée, il convient d'apprécier la fin du contrat de location en considérant que ces investissements, parfois récents, constituent, à la fois, un indicateur de la volonté du locataire à poursuivre le contrat et un frein à la rupture d'un contrat de location. À l'aune de ces analyses, le Groupe a été amené à prolonger la date de fin estimée du contrat de location.

Les conséquences de cette nouvelle appréciation de la date de fin de contrat ont été intégrées dans le bilan établi au 1er janvier 2019, date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 (cf. note 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés).

Autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2020

- Amendements à IAS 1 et à IAS 8 – Définition du terme « significatif »
- Amendements à IFRS 3 – Définition d'une entreprise
- Amendements aux références au Cadre conceptuel pour les normes IFRS.

Ces textes n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 - Réforme des taux de référence "Phase 1"

Ces amendements permettent au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux couverts, permettant ainsi de maintenir les relations de couvertures existantes et futures jusqu'à la mise en place effective de ces nouveaux taux de référence.

Ils permettent de maintenir la comptabilité de couverture des instruments indexés notamment sur Euribor. Les dérivés de taux concernés par l'amendement sont les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt et sont communiqués dans les notes annexes des comptes consolidés du Groupe du 31 décembre 2020.

Les amendements relatifs à la « Phase 2 » sont applicables de façon obligatoire au 1er janvier 2021. Le Groupe estime que les impacts futurs de ces changements d'indices ne seront pas significatifs, et n'a pas appliqué par anticipation la phase 2 de ces amendement pour les comptes 2020.

2.1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables de Auchan Holding et les principales estimations portent notamment sur les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations (cf. Note 6.3) ;
- les durées de location des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 (cf. note 2.7) ;
- l'évaluation des provisions, des ressources fournisseurs à recevoir (cf. notes 9 et 3.1) ;
- l'évaluation des engagements de retraites (cf. note 5.2) ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des actifs corporels, incorporels et *goodwill* (cf. note 6.6) ;
- l'évaluation des impôts différés actifs (dont ceux relatifs à des déficits fiscaux reportables) (cf. note 11.1) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables, lors de regroupements d'entreprises (cf. note 2.1.5) ;
- l'information sur la juste valeur des immeubles de placement donnée dans les notes de l'annexe (cf. note 6.4).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

Les incidences éventuelles de la crise sanitaire sur ces estimations sont mentionnées en note 2.8.

2.1.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Auchan Holding sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Auchan Holding a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles de nature substantive sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Auchan Holding exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part de Auchan Holding dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Si la quote-part de Auchan Holding dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour toutes les entités comprises dans le périmètre de consolidation. Les états financiers consolidés intègrent les comptes des sociétés acquises à compter de la date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date de perte de contrôle de Auchan Holding.

Toutes les transactions et soldes intragroupe entre sociétés membres du périmètre de consolidation sont éliminés.

2.1.5 Regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, dans ses comptes consolidés Auchan Holding comptabilise les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010 selon la méthode de l'acquisition.

En application de cette méthode, l'ensemble des éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel pris en charge est évalué et comptabilisé à la juste valeur à la date de prise de contrôle. La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont enregistrés en charges de la période.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part d'intérêts de Auchan Holding dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise constitue un *goodwill* qui est porté à l'actif du bilan. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding a la possibilité d'opter soit pour un *goodwill* partiel (se limitant à la quote-part acquise par Auchan Holding et ses filiales), soit pour un *goodwill* complet. Dans ce dernier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur et, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding comptabilise un *goodwill* sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation. Les variations ultérieures des parts d'intérêts dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

En cas d'acquisition par étapes, la quote-part antérieurement détenue par Auchan Holding et ses filiales est réévaluée à sa juste valeur. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de la participation est enregistré en compte de résultat lorsque l'une des étapes conduit à une prise de contrôle. Si le contrôle est déjà avéré, l'écart est pris en situation nette. Lors de la perte de contrôle d'une filiale, la quote-part éventuellement conservée directement ou indirectement par Auchan Holding est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Le *goodwill* lié à une entreprise associée comptabilisée par mise en équivalence est rattaché au poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

En cas de *goodwill* négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle pour affiner les évaluations initiales des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel et par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Au cours de la période d'évaluation, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en *goodwill* lorsqu'elles se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont enregistrés en résultat, sauf s'ils avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres.

Les impôts différés actifs de l'entité acquise, non reconnus à la date de prise de contrôle ou durant la période d'évaluation, sont ultérieurement enregistrés en résultat sans ajustement du *goodwill*.

2.1.6 Opérations en devises

La monnaie fonctionnelle de Auchan Holding et la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont l'euro.

Conversion des états financiers des entreprises étrangères

Auchan Holding n'ayant pas de filiale exerçant son activité dans des économies en hyperinflation, les états financiers de l'ensemble des entreprises étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros par application de la méthode suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les flux sont convertis au cours moyen de change de la période.

Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au poste « Écarts de conversion » inclus dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, et sont comptabilisées en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les *goodwill* et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et des passifs de la filiale. Ils sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise puis convertis au cours de clôture, les différences résultant de cette conversion étant portées dans l'état du résultat global, sur la ligne « Écarts de conversion résultant des activités à l'étranger ».

Comptabilisation des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

2.1.7 Présentation de l'information financière

Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million d'euros le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

État de la situation financière

Les actifs et passifs entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en éléments courants. Les autres actifs et passifs sont classés en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de 12 mois à compter de la date d'arrêté comptable.

Le tableau des flux de trésorerie de Auchan Holding est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie liés à l'activité (y compris les impôts) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (notamment acquisition et cession de participations, et d'immobilisations) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés).

2.2 PRINCIPAUX CHANGEMENTS DE LA PÉRIODE

L'application de la décision d'agenda du comité d'interprétation de l'IASB (IFRIC) du 26 novembre 2019 est le principal changement de la période (cf. note 2.1.2)

2.3 PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les évolutions de périmètre de consolidation significatives sur l'exercice 2020 sont les suivantes :

- cession des activités de Sun Art en Chine et de ses filiales à Alibaba le 18 octobre 2020 (cf. faits marquants en note 1.2) ;
- cession de I.D.S International Drugstore Italia S.R.L le 31 juillet 2020 (cf. faits marquants en note 1.2).

2.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Auchan Holding a des relations avec ses filiales (consolidées par intégration globale), avec des co-entreprises et entreprises associées (consolidées par mise en équivalence).

Parties liées ayant un contrôle sur Auchan Holding

Auchan Holding S.A. a octroyé un prêt à son actionnaire de référence "Aumarché" le 15 décembre 2020 pour un montant de 650 M€ au taux de 0%. Celui-ci a été intégralement remboursé le 29 décembre 2020.

Aucune autre transaction significative avec les actionnaires de référence a eu lieu sur cette exercice.

Rémunérations des dirigeants

La charge comptabilisée en 2020 au titre de la rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance – à noter que le Conseil de Surveillance n'existe plus depuis le changement d'organisation de la gouvernance intervenu le 13 février 2020) s'élève à 3,3 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

- avantages à court terme (y compris jetons de présence) et avantages postérieurs à l'emploi : 1,3 million d'euros
- paiement en actions : 2,0 millions d'euros

Co-entreprises/Entreprises associées

Les informations relatives aux co-entreprises et entreprises associées consolidées par mise en équivalence sont données en note 7.

Les transactions réalisées avec ces entreprises sont effectuées aux conditions de marché. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagement significatif avec ces sociétés.

Activités conjointes

Aucun accord répondant aux caractéristiques des activités conjointes au sens d'IFRS 11 n'a été identifié.

2.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés ou reçus par les entités du périmètre de consolidation de Auchan Holding et non comptabilisés au bilan.

Au 31 décembre 2020, la Direction financière de Auchan Holding n'a pas connaissance d'engagements hors bilan susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du périmètre de consolidation de Auchan Holding.

Le détail des engagements hors bilan est mentionné dans la note 6.7 pour les engagements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles et dans la note 10.7 pour les engagements liés au financement.

2.6 ACTIVITÉS ARRÊTÉES, CÉDÉES, OU EN COURS DE CESSION, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

2.6.1 Activités Auchan Retail cédées au cours de l'année 2020

Le 31 juillet 2020, Auchan Retail a cédé la société I.D.S International Drugstore Italia S.R.L « I.D.S » à la société Italienne D.M.O (cf. faits marquants en note 1.2).

Le 18 octobre 2020, Auchan Retail et sa filiale Monicole ont cédé leur participation dans l'entité A-RT Retail Holdings Limited (ci après « A-RT », société mère du groupe Sun Art Retail Group, groupe coté à Hong Kong) à Alibaba (cf. faits marquants en note 1.2).

Dans le respect des critères déterminés par la norme IFRS 5, les contributions de I.D.S. et A-RT et ses filiales ont été classées au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession » dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

Les impacts d'I.D.S. et d'A-RT et ses filiales comprennent donc les contributions de ces entités au résultat consolidé de Auchan Holding jusqu'à leur date de cession.

Les plus et moins-values de cession dégagées à l'occasion de la cession des titres de ces entités sont comptabilisées sur la même ligne du compte de résultat.

2.6.2 Auchan Retail Luxembourg et Ceetrus Luxembourg

Les critères de la norme IFRS 5 étant remplis (processus actif de cession débuté et cession hautement probable dans les 12 mois), les actifs immobiliers de Auchan Retail et Ceetrus au Luxembourg avaient été reclassés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé de Auchan Holding établi au 31 décembre 2019.

Cependant, la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sur le marché de l'immobilier commercial ont nécessité une révision complète du périmètre et du calendrier de cession. En conséquence, l'ensemble des actifs préalablement comptabilisés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente », ont été reclassés en « actifs non courants ».

2.6.3 Impacts sur les états financiers

Détail du résultat net pour les comptes 2020 et 2019 des activités cédées

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Produits des activités ordinaires	9 664	14 863
Marge commerciale	2 503	4 249
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	**447**	**361**
Autres produits et charges opérationnels	965	(1 407)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**1 411**	**(1 046)**
Coût de l'endettement financier net	46	53
Autres produits et charges financiers	(50)	(86)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	**1 407**	**(1 078)**
Charge d'impôt	(150)	(151)
RÉSULTAT NET [1]	**1 257**	**(1 231)**
EBITDA	**904**	**1 041**

(1) En 2020, le résultat net inclut 864 M€ de plus-value nette d'impôt réalisée sur la cession de l'activité Retail en Chine

Les impacts des activités cédées jusqu'à la date de perte de contrôle sont répartis sur les différentes lignes du compte de résultat présenté ci-dessus :

- résultat d'I.D.S. jusqu'au 31 juillet 2020 ;
- résultat d'A-RT et ses filiales jusqu'au 18 octobre 2020;
- résultat de Oney Bank et ses filiales jusqu'au 22 octobre 2019;
- résultat d'Auchan Italie jusqu'au 31 juillet 2019;
- résultat d'Auchan Retail Vietnam jusqu'aux dates de cessions des entités concernées au cours du second semestre 2019.

Les résultats de cession des différentes activités figurent sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat présenté ci-dessus. Cette ligne comprend, en outre, les impacts résiduels liés aux cessions intervenues en 2019 de Auchan Retail Italie et Auchan Retail Vietnam. Ils comprennent notamment les impacts des négociations sur les compléments de prix ainsi que, le cas échéant, le coût des garanties accordées aux acquéreurs.

Les comptes consolidés de Auchan Holding présentent un résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession au 31 décembre 2020 de + 1 257 millions d'euros et au 31 décembre 2019 de - 1 231 millions d'euros.

Détail des actifs et des passifs des activités Auchan Retail et Ceetrus destinés à être cédés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NON COURANT		**618**
dont immobilisations corporelles		*54*
dont immeubles de placement		*543*
ACTIF COURANT	**1**	**24**
dont stocks		*13*
TOTAL ACTIF	**1**	**642**
PASSIF NON COURANT		**8**
dont emprunts et dettes liées aux locations		*7*
PASSIF COURANT		**20**
dont dettes fournisseurs		*11*
TOTAL PASSIF		**28**

La variation de trésorerie des activités IDS et Retail Chine cédées incluse dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe se décompose de la façon suivante (hors contreparties reçues au titre de ces cessions) :

	31/12/2020	31/12/2019
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 223	683
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(119)	(394)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 836)	(317)
Incidence des variations de cours des devises	(17)	9
Variation de la trésorerie nette	(749)	(19)

2.7 CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION D'AGENDA DU COMITÉ D'INTERPRÉTATION DE L'IASB (IFRIC) DU 26 NOVEMBRE 2019 CONCERNANT LA NORME IFRS 16

Les conséquences de la mise en application de la décision d'agenda de l'IFRIC du 26 novembre 2019 (cf. § 2.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés) ont été appliquées de façon rétrospective. Les conséquences du changement de méthode sur les comptes consolidés au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 sont détaillées dans les tableaux ci-après. À noter que, les impacts de l'application rétrospective de l'IFRIC sur le compte de résultat n'étant pas significatifs, le compte de résultat 2019 n'a pas été retraité.

Conséquences sur le bilan consolidé au 1er janvier 2019

Actifs *(en M€)*	01/01/2019 avant application de l'IFRIC	Application décision IFRIC	01/01/2019 après application de l'IFRIC
ACTIFS NON COURANTS	**24 600**	**104**	**24 704**
dont « Immobilisations Corporelles »	*14 043*	*104*	*14 147*
ACTIFS COURANTS	**14 457**		**14 457**
TOTAL DES ACTIFS	**39 057**	**104**	**39 161**

Passifs *(en M€)*	01/01/2019 avant application de l'IFRIC	Application décision IFRIC	01/01/2019 après application de l'IFRIC
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**11 332**		**11 332**
PASSIFS NON COURANTS	**8 681**	**94**	**8 775**
dont « autres dettes non courantes »	*3 348*	*94*	*3 442*
PASSIFS COURANTS	**19 045**	**10**	**19 055**
dont « autres dettes courantes »	*4 853*	*10*	*4 863*
TOTAL DES PASSIFS	**39 057**	**104**	**39 161**

Conséquences sur le bilan consolidé au 31 décembre 2019

Actifs *(en M€)*	31/12/2019 publié	Application décision IFRIC	31/12/2019 après application de l'IFRIC
ACTIFS NON COURANTS	**22 569**	**88**	**22 656**
dont « Immobilisations Corporelles »	*11 768*	*88*	*11 856*
ACTIFS COURANTS	**11 918**		**11 918**
TOTAL DES ACTIFS	**34 487**	**88**	**34 575**

Passifs *(en M€)*	31/12/2019 publié	Application décision IFRIC	31/12/2019 après application de l'IFRIC
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**9 853**		**9 853**
PASSIFS NON COURANTS	**10 206**	**78**	**10 283**
dont « autres dettes non courantes »	*3 041*	*78*	*3 118*
PASSIFS COURANTS	**14 428**	**10**	**14 438**
dont « autres dettes courantes »	*4 955*	*10*	*4 965*
TOTAL DES PASSIFS	**34 487**	**88**	**34 575**

2.8 IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de Covid-19 a affecté les résultats de Auchan Holding et de ses filiales tout au long de l'année 2020. Les principaux impacts de la pandémie sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2020 sont détaillés dans les notes ci-après. Les impacts de la pandémie de Covid-19 peuvent être scindés en 2 catégories :

- les impacts directs de la pandémie de Covid-19 qui incluent, par exemple, les frais supplémentaires engendrés par les mesures sanitaires déployées dans les magasins ou les remises/annulations de loyers consenties par Ceetrus et Retail. Ces impacts directs ont été estimés par l'ensemble des filiales de Auchan Holding et synthétisés dans le tableau en note 2.8.1 ;
- les effets indirects de la pandémie, tels que les impacts de la crise sur le chiffre d'affaires de Auchan Retail ou les baisses de frais liés à la suspension d'une partie des activités de Ceetrus. Ne peuvant être mesurés de façon fiable, ces impacts n'ont donc pas été quantifiés.

Concernant Auchan Retail, l'activité a été affectée de façon sensible: la répartition de l'activité entre les différents formats de magasins a été modifiée au profit des magasins de proximité, des *drives* et du e-commerce. Le chiffre d'affaires consolidé a également été très affecté par la baisse des ventes de carburant. Dans certains pays, les accès aux rayons non alimentaires ont été restreints et le trafic a été pénalisé par des dispositifs réglementaires (horaires, limitation des déplacements...).

S'agissant de l'activité immobilière, elle a été durement frappée par la pandémie de COVID-19 car la plupart des locataires de galeries commerciales ont été contraints de suspendre leurs activités pendant plusieurs semaines, au plus fort de la pandémie. Dans ce contexte, Ceetrus et Auchan Retail ont pris des mesures d'annulation, d'allègement, de report ou d'étalement de loyers du premier semestre qui impactent significativement le compte de résultat.

En application de la norme IFRS 9 paragraphe 2.1 (b)(i), les abandons de loyers consentis par le Groupe portant sur les périodes de fermeture, sans autre modification des contrats de bail en termes de périmètre ou autres caractéristiques, ont été constatés immédiatement en résultat en contrepartie des créances sur loyers.

2.8.1 Impacts de la pandémie de Covid-19 sur le compte de résultat consolidé de Auchan Holding

À noter que les magasins de Auchan Retail ayant été maintenus ouverts, il est difficile de quantifier les effets de la pandémie de Covid-19 sur leur chiffre d'affaires. De la même manière, il est difficile de qualifier les impacts du Covid-19 sur les charges de personnel. L'absentéisme a augmenté. Il a parfois été compensé en totalité ou partiellement par le recours au personnel intérimaire. Ces impacts considérés comme indirects ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Impact sur le résultat d'exploitation *(en M€)*	Auchan Retail	Ceetrus	Total
Produits des activités ordinaires – Loyers [1]	(6)	(109)	(115)
Charges externes [2]	(43)	(5)	(48)
Autres produits et charges opérationnels [3]	(43)		(43)

(1) Ceetrus et Auchan Retail ont été amenés à accorder des réductions ou des annulations de loyers lorsque leurs locataires ont été contraints de suspendre leurs activités.

(2) Les impacts du COVID-19 sur les charges externes concernent l'achat de masques, de gels et aux frais engendrés par la mise en place de mesures d'hygiène instaurées pour limiter la progression de la pandémie.

(3) Les impacts de la pandémie enregistrés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments de rémunérations exceptionnels (primes) accordés à certains salariés pour leur travail au plus fort de la pandémie (64 M€), compensés par les aides de l'État octroyées en Pologne.

Le Groupe a appliqué les mêmes méthodes de dépréciation des stocks et des créances commerciales qu'aux clôtures précédentes, notamment pour les stocks non alimentaires.

2.8.2 Incidence de la pandémie de Covid-19 sur les tests de pertes de valeur sur les actifs non financiers

Les effets de la pandémie de Covid-19 ont été pris en compte dans la réalisation des tests de dépréciation pour chacune des activités du Groupe :

- pour Auchan Retail, la pandémie a entraîné la chute de la performance de certaines unités génératrices de trésorerie révélant ainsi des indices de pertes de valeur et nécessitant la réalisation d'un test d'*impairment* détaillé pour certains magasins. Neanmoins, la prise en considération des conséquences de la pandémie sur les flux de trésorerie futurs a eu un effet limité sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie et, par conséquent, sur les dépréciations constatées.
- pour Ceetrus, les actifs immobiliers font l'objet d'une évaluation par des experts indépendants chaque semestre. La crise du Covid-19 a impacté à la baisse la valeur de certains actifs immobiliers. Lorsque la valeur de l'un de ces actifs était inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation a été comptabilisée.

Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont détaillées dans la note 6.6 et 6.4 de l'annexe.

NOTE 3 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

3.1 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES/MARGE COMMERCIALE

Principes Comptables

Les produits des activités ordinaires sont composés du « Chiffre d'affaires hors taxes » et des « Autres produits ».

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises et de services réalisées par les magasins et les stations-service, sur les sites de e-commerce, les revenus générés par les activités de franchise et les revenus locatifs des galeries marchandes et des parcs d'activités commerciales.

Les autres produits des activités ordinaires comprennent les redevances facturées au titre de la franchise, les droits d'entrée perçus par les galeries marchandes et les parcs d'activités commerciales, les commissions reçues dans le cadre de la vente de services et les primes d'extension de garantie.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange de biens ou de services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu (c'est-à-dire à l'avancement).

Les principales sources de revenu du Groupe se ventilent de la façon suivante :

- les ventes de biens : dans ce cas, le Groupe n'a qu'une obligation de performance qui est la livraison du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus au moment où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison. Compte tenu des activités du Groupe, le transfert du contrôle a lieu :
 - au passage en caisse dans le cas des ventes en magasin,
 - à la réception des marchandises chez les franchisés et affiliés,
 - à la réception par le client pour les ventes e-commerce ;
- les prestations de services, telles que les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus ;
- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus.

Le Groupe propose aux clients des programmes de fidélisation qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. C'est pourquoi un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Le « Coût des ventes » intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe, les variations de stocks nets des provisions pour dépréciation, les coûts logistiques, les escomptes financiers obtenus, les résultats de change sur achats de marchandises.

Les ristournes et coopérations commerciales, comptabilisées en déduction du coût des ventes, résultent d'accords contractuels signés par les sociétés du Groupe avec leurs fournisseurs. Ces accords, qui sont spécifiques d'un fournisseur à l'autre, comprennent des ristournes calculées selon le volume d'achats de marchandises effectués ainsi que des remises au titre des actions de coopération commerciale facturées aux fournisseurs. Ces actions de coopération commerciale font l'objet d'accords contractuels.

Les ristournes sont obtenues lorsque les conditions de performance qui y sont associées sont respectées. Ces conditions de performance imposent généralement au Groupe de respecter certains seuils de volume. Les remises au titre des accords de coopération commerciale sont reconnues au cours de leur période de réalisation. Elles sont enregistrées conformément aux termes et conditions prévues selon les accords contractuels conclus avec les fournisseurs du Groupe jusqu'à leur terme.

La marge commerciale correspond à la différence entre les produits des activités ordinaires et le coût des marchandises vendues.

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires [1]	31 884	33 785
Autres produits des activités ordinaires	233	198
Produits des activités ordinaires	**32 117**	**33 984**
Achats nets des ristournes, prestations fournisseurs et des coûts annexes et logistiques	(23 103)	(26 175)
Variations de stocks (nettes de dépréciations)	(1 136)	152
Coût des ventes	**(24 239)**	**(26 023)**
Marge Commerciale	**7 878**	**7 961**

(1) Impact lié au Covid – cf. note 2.8.

3.2 EBITDA

Principes Comptables

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation courant dont sont exclus les autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions (y compris ceux comptabilisés dans le coût des ventes, les charges de personnel et les autres charges externes).

Les frais de pré-ouverture de magasins sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

(en M€)	**31/12/2020**	31/12/2019
Résultat d'exploitation courant	708	554
• *Autres produits et charges d'exploitation*	*4*	*(33)*
• *Amortissements, dépréciations et provision* [1]	*1 237*	*1 219*
EBITDA	**1 949**	**1 739**

(1) Y compris les montants comptabilisés dans le coût des ventes, des charges de personnel et autres charges externes pour 20 M€ en 2020 et - 33 M€ en 2019.

3.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT

3.3.1 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les plus et moins values de cession ainsi que les dépréciations d'actifs non reclassées en autres produits et charges opérationnels, du fait de leur montant individuellement non significatif et de leur nature qui s'inscrit dans l'activité courante du Groupe.

(en M€)	**31/12/2020**	31/12/2019
Plus-values nettes de cession (dont reprise de dépréciation sur actifs cédés)	(4)	27
Autres	(1)	6
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	**(4)**	**33**

3.3.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au Règlement n° 2016-09 émis par l'Autorité des normes comptables (ANC), le tableau suivant présente le montant hors taxes des honoraires (hors débours) versés par Auchan Holding et ses filiales françaises au titre des mandats de commissaires aux comptes :

(en M€)	PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG Audit
Certification des comptes	3.0	2.8
Services autres que la certification des comptes (SACC)	1.1	0.4

Les services autres que la certification des comptes intègrent les honoraires relatifs à des travaux requis par la loi, notamment autorisation d'attributions d'actions gratuites, augmentations de capital réservées aux salariés, réductions de capital, ainsi qu'aux attestations, lettres de confort et procédures convenues et "due diligences".

3.3.3 Amortissements, provisions et dépréciations

(en M€)	**31/12/2020**	31/12/2019
Dotations aux amortissements, nettes de reprises [1]	1 100	1 172
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes de reprises de provisions sans objet	117	81
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	**1 217**	**1 252**

(1) Dont 93 M€ concernant la dotation aux amortissements des autres immobilisations incorporelles en 2020 (108 M€ en 2019) (cf. Note 6.2).

3.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Principes Comptables

Les opérations non récurrentes, de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante, sont classées en « Autres produits et charges opérationnels » conformément à la recommandation n° 2013-R.03 de l'Autorité des Normes Comptables.

Ce poste inclut notamment les dépréciations significatives des *goodwill*, des dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs corporels ainsi que les éléments à la fois inhabituels, anormaux, significatifs et ne relevant pas de l'exploitation courante tels que des frais de restructurations majeurs ou des indemnités exceptionnelles de rupture de contrats.

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation d'actifs immobilisés et coûts de fermeture des magasins		
• *En 2020 : Principalement en Russie (375 M€ dont 341M€ de dépréciation du goodwill), France (24 M€) et Pologne (11 M€), dont 56 M€ sur les immeubles de placement incluant France (31 M€)*	(416)	(145)
• *En 2019 [1] : Principalement en Russie (55 M€), en Ukraine (39 M€), dont 29 M€ sur les immeubles de placement.*		
Auchan Retail – Coûts de restructuration	(222)	(30)
Auchan Taiwan - Cession d'actifs et révision de sous-location	75	
Auchan Retail - Primes collaborateurs Covid-19 [1]	(43)	
Auchan Holding – Engagements de rachat des titres [2]		36
Ceetrus France – Plus-value de cession (programme Canyon et Undecima, principalement)		33
Auchan Retail International – Provisions pour contrats déficitaires		(17)
Autres charges et produits	(12)	(6)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	**(618)**	**(129)**

(1) Les frais de personnel liés au COVID-19 comprennent les éléments de rémunérations exceptionnels (primes) accordés à certains salariés pour leur travail au plus fort de la pandémie (64 M€), compensés par les aides de l'Etat octroyées en Pologne.

(2) Impact de la baisse de la valeur de l'action Auchan Holding sur la dette liée aux engagements de rachats de titres.

3.5 STOCKS

Principes Comptables

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Leur coût de revient est net de ristournes de fin d'année et de coopérations commerciales, et incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins. L'évaluation des stocks est faite soit au FIFO, soit au dernier prix d'achat, méthode s'apparentant au FIFO (« premier entré, premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide des stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré, soit au prix de vente après un abattement correspondant à la marge. Ils sont dépréciés si leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient.

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	2 373	4 981
Dépréciation	(78)	(106)
VALEUR NETTE	**2 296**	**4 875**

Évolution de la dépréciation

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Au 1er janvier	**(106)**	**(136)**
Dotations nettes des reprises	(5)	11
Variations de périmètre et écarts de conversion	33	18
AU 31 DÉCEMBRE	**(78)**	**(106)**

Aucun stock n'est donné en nantissement de dettes.

NOTE 4 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Principes Comptables

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à la disposition de la Direction pour évaluer les performances et l'activité de l'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales et des différents secteurs qui le composent. Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires.

Un secteur opérationnel est une composante du périmètre de consolidation qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par les principaux décideurs opérationnels, est basée sur le résultat d'exploitation courant.

Les actifs sectoriels comprennent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les sociétés mises en équivalence, les stocks, les créances clients et les autres créances courantes.

Les passifs sectoriels se composent des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes courantes.

Les investissements du secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles y compris les *goodwill* et les locations mais hors décalages de trésorerie.

4.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Auchan Retail [4]		Immobilier Ceetrus		Holding, autres et éliminations		Total	
Produits et résultats sectoriels *(en M€)*	**2020**	2019	**2020**	2019	**2020**	2019	**2020**	2019
Produits des activités ordinaires externes	31 627	33 371	490	612			32 117	33 984
Produits des activités ordinaires internes	4	4	4	6	(8)	(10)		
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	**31 631**	**33 376**	**494**	**618**	**(8)**	**(10)**	**32 117**	**33 984**
Résultat d'exploitation courant	667	302	48	216	(8)	36	708	554
Autres produits et charges opérationnels							(618)	(129)
Résultat d'exploitation							**89**	**424**
Coût de l'endettement financier net							(186)	(118)
Autres charges et produits financiers							(224)	(206)
Charge d'impôt							(48)	(105)
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence							19	(20)
Résultat net des activités poursuivies							**(350)**	**(24)**
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession							1 257	(1 231)
RÉSULTAT NET							**907**	**(1 255)**
Actifs sectoriels	**12 407**	**13 652**	**4 800**	**4 458**	**381**	**268**	**17 588**	**18 378**
Passifs sectoriels	**7 291**	**7 375**	**454**	**525**	**23**	**17**	**7 769**	**7 918**

	Auchan Retail [4]		Immobilier Ceetrus		Holding, Autres et Eliminations		Total	
Autres informations *(en M€)*	**2020**	2019	**2020**	2019	**2020**	2019	**2020**	2019
Investissements bruts [1]	831	867	197	371		13	1 029	1 250
Dotations aux amortissements	(857)	(957)	(243)	(214)			(1 100)	(1 172)
Pertes de valeur, nettes des reprises [2]	(324)	(75)	(53)	1			(377)	(74)
Autres charges et produits d'exploitation sans contrepartie en trésorerie [2][3]	(306)	(120)	(34)	(5)			(340)	(125)

(1) Incluant les droits d'utilisation (IFRS 16)

(2) ()=charges.

(3) Charges significatives : dotations/reprises de provisions et de dépréciations autres que les pertes de valeur sur immobilisations (essentiellement dépréciation d'actifs courants et des provisions pour risques et charges).

(4) Le secteur d'activité « Retail » ne comprend pas les activités en Chine, Italie et au Vietnam, activités classées en activités abandonnées ou détenues en vue de la vente..

4.2 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe occidentale hors France		Europe centrale et de l'Est		Reste du monde – Asie et Afrique		Total	
(en M€)	**2020**	2019	**2020**	2019	**2020**	2019	**2020**	2019	**2020**	2019
Produits des activités ordinaires	16 911	17 632	5 877	6 021	8 417	9 463	912	868	32 117	33 984
Actifs sectoriels non courants hors impôts et financiers	5 343	5 592	3 575	3 028	3 379	4 528	364	427	12 661	13 576

4.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SECTORIELS

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs de Auchan Holding et de ses filiales :

(en M€)	**31/12/2020**	31/12/2019 (1)
Goodwill	2 018	2 460
Autres immobilisations incorporelles	170	197
Immobilisations corporelles	6 541	7 292
Immeubles de placement	3 932	3 628
Actifs sectoriels non courants, hors impôts et financiers	**12 661**	**13 576**
Participations dans les sociétés mises en équivalence	524	483
Stocks	2 296	2 608
Créances clients	442	438
Autres créances courantes	1 666	1 270
Actifs sectoriels	**17 588**	**18 378**
Autres actifs financiers non courants	479	442
Dérivés actifs non courants	94	124
Actifs d'impôts différés	356	350
Créances d'impôt exigible	132	145
Dérivés actifs courants	58	80
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 401	1 979
Actifs détenus en vue de la vente	1	642
TOTAL DES ACTIFS	**23 110**	**22 140**

(en M€)	**31/12/2020**	31/12/2019 (1)
Provisions non courantes	242	248
Provisions courantes	482	393
Dettes fournisseurs	4 676	5 083
Autres dettes courantes	2 368	2 193
Passifs sectoriels	**7 769**	**7 918**
Capitaux propres	6 704	3 993
Emprunts et dettes financières non courantes	5 902	6 384
Dérivés passifs non courants	35	18
Autres dettes non courantes	1 658	2 226
Passifs d'impôts différés	113	175
Emprunts et dettes financières courantes	840	1 313
Dérivés passifs courants	37	29
Dettes d'impôt exigible	52	57
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente		28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**23 110**	**22 140**

(1) En 2019, exclut les actifs et passifs des activités Retail en Chine.

NOTE 5 CHARGES ET AVANTAGES DE PERSONNEL

5.1 CHARGES DE PERSONNEL

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations du personnel après charges sociales et main-d'œuvre externe	3 930	4 202
Intéressement et participation	267	226
Avantages au personnel et paiements en actions *(1)*	22	25
MONTANT NET AU COMPTE DE RÉSULTAT	**4 218**	**4 453**

(1) Dont charges comptabilisées en 2020 au titre des régimes à prestations définies, comprenant une dotation nette de reprise pour 20 M€ (23 M€ en 2019) et des autres avantages au personnel pour 2 M€ (2 M€ en 2019).

L'effectif moyen en "équivalent temps plein" de l'ensemble constitué par les entreprises intégrées est de 160 606 salariés en 2020, contre 308 137 en 2019, dont 141 453 en Chine.

Cette variation s'explique principalement par la cession des activités Retail en Chine.

5.2 AVANTAGES AU PERSONNEL

Principes Comptables

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages au personnel, l'ensemble des entités du périmètre de consolidation recensent et enregistrent l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi, Auchan Holding et ses filiales participent selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel.

Selon les règles et pratiques propres à chaque pays, le personnel des entreprises bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi.

Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les cotisations définies s'élèvent à 211 M€ en 2020 (363 M€ en 2019, dont 133 M€ en Chine).

Régimes à prestations définies

Les engagements résultant de régimes à prestations définies sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations, réalisées par des actuaires externes, ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les caractéristiques propres à chaque société (taux de turnover, progression de salaire) et selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé (taux d'actualisation, inflation).

Les régimes peuvent être soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de Auchan Holding et ses filiales, soit non financés.

Pour les régimes à prestations définies non financés, le passif comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations. Le coût des services passés, désignant la variation d'une obligation suite à la modification ou à la réduction d'un régime est comptabilisé immédiatement en charges à la date de ces changements.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan. Cependant, un excédent d'actifs ne peut être comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour Auchan Holding et/ou l'une de ses filiales. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, le montant de l'actif comptabilisé au bilan est plafonné.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net, le cas échéant). Dans les comptes consolidés, Auchan Holding les comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global et toutes les autres dépenses au titre des régimes à prestations définies sont enregistrées en résultat au titre des avantages du personnel.

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice (comptabilisé en charges de personnel), le coût financier net (comptabilisé en autres charges et produits financiers) et le coût des services passés de l'exercice. Dans les comptes consolidés, Auchan Holding et ses filiales déterminent la charge d'intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies de la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au passif net.

En 2020, les régimes à prestations définies concernent principalement les indemnités de fin de carrière en France (IFC).

En France, les régimes sont financés ; les actifs sont gérés par le groupe AG2R La Mondiale, mutuelle française d'assurance, notée A-. AG2R La Mondiale a mis en place un double dispositif pour prémunir ses clients du risque de contrepartie. D'une part, en isolant l'activité retraite dans une filiale d'assurance dédiée Arial Assurance et d'autre part, en accordant à Arial Assurance le nantissement des titres détenus au sein de l'actif général de La Mondiale à hauteur des engagements couverts.

Les provisions (non courantes et courantes) pour avantages au personnel s'élèvent à 141 M€ au 31 décembre 2020 (contre 133 M€ au 31 décembre 2019), dont 13 M€ au titre des autres avantages à long terme et 128 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation au 1er janvier	1,10 %	1,80 %
Taux d'actualisation au 31 décembre	0,60 %	1,10 %
Taux d'augmentation attendu des salaires	2,00 %	2,00 %
Table des taux de mortalité	TF 00-02 et TH 00-02	TF 00-02 et TH 00-02

Le taux d'actualisation a été défini sur la base des principaux référentiels AA de duration équivalente à celle des engagements existants sur le marché.

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. L'hypothèse retenue fin 2020 est une inflation de 2 %.

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du périmètre de consolidation de Auchan Holding.

Sensibilité aux hypothèses

L'abaissement du taux d'actualisation de 30 points de base augmenterait la valeur de l'obligation de 3 % (incidence en autres éléments du résultat global).

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

Variation *(en M€)*	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actualisée de l'obligation au 1er janvier	**293**	**350**
Coût financier	3	5
Coût des services rendus	16	14
Coût des services passés	5	9
Prestations payées	(13)	(1)
Écarts actuariels	(5)	(9)
Écarts de conversion	(1)	14
Reclassements	5	
Variation de périmètre		(89)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	**304**	**293**

L'estimation des prestations qui seront payées au titre de l'exercice 2021 s'élève à 13 M€.

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Juste valeur des actifs au 1er janvier	**174**	**186**
Rendements attendus des actifs	1	2
Prestations payées	(12)	
Écarts actuariels	8	(15)
Reclassements	5	
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	**176**	**174**

La décomposition des actifs des régimes à prestations définies en France par grandes catégories est la suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Actif en euros	74 %	46 %
OPCVM multi-stratégie	19 %	2 %
Fonds Club 3	7 %	52 %

L'actif en euros représente près de 75% de l'actif de couverture. Il est investi essentiellement en obligations d'Etat ou d'émetteurs de qualité (83%), en actions de grandes valeurs internationales (10%) ainsi qu'en immobilier de bureaux (7%).

Dans le cadre de la gestion financière de son contrat d'indemnités de fin de carrière, Auchan Holding et ses filiales ont retenu une gestion adossée à des actifs en euros avec une garantie de taux plancher pour l'actif général et des unités de comptes actions valorisées en juste valeur. Les rendements bruts attribués au titre de 2020 a été fixé à 2,95% pour l'actif en euros. Le taux plancher brut attendu au titre de l'année 2021 est de 0,50%.

La part restante est investie dans 6 unités de compte différentes pesant pour près de 25% du contrat

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actualisée des obligations	304	293
Juste valeur des actifs	(176)	(174)
Déficit/(excédent)	**128**	**119**
PASSIF NET RECONNU AU BILAN	**128**	**119**

La provision nette comptabilisée au bilan a évolué de la façon suivante :

(en M€)	2020	2019
Provision au bilan au 1er janvier	**119**	**164**
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(13)	5
dont écarts actuariels sur les passifs du régime	*(5)*	*(9)*
dont écarts actuariels sur les actifs du régime	*(8)*	*15*
Charges nettes	23	26
Cotisations payées	(0)	(0)
Prestations payées	(1)	(0)
Autres	(1)	14
Variation de périmètre		(89)
PROVISION AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE	**128**	**119**

Le montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève au 31 décembre 2020 à 11 M€ net d'impôt, contre (18) M€ au 31 décembre 2019.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se décomposent de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus	16	14
Coût financier net	2	3
Coût des services passés	5	9
Réductions, liquidations		
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES	**23**	**26**
dont charges de personnel	*21*	*20*
dont autres produits et charges financiers	*2*	*6*

5.3 PAIEMENTS BASÉS SUR DES ACTIONS

Principes Comptables

En contrepartie des services rendus, la société Auchan Holding SA a attribué à certains membres du personnel des plans d'options d'achat d'actions, ou des plans d'intéressement long terme.

Plans d'options d'achats d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée au titre de ces avantages. Cette charge est étalée sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent les droits. La contrepartie de la charge de personnel est constatée en dettes (réestimée à chaque clôture avec une contrepartie en résultat) dans la mesure où Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales s'engage à racheter les actions.

Le montant de cette charge est déterminé de la manière suivante :

- détermination de la juste valeur des options à la date de clôture par l'application d'un modèle d'évaluation ;
- application d'un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence.

La juste valeur des options correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est équivalente à la valeur d'un *call* déterminée par l'application du modèle binomial sur la base des éléments suivants :

- durée résiduelle de l'option ;
- prix d'exercice de l'option ;
- taux d'intérêt (taux d'intérêt sans risque) ;
- valorisation annuelle du titre par un collège d'experts indépendants ;
- volatilité historique observée.

La valeur du sous-jacent a été retenue en incluant l'impact des dividendes versés.

Les plans d'actions gratuites sont soumis à une condition de présence et, parfois, à une condition de performance. Cette condition de performance est fonction d'évolution moyenne annualisée du titre Auchan Holding ou des périmètres Auchan Retail ou Ceetrus et de l'atteinte ou non de critères économiques. La valorisation des titres Auchan Holding ou des périmètres Auchan Retail ou Ceetrus est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

Pour pouvoir être attributaire définitif de tout ou partie des actions gratuites qui y sont soumises, la condition de performance doit atteindre dans un premier temps un seuil minimal. Lorsque le seuil minimal est atteint, le franchissement de palier, établi en pourcentages de l'évolution moyenne annualisée sur la période d'acquisition des droits détermine le nombre d'actions définitivement attribuées.

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites est réalisée à l'aide d'une extension du modèle *Black and Scholes* (formule de Merton).

Plans d'attribution d'intéressement long terme

Auchan Holding a mis en place deux types de plans d'intéressement long terme pour certains salariés :

- intéressement long terme à condition de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance.

Les intéressements long terme, dénoués en trésorerie, donnent lieu à constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette.

La juste valeur des plans, d'une durée de 4 ans, correspond à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires. Elle est évaluée à la date d'attribution par un actuaire indépendant et revue chaque année, selon des modèles mathématiques distincts :

- intéressement long terme à condition de présence : application du modèle binomial intégrant un coefficient de probabilité en fonction des conditions spécifiques de présence ;
- intéressement long terme à conditions de présence et de performance : application d'un modèle *Black & Scholes* (formule de Merton). La condition de performance est fonction de l'évolution annuelle de la valeur d'un périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé, en tenant compte d'un intéressement « plancher » et « plafond ». La valorisation du périmètre de référence est effectuée chaque année par un collège d'experts indépendants.

5.3.1 Plans d'attribution d'actions gratuites par Auchan Holding S.A.

Évolution du nombre d'actions gratuites

	2020 Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	4 886
Correction du nombre d'actions gratuites (1)	
Actions gratuites attribuées durant l'exercice	
Actions gratuites remises durant l'exercice	
Actions gratuites annulées ou perdues	3 920
Actions gratuites en fin d'exercice	966

(1) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Caractéristique du plan d'attribution d'actions gratuites Auchan Holding

- Date de mise en place du plan 2018/2021 à cond. de performance : 16 janvier 2018
- Valeur de l'action sous-jacente : 318,53 €
- Date d'attribution définitive : 1er juillet 2021
- Fin de la période de conservation : 1er juillet 2023

Le plan d'attribution d'actions gratuites mis en place est un plan avec une condition de présence et il est, en outre, assorti d'une condition de performance.

Cette condition de performance est fonction de l'évolution moyenne annualisée de la valeur du titre Auchan Holding. À ce titre un seuil minimal doit être dans un premier temps atteint. Puis des paliers établis en pourcentages doivent être franchis pour être attributaire de tout ou partie des actions gratuites.

5.3.2 Plans d'attribution d'actions gratuites par Auchan Retail International SA

Évolution du nombre d'actions gratuites

	2020 Nombre d'actions
Actions gratuites en début d'exercice	
Correction du nombre d'actions gratuites (1)	
Actions gratuites attribuées durant l'exercice	333 204
Actions gratuites remises durant l'exercice	
Actions gratuites annulées ou perdues	
Actions gratuites en fin d'exercice	333 204

(1) Ajustement du nombre d'options à l'issue d'opérations intervenues sur les capitaux propres.

Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

1er plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 1er plan 2020/2023 à condition de performance : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

2e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 2e plan 2020/2023 à condition de performance : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

3e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 3e plan 2020/2023 : 30 novembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

4e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 4e plan 2020/2023 à condition de performance : 17 décembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 21 juin 2023

Fin de la période de conservation : 21 juin 2025

5e plan d'attribution d'actions gratuites

Date de mise en place du 5e plan 2020/2021 : 17 décembre 2020

Valeur de l'action sous-jacente : 106,63

Date d'attribution définitive : 18 décembre 2021

Fin de la période de conservation : 18 décembre 2022

Les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place sont des plans avec une condition de présence. Trois des cinq plans sont, en outre, assortis d'une condition de performance.

Cette condition de performance est fonction de l'évolution moyenne annualisée de la valeur du titre Auchan Retail International. À ce titre un seuil minimal doit être dans un premier temps atteint. Puis des paliers établis en pourcentages doivent être franchis pour être attributaire de tout ou partie des actions gratuites.

5.3.3 Plans d'intéressement long terme

Depuis 2012, les plans de paiement basés sur des actions se font parfois *via* des plans d'intéressement long terme, dénoués en trésorerie, et non plus en attributions d'actions.

À partir de 2015, les plans d'intéressement sous condition de présence ont été remplacés par les plans de « rémunération création de valeur » (RCV) dont les caractéristiques sont définies ci-dessous.

Aucun plan n'a été émis en 2019, ni en 2020.

Plans d'intéressement

Nom Plan	Condition	Plan	Date de mise en place	Sous-jacent	Date d'attribution	Durée
RCV*	Présence	2017/2021	01/10/2017	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2021	43 mois
RCV*	Présence	2018/2022	01/10/2018	Valeur de chaque périmètre de référence par un collège d'experts indépendants	30/04/2022	43 mois

* *RCV : rémunération création de valeur*

Les conditions de performance sont fonction de l'évolution annualisée du périmètre pour lequel chaque bénéficiaire est intéressé. Un intéressement « plancher » et « plafond » a été défini.

Impact en dettes (autres dettes) et sur le compte de résultat des paiements basés sur des actions (charges de personnel)

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions attribués par Auchan Holding SA et Auchan Retail International SA :

- La dette (y compris engagements de rachats auprès des bénéficiaires de plans de stocks-options ou plans d'attribution d'actions gratuites) s'élève au 31 décembre 2020 à 1 M€ contre 1 M€ au 31 décembre 2019.
- L'impact total des plans comptabilisés en résultat s'élève à 1 M€ en 2020 (0,7 M€ en 2019).

Pour les plans d'intéressement long terme (RCV – Rémunération Création de Valeur) :

- La dette au 31 décembre 2020 s'élève à 2 M€ (hors charges sociales).
- Les impacts sur le compte de résultat consolidé des plans énoncés ci-dessus constituent une charge qui s'élève à 2 M€ en 2020 (hors charges sociales) (produit de 1,9 M€ en 2019).

4

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1 GOODWILL

Principes Comptables

Les principes comptables relatifs au *goodwill* sont décrits en note 2.1.5.

Les *goodwill* font annuellement, à la clôture de l'exercice, l'objet d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition.

Les pertes de valeur significatives sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat, incluse dans le résultat d'exploitation.

Les modalités de ces tests de dépréciation de valeur sont détaillées dans la note 6.6.

(en M€)	2020	2019
Valeur du *Goodwill* au 1er janvier	**3 021**	**2 992**
Cessions	(4)	(16)
Variations de périmètre [1]	(558)	(11)
Pertes de valeur [2]	(344)	
Virements de poste à poste	(2)	(8)
Ecarts de conversion [3]	(96)	65
VALEUR DU *GOODWILL* AU 31 DÉCEMBRE	**2 018**	**3 021**

(1) Les variations de périmètre sont constituées de la cession des Goodwill d'Auchan Retail en Italie et au Vietnam en 2019 et du Goodwill de la Chine en 2020.

(2) En 2020, les pertes de valeur sont principalement liées à la dépréciation du Goodwill d'Auchan Retail en Russie (341 M€).

(3) En 2020, écarts de conversion principalement en rouble russe pour (62) M€, en zloty polonais pour (18) M€ et en hryvnia ukrainienne pour (9) M€.

Les informations relatives aux analyses de sensibilité des tests d'*impairment* réalisés au titre de ces *goodwill* sont indiquées en note 6.6.

Les principaux *goodwill* par pays/métier sont les suivants :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Retail France	1 146	1 147
Retail Espagne	156	159
Retail Portugal	178	178
Retail Pologne	259	277
Retail Russie [1]		404
Retail Chine [1]		561
Retail Taïwan	89	91
Retail Autres	109	120
Ceetrus France	13	14
Ceetrus Italie	19	19
Ceetrus autres	46	46
Autres	4	5
TOTAL	**2 018**	**3 021**

(1) Cession du Retail en Chine et dépréciation totale du Goodwill de la Russie.

6.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes Comptables

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis ou développés en interne, des droits au bail et marques acquises. Les actifs incorporels acquis séparément par les sociétés du périmètre de consolidation sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (dont, principalement les droits au bail en France et marques acquises) ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée (cf. note 6.6).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Ainsi, les licences et les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne, et qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38, sont immobilisés et amortis sur une durée d'utilité de 3 ans. Par exception, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue, sont amortis sur 5 ans.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Logiciels et frais de développements informatiques	Total
VALEUR BRUTE AU 1ER JANVIER 2019	**1 253**	**316**	**1 570**
Acquisitions et développements internes	23	91	113
Cessions et mises au rebut	(15)	(16)	(30)
Variations de périmètre [1]	(75)		(75)
Écarts de conversion	8		8
Virements de poste à poste	(3)	11	8
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	**1 192**	**402**	**1 594**
Acquisitions et développements internes	23	42	65
Cessions et mises au rebut	(39)	(4)	(43)
Variations de périmètre [2]	(890)		(890)
Écarts de conversion	(11)	(2)	(13)
Virements de poste à poste	6	9	15
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	**281**	**447**	**728**

(1) Principalement Immobilisations Auchan Retail Italie (71 M€) et Auchan Retail Vietnam (2 M€) cédées au cours de l'exercice 2019.

(2) Immobilisations Retail Chine cédées au cours de l'exercice 2020, dont en particulier la marque RT-Mart.

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Logiciels et frais de développements informatiques	Total
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1ER JANVIER 2019	**318**	**216**	**534**
Amortissements de l'exercice	42	66	108
Pertes de valeur	9		9
Reprises sur pertes de valeur	(17)	(8)	(25)
Cessions et mises au rebut	(11)	(15)	(26)
Variations de périmètre [1]	(62)		(62)
Écarts de conversion	1		1
Virements de poste à poste	(11)	(2)	(14)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	**268**	**257**	**525**
Amortissements de l'exercice	28	64	93
Pertes de valeur	27		27
Cessions et mises au rebut	(37)	(4)	(41)
Variations de périmètre [2]	(22)		(22)
Écarts de conversion	(4)	(2)	(6)
Virements de poste à poste	(22)	4	(18)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	**239**	**320**	**559**

(1) Principalement Immobilisations Auchan Retail Italie (58 M€) et Auchan Retail Vietnam (1 M€) cédées au cours de l'exercice 2019.

(2) Immobilisations Retail Chine cédées au cours de l'exercice 2020.

Valeurs nettes

(en M€)	Licences, Marques et Droits au Bail	Frais internes de développements informatiques	Total
Au 1er janvier 2019	935	100	1 036
Au 31 décembre 2019	924	145	1 069
AU 31 DÉCEMBRE 2020 [1]	**42**	**128**	**170**

(1) Diminution de la valeur nette des Autres Immobilisations Incorporelles en 2020 pour 869 M€ liée à la cession des activités de Retail Chine.

Aucune immobilisation incorporelle n'est donnée en garantie de dettes.

6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes Comptables

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur (cf. note 2.1.5).

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont, quant à elles, comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur à l'exception des terrains évalués au coût diminué des éventuelles pertes de valeur. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation. Il inclut, le cas échéant, les coûts d'emprunt (cf. note 11.3).

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à Auchan Holding ou l'une des sociétés du périmètre de consolidation et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

À partir de la date de mise en service du bien, à l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle, le plus souvent, nulle.

Les amortissements sont calculés en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Constructions (gros œuvre)
 - 30 ans
- Étanchéité toitures, assainissement et revêtements de sols
 - 20 ans
- Agencements et aménagements
 - 6 ans 2/3 et 8 ans
- Installations techniques, matériels et outillage
 - 3 ans à 10 ans
- Autres immobilisations
 - 3 ans à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont généralement nulles toutefois, en fonction de certaines spécificités locales, certaines valeurs résiduelles sont retenues.

Les droits d'utilisation des terrains sont comptabilisés à l'actif dans le poste immobilisations corporelles (ou immeubles de placements s'ils se réfèrent à des actifs répondant à cette qualification. Cf. note 6.4) et sont amortis sur leurs durées d'utilité.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Terrains, constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours [1]	Droits d'utilisations sur actifs loués [2]	Total
Valeur brute au 1er janvier 2019	**16 856**	**6 164**	**734**	**3 361**	**27 115**
Autres acquisitions	277	205	126	172	780
Cessions et mises au rebut	(367)	(277)	(7)	(29)	(680)
Écarts de conversion	190	94	17	70	371
Reclassements en immeubles de placement [3]	357	6	(329)	(1)	33
Autres mouvements et virements de poste à poste	(168)	(31)	58	(205)	(346)
Variations de périmètre - cession de l'Italie	(2 042)	(664)	(4)	(293)	(3 002)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées [4]	(91)	(15)		(12)	(118)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	**15 012**	**5 482**	**595**	**3 063**	**24 152**
Autres acquisitions	143	117	194	484	938
Cessions et mises au rebut	(202)	(206)	(5)	(7)	(419)
Écarts de conversion	(450)	(200)	(35)	(140)	(826)
Reclassements en immeubles de placement [3]	113	(2)	(137)		(26)
Autres mouvements et virements de poste à poste	6	82	4	(415)	(323)
Variations de périmètre - cession de la Chine	(3 262)	(2 294)	(193)	(1 140)	(6 889)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées [4]	39				39
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	**11 398**	**2 978**	**422**	**1 844**	**16 643**

(1) Les immobilisations en cours concernent principalement l'activité Retail pour 394 M€ au 31 décembre 2020 et 552 M€ au 31 décembre 2019.

(2) Retraité de l'application d'IFRIC, cf note 2.7.

(3) Reclassement des immobilisations répondant à la définition des immeubles de placement.

(4) En 2019, les immobilisations de Retail Italie, de Retail Luxembourg et Ceetrus Luxembourg ont été reclassées sur la ligne du bilan "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	Droits d'utilisations sur actifs loués	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019	**8 828**	**3 957**	**28**	**154**	**12 967**
Amortissements de l'exercice	581	538		524	1 644
Amortissements et dépréciations repris par voie de regroupements d'entreprises	50	13			63
Pertes de valeur (1)	133	19	12	84	248
Reprises de pertes de valeur	(154)	(2)	(2)		(158)
Cessions et mises au rebut	(272)	(243)		(29)	(544)
Écarts de conversion	90	54	4	7	156
Reclassements en immeubles de placement	16	3		(1)	18
Autres mouvements et virements de poste à poste	(119)	(26)	(2)	(18)	(166)
Variations de périmètre - cession de l'Italie	(1 261)	(569)		(37)	(1 867)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(50)	(13)		(2)	(64)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	**7 842**	**3 731**	**41**	**683**	**12 297**
Amortissements de l'exercice	457	436		383	1 275
Pertes de valeur (1)	53	24	1	29	107
Reprises de pertes de valeur (2)	(63)	(61)	(4)	(27)	(156)
Cessions et mises au rebut	(150)	(194)			(344)
Écarts de conversion	(234)	(145)	(7)	(49)	(435)
Reclassements en immeubles de placement	(37)	(1)			(38)
Autres mouvements et virements de poste à poste	50	86	(6)	(111)	19
Variations de périmètre - cession de la Chine	(991)	(1 355)		(278)	(2 624)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	**6 926**	**2 520**	**25**	**630**	**10 103**

(1) En 2020, l'ensemble des pertes de valeurs a été comptablisé en "Autres produits et charges opérationnels". En 2019, 145M€ avaient été comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" et 54M€ en "Amortissements, provisions et dépréciations" (cf. Notes 3.4 et 6.6).

(2) En 2020, les reprises de pertes de valeur sont constituées principalement de reprises de Retail France pour 48 M€, de reprises de Retail Pologne pour 39 M€, de reprises de Retail Russie pour 35 M€.

Valeurs nettes

(en M €)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours (1)	Droits d'utilisations sur actifs loués	Total
Au 1er janvier 2019	8 028	2 207	706	3 207	14 148
Au 31 décembre 2019	7 170	1 751	554	2 380	11 856
AU 31 DÉCEMBRE 2020 (2)	**4 472**	**457**	**396**	**1 214**	**6 539**

(1) Au 31 décembre 2020, les immobilisations en cours nettes concernent essentiellement l'activité Retail pour 380 M€.

(2) Diminution de la valeur nette des Immobilisations corporelles en 2020 pour 4 266 M€ liée à la cession des activités de Retail Chine.

6.4 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Principes Comptables

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par un propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont inscrits, dès l'origine, sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les galeries marchandes, les parcs d'activités commerciales et les réserves foncières sont comptabilisés en immeubles de placement selon le modèle du coût. Ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

En application de la norme IAS 40, un processus d'évaluation du patrimoine immobilier a été mis en place pour estimer la juste valeur des immeubles de placement . Les évaluations de juste valeur correspondent à une hiérarchie de niveau 3 telle que définie en note 10.4.7. Deux experts immobiliers indépendants interviennent et se répartissent l'évaluation des immeubles de placement dans l'ensemble du Groupe. Pour l'ensemble des actifs, la juste valeur est déterminée par référence aux évaluations externes fondées sur la méthode des flux futurs de trésorerie ("méthode DCF") à 10 ans pour les galeries et les parcs d'activités commerciales et sur la méthode des comparables ou la méthode du bilan promoteur en fonction des projets de développement en cours pour les réserves foncières.

Cet exercice d'estimation requiert des jugements importants pour déterminer les hypothèses appropriées, et notamment les taux d'actualisation, les valeurs locatives de marché, la valorisation des budgets de travaux à réaliser et la date estimée de leur achèvement (en particulier pour les actifs en phase de développement) et les éventuelles mesures d'accompagnement par des avantages à accorder aux locataires. Il est aussi tenu compte d'informations spécifiques telles que la nature de chaque bien et/ou son emplacement. Compte tenu du caractère estimatif de ce type d'évaluations, le résultat de cession de certains actifs immobiliers pourrait différer de l'évaluation réalisée.

Ces évaluations ont porté sur l'ensemble des immeubles de placement détenus au 31 décembre 2020. Elles ont été effectuées dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 et les rapports des experts immobiliers contiennent une clause intitulée « clause d'incertitude significative d'évaluation ». L'inclusion de cette clause signifie que les évaluations ont été déterminées par les experts dans un contexte de plus grande incertitude du fait de la crise sanitaire mais elle ne remet pas en cause les justes valeurs ainsi déterminées. Le Groupe estime que les justes valeurs déterminées par les experts reflètent raisonnablement la valeur de marché du patrimoine. La méthodologie appliquée demeure inchangée mais les hypothèses retenues ont évolué afin de prendre en compte notamment la hausse des taux d'actualisation et des taux de sortie, la baisse du taux d'indexation des loyers et de la valeur locative de marché, ainsi qu'un potentiel allongement de la durée de recommercialisation.

Comptabilisation des indemnités d'éviction versées aux locataires des galeries marchandes et parcs d'activités commerciales

Lorsque le bailleur résilie un bail en cours, il verse une indemnité d'éviction au locataire en place. Celle-ci est comptabilisée dans le coût de l'actif immobilisé si son versement permet de modifier le niveau de performance de l'actif (nouvelle location à des conditions financières plus élevées, en cas de récupération des locaux pour travaux d'extension ou de transfert des anciens locataires dans un nouveau site). Dans les autres cas, les indemnités d'éviction sont comptabilisées en charges constatées d'avance étalées sur la durée des baux.

Variation

(en M€)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Au 1er janvier 2019	**8 234**	**2 849**	**5 385**
Autres acquisitions	341		341
Cessions et mises au rebut	(157)	(55)	(102)
Amortissements de l'exercice		246	(246)
Pertes de valeur [1]		50	(50)
Reprises de pertes de valeur		(54)	54
Écarts de conversion	57	24	33
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	34	19	16
Variations de périmètre - Cession de l'Italie	(132)	(104)	(27)
Droits d'utilisations sur actifs loués	301	61	239
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées [2]	(564)	(21)	(543)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	**8 114**	**3 014**	**5 100**

(en M€)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
AU 1ER JANVIER 2020	**8 114**	**3 014**	**5 100**
Autres acquisitions	144		144
Cessions et mises au rebut	(33)	(4)	(29)
Amortissements de l'exercice		244	(244)
Pertes de valeur [1]		56	(56)
Reprises de pertes de valeur		(6)	6
Écarts de conversion	(192)	(91)	(100)
Transfert du poste « Immobilisations corporelles »	(26)	(38)	13
Autres mouvements et virements de poste à poste	2	21	(19)
Variations de périmètre - Cession de la Chine	(1 875)	(475)	(1 400)
Droits d'utilisations sur actifs loués	(2)	41	(44)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées [2]	562		562
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**6 693**	**2 762**	**3 932**

(1) Les pertes de valeur de l'exercice sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

(2) En 2019, les immobilisations du Retail Italie, d'Auchan Retail Luxembourg et Ceetrus Luxembourg ont été reclassées sur la ligne du bilan « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Les immeubles de placement ont généré en 2020 des produits locatifs pour 498 M€ (803 M€ en 2019) et des charges opérationnelles directes pour 431 M€ (dont 46 M€ n'ont généré aucun produit locatif). En 2019, ces charges opérationnelles directes représentaient 410 M€ dont 68 M€ sans produit locatif afférent.

Au 31 décembre 2020, les immeubles de placement présentent une juste valeur (hors droits) estimée à 7 518 M€ pour une valeur nette comptable inscrite au bilan de 3 932 M€ (respectivement 10 512 M€ et 5 100 M€ en 2019, dont 1 998 M€ et 1 400 M€ relatifs aux activités de Retail en Chine cédées au cours de l'exercice 2020).

4

6.5 IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION

Principes comptables

Le Groupe est principalement locataire d'immeubles destinés à son activité de distribution et d'entrepôts. Par ailleurs, les contrats de location dans le champ d'application d'IFRS 16 concernent également des véhicules et des équipements.

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Le contrat est ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie.

Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ;
- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif.

La durée de location est définie contrat par contrat. Pour les biens immobiliers, les durées ont été déterminées en fonction du format et des performances du point de vente et en prenant en considération les options de résiliation et de renouvellement des baux que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Il est également tenu compte de la durée d'amortissement et de la valeur des agencements non amovibles, ainsi que des incitations économiques dans la détermination de la durée des baux.

La durée des contrats en tacite reconduction est appréciée à partir de l'intérêt économique qu'a chacune des parties à reconduire le contrat.

Le Groupe comptabilise un actif de droit d'utilisation et une dette locative au début du bail :

L'actif de droit d'utilisation est initialement évalué au coût réel, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajustée des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant la date de mise en service, et additionnée de tous les coûts directs marginaux encourus, déduction faite des primes incitatives de location reçues.

L'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin de location estimée. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36.

La dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur qui serait obtenu pour une durée équivalente à celle de la durée de location estimée.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;
- les loyers dans une période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation.

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son appréciation de la durée de location en cas d'évènement significatif, conformément à ce que prévoit la norme IFRS 16.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs à faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux d'emprunt marginal de Auchan Holding auquel est ajouté un spread pour tenir compte du profil d'endettement de la filiale et des environnements économiques spécifiques à chaque pays et à chaque activité. Les taux d'actualisation sont mis à jour chaque trimestre de façon à pouvoir être utilisés pour tout nouveau contrat ayant subi une des modifications suivantes :

- ré-estimation de la durée lors d'une réévaluation de l'exercice de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains) ;
- changement dans l'estimation de l'exercice d'une option d'achat qui devient alors raisonnablement certain ;
- allongement ou raccourcissement contractuel de la durée ou modification contractuelle des loyers ;
- ajout ou suppression d'un ou plusieurs actifs.

Variation de la valeur brute

(en M€)	Terrains, constructions et agencements [1]	Matériels et autres immobilisations	Immeuble de placement	Total
Valeur brute au 1er janvier 2019	**3 281**	**80**	**120**	**3 481**
Autres acquisitions	143	29	304	477
Cessions et mises au rebut	(23)	(6)		(29)
Écarts de conversion	70		(3)	67
Reclassements en immeubles de placement [2]	(1)		1	
Autres mouvements et virements de poste à poste	(186)	(19)	(2)	(207)
Variations de périmetre - Cession de l'Italie	(281)	(12)		(293)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnees	(12)			(12)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	**2 990**	**73**	**421**	**3 484**
VALEUR BRUTE AU 1ER JANVIER 2020	**2 990**	**73**	**421**	**3 484**
Autres acquisitions	458	26	26	510
Cessions et mises au rebut	(7)			(7)
Écarts de conversion	(138)	(2)	(3)	(144)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(397)	(18)	(25)	(440)
Variations de périmètre - Cession de la Chine	(1 140)		(289)	(1 430)
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	**1 765**	**79**	**129**	**1 974**

(1) Retraité de l'application de l'IFRIC. cf note 2.7

(2) Reclassement des immobilisations répondant a la definition des immeubles de placement

Variation des amortissements et dépréciations

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immeuble de placement	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2019	**154**			**154**
Amortissements de l'exercice	492	33	56	581
Pertes de valeur	84		6	90
Cessions et mises au rebut	(23)	(6)		(29)
Écarts de conversion	7		(1)	7
Reclassements en immeubles de placement	(1)			(1)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(18)			(18)
Variations de périmètre - Cession de l'Italie	(35)	(2)		(37)
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(2)			(2)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	**658**	**24**	**61**	**744**
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2020	**658**	**24**	**61**	**744**
Amortissements de l'exercice	363	21	44	428
Pertes de valeur	29		2	30
Reprises de pertes de valeur	(27)			(27)
Écarts de conversion	(48)	(1)		(49)
Autres mouvements et virements de poste à poste	(104)	(6)	(4)	(115)
Variations de périmètre - Cession de la Chine	(278)		(73)	(351)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	**592**	**39**	**30**	**660**

Variation de la valeur nette

(en M€)	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Immeuble de placement	Total
Valeur nette au 1er janvier 2019	3 127	80	120	3 327
Valeur nette au 31 décembre 2019	2 332	48	359	2 740
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020 (1)	**1 173**	**41**	**100**	**1 313**

(1) Diminuition de la valeur nette des contrats de location en 2020 pour 1 183 M€ liée à la cession des activités de Retail en Chine

Analyse des échéances des obligations locatives

(en M€)	- 1 an	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations locatives	294	398	341	648	1 681

Montants reconnus en compte de résultat – Autres charges de location

Le tableau ci-dessous présente les loyers qui résultent des contrats de location et de service non capitalisés :

(en M€)	
Paiements locatifs variables non inclus dans l'évaluation des dettes locatives	20
Charges relatives aux contrats de location à court terme	9
Charges relatives aux contrats de locations d'actifs de faible valeur, à l'exclusion des contrats de location à court terme d'actifs de faible valeur	15
Autres	11
TOTAL	**55**

Locations simples en tant que bailleur

Les entités du périmètre de consolidation donnent en location simple des immeubles de placement qu'elles détiennent en propre ou pour lesquels elles sont elles-mêmes locataires.

Paiements minimaux futurs à recevoir sur contrats non résiliables

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
À moins de 1 an	363	459
Entre 1 an et 5 ans	1 076	1 175
À plus de 5 ans	745	906
TOTAL	**2 184**	**2 540**

Le montant des loyers conditionnels inclus dans le résultat de l'exercice s'élève à 54 M€ (78 M€ en 2019).

Actifs reçus en garantie

Les entités du périmètre de consolidation reçoivent des dépôts de garantie pour les propriétés immobilières qu'elles donnent en location. La valeur historique est une bonne estimation de la juste valeur des dépôts de garantie.

Le montant total reçu au titre de dépôts de garantie est de 64 M€ au 31 décembre 2020, contre 94 M€ au 31 décembre 2019.

Les conditions d'utilisation sont en général les suivantes :

Le dépôt de garantie correspond à 3 mois de loyers. Son montant est revu annuellement. Il est conservé par le bailleur jusqu'au départ du locataire et est remboursé intégralement sous réserve du paiement des créances.

6.6 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Principes Comptables

La norme IAS 36 – Dépréciation des actifs définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses immobilisations corporelles y compris les droits d'utilisation, incorporelles, y compris le *goodwill*, n'excède pas sa valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La valeur recouvrable d'un actif est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de cession est le montant qui peut être obtenu de la cession d'un actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, moins les coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Pour les immobilisations corporelles (y compris droits d'utilisation) et incorporelles (y compris *goodwill*), la valeur recouvrable est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est également effectué une fois par an (dans la pratique au 31 décembre afin de tenir compte de la saisonnalité de l'activité) pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Les flux de trésorerie après impôt sont estimés sur la base des plans à 3 ans réactualisés de l'année écoulée. Au-delà, les flux sont extrapolés pendant 6 ans par application d'un taux de croissance constant sur une période qui correspond à la durée d'utilité estimée de l'actif corporel. Pour les tests portant sur les actifs d'un pays (comprenant le *goodwill*), les flux sont donc estimés sur une période de 9 ans avec prise en compte d'une valeur terminale, calculée à partir de l'actualisation à l'infini des données de la 9e année. Les taux de croissance perpétuelle sont déterminés sur la base des données du Fonds Monétaire International.

Les flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital après impôt, majoré d'une prime de risque spécifique à chaque pays.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Auchan Holding a défini comme UGT le magasin pour le Retail et la galerie marchande pour l'activité immobilière (hors Taïwan où l'UGT Retail comprend l'activité de l'immobilier). Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les *goodwill* sont testés par pays et par activité, et l'actif du groupe d'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles, le *goodwill* rattaché au pays et à l'activité et son besoin en fonds de roulement.

Les pertes de valeur éventuelles sont généralement affectées prioritairement au *goodwill*. Toute perte de valeur comptabilisée sur un *goodwill* est irréversible. Pour les autres actifs, une perte de valeur comptabilisée est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

(en M€)	*Goodwill*	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de placement	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciations :						
• *dotation* [1]	*344*	*27*	*107*	*58*	*536*	*304*
• *reprise*			*(156)*	*(6)*	*(162)*	*(229)*
• *net*	*344*	*27*	*(49)*	*52*	*374*	*76*
Reprises de dépréciations sur immobilisations cédées		(3)	(6)		(9)	(97)
TOTAL	**344**	**24**	**(55)**	**52**	**365**	**(21)**

(1) En 2020, exclusivement classés en "Autres produits et charges opérationnels" contre 224 M€ en 2019 (cf Note 3.4) et 80 M€ de dépréciations classés en "Amortissements, provisions et dépréciations."

Selon les UGT ou groupe d'UGT la valeur recouvrable des actifs retenue par Auchan Holding est une valeur d'utilité ou une valeur de marché, en fonction des références comparables disponibles sur le marché.

L'incidence de la pandémie de Covid-19 sur les tests de pertes de valeur sur les actifs non financiers est rappelé en note 2.8.2.

Les tests de dépréciation 2020 ont notamment conduit à constater des dépréciations (hors goodwill) de 134 M€ sur les actifs de Auchan Retail et de 58 M€ sur les actifs de Ceetrus (vs, respectivement, 200 M€ et 24 M€ en 2019). Leurs résultats correspondent à la prise en compte de baisse des perspectives d'évolution des magasins (UGT) notamment en Russie et des galeries en France et en Pologne.

En effet, Auchan exerce son activité en Russie au sein d'un marché fortement concurrentiel et plus généralement au sein d'une économie qui subit des difficultés particulières depuis 2020. Au regard de ces éléments et de la dégardation actuelle des performances des magasins, le Groupe Auchan a réévalué ses perspectives financières sur ce territoire et a également reconnu une dépréciation de la valeur du *goodwill* associé à cette activité pour un montant de 341 M€.

Pour une meilleure lisibilité du compte de résultat, les dépréciations ont été classées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4).

En 2020, Auchan Holding a déterminé des taux d'actualisation différenciés par pays pour sa principale activité : Retail.Le taux de croissance à long-terme retenu s'élève, quant à lui, à 1 %.

Comme en 2019, en 2020, les taux d'actualisation utilisés par Ceetrus sont ceux utilisés dans le cadre des expertises sur l'ensemble du parc immobilier et différenciés par catégorie d'actifs au sein des pays.

Pour le Retail, ces taux sont les suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
	Retail	Retail
France	5,20 %	5,20 %
Luxembourg	5,20 %	4,90 %
Espagne	5,95 %	5,93 %
Portugal	6,82 %	7,44 %
Pologne	5,76 %	5,66 %
Hongrie	6,91 %	7,13 %
Roumanie	6,81 %	7,05 %
Ukraine	10,51 %	10,09 %
Russie	7,33 %	7,33 %
Chine		5,58 %
Taïwan	6,06 %	5,54 %
Tunisie	9,06 %	8,31 %
Sénégal	8,01 %	8,26 %

Les analyses de sensibilité réalisées sur les principales valeurs testées et portant sur les taux d'actualisation (+ 50 bps) et sur le taux de croissance à long terme (- 50 bps) ne montrent pas de risque de dépréciation supplémentaire.

6.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AUX IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Sûretés

Aucune immobilisation corporelle n'est donnée en garantie de dettes.

Engagements

(en M€)	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total
Options sur terrains et immeubles [1]	19	32
dont sur immeubles de placement	*14*	*7*
Achats sous condition d'immobilisations futures [2]	14	255

(1) Les engagements d'options sur terrains diminuent de 21M€, ceux des immeubles augmentent de 8 M€

(2) Les engagements d'achats sous conditions d'immobilisations futures diminuent de 241 M€, principalement liée à la cession des activités en Chine.

NOTE 7 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

7.1 DÉTAIL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE *(en M€)*

Principes et méthodes comptables cf. point 2.1.3 « Périmètre et méthodes de consolidation ».

			% d'intérêt		Valeur d'équivalence	
Branche/métier	Sociétés	« Pays »	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Auchan Retail	**dont principalement :**				**28**	**24**
	ARMA Inv	Pologne	50 %	25 %	12	5
	SMG [1]	Tunisie	10 %	10 %	7	8
Ceetrus	**dont principalement :**				**236**	**215**
	IMMAUCOM, SPPICAV	France	20 %	20 %	33	32
	C.C. ZENIA, SL	Espagne	50 %	50 %	18	17
	ALEGRO ALFRAGIDE	Portugal	50 %	50 %	17	18
	ALEGRO SETUBAL	Portugal	50 %	50 %	11	13
	GALLERIA CINISELLO	Italie	50 %	50 %	72	71
	PATRIMONIO REAL ESTATE	Italie	50 %	50 %	22	21
	GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG SA	Luxembourg	20 %	20 %	17	0
	IMMO LODGIA, SRL	Roumanie	50 %	50 %	8	6
Auchan Holding	**dont principalement :**				**259**	**245**
	Oney Bank	France	49 %	49 %	259	240
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE					**524**	**485**

(1) Bien que la participation de Auchan Retail International dans SMG ne représente que 10 % du capital et des droits de vote, compte tenu du pacte d'actionnaires signé en octobre 2012, Auchan Retail International exerce une influence notable en disposant d'une représentation au sein du Conseil d'Administration et en participant au processus d'élaboration des politiques, notamment commerciales et stratégiques.

7.2 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE
(à 100 % et en M€)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Oney Bank*	Auchan Retail	Ceetrus	Oney Bank*	Auchan Retail	Ceetrus
Actifs non courants	3 603	133	1 270	3 116	165	1183
Actifs courants		343	548		307	521
TOTAL DES ACTIFS	**3 603**	**476**	**1 818**	**3 116**	**471**	**1 704**
Capitaux propres – part du Groupe	486	46	674	450	59	670
Passifs non courants	3 116	60	705	2 666	70	600
Passifs courants		370	439		343	434
TOTAL DES PASSIFS	**3 603**	**476**	**1 818**	**3 116**	**471**	**1 704**
Produits des activités ordinaires	434	378	115	508	452	152
Résultat d'exploitation	56	17	28	27	15	25
RÉSULTAT NET	**40**	**(2)**	**6**	**(15)**	**3**	**5**

* *La principale participation mise en équivalence rattachée à Auchan Holding est la participation de 49,4% détenue dans Oney Bank. Dans le bilan de Oney Bank, les actifs et passifs ne sont pas catégorisés entre éléments courants et non-courants.*

Variation

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Au 1er janvier	**485**	**219**
Résultat de l'exercice (quote-part et perte de valeur)	19	(22)
Distribution et remboursement de capital [1]	(4)	(5)
Participations acquises [2]	9	266
Acquisitions et augmentations de capital [3]	7	49
Sorties (dont diminution du pourcentage d'intérêt)	(8)	(31)
Écarts de conversion et autres variations	16	9
AU 31 DÉCEMBRE	**524**	**485**

(1) Distribution de dividendes par la division Ceetrus.

(2) En 2020, acquisition de 25% supplémentaire de Arma Invest par Auchan Pologne. En 2019, mise en équivalence de Oney Bank à hauteur de 49,26 % après la cession du contrôle au Groupe BPCE.

(3) Principalement: Augmentation de capital par Ceetrus Italie dans Gallerie Cinisello pour 24 M€ en 2019 et 9 M€ en 2020.

NOTE 8 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTATS PAR ACTION

8.1 CAPITAUX PROPRES

8.1.1 Gestion du capital

La politique de Auchan Holding consiste à disposer d'une base de capital solide assurant la confiance des investisseurs et des créanciers et lui permettant de contribuer au développement de ses activités.

8.1.2 Détenteurs du capital

Au 31 décembre 2020, le capital de Auchan Holding est majoritairement détenu par la société Aumarché.

Les salariés détiennent près de 2 % du capital de la société *via* les FCP Valauchan, Valfrance et *via* les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers (Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrussie SCA). Seules les sociétés destinées à l'actionnariat des salariés étrangers sont consolidées par intégration globale.

Les statuts des sociétés Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valespaña SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valportugal SCA et Valrussie SCA définissent les conditions dans lesquelles l'actionnariat trouve à s'exercer. Les transactions d'achats/ventes entre associés sur les titres de ces sociétés sont réalisées tout au long de l'année, sur la base d'un prix déterminé une fois par an selon une méthode d'évaluation financière définie par un collège d'experts évaluateurs reconnus et utilisée de manière constante dans le temps.

8.1.3 Nombre d'actions composant le capital social

	31/12/2020	31/12/2019
Au 1er janvier	28 914 549	29 565 168
Émission en numéraire		
Réduction de capital	(115 237)	(650 619)
AU 31 DÉCEMBRE	**28 799 312**	**28 914 549**

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 575 986 240€. Il est divisé en 28 799 312 actions au nominal de 20 €, entièrement libérées. Au 31 décembre 2019, le capital social était de 578 290 980 € (soit 28 914 549 actions au nominal de 20 €).

8.1.4 Actions propres

Toutes les actions propres détenues par Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les profits ou pertes nets d'impôt de la cession éventuelle d'actions propres sont imputés directement en capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, Auchan Holding a racheté principalement aux FCP Valauchan et Valfrance 203 806 actions propres et en a annulé 115 237. Au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions propres détenues par Auchan Holding SA et ses filiales s'élève à 412 583 actions (contre 376 919 ctions à fin 2019). 176 591 actions Auchan Holding SA sont détenues par Auchan Holding SA pour un coût de transaction de 55 M€ et 235 992 actions détenues par Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA, Valportugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrussie SCA pour un coût d'acquisition de 88 M€, dans le cadre de l'actionnariat des salariés.

Au 31 décembre 2020, les actions propres détenues par Auchan Holding SA représentent 0,6 % de son capital.

8.1.5 Réserve légale

La réserve légale de Auchan Holding SA s'élève à 61 M€ au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019.

8.1.6 Réserves de conversion, de réévaluation des instruments financiers et écarts actuariels (en part du Groupe)

(en M€)	Réserve de conversion	Réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Réserve de couverture d'investissement net à l'étranger	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Total
Au 1er janvier 2019	**(763)**	**(33)**	**11**	**2**	**(22)**	**(805)**
Variation	114	(1)	(22)		(18)	72
AU 31 DÉCEMBRE 2019	**(649)**	**(34)**	**(11)**	**2**	**(40)**	**(733)**
Au 1er janvier 2020	**(649)**	**(34)**	**(11)**	**2**	**(40)**	**(733)**
Variation	(301)	(25)	(29)		11	(344)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**(950)**	**(59)**	**(40)**	**2**	**(29)**	**(1 077)**

La réserve de conversion se ventile comme suit par pays (en part du Groupe) :

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Pologne	(34)	4
Hongrie	(66)	(51)
Chine continentale	0	215
Taïwan	21	26
Russie	(676)	(548)
Ukraine	(149)	(131)
Hong Kong	0	(125)
Roumanie	(41)	(33)
Tunisie	(5)	(5)
Vietnam	(1)	(1)
TOTAL	**(950)**	**(649)**

8.1.7 Intérêts ne donnant pas le contrôle

Les intérêts ne donnant pas le contrôle de 186 M€ sont essentiellement constitués des intérêts dans le capital de Valauchan Sopaneer International, Valauchanrus Sopaneer SCA , Val Portugal SCA, Valpoland SCA, Valhungary International SCA, Valespaña SCA et Valrussie SCA pour 131 M€ et de la filiale à Taiwan pour 33 M€.

8.1.8 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé en 2020 au titre de l'exercice 2019.

L'affectation du résultat 2020 n'est pas comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2020.

8.2 RÉSULTATS PAR ACTION

Principes Comptables

Dans ses comptes consolidés, Auchan Holding présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action, calculés à partir du résultat des activités poursuivies. Ces informations sont également déclinées à partir du résultat net.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice diminué des actions propres. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions émises au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation majoré des actions à créer potentiellement dilutives. Pour Auchan Holding, il s'agit d'options d'achat ou de souscription d'actions ou de plans d'attribution gratuite d'actions. La dilution rattachée à ces options ou actions gratuites est déterminée selon la méthode du rachat d'actions.

En cas d'éléments non courants significatifs et de nature à perturber la lisibilité du résultat par action, un résultat net des activités poursuivies hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net des activités poursuivies – part du Groupe – des autres produits et charges opérationnels, pour leur montant net d'impôt et d'intérêts ne donnant pas le contrôle.

8.2.1 Calcul du nombre moyen pondéré d'actions

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions en circulation au 1er janvier	28 914 549	29 565 168
Nombre d'actions propres au 1er janvier	(376 919)	(434 272)
Moyenne pondérée des actions propres acquises	(53 223)	(396 924)
Moyenne pondérée des actions propres cédées ou annulées	35 107	414 370
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	**28 519 514**	**29 148 342**
Actions à créer potentiellement dilutives (options d'achat ou de souscription, attributions gratuites d'actions)		5 884
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS EN CIRCULATION (HORS ACTIONS PROPRES) UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	**28 519 514**	**29 154 226**

8.2.2 Calcul des résultats par action

Résultat de base par action	31/12/2020	31/12/2019
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :	28 519 514	29 148 342
Résultat net – part du Groupe *(en M€)*	678	(1 463)
Par action (en €)	*23,76*	*(50,19)*
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe *(en M€)*	1 257	(1 231)
Par action (en €)	*44,09*	*(42,23)*
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe *(en M€)*	(580)	(232)
Par action (en €)	*(20,33)*	*(7,96)*

Résultat dilué par action	31/12/2020	31/12/2019
Nombre moyen pondéré d'actions diluées :	28 519 514	29 154 226
Résultat net – part du Groupe *(en M€)*	678	(1 463)
Par action (en €) [1]	*23,76*	*(50,19)*
Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées – part du Groupe *(en M€)*	1 257	(1 231)
Par action (en €) [1]	*44,09*	*(42,23)*
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe *(en M€)*	(580)	(232)
Par action (en €) [1]	*(20,33)*	*(7,96)*

(1) Les actions potentiellement dilutives ne sont pas prises en compte car leur conversion aurait pour effet de réduire la perte par actions.

NOTE 9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

9.1 PROVISIONS

Principes Comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, Auchan Holding SA ou l'une de ses filiales a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsqu'une entité du périmètre de consolidation a un plan formalisé et détaillé qui a été notifié aux parties intéressées.

Certaines sociétés du périmètre de consolidation proposent des contrats d'extension de garantie pour lesquels les produits et la marge sont reconnus sur la durée de la prestation fournie. Les coûts prévisibles relatifs à la garantie accordée aux clients sont provisionnés lorsque les ventes sont enregistrées, en fonction des statistiques de charges constatées par le passé.

Les provisions entrant dans le cycle normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en passifs courants. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

Provisions non courantes

	Litiges fiscaux					
(en M€)	Hors impôt sur les bénéfices	Impôt sur les bénéfices	Autres litiges	Avantages au personnel	Divers	Total
Au 31 décembre 2019	**2**	**39**		**132**	**75**	**248**
Dotations [1]		15		24	11	50
Reprises de provisions utilisées		(2)		(2)	(20)	(25)
Reprises de provisions sans objet				(1)		(1)
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global [2]				(12)		(12)
Reclassements et autres mouvements [3]	(1)	1			(19)	(19)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**1**	**52**		**141**	**47**	**242**

(1) Les dotations de provisions non courantes concernent principalement les avantages au personnel d'Auchan Retail France pour 19 M€ et les rappels d'impôt sur l'Espagne pour 12 M€.

(2) Ces (12) M€ sont relatifs aux écarts actuariels sur avantages au personnel (dont principalement (9) M€ pour Auchan Retail France).

(3) Concerne principalement des reclassements des provisions non courantes pour restructuration de Auchan Retail France vers les provisions courantes (15) M€.

Provisions courantes

(en M€)	Litiges fiscaux	Autres litiges	Provisions pour garanties	Avantages au personnel	Divers	Total
Au 31 décembre 2019	**8**	**62**	**9**		**337**	**415**
Dotations [1]		36	10		270	316
Reprises de provisions utilisées [2]		(23)			(120)	(143)
Reprises de provisions sans objet		(10)	(8)		(86)	(106)
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global						
Reclassements et autres mouvements [3]		1	1		(6)	(5)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**8**	**68**	**10**		**396**	**482**

(1) Les dotations concernent principalement la provision PSE chez Auchan Retail France (178 M€).

(2) Les reprises de provisions utilisées diverses (120 M€) correspondent principalement à la reprise de la provision Renaissance chez Auchan Retail France pour 28 M€, 45 M€ concernent la cession Auchan Spa et 16 M€ concernent Auchan Pologne.

(3) Concerne pour partie des reclassements des provisions non courantes vers les provisions courantes concernant les restructurations (15) M€, un reclassement des provisions Griffin vers les dettes IFRS 16 sur Auchan Pologne (9) M€ et des écarts de conversion liés à l'ouverture (11) M€.

La provision pour garantie est reconstituée en totalité à chaque clôture, la charge étant principalement constatée en « Charges externes ».

9.2 PASSIFS ÉVENTUELS

Les sociétés du périmètre de consolidation sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cadre normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales. Les charges qui peuvent en résulter, estimées probables par Auchan Holding et/ou ses filiales ainsi que leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

À la connaissance de Auchan Holding et ses filiales, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de Auchan Holding et/ou de ses filiales qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice.

4

NOTE 10 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.1 DETTE FINANCIÈRE NETTE

Principes Comptables

L'endettement financier net est constitué des emprunts et des dettes financières courants et non courants, de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net, des intérêts courus afférents à ces éléments, diminués de la trésorerie nette et des appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net. Les appels de marge passifs (qui correspondent aux marges reçues de la part des contreparties) sont inclus dans les emprunts et les dettes financières courants.

La notion de dette financière nette utilisée par Auchan Holding est constituée de l'endettement financier net et de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier. Elle intègre également les appels de marge portant sur ces dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et les instruments de placements de liquidité à court terme ne répondant pas à la définition de « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

10.1.1 Dette financière nette

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes financières [1]	6 741	7 703
• non courants	5 902	6 390
• courants	840	1 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 401)	(3 674)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(94)	(124)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture [1]	(2)	
Endettement financier net	**2 244**	**3 904**
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	14	(33)
Autres actifs de placement court terme	(100)	(2)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	**2 158**	**3 870**

(1) Plusieurs accords d'appels de marge ont été mis en place dans le but de réduire le risque de contrepartie. Les montants relatifs aux appels de marge reçus (passif) ou versés (actif) sont inclus dans la dette financière nette. Au 31 décembre 2020, ils représentent un passif de 39,2 M€ figurant en « Emprunts et dettes financières ».

10.1.2 Variation de la dette financière nette

(en M€)	31/12/2019	Variation de la trésorerie	Effets des variations de change	Variation de périmètre	Reclassements et autres	31/12/2020
Emprunts et dettes financières	7 703	(896)	(50)	(15)	(1)	6 741
• non courants	6 390	42	(4)	169	(697)	5 902
• courants	1 313	(939)	(46)	(185)	696	840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 674)	(1 740)	44	969		(4 401)
Dérivés actifs et passifs qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(124)	28			2	(94)
Appels de marge actifs sur dérivés qualifiés d'instruments de couverture		(2)				(2)
Endettement financier net	**3 904**	**(2 611)**	**(5)**	**953**	**2**	**2 244**
Dérivés actifs et passifs non qualifiés d'instruments de couverture d'un élément de l'endettement financier net	(33)	51	(1)		(2)	14
Autres actifs de placement court terme	(2)	(1 677)		1 579		(100)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	**3 870**	**(4 238)**	**(7)**	**2 533**	**(1)**	**2 158**

10.2 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut qui inclut les charges d'intérêts, les résultats de couverture de taux et de change afférents à l'endettement financier ;
- la rubrique « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie » qui inclut des produits perçus sur les placements de trésorerie.

(en M€)	2020	2019
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	9
Coût de l'endettement financier brut :	(193)	(128)
• Charge d'intérêt	(279)	(167)
• Résultat de couvertures	86	39
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	**(186)**	**(119)**

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 186 M€ (contre 119 M€ en 2019). Cette variation s'explique principalement par les charges liées aux rachats anticipés d'emprunts obligataires et à l'annulation des couvertures associées

10.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les effets d'actualisation, les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net et du coût des ventes et les impacts résultat des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instrument de couverture d'un élément de l'endettement financier net.

	2020			2019		
(en M€)	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Cessions d'autres actifs financiers non courants	4	(8)	(3)	4	(2)	2
Résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture [1]	17	(60)	(43)	18	(75)	(57)
Dotations aux provisions et aux dépréciations, nettes des reprises :		(1)	(1)	2	(9)	(7)
• *Reprise de dépréciation des autres actifs financiers*				*2*		*2*
• *Dotation pour dépréciation des autres actifs financiers*		*(1)*	*(1)*		*(9)*	*(9)*
• *Autres provisions nettes des reprises*						
Coût de l'actualisation des engagements de retraites net du rendement attendu des actifs	1	(3)	(2)	2	(5)	(3)
Produits des participations				5		5
Autres [2]	29	(204)	(175)	46	(193)	(147)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	**52**	**(276)**	**(224)**	**77**	**(283)**	**(206)**

(1) Le résultat sur opérations financières non éligibles à la comptabilité de couverture inclut notamment les résultats de change et les résultats sur les dérivés destinés soit à couvrir les risques de change et/ou de taux sur les prêts intragroupe, soit à garantir un niveau de taux d'intérêt sur la dette globale d'Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation (swaps de macrocouverture).

(2) En 2020, cette ligne intègre principalement les frais financiers à IFRS 16 pour (131) M€ et les écarts de change relatifs à IFRS 16 pour (39) M€.

10.4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

10.4.1 Principes Comptables

Le Groupe a décidé d'adopter le nouveau modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que ses relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques, et adopter une approche plus qualitative de l'appréciation de ses couvertures.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur au bilan et leurs variations sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets.

La comptabilité de couverture est applicable si les trois critères suivants sont atteints :

1. les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à cette relation ;
2. une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture, sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
3. la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture,
 - l'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique, et
 - le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié.

La plupart des dérivés utilisés par Auchan Holding sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

Il existe 3 modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IFRS 9 : la couverture de juste valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger :

- pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace ;
- pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en « Autres éléments du résultat global » (réserve de *cash flow hedge*) à hauteur de la partie efficace de la couverture. Ces réserves sont recyclées en résultat lorsque la transaction couverte impacte le résultat ou sont incorporées dans l'actif ou le passif non financier lorsque celui est reconnu au bilan. Les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat ;
- pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'investissements nets à l'étranger, la variation de valeur des instruments de couverture est inscrite en autres éléments du résultat global, l'objectif de ces couvertures étant de neutraliser la variation de la valeur en euros d'une partie des actifs nets des filiales en devises.

Parmi les dérivés non documentés comme des instruments de couverture comptable, les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers pour les dérivés de taux, et en résultat d'exploitation pour les options de change en couverture économique de la marge commerciale future.

Le Groupe a prospectivement qualifié de couverture de *Cash Flow Hedge* des *swaps* receveurs taux variable payeur taux fixe, couvrant des expositions agrégées de dette à taux fixe et de *swaps* receveurs taux fixe payeurs taux variable. La partie efficace de la variation de valeur de ces instruments nouvellement qualifiés de couverture est comptabilisée en réserve de couverture de flux de trésorerie depuis le 1er janvier 2018.

Le Groupe a choisi de qualifier de manière rétrospective de « coût de la couverture » le « Foreign Currency Basis Spread » des cross-currency swaps qualifiés de couverture de juste valeur (*Fair value Hedge*). L'impact du retraitement IFRS 9 sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe s'élève à 1,2 millions d'euros et représente la juste valeur du Basis Spread des instruments qualifiés

La variation de juste valeur du Basis Spread est exclue de la qualification de couverture. Elle est comptabilisée en réserve de couverture, et amortie en résultat sur la durée de la couverture.

Les instruments dérivés dont la maturité à l'origine est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments dérivés sont classés en actifs ou passifs courants.

Pour les instruments dérivés, la date de comptabilisation est la date de transaction.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché (risques de liquidité, de taux et de change).

Au 31 décembre 2020, ces dérivés figurent au bilan en valeur de marché en actifs et passifs courants et non courants.

Le contrôle et le suivi de la gestion des risques de marché sont assurés par le Comité Finance qui se réunit au moins deux fois par an. La Direction générale de Auchan Holding est représentée dans cette instance qui est notamment chargée d'apprécier la qualité des différentes contreparties, le niveau des couvertures mises en place et leur adéquation aux sous-jacents, ainsi que le risque de liquidité.

Comptabilisés en autres éléments du résultat global (après impôts différés)

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Catégories IFRS 9		
Couverture de flux de trésorerie-partie efficace de la variation de juste valeur	(54)	(8)
Couverture de flux de trésorerie-reclassés en résultat	8	(15)
Activités à l'étranger-écart de conversion	(494)	139

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Variation de la réserve de juste valeur	(25)	
Variation de la réserve de couverture	(29)	(23)
Variation de la réserve de conversion	(494)	139

10.4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Concernant les placements, sauf exception, la politique de Auchan Holding et des sociétés du périmètre de consolidation est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et décidées par le Comité financier, selon une grille de notation.

Auchan Holding travaille uniquement avec une liste de banques autorisées par la Direction de Auchan Holding sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Afin d'encadrer les règles de fonctionnement des instruments financiers, des contrats ISDA ont été signés avec la plupart des contreparties bancaires. En particulier, ces contrats prévoient les modalités de résiliation des opérations et l'application d'un solde net compensé en cas de modification de l'équilibre contractuel initial, incluant la défaillance de la contrepartie.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés portés par Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation intègre une composante « risque de contrepartie » (CVA) pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » (DVA) pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché tenant compte de données statistiques historiques. Au 31 décembre 2020, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Les créances clients et autres créances correspondent majoritairement aux créances vis-à-vis des franchisés, aux participations publicitaires et coopérations commerciales des fournisseurs ainsi qu'à diverses charges constatées d'avance. Ces opérations ne présentent pas de risques significatifs.

Pour les activités Retail et Ceetrus, le Groupe applique l'approche simplifiée pour comptabiliser les pertes attendues sur les clients et les comptes rattachés.

Pertes de valeur :

(en M€)	Instrument de dette à la JV par le biais des autres éléments du résultat global	Actifs financiers au coût amorti
Solde au 1er janvier 2019	**5**	**233**
Perte nette de valeur		3
Variation de périmètre[1]	(2)	(89)
Écart de conversion		1
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	**3**	**148**
Solde au 1er janvier 2020	**3**	**148**
Perte nette de valeur	1	27
Variation de périmètre		(1)
Écart de conversion		(4)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	**4**	**170**

(1) Les variations de périmètre en 2019 concernent essentiellement la cession de l'Italie et du Vietnam.

10.4.3 Risque de liquidité

La politique de Auchan Holding est de disposer en permanence de financements à moyen et long termes suffisants pour financer son besoin au bas de cycle saisonnier et de couvrir une marge de sécurité.

Précisions relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires à moyen et long termes contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (pari-passu), limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (*Negative pledge*), limitation de cession substantielle d'actifs, défaut croisé et changement négatif significatif (*Material Adverse Change*).

Le programme *Euro Medium Term note* (EMTN) de Auchan Holding SA, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des ratios est respecté.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation de Auchan Holding.

Exposition au risque de liquidité

Les échéances résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris paiement des intérêts).

Opérations en date du 31 décembre 2020 *(en M€)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	5 153	5 153	298	2 763	2 092
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 173	1 173	206	835	132
Dettes financières diverses	237	237	79	158	
Dettes fournisseurs	4 676	4 676	4 676		
Autres dettes courantes	2 368	2 368	2 348	15	5
Autres dettes non courantes	1 658	1 658	327	688	643
Dettes d'impôts exigibles	52	52	52		
Soldes créditeurs de banque	137	137	137		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	**15 454**	**15 454**	**8 123**	**4 459**	**2 872**
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	2	3	3		
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	31	33	8	20	5
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	23				
• *Sortie de trésorerie*		*362*	*342*	*19*	
• *Entrée de trésorerie*		*(338)*	*(320)*	*(19)*	
Autres contrats de change à terme :	1				
• *Sortie de trésorerie*		*32*	*32*		
• *Entrée de trésorerie*		*(31)*	*(31)*		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	**58**	**61**	**35**	**20**	**5**

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

Opérations en date du 31 décembre 2019 *(en M€)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires et placements privés	5 810	6 093	456	4 255	1 382
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 416	1 416	307	975	133
Dettes financières diverses	315	319	302	16	1
Dettes fournisseurs	7 572	7 572	7 490	82	
Autres dettes courantes	4 965	4 965	4 913	45	7
Autres dettes non courantes	3 118	3 118	103	1 793	1 222
Dettes d'impôts exigibles	115	115	115		
Soldes créditeurs de banque	105	105	105		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	**23 416**	**23 703**	**13 791**	**7 166**	**2 745**
Produits dérivés de taux non éligibles à la comptabilité de couverture	6	228	199	28	
Produits dérivés de taux d'intérêt utilisés comme couverture	18	36	9	28	(1)
Contrats de change à terme utilisés comme couverture :	13				
• *Sortie de trésorerie*		*15*	*15*		
• *Entrée de trésorerie*		*(1)*	*(1)*		
Autres contrats de change à terme :	4				
• *Sortie de trésorerie*		*10*	*10*		
• *Entrée de trésorerie*					
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS	**41**	**264**	**208**	**57**	**(1)**

La valeur comptable des passifs financiers dérivés correspond à la valeur hors intérêts courus non échus et les flux de trésorerie attendus de ces passifs correspondent aux flux contractuels (pas de remboursements anticipés prévus).

10.4.4 Risque de taux

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition de Auchan Holding à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture. Cependant, certaines opérations dites de « macro-couverture » viennent couvrir le risque de taux et ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Elles sont donc comptablement classées en « Actifs détenus à des fins de transaction ».

10.4.4.1 Couverture de taux

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte sur des emprunts à taux variable en contractant soit des instruments à taux variables, soit des emprunts à taux fixes faisant l'objet de *swaps* de taux d'intérêt venant transformer les taux fixes en variable.

Le Groupe vient ensuite refixer son endettement à taux variable sur des maturités plus courtes que l'emprunt sous-jacent. La politique de refixation est fonction de la devise concernée et de la durée. Par exemple, sur l'année en cours, pour les devises PLN, HUF, RUB et RON, l'objectif de couverture est respectivement de l'ordre de 70%, 70%, 70% et 80% en N puis de 50%, 50%, 50% et 30% en N+1. Il n'y a pas de macrocouverture prévue pour l'EUR en 2021 actuellement.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert en fonction des taux d'intérêt de référence, des durées pour lesquelles ils sont établis, des dates de détermination, de l'échéance, ainsi que des montants notionnels ou nominaux. **Il utilise un dérivé hypothétique pour déterminer s'il est attendu que le dérivé désigné dans chaque relation de couverture soit efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.**

Couverture de juste valeur

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire. Les devises de ces opérations sont l'euro et le franc suisse. La juste valeur nette (hors intérêts courus non échus) de ces instruments inscrits au bilan est de 68,8 M€ au 31 décembre 2020.

Opérations de « macro-couverture » comptabilisées en couverture de flux futurs

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux de la dette du Groupe à taux variable. Elles se composent de *swaps* en euro où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable. Ces opérations ont été qualifiées prospectivement au 1er janvier 2018 de couverture de *Cash-Flow Hedge*, en couverture des expositions agrégées de dette à taux fixe et de *swaps* receveurs taux fixe – payeurs taux variable, en application d'IFRS 9. **Auchan Holding n'a pas d'opérations en vie au 31 décembre 2020. En revanche, Ceetrus et ses filiales disposent d'opérations qualifiées pour une valeur de marché de -30,1 M€ afin de couvrir ses financements externes.**

Autres Opérations de « macro-couverture » comptabilisées à la juste valeur par Résultat

Ces opérations visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux. Elles se composent soit de *swaps* où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de caps, soit de *swaptions*. Ces opérations sont réalisées en HUF, PLN, RUB et RON. **La juste valeur de ces opérations est de -1,3 M€ au 31 décembre 2020 contre - 1,3 M€ au 31 décembre 2019.**

10.4.4.2 Exposition au risque de taux (après gestion) [1]

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers à taux fixe		-
Passifs financiers à taux fixe	2 782	4 279
Actifs financiers à taux variable	4 116	4 116
Passifs financiers à taux variable	3 960	3 425

(1) Hors dettes et créances d'exploitation

10.4.4.3 Analyse de la sensibilité

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre reste constant sur une année. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Auchan Holding a stressé la courbe de l'euro et des autres devises à - 0,5 %/+ 0,5 %.

Incidence sur le compte de résultat et sur les capitaux propres

Une hausse de + 0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

- une hausse du coût de l'endettement de 21,2 M€ dont 6,6 M€ pour l'année 2021. Les capitaux propres seraient impactés à la hausse de 29,5 M€. Au 31 décembre 2019, elle représentait une hausse de 93 M € dont 17 M € pour 2020.

Une baisse de - 0,5 % de la courbe des taux d'intérêt engendrerait :

- une baisse du coût de l'endettement de 12,4 M€ dont 5 M€ pour l'année 2021. Les capitaux propres seraient impactés à la baisse pour 26,3 M€. Au 31 décembre 2019, elle représentait une baisse de 72 M€ dont 13 M€ pour 2020.

Les actifs et passifs financiers à court terme sont exclus du périmètre de l'analyse.

10.4.5 Risque de change

Auchan Holding est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2020 sont principalement l'US dollar, le zloty, le forint, le rouble et le leu.

La politique de gestion des risques du Groupe consiste à couvrir à tout moment 100 % de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels au maximum pour les 18 prochains mois. Le Groupe a recours à des contrats à terme de gré à gré pour couvrir son risque de change, ainsi que des stratégies optionnelles notamment pour apporter de la flexibilité sur les volumes. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance supérieure à un an. Ces contrats sont généralement désignés en tant que couverture de flux de trésorerie. Les ventes sèches d'option, les stratégies à barrière désactivante et les stratégies avec asymétrie sont interdites par la politique Groupe.

Le Groupe désigne l'élément prix au comptant d'un contrat de change à terme couvrant son risque de change, et y applique un ratio de couverture de 1:1.

Les éléments report/déport des contrats de change à terme ne sont pas désignés comme instruments de couverture et sont enregistrés séparément en « coûts de couverture », dans la réserve de coûts de couverture des capitaux propres. La politique du Groupe consiste à aligner les conditions essentielles du contrat de change à terme avec celles de l'élément couvert.

Le Groupe détermine l'existence d'un lien économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert en fonction de la devise, du montant et du calendrier de leurs flux de trésorerie respectifs.

Les principales sources d'inefficacité de ces relations de couverture sont :

- l'effet du risque de crédit des contreparties et du Groupe sur la juste valeur des contrats de change à terme, qui n'est pas reflété par la variation de juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable aux variations des taux de change ; et
- les modifications du calendrier des transactions couvertes.

10.4.5.1 Couvertures de change

Les instruments dérivés de change visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de Auchan Holding ainsi que sur la valeur des actifs nets de certaines de ses filiales.

L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Les opérations de change ne concernent que les devises indiquées dans les tableaux ci-après.

Couverture de juste valeur (*fair-value hedge*)

Les couvertures de change comptabilisées en couvertures de juste valeur sont adossées aux achats facturés en devises mais non encore réglés. Les impacts au compte de résultat de ces instruments dérivés se compensent naturellement avec les impacts de la revalorisation des dettes fournisseurs en devises.

Couverture de flux futurs (*cash-flow hedge*)

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* de change et d'achats/ventes à terme de devises. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels d'achats de marchandises qui seront libellées en devises.

Les risques couverts par ces opérations sont principalement des risques EUR/USD.

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change	(8)				
• *Entrée de trésorerie*		*157*	*139*	*18*	
• *Sortie de trésorerie*		*(164)*	*(146)*	*(18)*	
Contrats de change à terme	(23)				
• *Entrée de trésorerie*		*341*	*320*	*22*	
• *Sortie de trésorerie*		*(364)*	*(342)*	*(22)*	

Au 31 décembre 2019 *(en M€)*	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de change	4				
• *Entrée de trésorerie*	*7*	*8*	*8*	-	-
• *Sortie de trésorerie*	*(3)*	*(3)*	*(3)*	-	-
Contrats de change à terme	1				
• *Entrée de trésorerie*	*10*	*16*	*16*	-	-
• *Sortie de trésorerie*	*(9)*	*(11)*	*(11)*	-	-

Le tableau suivant présente l'exposition de Auchan Holding au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	USD
Dettes fournisseurs	38
Achats prévisionnels estimés [1]	592
EXPOSITION BRUTE	**630**
Contrats de change	(570)
Options de change [2]	(96)
EXPOSITION NETTE	**(35)**

(1) Achats prévus pour l'exercice 2021.
(2) Opérations non qualifiées de couverture.

Change bilantiel

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises effectués aux filiales à l'étranger. Les devises couvertes sont le forint hongrois, le zloty polonais, le leu roumain, l'US dollar et le rouble russe. Bien que ces opérations soient effectuées dans un but de couverture, elles ne sont pas documentées en couverture car une compensation naturelle s'opère en compte de résultat par l'effet symétrique de revalorisation des dérivés et des financements intragroupe.

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	20	178	102	489	201
Exposition bilancielle brute	**20**	**178**	**102**	**489**	**201**
Swaps de change	20	178	102	489	201
EXPOSITION NETTE					

Au 31 décembre 2019 *(en M€)*	USD	PLN	HUF	RUB	RON
Financement intragroupe	31	315	195	451	320
Exposition bilancielle brute	**31**	**315**	**195**	**451**	**320**
Swaps de change	31	315	195	451	320
EXPOSITION NETTE					

Couverture d'actif net

Aucune couverture n'a été mise en place en 2020 et 2019.

10.4.5.2 Analyse de la sensibilité (hors réserves de conversion)

Cette analyse de sensibilité est réalisée en supposant que les variables hors cours de change (en particulier les taux d'intérêt) sont constantes.

Une augmentation des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2020 une diminution du résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de *cash-flow hedge* sur les achats prévisionnels estimés.

Impact *(en M€)*	Capitaux propres	Gains ou pertes
USD	(39)	(3)

Une diminution des taux de change de 10 % de l'euro par rapport aux autres devises engendrerait, sur la base de la position financière au 31 décembre 2020, une augmentation du résultat et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessous. L'incidence en capitaux propres correspond aux couvertures de *cash-flow hedge* sur les achats prévisionnels estimés.

Impact *(en M€)*	Capitaux propres	Gains ou pertes
USD	48	7

10.4.6 Autres risques

Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation réalisent d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux, à savoir des couvertures sur le cours des matières premières, pour des montants non-matériels.

Effets de la comptabilité de couverture sur la situation et la performance financière

Les opérations traitées en couverture d'actif net n'ont pas donné lieu à revalorisation en 2020. Elles ne sont donc pas reprises dans les analyses suivantes.

Instruments de couverture

Les montants relatifs aux éléments désignés comme instruments de couverture et aux inefficacités de couverture sont les suivants :

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Nature instrument couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture – Actif	Valeur comptable de l'instrument de couverture – Passif	Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	Variation de la réserve d'OCI
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt		**Notionnel couvert**					
Emprunts obligataires en EUR	*Swap* de taux	2 705	51	1		(48)	
Emprunts obligataires en CHF	*Cross Currency Swap*	98	19				(1)
Emprunts obligataires en USD	*Swap* de taux						
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt		**Notionnel couvert**					
Taux variable des emprunts bancaires							
	Swaps de taux EUR	1 934		30			(14,5)
	Swaptions						
	Cap	400	0,1			(0,5)	0,5
Macrocouverture							
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises	*Forward* et Swaps	481		31		(5)	(39)

Éléments couverts

À la date de clôture, les montants relatifs aux éléments désignés comme éléments couverts sont les suivants :

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Poste dans l'état de situation financière dans lequel l'élément couvert est inclus	Variation de juste valeur de l'instrument utilisé	Variation de la réserve d'OCI
	Actif	Passif	Actif	Passif			
FAIR VALUE HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Emprunts obligataires taux fixe libellés en EUR		2 757	66		Emprunts et dettes financières	48	
Emprunts obligataires taux fixe libellés en CHF		119	19				
Emprunts obligataires taux fixe libellés en USD						16	
CASH FLOW HEDGE							
Risque de taux d'intérêt							
Taux variables des emprunts bancaires		2 334			Emprunts et dettes financières		
Risque de change							
Couverture des ventes futures en devises	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Efficacité et résultat de couverture

Le tableau suivant rapproche par catégorie de risque les éléments de capitaux propres et l'analyse des autres éléments du résultat global résultant de la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture
FAIR VALUE HEDGE		
Risque de Taux d'intérêt	17	Coût de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2020 *(en M€)*	Variation de juste valeur des instruments de couverture reconnue en OCI	Inefficacité reconnue en P&L	Rubrique qui comprend l'inefficacité de la couverture	Montant transféré de la réserve CFH en PL	Rubrique du PL affecté par le reclassement
CASH FLOW HEDGE					
Risque de Taux d'intérêt	(14)	(1)	Coût de l'endettement financier net		
Risque de change	(39)	(5)	Autres charges d'exploitation	2	

10.4.7 Valeurs de marché des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont traités et présentés dans les états financiers selon les dispositions des normes IFRS 9, IAS 32, IFRS 7 et IFRS 13.

IFRS 13 introduit une hiérarchie à 3 niveaux sur les évaluations à la juste valeur.

Niveau 1 : Juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : Juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables).

	31/12/2020				31/12/2019			
	Valeur de marché			Valeur	Valeur de marché			Valeur
Catégories IFRS 9 *(en M€)*	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	comptable
Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat		**4 436**		**4 436**		**3 823**		**3 823**
• *Autres actifs financiers évalués à la juste valeur*		*34*		*34*		*149*		*149*
• *Trésorerie et équivalents de trésorerie*		*4 401*		*4 401*		*3 674*		*3 674*
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		**123**		**123**		**153**		**153**
• *Titres de participation*		*123*		*123*		*153*		*153*
Actifs financiers au coût amorti		**2 371**		**2 371**		**2 752**		**2 752**
• *Autres actifs financiers non courants (hors titres de participation)*		*264*		*264*		*253*		*253*
• *Créances clients*		*442*		*442*		*542*		*542*
• *Autres actifs financiers courants*		*1 666*		*1 666*		*1 957*		*1 957*
Passifs évalués à la juste valeur	**4 765**	**10 679**		**15 444**	**5 536**	**17 790**		**23 362**
• *Emprunts obligataires et placements privés*	*4 765*	*352*		*5 153*	*5 536*	*238*		*5 810*
• *Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit, dettes financières diverses et concours bancaires courants*		*1 588*		*1 588*		*1 897*		*1 897*
• *Autres dettes non courantes*		*1 658*		*1 658*		*3 118*		*3 118*
• *Dettes fournisseurs*		*4 676*		*4 676*		*7 572*		*7 572*
• *Autres dettes courantes*		*2 368*		*2 368*		*4 965*		*4 965*
Instruments dérivés, dont :		**80**		**80**		**157**		**157**
• *Dérivés actifs*		*152*		*152*		*203*		*203*
• *Dérivés passifs*		*72*		*72*		*47*		*47*

Les emprunts obligataires et les SICAV de trésorerie sont évalués sur la base de cotations de marché. Ces valeurs sont considérées comme des actifs et passifs financiers de niveau 1.

Auchan Holding a déterminé la juste valeur des dettes de location-financement et des emprunts bancaires à partir d'une méthode d'actualisation des flux contractuels par les courbes de taux de marché, qui sont des données observables.

Les instruments dérivés sont valorisés suivant des techniques de valorisation communément acceptées sur la base des données observables sur les marchés des taux et des changes.

Non-compensation des positions dérivées

Auchan Holding contracte des contrats ISDA (*International Swap and Derivatives Agreement*) dans le cadre de ses opérations de marché. Les contrats ISDA n'atteignent pas les conditions de compensation des positions dérivées au bilan. Le tableau ci-dessous présente les montants comptabilisés qui sont sujets à ces accords, pour les seuls dérivés qualifiés de couverture de taux et de change :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant Net	Instruments financiers dans les états financiers	Instruments financiers liés non compensés	Montant Net
Actifs financiers						
Instruments dérivés	70	30	40	186	56	130
TOTAL	**70**	**30**	**40**	**186**	**56**	**130**
Passifs financiers						
Instruments dérivés	60	4	56	4	0	4
TOTAL	**60**	**4**	**56**	**4**	**0**	**4**

10.5 ACTIFS FINANCIERS

Principes comptables

Un actif financier est évalué au coût amorti si les 2 conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un titre de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur du titre. Ce choix est fait pour chaque investissement.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

Évaluation du modèle économique

Le Groupe évalue l'objectif du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention d'un actif financier au niveau du portefeuille parce que c'est ce qui reflète le mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont transmises à la direction. Les informations considérées sont les suivantes :

- les méthodes et objectifs définis pour le portefeuille et leur mise en pratique. Il s'agit notamment de savoir si la stratégie de la Direction se concentre sur l'obtention de produits d'intérêt contractuels, le maintien d'un profil spécifique de taux d'intérêt, le fait de faire correspondre la durée de détention des actifs financiers avec celle des passifs qui les financent ou des flux de trésorerie attendus, ou la réalisation de flux de trésorerie en vendant ces actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la Direction du Groupe ;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle économique (et des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans ce modèle économique) et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'entreprise sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ; et
- la fréquence, la valeur et la répartition dans le temps des ventes d'actifs financiers au cours des périodes antérieures, les raisons qui ont motivé ces ventes et les attentes quant aux ventes futures.

Les transferts d'actifs financiers vers des tiers dans le cadre de transactions ne satisfaisant pas aux conditions de décomptabilisation ne sont pas considérés comme des ventes à ces fins, conformément à la méthode comptable du Groupe en matière de comptabilisation de ces actifs.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la gestion et l'appréciation de la performance sont effectuées sur la base de la juste valeur sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Évaluation si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Aux fins de cette évaluation, le terme « principal » désigne la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, risque de liquidité et charges administratives), ainsi que d'une marge.

Lorsqu'il doit déterminer si des flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le Groupe considère les modalités contractuelles de l'instrument financier. Il lui faut notamment évaluer si l'actif financier comprend une modalité contractuelle susceptible de modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte à ce qu'il ne satisfasse plus à cette condition. Lors de cette évaluation, le Groupe tient compte des éléments suivants :

- les éventualités qui pourraient modifier le montant ou l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les conditions susceptibles d'ajuster le taux contractuel du coupon, notamment les caractéristiques de taux variable ;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les conditions limitant les recours du Groupe pour obtenir les flux de trésorerie d'actifs déterminés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par sûreté réelle).

Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents. Il peut également comprendre un montant complémentaire raisonnable rémunérant la résiliation anticipée du contrat. Par ailleurs, pour un actif financier acquis avec une décote ou une surcote par rapport à sa valeur nominale contractuelle, une clause permettant ou exigeant le remboursement anticipé pour un montant représentant essentiellement la valeur nominale contractuelle et les intérêts contractuels accumulés (mais impayés), ce qui peut comprendre un supplément raisonnable pour compenser la résiliation avant terme du contrat) ne contredit pas ce critère « SPPI », si la juste valeur de la clause de remboursement anticipé est non significative lors de la comptabilisation initiale. Une clause de paiement anticipé peut être cohérente avec le critère « SPPI » si le montant du remboursement anticipé est non significative lors de la comptabilisation initiale.

Évaluation ultérieure des profits et pertes

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers au coût amorti

Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés en produits dans le résultat, à moins que le dividende ne représente clairement la récupération d'une partie du coût du placement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Classement des actifs financiers par catégorie en valeur nette

(en M€)		31/12/2020		31/12/2019	
Poste bilan actif	Catégorie IFRS 9	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Autres actifs financiers non courants	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat [1]	34		149	
	Instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [2]	129		161	
	Actif financier au coût amorti [4]	317		257	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat [1]		4 441		3 674
Créances clients	Actifs financiers au coût amorti [3]		442		542
Autres créances courantes	Actifs financiers au coût amorti [4;5;6]		1 666		1 957
AUTRES ACTIFS FINANCIERS (VALEUR NETTE)		**479**	**6 549**	**566**	**6 173**
Dépréciation des autres actifs financiers		(6)		(5)	
Dépréciation des autres actifs courants			(54)		(55)
dont dépréciations cumulées (hors clients)		*(6)*	*(54)*	*(5)*	*(55)*

(1) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent :
- pour la partie non-courante, à des placements soumis à restriction d'utilisation par Auchan Holding pour des raisons prudentielles ou contractuelles,
- pour la partie courante, à des placements répondant à la définition de disponibilités et inclus dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

(2) Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés essentiellement de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

(3) Les créances clients enregistrent essentiellement des créances sur des franchisés ainsi que les loyers à encaisser du métier Immobilier.

(4) Les créances financières comprennent essentiellement des dépôts de garantie.

(5) Pour la partie non courante, créances portant intérêts ou faisant l'objet d'une actualisation.

(6) Les autres créances courantes correspondent essentiellement à des créances fiscales et sociales ainsi qu'à des produits à recevoir des fournisseurs.

10.6 PASSIFS FINANCIERS

10.6.1 Emprunts et dettes financières

Principes Comptables

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires et de découverts bancaires. Les emprunts portant intérêts sont reconnus à l'origine à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale :

- pour les emprunts et dettes à taux variable, la valorisation retenue est celle du coût amorti avec un amortissement linéaire des frais d'émission sur la durée de l'emprunt, dans la mesure où un étalement linéaire des frais n'a pas d'impact significatif par comparaison avec un étalement actuariel ;
- pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :
 - les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti corrigé de la variation de juste valeur au titre du risque couvert. Celle-ci est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés avec les courbes de zéro coupon en vigueur à la date de clôture des exercices et avec un spread égal au spread à la mise en place du financement,
 - les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du « Taux d'intérêt effectif », qui intègre un amortissement actuariel des primes et frais d'émission.

10.6.1.1 Décomposition des emprunts et dettes financières

	31/12/2020		31/12/2019	
(en M€)	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Emprunts obligataires et placements privés	4 855	298	5 395	415
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 024	149	970	445
Dettes financières diverses	23	215	25	290
Appel de marge – Passif		41		58
Soldes créditeurs de banques		137		105
TOTAL	**5 902**	**840**	**6 390**	**1 313**

Les intérêts courus figurent en « Emprunts et dettes financières courantes ».

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

10.6.1.2 Emprunts obligataires et placements privés

Il s'agit d'emprunts émis au Luxembourg dans le cadre du programme EMTN (Euro Medium Term notes).

En 2020, Auchan Holding a émis au Luxembourg 2 obligations à travers le programme EMTN ainsi que différents Schuldscheins.

En parallèle, plusieurs rachats de dette ont été réalisés.

				31/12/2020		31/12/2019	
(en M€) Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Auchan Holding SA	2,375 %	12/12/2012	12/12/2022	477	496	750	790
Auchan Holding SA	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	267	279	500	528
Auchan Holding SA	2,250 %	08/04/2013	06/04/2023	100	105	200	212
Auchan Holding SA	1,750 %	24/04/2014	23/04/2021	224	225	600	611
Auchan Holding SA	1,510 %	03/06/2014	03/06/2024	111	118	108 (1)	119
Auchan Holding SA	2,625 %	30/01/2019	30/01/2024	747	761	1 000	1 013
Auchan Holding SA	2,375 %	25/04/2019	25/04/2025	709	726	1 000	1 011
Auchan Holding SA	2,875 %	29/04/2020	29/01/2026	1 000	1 006		
Auchan Holding SA	EUR6M + 2%	10/07/2020	10/07/2023	153	153		
Auchan Holding SA	EUR6M + 2,4%	10/07/2020	10/07/2025	36	36		
Auchan Holding SA	EUR6M + 2,9 %	10/07/2020	09/07/2027	18	18		
Auchan Holding SA	3,250 %	23/07/2020	23/07/2027	750	750		
Auchan Holding SA	2,000 %	30/07/2020	10/07/2023	50	50		
Auchan Holding SA	EUR6M + 3,3 %	07/10/2020	10/07/2030	35	35		
Ceetrus SA	3,000 %	12/12/.2018	11/12/2025	60	60	60	60
Ceetrus SA	2,750 %	24/11/2019	26/11/2026	300	300	300	297

(1) Valeur de couverture ; emprunt émis initialement pour 120 millions de francs suisses.

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

(en M) Société emprunteuse	Taux d'intérêt nominal	Date d'émission	Échéance	31/12/2020 Valeur nominale	31/12/2020 Valeur comptable	31/12/2019 Valeur nominale	31/12/2019 Valeur comptable
La cloche d'Or	EUR3M + 1,7%	09/11/2018	09/11/2026	166	166	167	167
Ceetrus SA	EUR3M + 1,1%	20/07/2018	20/07/2023	500	500	500	500
Ceetrus SA	EUR3M + 1,1%	27/06/2019	27/06/2022	80	80	80	80
Glorirequinte, Brafero, Multi 25, Forum Montijo	2,3500 %	21/12/2018	21/12/2025	135	135	135	135
Gallerie Commerciali Sardegna	EUR6M + 2,5%	26/12/2016	16/12/2021	97	97	103	103

Il existe d'autres emprunts et lignes de crédit dont les montants unitaires sont inférieurs à 50 M€.

Dettes financières diverses

Ce poste enregistre notamment les engagements d'achats de titres auprès des salariés d'Auchan Holding et ses filiales pour 1,3 M€ (cf. Note 8.1.4) et les dettes liées à la participation des salariés pour 19 M€.

Ce poste enregistre également des billets de trésorerie dont les principaux sont les suivants :

(en M€) Société emprunteuse	Maturité	31/12/2020 Valeur nominale	31/12/2020 Valeur comptable	31/12/2019 Valeur nominale	31/12/2019 Valeur comptable
Auchan Holding SA	moins de 1 mois				
Auchan Holding SA	de 1 mois à 3 mois			233	233
Auchan Holding SA	de 3 mois à 6 mois				
Auchan Holding SA	6 mois et plus	210	210	52	52

10.6.2 Autres dettes courantes et non courantes

Principes comptables

Ces passifs financiers courants sont évalués à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

Auchan Holding et les sociétés du périmètre de consolidation ont consenti aux actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe, à dire d'experts, ou établi selon une formule de calcul prédéfinie, fonction des dispositions contractuelles fixant les modalités de valorisation de l'option le cas échéant. Par ailleurs, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle direct et indirect exercé par Auchan Holding, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis après la date de première application doit également figurer en capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, dans ses comptes consolidés, Auchan Holding enregistre un passif au titre des engagements d'achat accordés aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres (y compris effet d'actualisation).

Lorsque l'engagement de rachat n'a pas été accordé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (hors création d'activités), les variations ultérieures de la dette sont enregistrées en résultat financier.

	31/12/2020		31/12/2019	
(en M€)	Non-Courant	Courant	Non-Courant	Courant
Dettes fournisseurs [1]		**4 676**		**7 572**
Fournisseurs marchandises		3 731		6 524
Fournisseurs frais généraux		950		1 054
Fournisseurs frais généraux IFRS 16		(4)		(6)
Autres dettes, dont :	**1 658**	**2 368**	**3 118**	**4 965**
Dettes au titre des options de vente octroyées aux minoritaires [2]	152		214	
Dettes sur immobilisations	53	275	53	453
Dettes fiscales et sociales		1 289		1 530
Produits constatés d'avance	2	87		122
Autres dettes	63	423	163	832
Dettes locatives IFRS 16 [3]	1 387	294	2 688	490
Cartes Prépayées [4]				1 538
TOTAL	**1 658**	**7 045**	**3 118**	**12 537**

(1) Auchan Holding a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, une banque partenaire. Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- Auchan Holding signe un contrat-cadre avec la banque partenaire par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs à la banque partenaire et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures ;

- les fournisseurs de Auchan Holding, s'ils le souhaitent, signent un contrat-cadre avec la banque partenaire par lequel ils se donnent la possibilité de pouvoir céder leurs factures, avant la date d'échéance, à des conditions tenant compte du risque de crédit de Auchan Holding ;

- Le montant des créances cédées par les fournisseurs de Auchan Holding en 2020 dans le cadre de ces programmes d'affacturage inversé est de 720 millions d'euros. L'en-cours à la clôture est de 92 M€.

(2) Engagements d'achats de titres que Auchan Holding et les autres sociétés du périmètre de consolidation ont consenti à des actionnaires minoritaires de certaines des filiales consolidées par intégration globale ou aux FCP Valauchan, Valfrance et Oneyval dans le cadre des règlements qui régissent le fonctionnement de ces fonds (cf. note 8.1.2)

(3) Cf. note 6.5 sur les contrats de location (IFRS 16).

(4) Les cartes prépayées enregistrent principalement les cartes « cadeaux » émises par la Chine. Ces avances sont conservées au passif du bilan jusqu'à leur utilisation par les clients dans nos magasins. En Chine, ces cartes peuvent être utilisées sans limite de temps dans les magasins du Groupe. Au 31 décembre 2020, ce passif n'existe plus. Il était de 1 538 M€ au 31 décembre 2019.

10.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Détail des lignes de crédit à long et moyen-termes à l'origine, accordées et confirmées par les banques mais non utilisées.

Au 31 décembre 2020

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
À moins de 1 an	665	833
Entre 1 et 5 ans	1 900	2 667
À plus de 5 ans		
TOTAL	**2 565**	**3 500**

Certains financements bancaires à moyen et long termes (lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2020) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêté, du ratio suivant : Dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5. Dans le cadre de ses propres financements, d'autres ratios doivent être respectés par Ceetrus. Au 31 décembre 2020, ces ratios sont respectés. Après prise en compte des financements existants et non utilisés et de la trésorerie disponible, Auchan Holding estime que l'ensemble des flux prévisionnels liés à l'activité sont suffisants pour couvrir les échéances de dettes et les dividendes.

Engagements donnés

(en M€)	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total
Cautions données	22	22
Autres engagements donnés	306	26

Dettes assorties de garanties

(en M€)	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total
Dettes garanties par des cautions	455	554
Dettes garanties par des sûretés	323	323
Crédits documentaires à l'importation	64	83

Le détail des engagements hors bilan est mentionné dans la note 6.7 pour les engagements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles.

10.7.1 Engagements donnés

Les cautions données sont restées stables entre 2019 et 2020 (22 M€).

Les autres engagements donnés augmentent de 280 M€ par rapport au 31 décembre 2019.

Dans le cadre de la cession de la participation du groupe Auchan dans Sun Art, Auchan Holding a apporté une garantie bancaire au Groupe Alibaba, en lien avec certains engagements d'indemnisation pris envers l'acquéreur. Cette garantie s'élève à 360M USD au 31 décembre 2020 (293 M€) et prendra fin au plus tard le 9 novembre 2022.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession d'Auchan Spa (entité mère des activités de distribution en Italie) et de ses filiales, Auchan Retail International, filiale à 100% d'Auchan Holding, a consenti une garantie de passif.

Le cas échéant, en fonction de l'appréciation des risques relatifs à l'activation de la garantie de passif font l'objet d'une provision dans les comptes d'Auchan Holding.

10.7.2 Dettes assorties de garanties

Les dettes garanties par des sûretés réelles sont restées stables entre 2019 et 2020 (323 M€).

Les dettes garanties par des cautions ont diminué de 99 M€ par rapport au 31 décembre 2019.

10.7.3 Options d'achat et de vente d'actions

Ceetrus dispose d'options d'achats d'actions sur les titres des minoritaires de certaines de leurs filiales. Elles s'élèvent à 16 M€ au 31 décembre 2020 contre 17 M€ au 31 décembre 2019.

NOTE 11 IMPÔTS

11.1 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Principes Comptables

Des impôts différés sont comptabilisés afin de constater l'impôt sur l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs, et leur valeur comptable, à l'exception des *goodwill* non déductibles fiscalement et des différences temporelles liées à des participations dans des coentreprises ou des entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés à la date d'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode du report variable. L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé en résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres à l'origine.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les déficits fiscaux et autres différences temporelles ne donnent lieu à la constatation d'un impôt différé actif que lorsque leur imputation sur des bénéfices fiscaux futurs est probable dans un délai raisonnable ou lorsqu'une imputation sur des impôts différés passifs est possible.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

En France, la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des Entreprises) a remplacé, avec la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), la taxe professionnelle à compter de 2010.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces deux contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE, qui selon l'analyse de Auchan Holding répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles. La charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ». En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur cette même ligne.

Un impôt différé passif est constaté sur la base de la valeur nette des immobilisations amortissables des entités sujettes à la CVAE, les dotations aux amortissements n'étant pas admises en déduction de la valeur ajoutée sur laquelle la CVAE est assise. Les acquisitions d'immobilisations effectuées en dehors de regroupements d'entreprises bénéficient, à partir de 2010, de l'exemption prévue par IAS 12 pour la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif. Par ailleurs, un impôt différé actif est comptabilisé sur les dépréciations.

Analyse des impôts exigibles actifs et passifs

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	137	153
Dépréciation	(5)	(4)
CRÉANCE D'IMPÔT EXIGIBLE – VALEUR NETTE	**132**	**148**
Dettes d'impôt exigible	**52**	**115**

Analyse des impôts différés actifs et passifs comptabilisés

	31/12/2020			31/12/2019		
(en M€)	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Sur les différences temporelles	**279**	**173**	**105**	**358**	**562**	**(204)**
Provisions non déductibles	79	(115)	194	66	(78)	144
Immobilisations et amortissements	96	122	(26)	114	419	(305)
Immeubles de placement et amortissements	43	115	(72)	42	123	(81)
Locations-financement	3	13	(10)	7	13	(6)
Stocks	6	7	(2)	28	8	20
Avantages au personnel	4	(35)	39	3	(32)	35
Provisions réglementées	3	110	(107)	2	114	(112)
IFRS 16	27	(7)	35	52	(8)	60
Autres	19	(36)	55	44	3	41
Sur déficits reportables	**78**	**(60)**	**138**	**80**	**(53)**	**133**
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**356**	**113**	**243**	**438**	**509**	**(71)**

Impôts différés non activés

Des actifs d'impôts différés d'un montant de 174 M€ (360 M€ au 31 décembre 2019, variation liée principalement à la cession de la Chine) relatifs aux déficits fiscaux reportables, aux crédits d'impôts et aux autres différences temporelles ne sont pas comptabilisés car leur récupération n'est pas jugée probable au sens d'IAS 12.

Pour la France, les impôts différés pour déficits fiscaux reportables sont activés. Ils sont comptabilisés en déduction de l'impôt différé passif d'ensemble constaté au niveau de Auchan Holding et des filiales françaises.

Les échéances d'impôts différés non activés se détaillent comme suit :

(en M€)	31/12/2020
Échéance entre 2020 et 2024	91
Échéance entre 2025 et 2029	40
Au-delà de 2029	299
Indéfiniment reportable ou sans échéance	43
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NON ACTIVÉS	**473**

Variation des actifs et passifs d'impôts différés (+ : actif ou produit, () : passif ou charge)

(en M€)	01/01/2020	Inscrits dans le résultat	Inscrits en autres éléments du résultat global	Reclassements	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2020
Sur les différences temporelles	**(204)**	**79**	**17**	**(14)**	**250**	**(23)**	**105**
Provisions non déductibles	144	63		(1)	(4)	(9)	194
Immobilisations et amortissements	(305)	13		5	264	(2)	(26)
Immeubles de placement et amortissements	(81)	9	1	2		(3)	(72)
Locations-financement	(6)	(4)					(10)
Stocks	20	(16)			(3)	(4)	(2)
Avantages au personnel	35	6	(2)			(1)	39
Provisions réglementées	(112)	5					(107)
IFRS 16	60	3			(25)	(3)	35
Autres	41	(2)	19	(20)	18	(1)	55
Sur déficits reportables	**133**	**(1)**		**16**	**(9)**	**(1)**	**138**
ACTIFS/PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**(71)**	**78**	**17**	**2**	**241**	**(24)**	**243**

11.2 CHARGE D'IMPÔT

Analyse de la charge nette d'impôt

(en M€)	31/12/2020	31/12/2019
Charges/Produits		
Impôt exigible	112	125
Ajustements sur l'impôt exigible et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	13	4
Impôt exigible	**125**	**129**
Impôt exigible sur « Autres produits et charges opérationnels » [1]	**(4)**	**8**
Variation des différences temporelles	9	(1)
Impact des changements de taux	2	2
Sur déficits reportables	1	(1)
Impôt différé	**12**	
Impôt différé sur « Autres produits et charges opérationnels »	**(85)**	**(32)**
CHARGE D'IMPÔT	**48**	**105**

(1) Impôts liés aux éléments classés en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 3.4)

Taux effectif d'impôt (T.E.I.)

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'impôt théorique en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en M€)	31/12/2020	T.E.I. 2020	31/12/2019	T.E.I. 2019
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	**(321)**		**100**	
Taux théorique (taux courant français)		*32,02 %*		*34,43 %*
Charge fiscale théorique	**(103)**		**35**	
Écart de taux sur sociétés étrangères	18	(5,7 %)	11	11,3 %
Écart du taux d'impôt sur l'impôt différé à l'ouverture	14	(4,4 %)	3	2,7 %
Réduction d'impôt, crédits d'impôt et impôts à taux réduits	3	(1,0 %)		(0,4 %)
Pertes fiscales de l'exercice non activées	16	(5,0 %)	31	30,5 %
Utilisation de déficits reportables non activés	(10)	3,1 %	(24)	(24,3 %)
Activation de déficits antérieurs	(20)	6,2 %	9	9,2 %
Ajustements et rappels d'impôt sur exercices antérieurs	11	(3,5 %)	(11)	(10,5 %)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	35	(10,8 %)	35	34,8 %
Éléments comptabilisés en « Autres Produits et Charges Opérationnels »	60	(18,7 %)	(4)	(4,4 %)
Différences permanentes/Impôts différés non comptabilisés	23	(7,1 %)	22	21,7 %
Charge fiscale réelle	**48**		**105**	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (T.E.I.)		**(14,9 %)**		**104,9 %**

NOTE 12 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en M€)	31/12/2020		31/12/2019	
Variation du besoin en fonds de roulement :		**289**		**(452)**
• *Stocks*	*1 136*		*(269)*	
• *Créances clients*			*(78)*	
• *Dettes fournisseurs*	*(778)*		*(357)*	
• *Autres actifs et passifs*	*(69)*		*253*	
Variation des postes relatifs à l'activité de crédit :				**114**
• *Crédits à la clientèle – Activité de crédit*			*216*	
• *Dettes finançant l'activité de crédit*			*(102)*	
Variation des prêts et avances consentis :		**(134)**		**(213)**
• *Augmentation des prêts et avances consentis* [1]	*(141)*		*(246)*	
• *Diminution des prêts et avances consentis*	*7*		*34*	
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		**(121)**		**(120)**
• *Dividendes versés aux actionnaires de la société mère*				
• *Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées*	*(121)*		*(120)*	
Acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle [2] **:**		**(15)**		**(67)**
• *Acquisitions*	*(28)*		*(109)*	
• *Cessions*	*14*		*42*	
Dette financière nette :		**(2 578)**		**790**
• *Émissions d'emprunts*	*12 528*		*6 747*	
• *Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)*	*(15 106)*		*(5 957)*	
Trésorerie nette :		**4 265**		**3 569**
• *Placements à moins de 3 mois*	*2 879*		*1 393*	
• *Disponibilités*	*1 522*		*2 282*	
• Soldes créditeurs de banque (cf. note 10.6)	(137)		(105)	

(1) En 2019, dont 98 M€ de reclassement de disponibilités en trésorerie soumise à restriction – nouvelle régulation sur les cartes prépayées en Chine.

(2) Les acquisitions et cessions d'intérêts sans prise ou perte de contrôle comprennent principalement les achats de titres auprès des salariés Auchan Holding et ses filiales pour 26 M€ en 2020 et 102 M€ en 2019 compensées par les cessions pour 33 M€.

NOTE 13 LISTE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Liste des sociétés les plus significatives consolidées par la méthode de **l'intégration globale** au 31 décembre 2020

			% intérêt	
Pays	Branche/activité	Sociétés	2020	2019
France	Holding	Auchan Holding SA	100	100
	Retail	Aripay	100	100
		Auchan Retail International	100	100
		Auchan Retail France	99	98
		Auchan Hypermarché et ses filiales	99	98
		Auchan E-commerce France	99	98
		Auchan Carburant	99	98
		Eurauchan	94	94
		Auchan Retail Agro	99	98
		Auchan International Technologie	100	100
		Organisation Internationale des Achats	100	100
		Auchan Supermarché et ses filiales	99	98
		Chronodrive	99	98
	Ceetrus	Ceetrus	100	100
		Ceetrus France et ses filiales	99	98
Belgique		Ceetrus Finance	100	100
Chine continentale	Retail et immobilier	A-Rt Retail Holding	-	71
		Sun Art Retail Group	-	36
Espagne	Retail	Auchan Retail Espagne (fusionnée dans Alcampo)	-	98
		Alcampo et ses filiales	97	98
		Valespaña	3	11
		Zenalco	100	100
		Sabeco et ses filiales	97	98
	Ceetrus	Ceetrus Urban Player Spain et ses filiales	97	98
Italie	Retail	International DrugStore	-	100
	Ceetrus	Ceetrus Italy et ses filiales	100	100
Luxembourg	Retail	Auchan Luxembourg	100	100
		Auchan International	100	100
		Patinvest	100	100
		Christal	100	100
	Ceetrus	Ceetrus Luxembourg et ses filiales	100	100
Hongrie	Retail	Auchan Magyarország et ses filiales	100	100
		Valhungary International	83	84
	Ceetrus	Ceetrus Hungary et ses filiales	100	100
Pologne	Retail	Auchan Polska et ses filiales	100	100
		Valpoland	31	31
	Ceetrus	Ceetrus Polska et ses filiales	100	100
Portugal	Retail	Auchan Portugal et ses filiales	99	99
		Valportugal	28	21
	Ceetrus	Ceetrus Portugal et ses filiales	99	99
Roumanie	Retail	Auchan Roumanie	100	100
	Ceetrus	Ceetrus Romania et ses filiales	100	100

			% intérêt	
Pays	Branche/activité	Sociétés	**2020**	2019
Russie	Retail	Auchan Russie OIIAH et ses filiales	99	99
		Valauchan Russie	66	19
		Valrussie	23	49
		Atak et ses filiales	99	99
	Ceetrus	Ceetrus LLC	99	99
Sénégal	Retail	Senas	100	100
Taïwan	Retail et immobilier	RT Mart International	65	65
Ukraine	Retail	FCAU	100	100
	Ceetrus	Ceetrus Ukraine	100	100
Vietnam	Retail	International Simply Mart	100	100

2.9 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Auchan Holding

Siège social : 40, avenue de Flandre, 59170 Croix

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049 [1], nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe, en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000 [2]

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

[1] Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1049, dont la liste des sites est disponible sur www.cofrac.fr

[2] ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Indicateur	Périmètre	2019	2020	Objectif	Commentaire
Estimation du poids du plastique utilisé dans les sacs de caisse (*en tonnes*)	Auchan Retail hors Pologne, Sénégal	-	5 575		hors Pologne, Sénégal et sacs cabas réutilisables Russie et Ukraine
Eco-conception, deuxième vie des produits et déchets d'exploitation					
Volume total de déchets (*en tonnes*) – HYPER	Auchan Retail	444 933	419 148		hors Sénégal
Volume total de déchets valorisés (*en tonnes*) – HYPER	Auchan Retail	308 585	287 908		hors Sénégal
Taux de valorisation des déchets (*en %*) – HYPER	Auchan Retail	68,1 %	68,7%		hors Sénégal
Volume total de déchets valorisés (*en tonnes*) – SUPER	Auchan Retail	40 237	43 160		hors Ukraine et Roumanie
Part des produits en bois/papier/carton certifiés FSC ou PEFC	Auchan Retail – Direction Produits Worldwide	58 %	61 %	100 % en 2025	périmètre produits gérés par la direction Produits Worldwide
Biodiversité et protection des ressources naturelles					
Consommation totale d'eau (*en m^3*) – Hyper	Auchan Retail	4 471 726	4 259 226		à périmètre constant
Consommation totale d'eau (*en m^3*) – Ceetrus	Ceetrus	1 263 093	1 009 118		à périmètre constant
ÉTABLIR DES RELATIONS D'AFFAIRES RESPONSABLES ET ÉTHIQUES					
La démarche des filières responsables et le partenariat avec les producteurs locaux					
Poids des produits locaux (*en % du CA*)	Auchan Retail	2,4 %	2,5 %		
Nombre de Filières contractualisées	Auchan Retail	488	710		
Des relations d'achat durables avec nos fournisseurs					
Taux de commande rattaché au site de production	Auchan Retail – DPW	93 %	95 %	96 %	périmètre Direction Produits Worldwide. Ce taux ne peut atteindre le score de 100 % en raison d'un petit nombre de commandes qui ne peuvent être passées avec suffisamment d'anticipation par les fournisseurs dans l'outil dédié.
Taux de couverture des sites avec audit social valide	Auchan Retail – DPW	98 %	95 %	98 %	périmètre Direction Produits Worldwide. Un audit social valide atteint le score minimal attendu par l'entreprise sur une durée de deux ans. Pour l'année 2020, les résultats obtenus sur cet indicateur ne sont pas à l'objectif en raison de la crise sanitaire mondiale qui a empêché la réalisation de certains audits prévus mais non réalisables.

Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques [1], nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités [2].
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices [2] et couvrent 21% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2020 et mars 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ six semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 4 mars 2021

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Hervé Chopin
Associé

1. Impacts sur l'emploi local, la santé et la sécurité des consommateurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le bien-être animal, la lutte contre les discriminations, la liberté d'association et le droit de négociation, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, à l'abolition effective du travail des enfants.
2. Auchan Retail Espagne & Portugal, Auchan Retail Pologne.

ANNEXE

INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS ET RÉSULTATS) CONSIDÉRÉES LES PLUS IMPORTANTES

Actions en faveur de la réduction des inégalités
Dispositifs en faveur du dialogue social
Actions en faveur de la santé et du bien-être au travail
Politiques de développement des compétences des collaborateurs
Politiques de réduction des déchets et d'économie circulaire
Actions de réduction du gaspillage alimentaire
Mesures de réduction de l'empreinte environnementale
Dispositifs de lutte contre la corruption
Mesures mises en place pour limiter la propagation du COVID-19
Politique d'achats responsables
Actions en faveur de la qualité nutritionnelle des produits

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET AUTRES RÉSULTATS QUANTITATIFS CONSIDÉRÉS LES PLUS IMPORTANTS

Indicateurs sociaux

Effectif total au 30/09 et répartition par sexe
Taux de turnover des CDI
Part des heures de formation sur le total des heures travaillées
Part des managers issus de la promotion interne
Part des femmes parmi les managers
Taux de salariés en situation de handicap
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt
Taux de gravité des accidents de travail

Indicateurs environnementaux

Consommation d'énergie (électricité et gaz naturel) par m^2
Emissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) par m^2
Evolution de l'intensité carbone des magasins
Taux de valorisation des déchets des hypermarchés

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

(article L.225-37 al.6 du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article L.225-37 al. 6 du Code de commerce, le conseil d'administration d'Auchan Holding, société anonyme dont le siège social est 40, avenue de Flandre – 59170 Croix, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 476 180 625 (la « Société »), a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1. Code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, tel que révisé en janvier 2020 (le « Code AFEP-MEDEF »). Le Code AFEP-MEDEF est consultable au siège social de la Société, sur le site internet de l'AFEP (www.afep.com) ainsi que sur celui du MEDEF (www.medef.com).

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer », les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui ont été écartées par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, sont indiquées en Annexe 1 au présent rapport.

2. Structure de gouvernance de la Société

Jusqu'au 13 février 2020, la Société était administrée sous la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le 13 février 2020, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de modifier la gouvernance de la Société par l'adoption du mode de gestion de la société anonyme à conseil d'administration. Par décisions du conseil d'administration du même jour, Monsieur Barthélémy Guislain, qui était jusqu'alors président du conseil de surveillance, a été nommé président du conseil d'administration de la Société, et Monsieur Edgard Bonte, qui était jusqu'alors président du directoire, a été nommé directeur général de la Société.

3. Composition, fonctionnement et travaux du conseil d'administration et de la direction générale

3.1. Le conseil d'administration et ses organes d'assistance

3.1.1 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

- **Composition du conseil d'administration**

A la date d'établissement du présent rapport, le conseil d'administration de la Société est composé des 6 personnes suivantes :

Identité	Nationalité	Age	Fonction	Nomination	Echéance
M. Barthélémy Guislain	Française	46	Administrateur	13/02/2020	AGOA 2024
			Président du conseil d'administration	13/02/2020	AGOA 2024
AUSSPAR, représentée par M. Thierry Fosseux	Française	58	Administrateur	13/02/2020	AGOA 2024
M. Jérôme Mulliez	Française	53	Administrateur	13/02/2020	AGOA 2024
M. François Poncet	Française	66	Administrateur	13/02/2020	AGOA 2024
M. Didier Leroy	Française	64	Administrateur	13/02/2020	AGOA 2024
M. Ludovic Declercq	Française	42	Administrateur	13/02/2020	AGOA 2024

- **Mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les membres du conseil d'administration**

La liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les membres du conseil d'administration en 2020 est jointe en Annexe 2 au présent rapport.

- **Politique de diversité**

Comme c'était le cas pour l'ancien conseil de surveillance, la politique de diversité du conseil d'administration vise au premier chef à assurer la complémentarité des compétences et des expériences de ses membres pour lui permettre de remplir sa mission au mieux des intérêts de la Société. Ainsi :

- il appartient au conseil de veiller à ce que ses membres disposent de compétences sectorielles (retail, etc.), techniques (financière, etc.) ou managériales (stratégie, etc.) complémentaires ;
- le conseil doit veiller également à une répartition équilibrée de l'âge de ses membres : le plus jeune est actuellement âgé de 42 ans et le plus ancien de 66 ans ; la moyenne d'âge du conseil est actuellement de 54 ans.

- **Formation du conseil d'administration**

Chaque membre du conseil peut, à sa demande, bénéficier des formations relatives aux métiers de la Société qui lui paraissent nécessaires à l'exercice de son mandat. Une ou plusieurs sessions de formation *ad hoc* comprenant des rencontres avec des cadres dirigeants complétées par des visites de sites sont alors organisées.

Une information sur les particularités comptables, financières et opérationnelles de la Société est également organisée, sur demande, pour tout membre du comité finance ou du comité d'audit.

- **Obligation de détention de titres de la Société**

En application des statuts de la Société, chacun de ses membres doit détenir au moins une (1) action de la Société tout au long de son mandat.

- **Missions du conseil d'administration**

Les principales missions du conseil d'administration sont les suivantes :

- déterminer les orientations de l'activité de l'entreprise et veiller à leur mise en œuvre
- arrêter le budget et le plan consolidés de l'entreprise et suivre leur mise en œuvre
- contrôler et arrêter les comptes sociaux et consolidés de l'entreprise
- fixer l'ordre du jour, préparer et convoquer l'assemblée générale des actionnaires
- établir les rapports annuels ainsi que tous autres rapports prévus par les lois et les règlements
- veiller à ce que les actionnaires et les investisseurs disposent d'une information financière fiable et pertinente
- statuer sur les conventions réglementées
- procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- **Délibérations du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu figurant dans la convocation.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, ou réputés tels lorsque la loi permet la participation aux délibérations par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant l'identification et garantissant la participation effective des membres.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Certaines décisions, énumérées par la loi, peuvent également être prises par consultation écrite des administrateurs.

- **Conflits d'intérêts**

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, chaque membre du conseil est tenu de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, dans laquelle il pourrait être impliqué, directement ou indirectement. Le cas échéant, le membre concerné s'abstient de prendre part aux débats et au vote de la délibération correspondante.

- **Travaux du conseil d'administration**

Le conseil d'administration s'est réuni à 15 reprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le taux de participation moyen des membres a été de 100%.

Les principaux sujets abordés, revus ou approuvés par le conseil d'administration au cours de l'exercice ont été les suivants :

Stratégie de l'entreprise	• Examen et approbation du projet de cession, réalisée en octobre 2020, par Auchan Retail International, de l'intégralité de sa participation dans le capital de sa filiale chinoise A-RT Retail Holdings Ltd (elle-même associée majoritaire de Sun Art Retail Group Ltd)
Finance et performance financière	• Examen et arrêté des comptes annuels, sociaux et consolidés, de l'exercice 2019, des comptes consolidés semestriels de l'exercice 2020, et de l'information financière correspondante • Etablissement du budget de l'entreprise • Définition de la politique financière, gestion du bilan et des besoins de financement de l'entreprise • Etablissement des documents sociaux de gestion prévisionnelle • Affectation des résultats • Relations avec les commissaires aux comptes • Autorisations au directeur général en matière de cautions, avals et garanties
Gouvernance	• Autorisation des conventions réglementées • Examen annuel des conventions réglementées préalablement autorisées • Désignation du président du conseil, des membres de ses comités et d'un administrateur référent conformité • Désignation du directeur général
Conformité	• Désignation d'un administrateur référent conformité • Sensibilisation des membres du conseil aux enjeux de la conformité • Examen et suivi de cas en matière de conformité de l'entreprise
Intéressement des collaborateurs aux résultats de l'entreprise	• Politique d'intéressement des collaborateurs aux résultats • Contribution de l'entreprise à la liquidité des fonds d'actionnariat salarié
Communication et dialogue avec les investisseurs et les actionnaires	• Rapports financiers annuel et semestriel • Préparation, convocation et participation à l'assemblée générale

3.1.2 Les organes d'assistance du conseil d'administration

- **Le comité finance**

Le comité finance du conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

- Monsieur François Poncet, qui en est le président ;
- Monsieur Jérôme Mulliez ;
- Monsieur Jean Louis-Clavel.

Le comité finance a pour mission d'assister le conseil d'administration dans son évaluation de la sécurité financière du groupe. A ce titre, les principales attributions du comité finance sont les suivantes :

- évaluer la situation financière, les ratios financiers et la notation financière de la Société et de ses principales filiales par les agences de notation ;
- contribuer, par ses avis et recommandations, à la définition des ratios d'équilibre financier de la Société et du groupe (états consolidés), à la définition de la politique d'apports/retraits de la Société envers ses filiales, à la définition des principes de vigilance en matière de liquidité, de couverture de change, de sûretés et de taux d'intérêt, et à la mise en place de certaines opérations de financement externe par la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le comité finance du conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises.

- **Le comité d'audit**

Le comité d'audit du conseil d'administration est composé des deux administrateurs suivants :

- Monsieur François Poncet, qui en est le président ;
- Monsieur Jérôme Mulliez.

Le comité d'audit exerce la mission prévue par la loi. A ce titre, les principales attributions du comité d'audit sont les suivantes :

- revue, avant le conseil d'administration, des états financiers consolidés de la Société (semestriels et annuels) ;
- revue des principales options de clôture et des changements de méthode comptable significatifs (exemple : nouvelles normes IFRS...) ;
- discussion avec les commissaires aux comptes quant au contrôle interne ;
- revue et validation du plan d'audit annuel réalisé par le département d'audit interne de l'entreprise ;
- préparation du choix des commissaires aux comptes (en cas de renouvellement et de changement) ;
- suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- examen du niveau de couverture des polices d'assurance de la Société et ses filiales ;
- examen de la politique de maîtrise des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et des procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Les commissaires aux comptes sont invités permanents du comité d'audit. Ils participent à l'intégralité de chaque réunion et y présentent leurs conclusions. Et chaque fois que nécessaire, le comité d'audit organise - à l'issue de sa réunion - un huis-clos avec les commissaires aux comptes (hors la présence des représentants de l'entreprise).

Le comité d'audit a mis au point un processus d'auto-évaluation (collectif et individuel) ; les conclusions étant analysées chaque année, lors de la réunion du mois de juin, et adressées par le président du comité au conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le comité d'audit du conseil d'administration s'est réuni en février, en juin, en août et en décembre.

- **L'administrateur référent en matière de conformité**

Par décision du 14 octobre 2020, le conseil d'administration a désigné parmi ses membres Monsieur François Poncet en qualité d'administrateur référent en matière de conformité, c'est-à-dire en matière (i) d'éthique des affaires et (ii) de prévention des risques sociaux, environnementaux et humains avec pour mission de :

- suivre l'efficacité du déploiement du dispositif de conformité anti-corruption au sein de la Société et de ses filiales,
- s'assurer du respect par la Société et ses filiales des principes généraux (i) d'éthique des affaires et (ii) d'atteinte aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

L'administrateur référent en matière de conformité peut bénéficier de toute formation interne ou externe lui permettant d'exercer pleinement sa mission.

- **Les censeurs**

En application des statuts de la Société, l'assemblée générale ordinaire peut procéder à la nomination de censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, le nombre de censeurs ne pouvant être supérieur à trois (3).

Les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts. Ils sont convoqués aux réunions du conseil d'administration. Ils prennent part aux délibérations du conseil avec voix consultative.

L'assemblée générale ordinaire du 13 février 2020 a nommé Monsieur Jean-Louis Clavel en qualité de censeur pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3.2 La direction générale de la Société

- **Mode d'exercice de la direction générale**

Lors de sa réunion du 13 février 2020, le conseil d'administration de la Société a décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société.

Monsieur Barthélémy Guislain exerce donc les seules fonctions de président du conseil d'administration.

Monsieur Edgard Bonte a été nommé directeur général de la Société pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2023.

- **Limitations aux pouvoirs du directeur général par le conseil d'administration**

Le directeur général de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au conseil d'administration ou à l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cadre, le conseil d'administration peut, par ses décisions, ou au sein de son règlement intérieur, limiter les pouvoirs du directeur général.

- **Mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les membres du conseil d'administration**

La liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par le directeur général en 2020 est jointe en Annexe 2 au présent rapport.

4. Obligation de conservation des actions détenues par les mandataires sociaux exécutifs au titre des options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions consenties

La Société n'a pas consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux exécutifs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 II, alinéa 4 du Code de commerce, nous vous informons que les mandataires sociaux exécutifs de la Société sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, au moins 30% des actions attribuées au titre des plans d'attribution gratuites d'actions adoptés par la Société.

5. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les statuts de la Société ne prévoient pas de modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la Société en sus des modalités prévues par la loi.

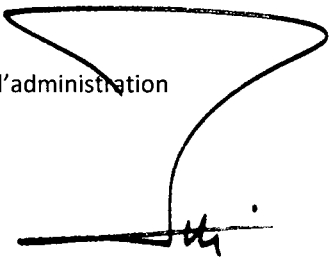
6. Délégations en cours en matière d'augmentation de capital

Est joint en Annexe 3 au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours accordées par l'Assemblée générale dans le domaine des augmentations de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

7. Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale

Au cours de l'exercice écoulé, à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales, aucune convention n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de la Société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et, d'autre part, une société contrôlée par la Société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration



Annexe 1

Recommandations du Code AFEP-MEDEF non retenues

Recommandations Code AFEP-MEDEF	Pratiques de la Société et commentaires
Représentation des salariés au sein du conseil	L'article L.225-27-1 du code de commerce relatif à la représentation des salariés au sein du conseil d'administration oblige les sociétés anonymes qui dépassent certains seuils à prévoir, dans leurs statuts, les modalités de désignation d'administrateurs représentant des salariés au sein de leur conseil de surveillance. La Société ne dépassant pas ces seuils, cette obligation pèse sur sa filiale, la société Auchan Retail International SA, dont le conseil d'administration compte un administrateur représentant les salariés.
Au moins un tiers des membres du conseil doit être indépendant dans les sociétés contrôlées	La Société privilégie la compétence et l'expérience des membres du conseil ainsi que la bonne connaissance du groupe.
Les membres du conseil doivent détenir un nombre d'actions significatif de la société.	Le conseil d'administration étant composé majoritairement de membres familiaux qui, directement ou indirectement, détiennent une participation au capital de la Société, il n'est pas demandé aux membres du conseil d'administration de détenir un nombre significatif d'actions au titre de l'exercice de leurs fonctions.
L'auto-évaluation annuelle du conseil doit être formalisée et communiquée dans le rapport annuel	Le conseil d'administration a procédé de manière informelle à une auto-évaluation qui n'est pas publiée dans le rapport annuel.
Deux tiers des membres du comité d'audit doivent être indépendants	Le comité d'audit du conseil d'administration est composé de deux membres du conseil dont un est indépendant et préside ce comité.

Annexe 2

Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

1. Mandats et fonctions des membres du conseil d'administration

- **Monsieur Barthélémy Guislain**

Nom de la société	Nationalité	Forme juridique	Mandat/Fonction
AUCHAN HOLDING	FRANCE	SAS	Membre et Président du conseil de surveillance (jusqu'au 13/02/2020) Administrateur et Président du conseil d'administration (depuis le 13/02/2020)
MOBILIS	FRANCE	SAS	Président de la société Membre et Président du conseil de surveillance
SURAUMARCHE	FRANCE	SAS	Administrateur et Président de la société
SURCREHOL	FRANCE	SAS	Administrateur et Président de la société
SURHOLKIA	FRANCE	SAS	Administrateur et Président de la société
SURSOPARFIL	FRANCE	SAS	Administrateur et Président de la société
CLARIS France	FRANCE	SAS	Président de la société
CONSOFOND	FRANCE	SAS	Président de la société
SURFIPAR	FRANCE	SAS	Administrateur et Président de la société
ACANTHE	FRANCE	SCA	Gérant et Président du conseil de gérance
CIMOFAT	FRANCE	SCA	Gérant et Président du conseil de gérance
GARGANO	FRANCE	SC	Gérant
GUISLAINVERT	FRANCE	SC	Gérant
SODEREC	FRANCE	SC	Gérant et Président du conseil de gérance
T.S.2 M	FRANCE	SARL	Gérant
VALOREST	FRANCE	SCA	Gérant et Président du conseil de gérance
DE LA PORTE DE LYON	FRANCE	SC	Gérant
KACHGAR	FRANCE	SA	Administrateur et Président du conseil d'administration Directeur général (jusqu'au 09/11/2020)
VIKTOR	FRANCE	SAS	Président de la société
HOLDINEA	FRANCE	SAS	Président de la société
NIKITA	FRANCE	SAS	Président de la société
SC DE ROUBAIX	FRANCE	SC	Gérant
PALLUR	FRANCE	SAS	Président de la société
MOBILIZ'YOU	FRANCE	SAS	Président de la société
ACADIE	FRANCE	SA	Administrateur
SURESTAG	FRANCE	SAS	Administrateur
SURLEBRICO	FRANCE	SAS	Administrateur
SURTAPIMA	FRANCE	SAS	Administrateur
CONSOBIS	LUXEMBOURG	SA	Administrateur et Président du conseil d'administration
CLARIS NV	PAYS-BAS	NV	Membre du Conseil de surveillance

- **Monsieur François Poncet**

Nom de la société	Nationalité	Forme juridique	Mandat/Fonction
AUCHAN HOLDING	FRANCE	SA	Administrateur (référent conformité) Membre et Président du comité finance Membre et Président du comité d'audit
MOBILIS	FRANCE	SAS	Membre du comité opérationnel
KLOPMAN INTERNATIONAL	ITALIE	SARL	Administrateur

- **Monsieur Jérôme Mulliez**

Nom de la société	Nationalité	Forme juridique	Mandat/Fonction
AUCHAN HOLDING	FRANCE	SA	(jusqu'au 13/02/2020) Membre du conseil de surveillance Membre du comité d'audit (depuis le 13/02/2020) Administrateur Membre du comité d'audit Membre du comité finance
ACANTHE	FRANCE	SCA	Gérant
CIMOFAT	FRANCE	SCA	Gérant
GROUPE ADEO	FRANCE	SA	Administrateur (référent conformité)
HOLMET	FRANCE	SAS	Administrateur et Président de la société
JERBLUEMOON	FRANCE	SC	Gérant
JUBLUEMOON	FRANCE	SC	Gérant
LEROY MERLIN France	FRANCE	SA	Membre du conseil de surveillance
SODEREC	FRANCE	SC	Gérant
SOPARTHLON B	FRANCE	SCA	Membre et Président du conseil de surveillance
SURHOLYMPIADES	FRANCE	SAS	Administrateur et Président de la société
SURSOPARFIL	FRANCE	SAS	Directeur général
TEXO	FRANCE	SAS	Administrateur et Président de la société
VALMA	FRANCE	SCA	Membre et Président du conseil de surveillance
VALOREST	FRANCE	SCA	Gérant
MALIKA	FRANCE	SC	Gérant
KACHGAR	FRANCE	SA	Directeur général délégué (jusqu'au 09/11/2020) Administrateur Directeur général (depuis le 10/11/2020)
SURBOLEM	FRANCE	SAS	Administrateur
AUSTELL FINANCIERE	LUXEMBOURG	SA	Administrateur et Président du conseil d'administration
WISTARIA	LUXEMBOURG	SA	Administrateur et Président du conseil d'administration
SOPARCHAN	BELGIQUE	SCRL	Administrateur délégué Administrateur et Président du conseil d'administration
IDCB	BELGIQUE	SA	Administrateur et Président du conseil d'administration
BIOPARTICIPATIONS	BELGIQUE	SA	Président du conseil d'administration Administrateur
BLUE LOTUS INVESTMENT	BELGIQUE	SA	Administrateur (jusqu'au 23/11/2020)
MUTATIS	BELGIQUE	SA	Administrateur
KUTTER-COMMANDITE	LUXEMBOURG	SARL	Gérant
GREENLAND	BELGIQUE	SA	Administrateur délégué Administrateur et Président du conseil d'administration
FILUNOR	LUXEMBOURG	SA	Administrateur et Président du conseil d'administration
AUBUSSON HOLDING	LUXEMBOURG	SA	Administrateur et Président du conseil d'administration
CLARIS NV	PAYS-BAS	NV	Directeur général
MAC MARKETING ADVERTISING CONSULTANTS BV	PAYS-BAS	BV	Directeur non-exécutif
WOELSEWAARD BV	PAYS-BAS	BV	Directeur non-exécutif
CLARIS BV	PAYS-BAS	BV	Directeur non-exécutif
SURAMAC	FRANCE	SAS	Président
SURFIPAR	FRANCE	SAS	Administrateur et Président
AUSTELL ASIA	SINGAPOUR	PTE.Ltd	Gérant
FOURMY	SINGAPOUR	PTE.Ltd	Gérant
BOOSTER4BUSINESS	SINGAPOUR	PTE.Ltd	Gérant
JERBLUEMOON	GRANDE-BRETAGNE	LTD	Gérant
JUBLUEMOON	GRANDE-BRETAGNE	LTD	Gérant

- **Monsieur Didier Leroy**

Nom de la société	Nationalité	Forme juridique	Mandat/Fonction
AUCHAN HOLDING	FRANCE	SA	Administrateur
EUTELSAT	FRANCE	SA	Administrateur
TOYOTA MOTOR EUROPE	BELGIQUE	SA	Administrateur
TOYOTA TSUSHO CORPORATION	JAPON	SA	Administrateur
ALIAXIS	BELGIQUE	SA	Administrateur

- **Monsieur Thierry Fosseux**

Nom de la société	Nationalité	Forme juridique	Mandat/Fonction
AUCHAN HOLDING	FRANCE	SA	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 13/02/2020) elle-même Administrateur (depuis le 13/02/2020)
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	FRANCE	SA	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur
GROUPE ADEO	FRANCE	SA	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur
SCI THIPIEDOU	FRANCE	SCI	Gérant
AUSREAL	LUXEMBOURG	SA	Représentant permanent de la société AUSSPAR, Administrateur de DAMBURG, elle-même Administrateur d'AUSREAL
DAMBURG	BELGIQUE	SA	Représentant permanent de la société AUSSPAR, elle-même Administrateur
ASTRID MANAGEMENT	BELGIQUE	SA	Représentant permanent de la société AUSSPAR, Administrateur de DAMBOURG, elle-même Administrateur d'ASTRID MANAGEMENT

- **Monsieur Ludovic Declercq**

Nom de la société	Nationalité	Forme juridique	Mandat/Fonction
AUCHAN HOLDING	FRANCE	SA	Administrateur
SURAMAC	FRANCE	SAS	Administrateur
SURHOLKIA	FRANCE	SAS	Administrateur
SURCREHOL	FRANCE	SAS	Administrateur
HOLMET	FRANCE	SAS	Administrateur
TEXO	FRANCE	SAS	Administrateur
BUNSCHA INTERNATIONAL	FRANCE	SA	Administrateur
ACANTHE	FRANCE	SCA	Gérant
CIMOFAT	FRANCE	SCA	Gérant
VALOREST	FRANCE	SCA	Gérant
SODEREC	FRANCE	SC	Gérant
MELTING POINT	FRANCE	SAS	Directeur général
THE FIELD	FRANCE	SAS	Membre et Président du conseil de surveillance
CLARIS NV	PAYS-BAS		Membre du conseil de surveillance

- **Monsieur Jean-Louis Clavel**

Nom de la société	Nationalité	Forme juridique	Mandat/Fonction
AUCHAN HOLDING	FRANCE	SA	(jusqu'au 13/02/2020) Membre du conseil de surveillance Membre et président du comité d'audit (depuis le 13/02/2020) Censeur Membre du comité finance du conseil d'administration

2. Mandats et fonctions du directeur général

- **Monsieur Edgard Bonte**

Nom de la société	Nationalité	Forme juridique	Mandat/Fonction
AUCHAN HOLDING	FRANCE	SA	Membre et Président du directoire (jusqu'au 13/02/2020) Directeur général (depuis le 13/02/2020)
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	FRANCE	SA	Administrateur et Président du conseil d'administration Directeur général
AUCHAN INTERNATIONAL TECHNOLOGY	FRANCE	GIE	Administrateur unique Représentant permanent d'AUCHAN HOLDING, elle-même Administrateur
AUCHAN RETAIL FRANCE	FRANCE	SAS	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, elle-même Président de la société, Administrateur et Président du Conseil d'administration
SOFINEX	FRANCE	SAS	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, elle-même Président de la société (jusqu'au 28/12/2020)
SOGEPAR	FRANCE	SAS	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL, elle-même Président de la société
SOPARALINEA	FRANCE	SAS	Représentant permanent d'AUCHAN HOLDING, elle-même Président de la société (jusqu'au 03/11/2020)
ORGANISATION INTRA-GROUPE DES ACHATS	FRANCE	SAS	Président
CHRONODRIVE	FRANCE	SAS	Représentant permanent d'AUCHAN RETAIL FRANCE, elle-même Président de la Société, Administrateur et Président du Conseil d'administration
IDS INTERNATIONAL DRUGSTORE ITALIA	ITALIE	SRL	Administrateur et Président du Conseil Directeur Général (jusqu'au 31/07/2020)
RT MART INTERNATIONAL	TAIWAN	LTD	Représentant permanent de MONICOLE EXPLOITATIEMAATSCHAPPIJ, elle-même Administrateur de la société Président du Conseil
A-RT RETAIL HOLDINGS LIMITED	HONG KONG	LTD	Administrateur (jusqu'au 19/10/2020)
SUN ART RETAIL GROUP LIMITED	HONG KONG	LTD	Administrateur non-exécutif (jusqu'au 19/12/2020)
AUCHAN RUSSIE	RUSSIE	SARL	Président du Conseil d'administration
ROYAN IMMO	FRANCE	SARL	Gérant (jusqu'au 15/07/2020)
FOR MAGIC REASONS	FRANCE	SA	Administrateur
SCI LA CONRNICHE	FRANCE	SCI	Gérant Associé indéfiniment responsable
VOLUMIQ SOFTWARE	FRANCE	SAS	Président
LE PRINTANIA	FRANCE	SARL	Gérant
VILLA ROSARIENNE	FRANCE	SARL	Gérant
SCI DU CROISE	FRANCE	SCI	Gérant Associé indéfiniment responsable
LEZENNES IMMO	FRANCE	SARL	Gérant (jusqu'au 15/07/2020)
VILLA SAINT MICHEL PARC DES PROMENADES	FRANCE	SARL	Liquidateur
ILE DE FRANCE IMMO	FRANCE	SARL	Gérant (jusqu'au 15/07/2020)
GREENLAND	BELGIQUE	SA	Administrateur
EMKB	BELGIQUE	SPRL	Gérant
INMOSULNEI	ESPAGNE	SA	Administrateur et Président du conseil d'administration (jusqu'au 10/03/2020)

Annexe 3

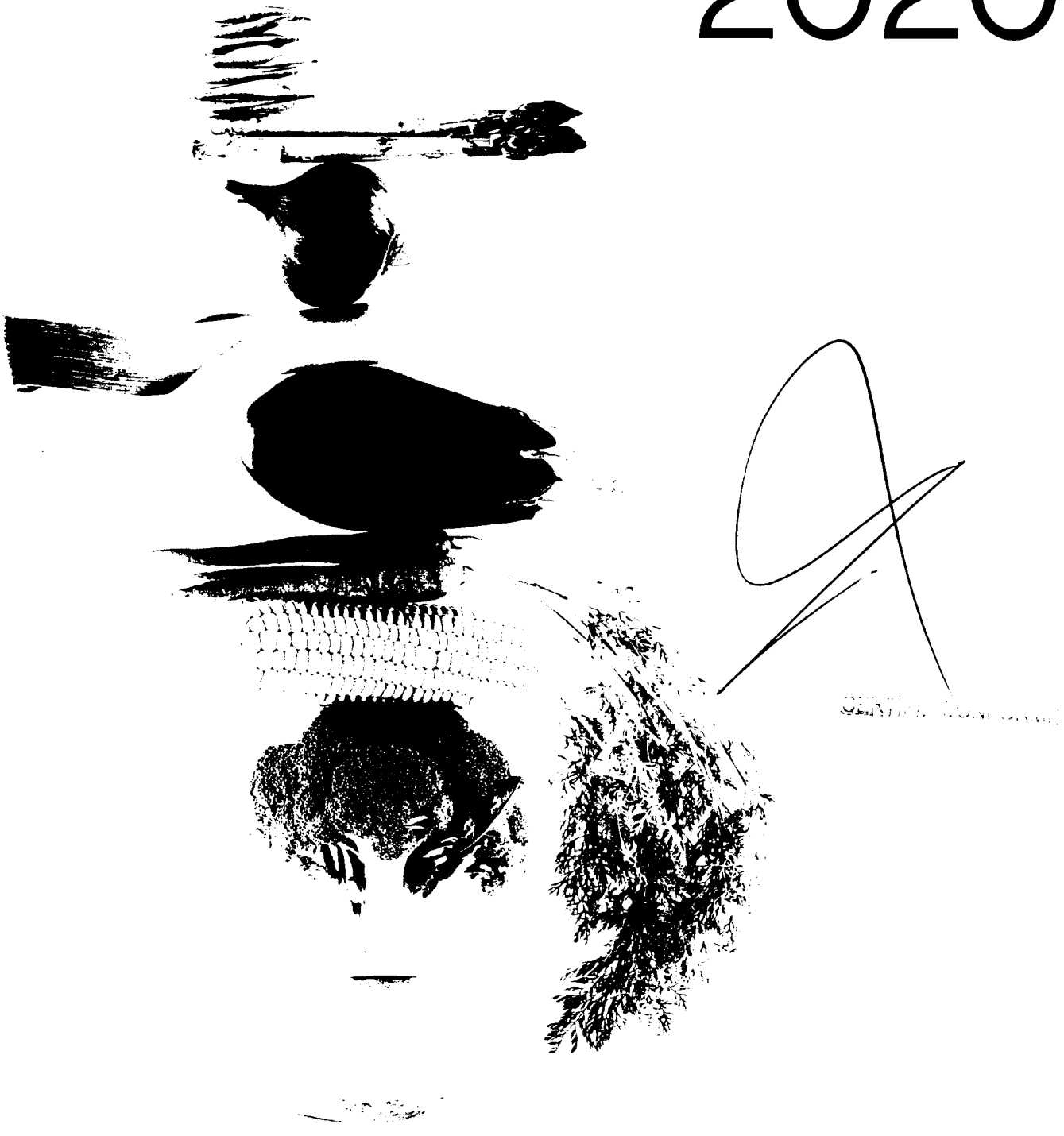
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital

Date de l'assemblée générale ayant délégué sa compétence	Portée de la délégation	Montant maximum de l'augmentation de capital	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

AuchanHolding

RAPPORT FINANCIER ANNUEL & DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2020



PROFIL DU GROUPE 2

1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS D'AUCHAN HOLDING 11

Déclaration du responsable du rapport financier 12

1.1 Faits marquants et principales variations de périmètre 13
1.2 Activités et résultat 15
1.3 Responsabilité sociétale de l'entreprise 19
1.4 Événements post-clôture 19
1.5 Perspectives 19

2 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 21

2.1 Introduction 22
2.2 L'identification des principaux enjeux RSE via la cartographie des risques 25
2.3 Proposer une offre alimentaire saine, de qualité et responsable 28
2.4 S'engager avec des collaborateurs passionnés 35
2.5 Limiter l'impact environnemental de nos activités 52
2.6 Établir des relations d'affaires responsables et éthiques 62
2.7 Méthodologie 68
2.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 71
2.9 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière 76

3 GESTION DES RISQUES 79

3.1 Facteurs de risques 80
3.2 Gestion des risques financiers 80
3.3 Procédures de contrôle interne 81
3.4 Plan de vigilance 83

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 95

4.1 Comptes consolidés 96
4.2 Notes annexes aux comptes consolidés 103
4.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 164

AuchanHolding

Auchan Holding réunit 2 entreprises qui exercent des métiers complémentaires : Auchan Retail, commerçant nouvelle génération ; Ceetrus, qui développe et anime des lieux de vie et des commerces durables et intelligents.

Avec le soutien de Auchan Holding, chaque métier renforce ses positions sur son cœur de marché par une approche responsable, en engageant des transformations profondes pour accomplir leur vision, grâce à leurs 180 560 collaborateurs.

Auchan Holding détient également une participation de 49,4 % dans Oney Bank, qui bénéficie depuis 2019 de l'expertise conjointe de BPCE et Auchan Holding afin d'accélérer sa croissance et de développer sa présence en Europe dans les solutions de paiement, de financement et d'identification digitale.

Auchan | RETAIL

Présent dans 13 pays, **Auchan Retail** réunit tous les formats physiques du commerce alimentaire (hypermarché, supermarché, proximité) avec 1 985 points de contact augmentés par toutes les nouvelles solutions digitales de commerce (*click & collect*, *drive*, livraison à domicile, etc.). **Auchan Retail** place le client au cœur de toutes ses orientations afin de répondre à ses attentes en termes d'offre grâce à des produits exclusifs, de qualité et au meilleur prix et des solutions de courses phygitales, qui conjuguent les atouts du magasin physique et ceux de l'écosystème digital. Commerçants nouvelle génération, acteurs du bon, du sain et du local, les 179 590 collaborateurs de **Auchan Retail** contribuent, par une approche responsable avec les clients, les agriculteurs et les fournisseurs, à permettre à tous de vivre mieux en mangeant mieux.

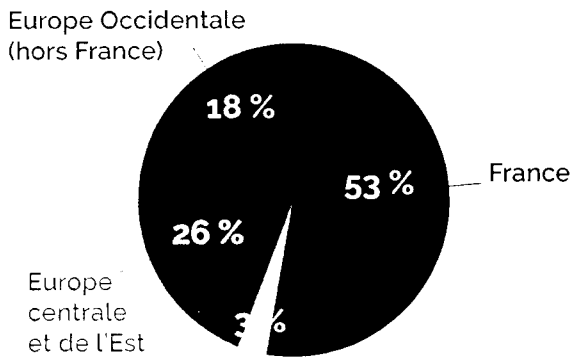
CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES
32 Md€

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

Auchan \| RETAIL	CEETRUS
98,5 %	1,5 %

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Présence dans 14 pays
SUR 3 CONTINENTS

Ceetrus poursuit son évolution de foncière commerciale à développeur immobilier mixte. **Ceetrus** se donne pour mission de contribuer à développer le lien social qui animera la ville de demain en créant des lieux de vie et de commerce durables, connectés et animés. Cette évolution se concrétise d'abord au profit des sites commerciaux existants. Avec pour objectif d'en renforcer leur valeur et leur attractivité pour contribuer au succès de ses commerçants et partenaires, **Ceetrus** réinvente les sites commerciaux en y intégrant logements, bureaux, loisirs et infrastructures urbaines. Observateur de la ville, l'entreprise agit également dans le cadre de nouveaux programmes pour apporter à chaque territoire une solution urbaine globale et sur mesure. L'entreprise compte 970 collaborateurs.

Depuis le 22 octobre 2019, **Auchan Holding** a cédé 50,1 % du capital de Oney Bank à BPCE, qui consolide cette entité depuis cette date. **Oney Bank** bénéficie de l'expertise conjointe de BPCE et **Auchan Holding** afin d'accélérer sa croissance et de développer sa présence en Europe dans les solutions de paiement, de financement et d'identification digitale. Une banque digitale de proximité viendra compléter l'offre client.

180 560
COLLABORATEURS

dont **108 793** collaborateurs actionnaires

AUCHAN RETAIL
179 590
Collaborateurs

CEETRUS
970
Collaborateurs

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT
2020
708 M€

EBITDA[1] :
2020
1 949 M€

ENDETTEMENT FINANCIER NET
2020
2 158 M€

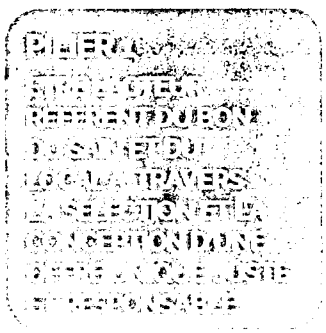
(1) L'EBITDA se définit comme le résultat courant d'exploitation excluant les autres produits et charges d'exploitation, les amortissements, les dépréciations et les provisions.

Auchan | RETAIL : NOS AMBITIONS

Transitions alimentaire, digitale, environnementale ou économique, la grande distribution est aujourd'hui bousculée. Pour répondre plus entièrement aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens, Auchan Retail transforme en profondeur son modèle économique et ses pratiques en prenant en compte deux entrants majeurs : le phygital et une attention plus forte au bien-manger et à la planète.

Avec son projet d'entreprise, il s'agit d'une part de redéfinir la vocation du magasin et son fonctionnement au sein de sa zone de vie pour améliorer la qualité de vie des habitants et, d'autre part, de redéfinir son offre et sa raison d'être de commerçant responsable.

AUCHAN 2022 S'ARTICULE AUTOUR DE **DEUX PILIERS** ET **DEUX LEVIERS** INDISSOCIABLES.



Auchan Retail va au-delà du rôle traditionnel du distributeur et devient un concepteur et un sélectionneur de produits de manière à proposer une offre unique aux consommateurs :

- **Sélectionneur** d'une offre basée sur la variété des goûts, la nutrition, la production locale, les tendances culinaires, la traçabilité et la plus grande transparence. Afin de devenir la référence pour les consommateurs en quête d'une alimentation d'origine locale et variée, **Auchan Retail** accélère le référencement de produits locaux. L'entreprise prend des engagements fermes en matière de respect de l'environnement ou de bientraitance animale, notamment grâce à des partenariats agricoles exigeants, durables, équilibrés et justes en partage de valeur avec les producteurs. La pédagogie et la transparence sur la qualité nutritionnelle des produits sont également développées.
- **Concepteur** avec ses clients et ses partenaires d'une offre de produits Auchan alimentaires et non-alimentaires rassurante et responsable. Cela se traduit par la redéfinition de la composition de ses produits à marque propre en s'appuyant notamment sur les recommandations d'experts, les avis et les notations clients ainsi que la sélection rigoureuse des fournisseurs.

Doubler le nombre de produits locaux en vente dans les magasins

1 200 filières agricoles responsables à travers le monde

100 % des produits à marque Auchan porteurs d'un label nutritionnel

Auchan Retail fait évoluer ses implantations physiques et redéfinit leur vocation en élargissant notamment le rôle de l'hypermarché. Ainsi, **Auchan Retail** veut :

faire de ses hypermarchés des plateformes locales ouvertes à des partenaires (producteurs, enseignes spécialisées) en les accueillant sur ses surfaces de vente ; mais aussi des plateformes de stockage, de préparation et de fabrication afin d'approvisionner les autres points de contact Auchan, du supermarché au *click & collect* de centre ville, au sein d'une même zone de vie ;

devenir le premier acteur local de chaque zone de vie où il est présent en créant des parcours de courses et des services innovants pour les habitants afin d'anticiper ainsi leurs envies et leurs besoins.

Doubler le chiffre d'affaires réalisé hors des hypermarchés et supermarchés (vs 2018)

LEVIER 1
DES COLLABORATEURS PASSIONNÉS

Pour atteindre ses ambitions, **Auchan Retail** peut s'appuyer sur l'engagement de 179 590 collaborateurs à travers le monde. **Auchan Retail** les accompagne en veillant au sens et à la cohérence de toutes ses actions dans chacun des pays. En ce sens, il développe les compétences de chacun, l'ouverture au client et au local, et la passion du produit, au sein d'une organisation alignée et exigeante, qui sait prioriser et renoncer.

LEVIER 2
LA RSE INCARNÉE PAR SES COLLABORATEURS

La démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise est au cœur du projet « Auchan 2022 » puisqu'elle est un levier essentiel à sa réussite.

Elle pose 3 engagements prioritaires :

- Promouvoir la bonne alimentation et lutter contre le gaspillage alimentaire
- Lutter contre la pollution plastique
- Maîtriser son empreinte carbone

OBJECTIFS 2022

100 % des emballages pour les produits à marque Auchan **réutilisables, recyclables ou compostables**.

Suppression dès que possible des plastiques des rayons fruits et légumes et métiers de bouche.

- 25 % de consommation énergétique en magasin (vs. 2014)

50 % de l'approvisionnement **en énergie décarbonée**

- 20 % d'émissions carbone des transports de nos marchandises

Pour soutenir la mise en œuvre de Auchan 2022, Auchan Retail place l'excellence opérationnelle au cœur de l'entreprise grâce au déploiement de la démarche « Renaissance » en parallèle de son projet d'entreprise. Afin de restaurer les résultats économiques et retrouver des marges de manœuvre, **Auchan Retail** a lancé dans l'ensemble de ses pays une démarche, nommée **« Renaissance »,** qui contribue à focaliser le fonctionnement de l'entreprise vers l'excellence opérationnelle, à rendre l'entreprise plus agile et à dégager les ressources nécessaires au déploiement de son projet d'entreprise. L'objectif à 2022 est de réaliser 1,1 Md€ d'économies par rapport à 2018.

CEETRUS
with citizens • for citizens

Ceetrus agit continuellement et plus encore aujourd'hui, pour réinventer ses sites commerciaux et construire en collaboration avec les acteurs et partenaires locaux de nouveaux quartiers de vie. La situation inédite de l'année 2020 montre la nécessité d'adapter nos modes de vie et de fonctionnement. Transformer l'existant, créer des lieux de vie et favoriser les connexions humaines est une urgence à laquelle **Ceetrus** s'attelle depuis plusieurs mois.

Après plus de 10 ans de croissance ininterrompue des revenus, la crise sanitaire a impacté de manière importante les résultats de **Ceetrus** en 2020. Mais au-delà des résultats, la période a été source de mobilisation et de fierté collective. Dans la crise, l'identité **Ceetrus**, faite d'innovation et de solidarité, a été à la manœuvre, avec le lancement de plus d'une cinquantaine d'initiatives au service des commerçants et des habitants, déployées avec rapidité en France et à l'international (« Aushopping drive » mutualisés, transformation de parkings en cinémas...). **Ceetrus** a également fait preuve de solidarité avec l'effort consenti sur les loyers et de nombreuses initiatives pour soutenir les commerçants et les habitants : en France, la création d'un fonds de solidarité inter-enseignes ou l'ouverture d'espaces d'accueil solidaires dans les centres commerciaux pour les femmes victimes de violences conjugales ; en Italie, avec la rénovation d'un pavillon de l'hôpital Sacco de Milan et l'aménagement d'une unité de soins intensifs en partenariat avec la ville en moins de 60 jours ; en Roumanie, avec l'installation d'un hôpital temporaire en partenariat avec **Auchan Retail** et Leroy Merlin. Ces initiatives lancées durant cette période reflètent la mobilisation en cours chez **Ceetrus** pour devenir un acteur de référence du marché, en portant une vision renouvelée de la ville et du Retail, faite de mixité des usages et d'engagement d'impact positif. Les équipes **Ceetrus** se sont mobilisées dans cette crise inédite. Les impacts de nos décisions sont conséquents, mais il était primordial d'accompagner nos commerçants et partenaires. **Ceetrus** reste cohérent avec sa Vision et a montré sa capacité de résilience et d'innovation.

Modèle d'affaires Auchan | RETAIL

Auchan, enseigne emblématique de la démocratisation de la consommation, poursuit son ambition historique : améliorer la qualité de vie des habitants.

TENDANCES SECTORIELLES

Transition alimentaire :
Alimentation saine et durable

Traçabilité de la chaîne alimentaire

Nouveaux comportements alimentaires

Transition écologique :
Changement climatique

Impact environnemental des activités

Bientraitance animale

Transition digitale :
Digitalisation des modes de consommation

Personnalisation de l'expérience de course

Transition économique :
Prix accessibles au plus grand nombre

Crise pandémique COVID-19, accélérateur de tendances

ATOUTS

Une présence multiformat adaptée aux besoins des clients. Des services et applications digitales innovantes

- Une présence dans 13 pays
- 1985 points de contacts physiques, complétés de services digitaux

Une structure économique et financière solide

- Un actionnariat familial pérenne
- Une démarche d'excellence opérationnelle dans tous les pays baptisée "Renaissance"

Des collaborateurs engagés

- 179 590 collaborateurs
- 108 352 collaborateurs actionnaires
- Part des femmes managers : 50,3 %
- Part des salariés en situation de handicap : 3,9 %

Un ancrage local fort. Des relations constructives avec nos partenaires (fournisseurs, industriels, etc.) et en particulier avec le monde agricole

- 710 filières agricoles responsables dans le monde à fin 2020

Une offre MDD alimentaire et non-alimentaire, avec des produits exclusifs, déployés dans l'ensemble des pays

AUCHAN

2 PILIERS STRATÉGIQUES

Être l'acteur référent du bon, du sain et du local à travers la sélection et la conception d'une offre unique, juste et responsable



2 LEVIERS CLÉS

Des collaborateurs passionnés

Sourcing/ Approvisionnement — Logistique

- Partenaires Filières agricoles responsables
- Producteurs locaux / Agriculteurs
- Fournisseurs des produits à marque propre Auchan
- Partenaires industriels

Cette ambition se traduit par le projet d'entreprise Auchan 2022 qui fédère l'ensemble de ses parties prenantes autour de sa vision de commerçant engagé pour la société et la planète.
La crise sanitaire de la Covid-19 a pleinement justifié les axes définis dans le projet.

2022

Être créateur de liens et d'expérience pour améliorer la qualité de vie des habitants



La RSE incarnée par l'entreprise et ses collaborateurs



Magasins et services digitaux, entrepôts et activités du siège

- Clients / Habitants
- Collaborateurs
- Partenaires sociaux
- Partenaires commerciaux
- Autorités locales, nationales et internationales
- Investisseurs
- Associations
- ONG

CRÉATION DE VALEUR

Des résultats financiers 2020 en progression

- **Chiffre d'affaires : 31,6 Md€**
- **Digital : 7 % du chiffre d'affaires (+ 40 % en un an)**
- **Ebitda : 1,6 Md€ (+27 %)**
- **Économies réalisées dans le cadre du programme Renaissance : 425 M€**
- **Amélioration de la notation Standard & Poors « BBB-perspectives stables »**

Un capital social préservé

- Indice d'engagement des collaborateurs : **81 %** **(+ 7 points vs. 2018)**
- **Part de CDI sur l'effectif total : 93 %**
- **Part des collaborateurs ayant suivi une formation : 87 %**
- Taux de promotion interne non-managers devenus **managers : 29 %**

Une offre responsable au service de la satisfaction client

- Part des produits MDD dotés d'un label nutritionnel **sur le packaging : 45 %**
- Net promoter score : **42** (en place dans 9 pays)

Des engagements environnementaux renforcés

- Consommation énergétique en magasin vs. 2014 : **- 23,7 %**
- Consommation d'électricité renouvelable en % **de la consommation globale d'électricité : 17 %**

Des progrès reconnus par les agences de notation extra-financières

- Vigéo : Note **49** (+ 12 points vs. 2018)
- CDP : Notation **B** (C en 2019)

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Promouvoir la bonne alimentation

Lutter contre le gaspillage alimentaire et lutter contre la pollution plastique

Réduire notre empreinte carbone

Nos engagements sociaux

Modèle d'affaires

CEETRUS
with citizens • for citizens

Après avoir identifié les besoins du territoire dans une démarche d'écoute et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, Ceetrus co-crée et développe des solutions urbaines globales et sur-mesure, alliant zones commerciales, résidences, bureaux et infrastructures urbaines

Urbaniste citoyen de l'immobilier mixte, Ceetrus veille à construire des lieux de vie connectés à la ville et assurant les fonctions urbaines modernes

Aménager
Développer
Restructurer
#Développement
#Promotion
#Urbanisme







Arbitrer
Céder
#Asset



Exploiter
Gérer
Apporter de la valeur d'usage
#Commerce
#Property
#Exploitation

Ceetrus investit dans des projets créateurs de valeur et porteurs de sa Vision 2030

Gestionnaire responsable de patrimoine, Ceetrus valorise et sécurise ses actifs immobiliers pour en maintenir la qualité et en accroître la performance

Au-delà de la gestion traditionnelle des sites (gestion des charges locatives, gestion technique patrimoniale, commercialisation, gestion des baux), **Ceetrus anime les lieux de commerce,** de loisirs, de culture et de vie invitant à vivre une expérience visiteur enrichissante **et différente, grâce à des offres et des services adaptés** et innovants **Ceetrus développe** des relations entre les acteurs du territoire et anime les lieux avec les communautés qui engagent des projets locaux et **proposent** des initiatives citoyennes

Dans ce contexte inédit, Ceetrus a été amené à réfléchir, imaginer et concevoir des solutions à impacts positifs pour les **consommateurs, les habitants, les élus, les acteurs associatifs** et les partenaires professionnels. Le désir de repenser les sites **existants et contribuer à changer les villes et quartiers pour** ceux et avec ceux qui y vivent est primordial. Derrière ces **opportunités se cachent autant de nouveaux marchés, qui sont** d'importants relais de croissance qui peuvent permettre à **l'entreprise de diversifier ses revenus et ceux des enseignes partenaires. L'entreprise mène donc cette réflexion afin** d'animer, régénérer et transformer des sites en nouveaux lieux **de vie pour le mieux-vivre ensemble.**

Volet économique

297 centres commerciaux gérés
2,3 millions m² de galeries gérés
1 milliard de visiteurs par an
10 700 partenaires commerçants

Volet environnement

6 % baisse de la consommation totale par m² depuis 2014 (1)
45 % de la valeur du patrimoine **certifiée ou en cours de certification** BREEAM in use
74 % des projets sont certifiés ou en cours de certification en BREEAM new building depuis 2012
92 % des sites ont un arrêt de transports en commun à moins de 300 mètres

Volet RH

970 collaborateurs
60 % de managers femmes

Volet sociétal

7 000 animations (forum de l'emploi, sensibilisation environnementale, prévention santé, collecte caritative)

· **2 500** parties prenantes consultées au cours de plus de **300** ateliers de co-constructions

· Don de matériel et de plus de **3 M€** aux hôpitaux européens pour faire face à la pandémie

· Accompagnement humain et don de plus de **300 000€** pour aider l'entreprenariat et des associations à but non lucratif

(1) Avec la fermeture temporaire de plus de 90 % des enseignes des galeries commerciales Ceetrus lors de confinements successifs, la pandémie de la Covid-19 a anormalement impacté les consommations d'énergies notamment. Il s'agit donc du chiffre 2019, représentatif de la trajectoire.

RÉPARTITION DU CAPITAL D'AUCHAN HOLDING

98 %
ACTIONNARIAT FAMILIAL

2 %
ACTIONNARIAT SALARIÉ



AuchanHolding

Entreprise non cotée associant un actionnariat familial et salarié, Auchan Holding réunit 2 entreprises complémentaires, **Auchan Retail** et Ceetrus, et une détient une participation de 49,4 % dans Oney Bank aux côtés de BPCE depuis 2019.

100 % — Auchan RETAIL

100 % — CEETRUS with citizens • for citizens

49,4 %

NOS IMPLANTATIONS PHYSIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2020

	AUCHAN RETAIL					CEETRUS
	Hypermarchés	Supermarchés	Proximité	Digital[1]	TOTAL	TOTAL
FRANCE	**136**	**282**	**43**	**161**	**622**	**83**
Espagne	61	85	164	0	310	32
Portugal	31	23	29	0	83	12
Luxembourg	2	1	5	4	12	4
Italie	0	0	0	0	0	52
EUROPE OCCIDENTALE (HORS FRANCE)	**94**	**109**	**198**	**4**	**405**	**100**
Pologne	72	27	16	0	115	24
Hongrie	19	6	0	4	29	18
Roumanie	31	8	407	31	477	24
Russie	63	193	0	0	255	40
Ukraine	17	7	0	2	26	8
Tadjikistan	0	1	0	0	1	
EUROPE CENTRALE ET DE L'EST	**202**	**241**	**423**	**37**	**903**	**114**
Taïwan	20	0	2	0	22	
ASIE	**20**	**0**	**2**	**0**	**22**	
Sénégal	1	18	13	1	33	
AFRIQUE	1	18	13	1	33	
TOTAL	453	650	679	203	**1 985**	297

(1) Drive, Auchan Piétons, etc.

PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS AUCHAN HOLDING 2020

6 mars 2020

Auchan Holding publie ses résultats annuels 2019. La rentabilité de **Auchan Holding** continue de s'améliorer (hors exceptionnels) grâce au redressement confirmé des performances de **Auchan Retail**

22 avril 2020

Auchan Holding a procédé avec succès à l'émission d'une obligation d'un montant d'**1 Md€** à maturité 29 janvier 2026. Cette obligation porte un coupon annuel de 2,875 %.

6 juillet 2020

Auchan Holding a procédé avec succès à la mise en place d'un financement type Schuldschein d'un montant de **291,5 M€** à maturité moyenne de 3,5 ans.

19 octobre 2020

Auchan Retail cède sa filiale chinoise **SunArt** à son partenaire **Alibaba. Auchan Retail** réaffirme ainsi sa volonté d'accélérer le déploiement de son projet d'entreprise **Auchan 2022** sur ses implantations actuelles. Par cette cession d'un montant d'environ **3 Mds€**, il disposera ainsi des moyens financiers pour se désendetter, pour saisir toute opportunité pertinente sur ses marchés et pour se développer dans de nouveaux pays.

28 août 2020

Auchan Holding publie ses résultats semestriels 2020. Malgré la crise sanitaire, la rentabilité de **Auchan Holding** progresse, portée par l'amélioration très significative des performances de **Auchan Retail**

21 juillet 2020

Auchan Holding a conclu avec succès un Schuldschein pour un nominal de **256,5 M€** en 3 souches aux échéances 2023 (202,5 M€), 2025 (36 M€) et 2027 (18 M€) complété en octobre 2020 par une souche de **35 M€** à échéance 2030.

17 novembre 2020

Auchan Holding a procédé avec succès à une opération de rachat d'obligations existantes pour un total de 1.591 Md€ visant à la gestion proactive de ses financements.

1

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS D'AUCHAN HOLDING

Déclaration du responsable du rapport financier		12
1.1	Faits marquants et principales variations de périmètre	13
1.2	Activités et résultat	15
1.3	Responsabilité sociétale de l'entreprise	19
1.4	Événements post-clôture	19
1.5	Perspectives	19

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

FAIT À CROIX, LE 3 MARS 2021

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Edgard Bonte

Directeur général d'Auchan Holding SA

Un rapport de gestion sur les comptes annuels de la société Auchan Holding S.A. est également établi.

1

1.1 FAITS MARQUANTS ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

1.1.1 ÉVOLUTION DU PARC DE MAGASINS

Au cours de l'année 2020, le nombre de points de vente intégrés exploités par Auchan Retail a évolué comme suit :

- en Europe de l'Ouest, le nombre de points de vente a diminué en net de 5 unités essentiellement en Espagne (-7)
- en Europe centrale et de l'Est, le nombre de points de vente a augmenté en net de 389 unités (dont +413 en Roumanie lié au développement du partenariat avec la compagnie pétrolière Petrom et -22 en Russie)
- en Asie et Afrique, le nombre de points de vente a diminué en net de 686 unités (dont -684 suite à la cession des activités en Chine)

En incluant le parc de magasins franchisés (270 points de vente en 2020 contre 279 en 2019), le nombre total de points de vente est de 1 985 au 31 décembre 2020.

1.1.2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante au cours de l'année 2020 :

Sun Art Retail Group – Cession de la participation au groupe Alibaba

Le 18 octobre 2020, Auchan Retail International a conclu avec le groupe Alibaba la cession des participations détenues par Auchan Retail International et sa filiale Monicole dans la société A-RT Retail Holdings Limited, société établie à Hong Kong et société mère du groupe de distribution Sun Art Retail Group (ci après « le périmètre cédé »).

La cession des titres A-RT Retail Holdings Limited ayant été conclue le 18 octobre 2020, les activités du périmètre cédé sont sorties du périmètre de consolidation à cette date.

Le périmètre cédé répond à la définition d'une activité abandonnée selon les critères édictés par la norme IFRS 5. En conséquence, la contribution du périmètre cédé au compte de résultat a été reclassée dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente » dans les comptes consolidés de Auchan Holding établis au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

La transaction de cession s'est traduite par une plus-value nette comptabilisée sur cette même ligne du compte de résultat (cf. note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés de Auchan Holding).

Auchan Retail – Cession de Lillapois (IDS *International Drugstores Italia* S.R.L)

Le 16 juillet 2020, Auchan Retail a conclu un accord pour la cession de 100 % des titres de la société I.D.S International Drugstore Italia S.R.L (« I.D.S »), société de droit italien à la société italienne D.M.O. La cession est effective depuis la date du 31 juillet 2020.

Depuis 2019, les critères de la norme IFRS 5 étant respectés, les contributions de la société I.D.S au compte de résultat consolidé ont été reclassées dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou détenues en vue de la vente », « actifs détenus en vue de la vente » et « dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » dans les comptes consolidés de Auchan Holding.

Auchan Retail Luxembourg et Ceetrus Luxembourg – Projet de cession d'actifs

Les critères de la norme IFRS 5 étant remplis (processus actif de cession débuté et cession hautement probable dans les 12 mois), les actifs immobiliers de Auchan Retail et Ceetrus au Luxembourg avaient été reclassés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé de Auchan Holding établi au 31 décembre 2019.

Cependant, la pandémie de Covid-19 et ses conséquences sur le marché de l'immobilier commercial ont nécessité une révision complète du périmètre et du calendrier de cession. En conséquence, l'ensemble des actifs préalablement comptabilisés dans la rubrique « actifs détenus en vue de la vente », ont été reclassés en « actifs non courants ».

1.1.3 AUTRES FAITS MARQUANTS

L'année 2020 a été marquée par les autres faits suivants :

Modification de la gouvernance de la société Auchan Holding

Le 13 février 2020, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Auchan Holding SA a décidé de modifier la gouvernance de la société par l'adoption du mode de gestion de la société anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration du même jour a désigné Monsieur Barthélemy Guislain en qualité de Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Edgard Bonte en qualité de Directeur général de la société.

Réduction de capital de Auchan Holding

Le Conseil d'Administration de Auchan Holding du 5 mars 2020 a autorisé une réduction de capital réalisée le jour même. 30 000 actions d'une valeur nominale de 20 euros ont ainsi été annulées, ramenant le capital social de Auchan Holding à 577 690 980 euros.

L'Assemblée générale extraordinaire de Auchan Holding du 7 décembre 2020 a autorisé une réduction de capital réalisée le jour même. 85 237 actions d'une valeur nominale de 20 euros ont ainsi été annulées, ramenant le capital social de Auchan Holding à 575 986 240 euros.

Opérations de financement

En avril 2020, la société Auchan Holding a émis un nouvel emprunt obligataire dans le cadre de son programme EMTN pour un nominal de 1 000 M€ à échéance janvier 2026 au taux fixe de 2,875 %

En juin 2020, Auchan Holding a exercé son option de remboursement (Make whole call) sur l'U.S.P.P. de 200 M$ échéance juin 2022.

Auchan Holding a également réalisé plusieurs opérations de financement en juillet 2020 :

- conclusion d'un Schuldschein le 6 juillet 2020 pour un nominal de 256,5 M€ en 3 souches aux échéances 2023 (202,5 M€), 2025 (36 M€) et 2027 (18 M€) completé en octobre 2020 par une souche de 35 M€ à échéance 2030;
- signature d'un avenant relatif à une ligne de back up (ligne non-tirée) de 1 000 M€ à échéance initiale juin 2021, afin de repousser son échéance à juin 2022, avec une option d'extension à juin 2023 exerçable par les établissements prêteurs ;
- le 23 juillet 2020, finalisation d'une opération de *Liability Management* : rachat d'obligations à échéance avril 2021, décembre 2022 et avril 2023 pour un montant total de 535,4 M€. Émission concomitante d'un emprunt obligataire de 750 M€ à échéance 2027, avec un coupon à 3,25 %.

À l'issue de la cession de la participation détenue dans A-RT Retail Holdings Limited, une seconde opération de *Liability Management* a été réalisée en novembre 2020, conduisant au rachat d'obligations à échéance avril 2021, décembre 2022, avril 2023, janvier 2024 et avril 2025 pour un montant total de 991 millions d'euros.

En décembre 2020, Auchan Holding a exercé son option de remboursement (*Make whole call*) sur l'emprunt obligataire de 600 M€ échéance février 2022.

Adaptation des organisations – Auchan Retail

Plan de départs volontaires :

Le 14 janvier 2020, Auchan Retail a annoncé son projet d'entreprise « Auchan 2022 », avec pour ambition l'adaptation de son modèle, de son offre et de son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens.

Dans ce cadre, un plan de départs volontaires concernant les salariés des fonctions « siège » et « produits » de Auchan Retail International, des fonctions « siège » et « produits » de Auchan Retail France et des services d'appui de l'organisation commerciale territoriale des activités françaises a été présenté aux instances représentatives du personnel, qui a conduit à la suppression nette de 517 emplois (677 postes supprimés dont 652 occupés à la date de l'annonce et 135 postes créés).

Le plan de départs volontaires a été validé par la Direction Régionale du travail le 29 mai (DIRECCTE) et a été mis en œuvre depuis le 2 juin pour les collaborateurs éligibles.

Les coûts relatifs à ce plan de départ sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

Plan de Sauvegarde de l'Emploi :

En septembre 2020, dans le cadre du plan Auchan 2022 et de la démarche Renaissance, Auchan Retail France a annoncé un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Ce plan a été validé par la DIRECCTE le 4 janvier 2021.

Le projet aboutirait à la suppression nette de 1 088 emplois actuellement occupés (1 475 postes seraient supprimés, dont 10 vacants, et 377 postes seraient créés). Il repose d'autre part sur l'activation d'un axe stratégique majeur de développement autour de la proximité digitale, axe qui pourrait permettre la création de 600 postes environ.

Les coûts estimés de ce plan de départ sont comptabilisés sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat consolidé.

Pandémie de Covid-19

Après avoir démarré en Chine, la pandémie de Covid-19 (coronavirus) s'est progressivement étendue à toutes les régions du monde et aucun des pays dans lesquels Auchan Retail ou Ceetrus exercent leurs activités n'a été épargné. Les conséquences de la pandémie ont été de nature différente dans les 2 métiers du groupe.

Concernant Auchan Retail, les magasins sont, en grande majorité, restés ouverts ; cependant l'activité a été affectée de façon sensible, en particulier la répartition de l'activité entre les différents formats de magasins a été modifiée au profit des magasins de proximité, des drives et du e-commerce. Le chiffre d'affaires consolidé a également été très affecté par la baisse des ventes de carburant. Concernant les charges courantes, les conditions d'exploitation des magasins ont été bouleversées par la pandémie du fait, notamment, de l'augmentation de l'absentéisme affectant les charges de personnel et des mesures d'hygiène déployées dans l'ensemble des magasins contribuant à l'augmentation des charges externes.

S'agissant de l'activité immobilière, elle a été durement frappée par la pandémie de Covid-19 car la plupart des locataires de galeries commerciales ont été contraints de suspendre leurs activités pendant plusieurs semaines, au plus fort de la pandémie. Dans ce contexte, les loyers perçus des locataires ont parfois été reportés ou annulés.

Les impacts financiers, mesurables et directement liés à la pandémie sur les comptes consolidés sont détaillés dans la note 2.8 de l'annexe aux états financiers consolidés.

1.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTAT

Conformément à la norme IFRS 5 et à des fins de comparabilité, les chiffres extraits du compte de résultat qui sont présentés dans cette partie intègrent les reclassements des contributions des activités cédées ou en cours de cession (cf. note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés), en 2020, 2019 et 2018.

1.2.1 ACTIVITÉ AUCHAN RETAIL

Au 31 décembre 2020, Auchan Retail est présent en propre dans 11 pays, où il exploite 431 hypermarchés, 570 supermarchés, 514 magasins de proximité et 200 points de vente digital.

Le parc de magasins consolidés au 31 décembre 2020 se répartit ainsi :

Pays	Hypermarchés	Super	Proximité	Digital	Total
France	119	241	9	158	527
Espagne	61	65	49		175
Portugal	31	4	29		64
Luxembourg	2	1		4	7
Pologne	70	27	5		102
Hongrie	19	6		4	29
Roumanie	31	8	407	31	477
Ukraine	17	7		2	26
Russie	62	193			255
Sénégal	1	18	13	1	33
Taïwan	18		2		20
TOTAL	431	570	514	200	1 715

En incluant le parc de magasins franchisés (270 points de vente en 2020 contre 279 en 2019), le nombre total de points de vente est de 1 985 au 31 décembre 2020.

Les produits des activités ordinaires de Auchan Retail réalisés en 2020 s'élèvent à 31,6 milliards d'euros (-5,2 % par rapport à 2019, principalement lié à une chute des ventes de carburants), y compris les cessions de marchandises aux franchisés. Pour Auchan Retail, les activités hors France représentent 47 % du total des produits des activités ordinaires.

Le résultat d'exploitation courant de Auchan Retail augmente de 121 % et s'élève à 667 millions d'euros en 2020, grâce à l'amélioration de la marge commerciale et la maîtrise des charges d'exploitation.

1.2.2 ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE CEETRUS

Au 31 décembre 2020, l'activité immobilière du Groupe inclut la gestion par Ceetrus de 297 sites commerciaux (galeries marchandes et parcs d'activités commerciales), dont 242 en propriété ou en location et 55 en mandat de gestion, dans 10 pays.

Les produits des activités ordinaires de Ceetrus ont représenté 490 millions d'euros en 2020 soit une baisse de 20 % par rapport à 2019. L'impact COVID-19 a été une perte des revenus de 109 M€ de revenus. les produits des activités ordinaires de Ceetrus représentent une part de 53,2 % réalisée hors France.

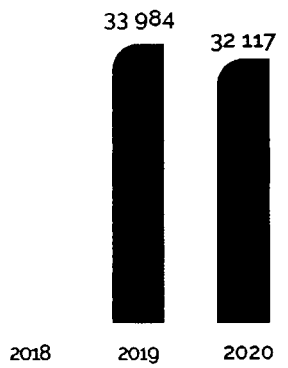
Le résultat d'exploitation courant de Ceetrus est en diminution de 78% à 48 millions d'euros. L'activité a été très impactée par le Covid.

1.2.3 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2020

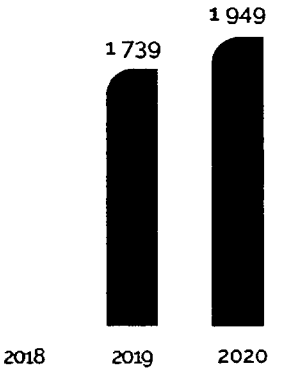
Commentaires sur le compte de résultat

Le produit des activités ordinaires du périmètre de consolidation s'élève à 32,1 milliards d'euros, en régression de 5,5 % par rapport à 2019.

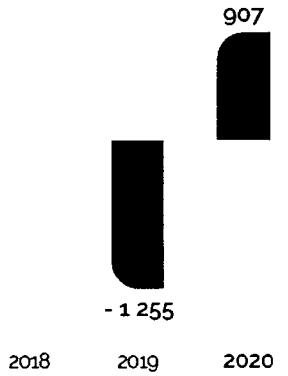
> PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES



> EBITDA



> RÉSULTAT NET

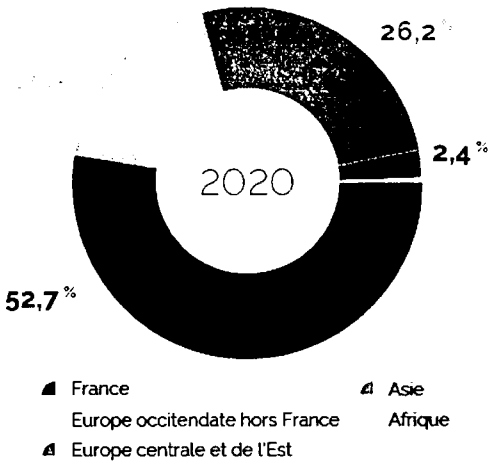


A taux de change constants, le produit des activités ordinaires est en régression de 3,5%.

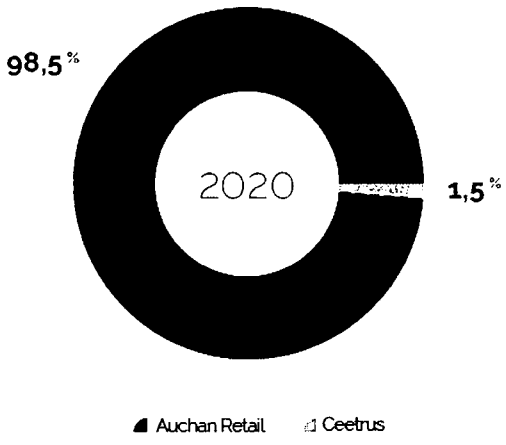
L'activité d'Auchan Retail représente 98,5% du produit des activités ordinaires tandis que l'activité immobilière représente 1,5 %.

Par zone géographique, le produit des activités ordinaires est réalisé à hauteur de 52,7 % en France, de 18,3 % en Europe occidentale hors France (Espagne, Portugal et Luxembourg) et de 26,2 % en Europe centrale et de l'Est (Pologne, Hongrie, Roumanie, Ukraine, Russie), et de 2,8 % à Taiwan et en Afrique (Sénégal).

> PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2020



> PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ACTIVITÉ EN 2020



La marge commerciale baisse de 1,04% et s'élève à 7 878 millions d'euros ; le taux de marge augmente passant de 23,4 % en 2019 à 24,5% en 2020.

Les charges d'exploitation courantes (charges de personnel, charges externes, amortissements, provisions et dépréciations, autres produits et charges d'exploitation) régressent de 3,2 %.

Le résultat d'exploitation courant progresse de 27,7 % à 708 millions d'euros. L'EBITDA, c'est-à-dire le résultat d'exploitation courant hors autres produits et charges d'exploitation et hors amortissements, dépréciations et provisions, augmente de 12,1 % à 1 949 millions d'euros.

Après prise en compte des « Autres produits et charges opérationnels », le résultat d'exploitation diminue de 335 millions d'euros pour atteindre 89 millions d'euros.

Les évènements non récurrents comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » comprennent :

en M€	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation d'actifs immobilisés et coûts de fermeture des magasins *En 2020: Principalement en Russie (375 M€ dont goodwill pour 341 M€), France (24 M€) et Pologne (11 M€), dont 56 M€ sur immeubles de placement incluant France (31 M€)* *En 2019: Principalement en Russie (55 M€), en Ukraine (39 M€), dont 29 M€ sur les immeubles de placement.*	(416)	(145)
Auchan Retail - Coûts de restructuration	(222)	(30)
Auchan Taiwan - Cession d'actifs et révision de sous-location	75	
Auchan Retail - Primes collaborateurs COVID19	(43)	
Auchan Holding - Engagements de rachat des titres		36
Ceetrus France - Plus-value de cession (programme Canyon et Undecima, principalement)		33
Auchan Retail International - Provisions pour contrats déficitaires		(17)
Autres produits et charges	(12)	(6)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	**(618)**	**(129)**

Le résultat financier se compose :

- du coût de l'endettement financier net, en hausse à 186 millions d'euros (contre 118 millions d'euros en 2019). Cette variation s'explique principalement par les charges liées aux rachats anticipés d'emprunts obligataires et à l'annulation des couvertures associées.
- des autres charges et produits financiers, en hausse de 18 M€ à 224 millions d'euros (contre 206 millions d'euros en 2019). Cette variation est liée à l'application d'IFRS 16 Contrats de location.

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées s'établit à -321 millions d'euros (contre +100 millions d'euros en 2019).

Le taux effectif d'impôt s'élève à -14,9% en 2020, contre 104,9% en 2019.

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est de 19 millions d'euros (- 20 millions d'euros en 2019)

Le résultat net des activités poursuivies s'élève à -350 millions d'euros contre -24 millions d'euros en 2019.

Le résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en vue de la vente est un profit de 1 257 millions d'euros. Ce montant comprend le résultat des activités cédées (Retail Chine et Retail Italie) jusqu'à la date de perte de contrôle, ainsi que les plus et moins-values résultant de ces cessions (cf. note 2.6.3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Compte tenu du résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession, le résultat net (part du groupe) s'établit à 678 millions d'euros.

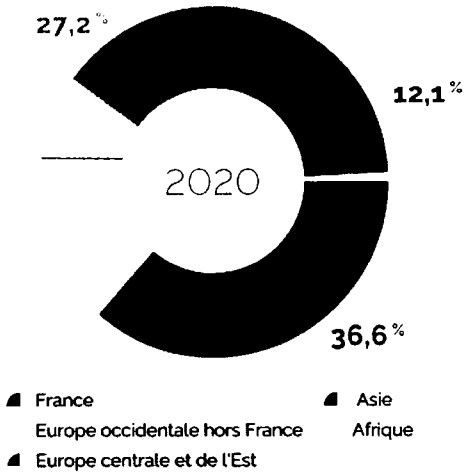
Quant à la capacité d'autofinancement, elle diminue de 3,4 % pour s'établir à 2 087 millions d'euros en 2020 (2 161 millions d'euros en 2019).

Commentaires sur l'état de la situation financière

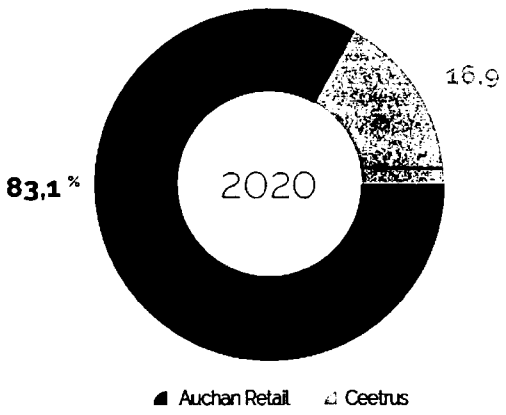
À l'actif :

Les investissements courants hors regroupements d'entreprises (acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'immeubles de placement) s'élèvent à 1 169 millions d'euros (droits d'utilisation inclus). Le volume des investissements courants est en diminution par rapport à 2019 (1 626 millions d'euros).

> INVESTISSEMENTS COURANTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2020



> INVESTISSEMENTS COURANTS PAR ACTIVITÉ EN 2020



Les investissements se répartissent pour 36,6 % en France (30,4 % en 2019), 23,4 % dans les autres pays d'Europe occidentale (21,5 % en 2019) et 27,2 % en Europe centrale et de l'Est (23,8 % en 2019), 12,1 % en Asie (23,7 % en 2019) et 0.7 % en Afrique (0,6% en 2019).

Au passif :

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2020 à 6 704 millions d'euros, contre 9 853 millions d'euros au 31 décembre 2019 (soit - 3 149 millions d'euros, liés principalement à la cession de l'activité Retail en Chine).

Les capitaux propres - part du groupe - s'élèvent à 6 518 millions d'euros, en hausse de 213 millions d'euros. Les principales variations sont (en millions d'euros) :

Résultat net 2020	**678**
Réduction de capital et titres auto-détenus	(46)
Écarts de conversion (essentiellement sur les filiales russes et ukrainiennes)	(426)
Variation de la dette liée aux options de vente de titres accordées et aux engagements de rachat (nette d'impôt différée)	53
Variations de périmètre	(2)
Autres	(44)

Les intérêts ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 186 millions d'euros, contre 3 548 millions d'euros au 31 décembre 2019 (variation liée principalement à la cession de Retail Chine).

La dette financière nette, telle que définie dans la note 10.1 de l'annexe aux comptes consolidés, s'établit à 2 158 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 3 870 millions d'euros au 31 décembre 2019. Elle ressort à 32,2% des capitaux propres, contre 39,3% au 31 décembre 2019, et représente 1,03 année de capacité d'autofinancement et 1,1 année d'EBITDA.

1.3 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

La performance extra-financière de l'entreprise est décrite dans le chapitre 2 de ce document - Déclaration de Performance Extra-Financière.

1.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

1.5 PERSPECTIVES

Fort du redressement continu de ses résultats, Auchan Retail aborde l'année 2021 dans le maintien de la dynamique installée et dans la volonté de donner à chaque pays plus d'autonomie et de responsabilités pour la mise en œuvre de son projet commercial au plus près des attentes des consommateurs. La démarche Renaissance se poursuivra et s'amplifiera dans tous les pays avec un impact significatif sur le modèle économique. Le projet Auchan 2022 continuera de se déployer, au plus près du local, pour toujours mieux servir les clients, soutenu par une relance prudente de l'investissement.

Ceetrus s'appuiera sur sa nouvelle organisation et la création de la société Nhood, nouvel opérateur immobilier mixte, pour poursuivre le développement de projets au service de la ville et du commerce et élargir ses perspectives de croissance et de compétitivité.

Le développement des entreprises se fera dans un cadre financier strict. La solidité financière d'Auchan Holding qui s'est significativement renforcée en 2020, reste une priorité. Le programme de cessions d'actifs non-stratégiques, annoncé en lors de la publication des résultats semestriels 2020, est maintenu et commencera à être déployé dès le 1er semestre 2021.

1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS D'AUCHAN HOLDING

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2

2.1	Introduction	**22**
2.2	L'identification des principaux enjeux RSE via la cartographie des risques	**25**
2.3	Proposer une offre alimentaire saine, de qualité et responsable	**28**
2.4	S'engager avec des collaborateurs passionnés	**35**
2.5	Limiter l'impact environnemental de nos activités	**52**
2.6	Établir des relations d'affaires responsables et éthiques	**62**
2.7	Méthodologie	**68**
2.8	Tableau récapitulatif des indicateurs	**71**
2.9	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	**76**

2.1 INTRODUCTION

Le périmètre de la Déclaration de Performance Extra-financière 2020 est principalement centré sur les actions et performances d'Auchan Retail qui représentent plus de 99 % du chiffre d'affaires d'Auchan Holding. Le reporting sur les performances et actions de Ceetrus est donc plus ponctuel dans ce chapitre.

Deux événements ont impacté la performance extra-financière d'Auchan Holding en 2020 :

- la cession de l'activité d'Auchan Retail en Chine. Le périmètre des informations présentées dans ce chapitre ne couvre donc pas les activités de la filiale chinoise Sun-Art cédée en octobre 2020 ;
- la crise sanitaire de la Covid-19 qui a mobilisé les équipes Auchan Retail tout au long de l'année pour maintenir l'activité. La pandémie a également fortement perturbé les activités immobilières de Ceetrus durant plusieurs mois.

Cette crise sanitaire et économique a mis en lumière l'utilité sociale d'Auchan Retail qui a su, partout où le Groupe est implanté, répondre aux besoins essentiels des populations en s'engageant :

- vis-à-vis des consommateurs en leur garantissant l'accessibilité à une offre de produits alimentaires et non-alimentaires indispensables. Auchan Retail s'est aussi engagé à mettre en place toutes les conditions sanitaires nécessaires à la sécurité de ses clients dans ses points de vente ;
- aux côtés du monde agricole et envers les producteurs locaux en accélérant le référencement de produits et en maintenant des volumes d'approvisionnement importants dans chacun de ses pays d'implantation ;
- pour la société en multipliant les initiatives de soutien notamment envers le personnel soignant et les personnes les plus vulnérables à travers des opérations de dons alimentaires, financiers voire médicaux ;
- envers les collaborateurs sur le terrain à travers la mise en place de conditions de travail protégeant la santé et la sécurité de tous.

C'est cet engagement qui nourrit l'ensemble des contenus de ce chapitre.

2.1.1 UNE DÉMARCHE RESPONSABLE ARTICULÉE AUTOUR DE 3 COMBATS COLLECTIFS

Née dans les années 60-70 pour rendre accessible l'offre la plus large au plus grand nombre, la grande distribution est aujourd'hui bousculée par une société qui se transforme : irruption du digital, transitions alimentaires, écologique et économique, etc. Ces injonctions ont invité Auchan Retail à repenser son modèle et à structurer ses engagements responsables.

C'est dans ce contexte que Auchan Retail a lancé, fin 2019, son projet d'entreprise « **Auchan 2022** ». Objectif : s'adapter aux nouveaux enjeux, aux attentes des consommateurs et de la société et renouer avec une croissance durable. Ce projet doit permettre au Groupe, marque emblématique de la démocratisation de la consommation, de poursuivre son ambition historique : améliorer la qualité de vie des habitants.

Le projet Auchan 2022 se traduit par deux piliers stratégiques :

- **être l'acteur référent du bon, du sain et du local, à travers la sélection et la conception d'une offre unique, juste et responsable ;**
- **être créateur de liens et d'expérience pour améliorer la qualité de vie des habitants.**

Pour nourrir ce projet d'entreprise et répondre aux attentes de ses parties prenantes, Auchan Retail a formalisé sa démarche RSE autour des enjeux les plus matériels. S'engager dans une démarche de développement durable n'est plus une option pour le Groupe mais une dette à satisfaire. Ces engagements, qui mobilisent l'ensemble de ses collaborateurs à l'international, sont structurés autour de 3 combats collectifs avec des objectifs fixés à moyen terme.

> COMBAT 1 : promouvoir la bonne alimentation et lutter contre le gaspillage alimentaire



Cet engagement répond aux attentes des consommateurs qui souhaitent une alimentation saine, locale et de qualité. Auchan Retail s'emploie à promouvoir la bonne alimentation et à lutter contre le gaspillage alimentaire en proposant une offre juste et responsable.

Ambition à 2022 :

- 100 % des produits de marque distributeur avec un label nutritionnel (Nutriscore ou équivalent).

> COMBAT 2 : lutter contre la pollution plastique



Aujourd'hui, le plastique est présent sur l'ensemble du cycle de vie du produit dans la grande distribution : fabrication/transports/emballages/logistique client. Auchan Retail se mobilise en faveur de la réduction des déchets plastiques et de l'économie circulaire sur l'ensemble de sa chaîne de valeur à travers des initiatives concrètes et mesurables.

Ambition à 2022 :

- 100 % d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables pour les produits MDD ;
- suppression autant que possible des emballages plastiques pour les métiers de bouche et les fruits et légumes.

> COMBAT 3 : réduire notre empreinte carbone



Cet axe s'inscrit dans les engagements pris par le Groupe lors de la COP21 visant à réduire de 20 % les émissions de GES issues de ses consommations d'énergie. En 2019, Auchan Retail a atteint cet objectif et s'est donc fixé de nouvelles ambitions.

Ambition 2022 :

- réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises ;
- 50 % d'approvisionnement en électricité bas-carbone ;
- réduction de 25 % des consommations énergétiques des magasins (base 2014 à périmètre constant).

Une démarche responsable portée par des collaborateurs engagés et passionnés par leur métier

Dans une société où les notions de quête de sens et de responsabilité sont de plus en plus présentes, cette démarche vient encourager, favoriser et nourrir l'engagement responsable des collaborateurs d'Auchan Retail tout en participant à faire d'eux des passionnés de leur métier. Leur engagement sur le terrain peut prendre la forme d'initiatives qui s'inscrivent dans les politiques RSE locales mais aussi d'actions solidaires portées par les Fondations du Groupe.

Cette mobilisation encourage l'engagement des collaborateurs qui, par ailleurs, sont accompagnés pour se développer tout le long de leur carrière au sein d'Auchan Retail par des programmes de formation et des parcours de carrière.

Enfin, la crise de la Covid-19 ayant mis en lumière les attentes et enjeux forts en termes de sécurité au travail, Auchan Retail est et reste mobilisé pour assurer un environnement de travail sécurisé, sain et épanouissant à ses équipes et des conditions de sécurité optimales pour les consommateurs dans tous ses formats.



Sinataire du Global Compact, Auchan Retail a inscrit ses priorités RSE das les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.

2.1.2 UNE GOUVERNANCE INTERNATIONALE ET NATIONALE DE LA RSE POUR ACCÉLÉRER LES DÉCISIONS ET LES ACTIONS AU SEIN D'AUCHAN RETAIL

Afin de traduire les engagements RSE en actions concrètes et performantes, Auchan Retail a mis en place une gouvernance de la RSE sur l'ensemble de l'organisation au niveau international et national.

Au niveau international : la politique du Groupe est pilotée par la Direction RSE qui est rattachée à la Direction des ressources humaines, de la RSE et de la Transformation, dont le directeur est membre du Comité exécutif d'Auchan Retail.

La Direction RSE anime le Comité RSE International. Cette instance regroupe les Responsables RSE pays, la direction Produit Worldwide et certaines Directions Métiers (qualité, technique, éthique, etc.). Ce comité se réunit chaque mois avec pour mission de piloter les actions menées à l'international et favoriser les synergies entre pays.

Les objectifs RSE sont inscrits dans les feuilles de route stratégiques d'Auchan Retail au niveau international et au niveau national.

Au niveau national : le responsable RSE dédié définit sa feuille de route en y intégrant les priorités du Groupe ainsi que les problématiques nationales partagées par un dialogue grandissant avec les parties prenantes locales.

Chaque pays dispose d'un Comité RSE. Selon leurs moyens et leur niveau de maturité, les filiales mettent en place une organisation et des outils spécifiques pour promouvoir la RSE sur le terrain et au contact des clients.

Chaque filiale communique sur ses engagements. Certaines entités ont choisi de publier des rapports RSE en 2020.

2.1.3 UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le contexte sanitaire a permis de développer le dialogue avec de nombreux acteurs de l'écosystème d'Auchan Retail avec pour principaux enjeux : la santé et la sécurité des clients et des collaborateurs, le soutien aux acteurs économiques locaux et la construction de dynamique collective pour des engagements plus forts pour faire face aux crises sanitaire et climatique.

Collaborateurs	• Échanges managériaux réguliers • Mise en place d'une enquête d'engagement au niveau international. 87 % des collaborateurs interrogés y ont répondu • Déploiement de plans d'action par pays et par directions pour répondre aux remontées exprimées par les collaborateurs
Partenaires sociaux	• Maintien d'un dialogue social régulier sur les conditions de travail pendant la pandémie • Suivi du projet d'adaptation des organisations dans le cadre du projet Auchan 2022
Enseignes de l'Association Familiale Mulliez (AFM)	• Participation et contribution aux ateliers de l'association « Acts and Facts »
Investisseurs	• Partage des évaluations extra-financières et roadshows réalisés par la Direction financière
Associations	Soutien à de nombreuses associations pour faire face aux besoins liés à la pandémie : • Appel à projets de la Fondation pour la Jeunesse ; • Actions spécifiques de *Weave Our Future* ; • Nombreuses initiatives sur le terrain pour soutenir les associations venant en aide aux personnels médicaux et personnes vulnérables.
Clients/Habitants	• Mesure de l'image sur les ambitions du projet Auchan 2022 dans l'ensemble des pays • Test de concepts avec les habitants via des focus groupes (seconde main, nouvelles chartes graphiques packaging, communication de marque Inextenso, etc.) • Mise en place du process Tendances et Innovation pour aligner les développements de catégorie de produits sur les tendances consommateurs • Échanges avec des habitants pour comprendre l'évolution des comportements alimentaires vs Covid (1er confinement)
Partenaires industriels/acteurs du secteur de la Distribution	• Contributions actives au sein des Fédérations nationales représentant le Commerce et la Distribution, notamment sur les différentes situations de crise sanitaire, les enjeux RSE ou réglementaires (accord UNI, enjeux soja, confinement, couvre-feu, fermetures de rayons, etc.) • Participation aux coalitions du *Consumer Goods Forum*
Producteurs locaux/agriculteurs	• Accélération du déploiement des filières locales dans l'ensemble des pays • Ouverture des magasins aux producteurs locaux pendant la crise pour les soutenir économiquement et répondre aux attentes des consommateurs • Maintien des volumes de commandes
Fournisseurs	• Lancement de la démarche d'évaluation RSE EcoVadis auprès de fournisseurs non-marchands

2.1.4 UNE STRATÉGIE RSE CONFORTÉE PAR UNE PROGRESSION DES NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRES ET DES RÉCOMPENSES RSE

	2020	2019-2018	Commentaires
vigeo eiris	49/100	37/100 (2018)	Cette progression de 12 points souligne les avancées d'Auchan Holding sur les volets : • environnement ; • social ; • éthique des affaires ; • engagement pour la communauté.
CDP	B	C (2019)	Ce score reconnaît le niveau de *management* avancé sur les enjeux climat au sein d'Auchan Holding, notamment sur la baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (scope 1 et 2)

> Quelques prix obtenus localement dans les pays en 2020

Auchan Retail Roumanie

- Prix du Romanian CSR Awards en juin 2020 pour son initiative de collecte d'huiles usagées.

Auchan Retail Pologne

- 9e au classement des entreprises responsables par le White CSR Leaf.

Auchan Retail Taïwan

- Prix du gouvernement de Taipei City pour son action de lutte contre le plastique.

Auchan Retail Ukraine

- Prix du Pacte mondial des Nations Unies en Ukraine pour sa contribution à la lutte contre le plastique.

Auchan Retail Espagne

- Sélectionné parmi les 101 actions #pourleclimat 2020 de EcodeS pour son terreau universel MDD, fabriqué à partir de compost issu de déchets organiques des hypermarchés et emballé dans un sac en plastique fabriqué à partir de la récupération des plastiques usagés utilisés par le magasin pour son exploitation
- Prix CRIS de la Fondation CRIS contre le cancer pour le projet Somos Osos Solidarios
- Prix de l'Institut Cerdá - « Observatoire d'innovation en grande consommation d'Espagne », pour les caisses accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Prix OCARE pour sa campagne « Petits déjeuners et goûters #conCorazón » en collaboration avec la Croix-Rouge, Oney Bank, Ceetrus et l'Association des cuisiniers et pâtissiers (ACYRE).

Auchan Retail France

- Élu dans le Top 5 de la catégorie *Distribution* du Palmarès 2020 des Entreprises Socialement Responsables du journal *Le Point*, et seul distributeur alimentaire de ce Top 5.

2.2 L'IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX RSE VIA LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

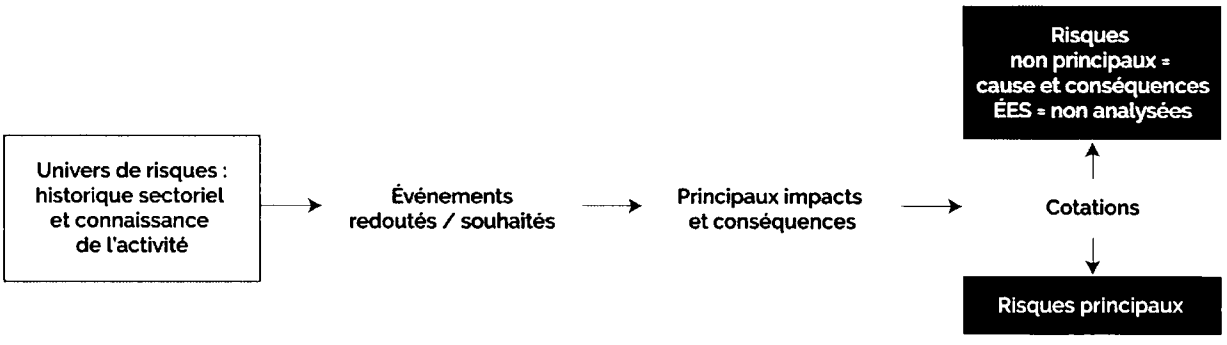
2.2.1 MÉTHODE GLOBALE D'ANALYSE DES RISQUES

Auchan Retail a mis en place un programme de gestion des risques reposant sur les bonnes pratiques. Il utilise une méthode d'analyse des risques basée sur le COSO ERM.

L'objectif est de s'assurer que les risques les plus significatifs sont identifiés, évalués et traités en utilisant les méthodes les plus efficaces. Étant considéré qu'un risque est un événement potentiel, qui, s'il se matérialise, pourrait avoir un impact positif ou négatif sur l'atteinte des objectifs d'Auchan Retail.

Les objectifs principaux de la gestion des risques sont de réduire la probabilité et/ou l'impact d'occurrence des risques principaux par la définition et la mise en œuvre d'actions adaptées.

La méthode d'analyse générale s'articule autour de la démarche suivante :

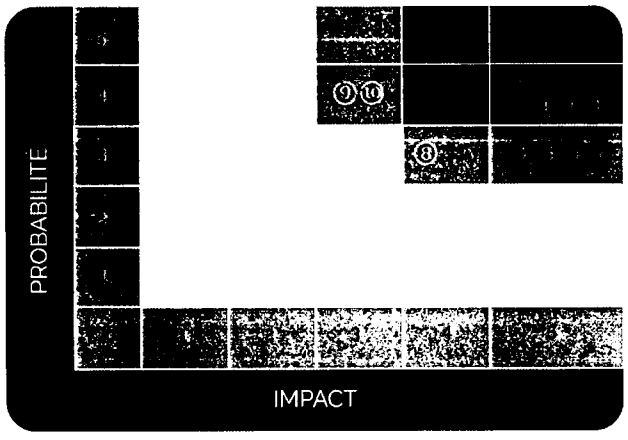


Conformément aux principes du *Risk Management* d'Auchan Retail, l'évaluation a été faite en risque brut et en risque résiduel. Et cette évaluation a également pris en compte les fournisseurs et sous-traitants de chacune de ses entités. Les travaux ont été réalisés conjointement entre les équipes RSE et Risque et Contrôle Interne d'Auchan Retail avec la participation active des parties prenantes internes selon leurs domaines d'expertise.

Cette revue a eu pour objectif de recenser l'exposition de chacune des entités aux principaux risques identifiés ainsi que l'ensemble des mesures de mitigation des risques mises en place, parfois localement, afin de les partager, les consolider ou encore les renforcer.

Cette cartographie des risques est un des éléments structurants de la Déclaration de Performances Extra Financière d'Auchan Retail. Les risques identifiés sont traités dans les différents chapitres présentés (un renvoi est réalisé dans le tableau ci-après). Ce document traite également des risques identifiés dans d'autres exercices de cartographie et des actions volontaristes d'Auchan qui concourent au déploiement de sa politique RSE.

2.2.2 LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES RSE 2020



① Risque Brut

Principales expositions

① Maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur
② Produits - Impact sur la sécurité et l'hygiène dans la chaîne de transformation des produits alimentaires commercialisés
③ Environnement - Pratiques agricoles ou méthodes de production et de sélection des matières premières non pérennes
④ Droits humains et libertés fondamentales - Travail forcé / conditions de travail des migrants et travailleurs détachés / Travail des enfants
⑤ Environnement - Risque climatique
⑥ Environnement - Absence de traçabilité des matières premières et ingrédients entrant dans la composition des produits distribués
⑦ Produits - Impact sanitaire associé au stockage, à la gestion dans les entrepôts et à la livraison des produits aux clients
⑧ Environnement - Non-respect du bien-être animal
⑨ Collaborateurs - Santé et sécurité au travail
⑩ Collaborateurs - Non respect de l'équilibre vie professionnelle et privée

Auchan Retail a fait le choix de présenter les risques bruts et nets identifiés pour l'entreprise. Le risque brut est le niveau de risque intrinsèque sans prendre en considération l'application des actions de réduction ou les contrôles en place. Le risque net intègre quant à lui les actions de mitigation déployées par l'entreprise pour réduire l'impact et la probabilité brute identifiée. Ces actions de mitigation sont présentées dans la Déclaration de Performance Extra-Financière d'Auchan dans les différents chapitres correspondants dans le paragraphe « Politique et engagements ».

Par souci de synthèse, le niveau de risque présenté dans le tableau ci-dessous a été retravaillé à partir du risque net. Initialement cotés sur une échelle de 1 à 25, les risques ont été classés en trois catégories :

1. Risque de niveau 1 = Risque majeur, cotation nette supérieure ou égale à 16 ;
2. Risque de niveau 2 = Risque modéré, cotation nette entre 11 et 15 ;
3. Risque de niveau 3 = Risque mineur – cotation nette inférieure ou égale à 10.

Cette méthode assure une lecture plus aisée des risques présentés.

Les principaux risques et opportunités RSE identifiés sont :

Risques	Niveau de risque	Chapitre de la DPEF traitant du sujet
Non-respect de l'équilibre vie professionnelle et privée	2	2.4.3 Santé et sécurité au travail 2.4.4 L'engagement sociétal et la solidarité
Gestion des carrières inéquitable	3	2.4.1 Structuration de l'emploi 2.4.2 Développement des collaborateurs 2.4.6 Diversité et égalité des chances
Santé et sécurité au travail	2	2.4.3 Santé et sécurité au travail
Impact sur la sécurité et l'hygiène dans la chaîne de transformation des produits alimentaires commercialisés	1	2.3.1 Santé et sécurité des consommateurs
Impact sanitaire associé au stockage, à la gestion dans les entrepôts et à la livraison des produits aux clients	2	2.3.1 Santé et sécurité des consommateurs
Écarts de rémunération	3	2.4.6 Diversité et égalité des chances 2.4.2 Développement des collaborateurs
Entraves à la diversité culturelle-discrimination	3	2.4.6 Diversité et égalité des chances 2.4.2 Développement des collaborateurs
Traitement discriminatoires liés aux opinions politiques ou syndicales	3	2.4.5 Dialogue social
Travail forcé et travail des enfants	2	2.6.1 La démarche des filières responsables et le partenariat avec les producteurs locaux 2.6.2 Des relations d'achats durables avec nos partenaires 2.6.3 L'éthique et la compliance + Plan de vigilance
Risque climatique	2	2.5.1 Changement climatique et réduction de GES
Pratiques agricoles ou méthodes de production et de sélection des matières premières non pérennes	1	2.3.1 Santé et sécurité des consommateurs 2.3.2 Bien manger, la qualité nutritionnelle des produits 2.5.4 Biodiversité et protection des ressources naturelles
Impact environnemental lié à la mise sur le marché d'emballages non recyclables (plastiques en particulier)	3	2.5.2 Lutte contre la pollution plastique
Mauvaise gestion des déchets	3	2.5.3 Éco-conception, deuxième vie des produits et déchets d'exploitation
Gaspillage alimentaire et non alimentaire	3	2.3.4 La lutte contre le gaspillage alimentaire Économie circulaire
Sur-consommation énergétique des sites, magasins et entrepôts	2	2.5.1 Changement climatique et réduction de GES
Absence de traçabilité des matières premières et ingrédients entrant dans la composition des produits distribués	2	2.3.1 Santé et sécurité des consommateurs 2.5.4 Biodiversité et protection des ressources naturelles
Émissions de gaz à effet de serre	2	2.5.1 Changement climatique et réduction de GES
Non-respect de la bientraitance animale	2	2.3.3 Bientraitance animale
Épuisement des ressources	2	2.3.1 Santé et sécurité des consommateurs 2.5.4 Biodiversité et protection des ressources naturelles
Maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur	1	Plan de vigilance

L'ensemble des mesures entreprisent pour maîtriser ces risques sont présentées dans les chapitres suivants, sous 4 enjeux :

- proposer une offre alimentaire saine, de qualité et responsable ;
- s'engager avec des collaborateurs passionnés ;
- limiter l'impact environnemental de nos activités ;
- établir des relations d'affaires responsables et éthiques.

2.3 PROPOSER UNE OFFRE ALIMENTAIRE SAINE, DE QUALITÉ ET RESPONSABLE

Auchan Retail souhaite donner accès à ses clients à des produits de qualité, bons pour la santé et autant que possible exclusifs. L'entreprise développe une offre alimentaire conciliant :

- sécurité ;
- plaisir gustatif et équilibre nutritionnel ;
- respect de la bientraitance animale ;
- limitation du gaspillage alimentaire.

2.3.1 LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

> Contexte

Dans le domaine alimentaire, la qualité est une préoccupation constante au cœur des attentes des consommateurs. Les crises successives de ces dernières années ont généré chez le client une exigence de sécurité et de transparence. Auchan Retail a fait de cette préoccupation sa responsabilité première et le cœur de sa mission : proposer à ses millions de clients quotidiens une offre sécurisante, variée, accessible, qui contribue à l'équilibre alimentaire et au plaisir de se nourrir.

> Engagement/Politique

Auchan Retail agit en :

- améliorant continuellement ses marques propres ;
- incitant les marques nationales à agir en cohérence avec sa démarche de progrès RSE ;
- donnant accès aux consommateurs à une meilleure information sur les produits et les modes de consommation responsables ;
- s'appuyant sur des experts internes ou externes ou des organismes partenaires.

À ce titre, Auchan Retail a formalisé ses engagements principaux dans une charte qualité responsable, organisée en 10 axes :

1. Garantir sécurité et conformité des produits Auchan ;
2. Sélectionner des matières premières et filières responsables, tracées de la fourche à la fourchette ;
3. Concevoir des produits reconnus pour le plaisir d'une bonne alimentation ;
4. Faire reconnaître et suivre les produits par le client ;
5. Développer des produits spécifiques pour tous les types d'alimentation ;
6. Favoriser les producteurs locaux et réduire l'empreinte carbone ;
7. Assurer une transparence claire sur l'origine et favoriser l'origine nationale ;
8. Réduire les emballages plastiques et exiger la recyclabilité avec la RSE ;
9. Éviter le gaspillage alimentaire ;
10. Renforcer la qualité en magasin.

La sécurité et la conformité des produits

Premier axe de la charte qualité responsable Auchan, cet engagement se manifeste par :

- un processus de développement des produits à marque propre exigeant et unique pour tous les pays, et régulièrement contrôlé par l'Audit Interne ;
- des cahiers des charges stricts ;
- des audits qualité réalisés chez tous les fournisseurs de produits à marque propre ;
- des audits sociaux en lien avec les résultats de la cartographie des risques. Entre autres, Auchan, comme membre fondateur de l'ICS (Initiative Clause Social) ou membre du BSCI, Auchan s'appuie là encore sur des démarches internationales ;
- des plans de contrôle (physico-chimiques et microbiologiques) sur les produits de nos ateliers ainsi que sur les produits à marque propre.

Une transparence claire sur les origines

Le consommateur est à la recherche d'informations claires sur les produits qu'il consomme. Par cet axe de sa charte qualité responsable, Auchan Retail s'engage à :

- informer le client sur l'origine de la matière première ;
- garantir l'absence de substances litigieuses des matières premières via notamment la *blacklist* suivie (cf. partie dédiée).

Renforcer la qualité en magasins et de l'ensemble de la chaîne logistique

La qualité de l'offre alimentaire est également portée par la qualité alimentaire en magasin et sur la chaîne logistique. Celle-ci s'entend par différentes exigences applicables à l'ensemble des filiales :

- avoir un plan de maîtrise sanitaire ou HACCP [1] pour tous les magasins et en logistique ;
- former les collaborateurs de toute la chaîne (de l'entrepôt au magasin, en passant par la livraison) et sur la maîtrise de la sécurité alimentaire et la qualité alimentaire ;
- évaluer tous nos sites grâce à un système unique basé sur une norme d'inspection internationale FSQS [2] ;
- contrôler l'hygiène et la sécurité des produits ;

[1] [illegible]

- en cas de crise grave :
 - être capable de retirer un produit dans le monde,
 - avoir les systèmes d'alerte en adéquation avec les besoins du marché national ;
- développer des programmes de type certifications ou *Food Safety Culture* pour faciliter industrialisation et modernisation.

COVID-19

AUCHAN RETAIL RENFORCE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DANS SES MAGASINS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Dès le début de la crise sanitaire de la Covid-19, Auchan Retail a mis en place des mesures importantes pour répondre aux besoins de protection de ses collaborateurs comme de ses clients. Ainsi en fonction des dispositions et encadrements légaux propres à chaque pays, la priorité a été dès le début donnée à la fourniture d'équipements de protection (gel, masque, gants, plexiglass, etc.) et au respect des gestes barrière (jauge capacitaire dans les magasins, filtrage à l'entrée, espacement en caisse, procédures sans contact en *drive* ou en livraison à domicile, etc.). Avec la reprise de l'accélération de l'épidémie, Auchan Retail France s'est appuyé par exemple sur l'expertise des équipes de l'Institut Pasteur de Lille pour co-développer une charte d'engagement pour rassurer clients et collaborateurs. Cette collaboration vise à structurer en 10 points les démarches à accomplir pour lutter efficacement contre les risques de contamination ou de propagation du coronavirus. Ces 10 points couvrent à la fois les mesures de gestes barrière ou de protection individuelle, la surveillance de certains équipements du magasin (climatisation, réfrigération, etc.), les bonnes pratiques à adopter dans la fabrication ou les processus de vente des produits frais ou la mise en œuvre de structures de suivi, d'audit régulier ou d'accompagnement des collaborateurs concernés.

Cette charte d'engagement prévoit une vérification de son application et de sa pertinence plusieurs fois par mois et un audit effectué, de façon aléatoire et inopinée, par un organisme indépendant externe chaque trimestre pour s'assurer de la continuité des actions sur le long terme. Grâce à ces recommandations scientifiques régulièrement actualisées en fonction de l'évolution de la pandémie et l'aide d'un audit de contrôle indépendant, Auchan Retail a assuré une prévention sanitaire efficace pour ses clients et ses collaborateurs.

Des démarches équivalentes de reconnaissance par des organismes de certification ou des experts sont mises en place aussi au Luxembourg, en Roumanie, en Espagne, au Portugal ou Taïwan.

2.3.2 LE BIEN MANGER ET LA QUALITÉ NUTRITIONNELLE DES PRODUITS

> Contexte

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à ce qu'ils mangent, à la protection de l'environnement et au respect des conditions de production. Pour répondre à ces attentes, Auchan Retail mobilise tout son écosystème : producteurs et industriels, nutritionnistes et grands chefs, mais aussi bouchers, poissonniers, boulangers dans ses magasins, ses chefs de rayon et ses hôtesses de caisse, les équipes de la logistique et du digital, etc. sans oublier les associations partenaires. Ensemble, ils contribuent à l'action d'Auchan Retail pour le bon, le sain et le local, action qui revisite toutes les facettes de son métier et vise à instaurer la confiance dans ce que nous mangeons.

> Engagement/Politique

Auchan Retail a pour ambition de :

- développer des produits à marque propre reconnus pour le plaisir permettant le bon équilibre alimentaire ;
- proposer des produits spécifiques pour tous les types d'alimentation.

Concevoir des produits qui concilient le bon et le sain

Auchan Retail développe une politique produits conciliant sécurité, plaisir gustatif, santé et permettant un équilibre nutritionnel. Les produits à marque Auchan sont donc conçus pour le plaisir d'une bonne alimentation (3e pilier de la charte qualité responsable Auchan) en favorisant :

- des ingrédients naturels, simples, sans additif indésirable (*blacklist*) ;
- la transparence nutritionnelle.

À ce titre, Auchan Retail suit depuis de nombreuses années une *blacklist* et s'engage à supprimer de nombreuses substances indésirables. Cette liste est mise à jour chaque année avec les référents qualité de tous les pays et organisée comme suit :

- reformulation des recettes et suppression de 39 substances parmi lesquelles :
 - les ingrédients OGM,
 - les matières grasses hydrogénées,
 - les colorants azoïques et ceux qui font polémiques,
 - les nanotechnologies (absence de E171) ;

- suppression de 8 substances-ingrédients de tout nouveau produit parmi lesquelles dont :
 - les glutamates,
 - les caramels E150b, c et d,
 - les œufs de poules en cage ;
- 19 substances à écarter dans le cadre du développement de nouveaux produits dont :
 - cochenille E120,
 - l'huile de palme autant que possible.

Complémentaire à la démarche d'amélioration des recettes des produits alimentaires à marque propre et pour gagner en pédagogie auprès des clients, chaque pays adopte un label nutritionnel et s'engage à l'apposer sur ses produits à marque Auchan à l'horizon 2022. Cette avancée est déjà effective en France, Espagne et Portugal avec le choix du Nutri-Score.

Dans toutes ses filiales, Auchan Retail est engagé à éclairer les consommateurs sur la bonne alimentation. De nombreuses initiatives sont à citer à ce sujet :

- ateliers de cuisine en magasin avec les enfants ;
- campagnes de sensibilisation sur le diabète ;
- *show cooking* ;
- propositions de recettes, validées par un nutritionniste ;
- mise en avant et dégustation de produits sains.

L'entreprise noue également de nombreux partenariats avec des associations locales en ce sens et soutient les démarches des autorités dans les politiques nutritionnelles.

Au-delà des produits alimentaires, Auchan Retail porte également une attention très forte sur la composition de ses produits non-alimentaires, notamment sur la gamme hygiène-beauté, afin de bannir toutes les substances controversées, au-delà de la réglementation.

Développer des produits spécifiques pour tous les types d'alimentation

Auchan Retail s'adapte aux nouvelles attentes des consommateurs et entend encourager des choix de consommation privilégiant une alimentation répondant à tous les types d'alimentation.

Toutes les filiales développent et valorisent des initiatives agricoles innovantes, vertueuses pour l'environnement, pour les producteurs et pour la santé des consommateurs :

- produits Bio ;
- produits sans résidu de pesticide ;
- produits porteurs de labels tels que celui des Hautes Valeurs Environnementales en France.

Pour préserver la planète et/ou leur santé, les clients sont de moins en moins consommateurs de viande et d'autres produits d'origine animale. Concevoir des gammes de produits végétariens, voire végans à marque propre est une réponse à ces attentes. Pour ce faire, Auchan Retail ne cesse d'élargir ce segment pour proposer une alternative à la consommation de protéines animales.

L'offre alimentaire proposée dans les rayons des magasins Auchan Retail s'enrichit également chaque année de produits conçus ou sélectionnés pour tous les besoins :

- produits sans gluten ;
- produits pauvres en sucre ;
- produits pauvres en sel ;
- produits sans allergène spécifique.

Quand l'espace du magasin le permet, ces produits sont réunis au sein d'un rayon unique afin de faciliter les achats des clients venant spécifiquement pour ces besoins.

Pour garantir à tous les clients la possibilité de choisir des produits, Auchan Retail propose plus de 2 000 produits alimentaires à marque propre avec une étiquette en braille. Cet étiquetage, en place depuis 2015, permet aux malvoyants de choisir et de reconnaître le produit qu'ils souhaitent consommer sans risque d'erreur.

> Indicateurs

Périmètre	Indicateurs	2019	2020
Auchan Retail	Part des produits MDD + MDDi avec un Label nutritionnel sur le packaging [1]	33 %	45 % [2]

(1) MDD = Produits à marque distributeur aussi appelés produit à marque propre.
MDDI = Produits à marque distributeur internationaux = produits développés par la centrale d'achat internationale à destination de tous nos pays.

(2) Cet indicateur n'intègre dans son calcul que les produits AVEC un label nutritionnel SUR le packaging. Ce qui justifie l'écart avec les 100 % annoncés ensuite pour Auchan Retail France qui tient compte des affichages sur le site internet pour les ventes en ligne.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique Politique	Organisation	Initiative
Des produits à marque Auchan avec des ingrédients choisis	Auchan Retail France	Depuis 2018 : • 360 recettes ont été retravaillées pour améliorer le profil nutritionnel (moins de sel, moins de sucre, moins de matière grasse) ; • 410 recettes ont été retravaillées ou développées pour éliminer les substances telles que BHA, BHT, dioxyde de titane. Un focus particulier est réalisé sur les arômes naturels et les conservateurs artificiels : • 20 références de yaourts sont réalisées à partir d'arômes naturels ; • 42 références de bonbons sont sans arôme artificiel ; • 3 références en confiserie de chocolat sont sans colorant artificiel ; • 59 références en surgelés sont sans colorant.
	Auchan Retail Espagne	Depuis 2018, Auchan Retail Espagne travaille au développement de produits sans résidus de pesticides. En 2020, 19 produits sont venus compléter cette gamme en Espagne.
	Direction Production Worldwilde	Au total 93 produits en hygiène-beauté ont été reformulés pour être en conformité avec la *black list* (82 en 2019 et 11 en 2020) : suppression de substances controversées au-delà de la réglementation, telles que : MIT/MCIT, le paraben, etc.
Des produits avec une composition nutritionnelle équilibrée	Auchan Retail France	100 % des produits à marque Auchan ont adopté le dispositif Nutri-Score, soit 6 000 produits en ligne sur le site du *drive* dont 3 800 packagings.
	Auchan Retail Espagne	90 recettes de produits à marque propre ont été reformulées ce qui a permis de réduire les graisses saturées (18 225 kg), les sucres (91 940 kg), le sel (6 530 kg) et les matières grasses dans les produits carnés (2 375 kg).
Une sensibilisation à la bonne alimentation et à la santé	Auchan Retail Sénégal	Organisation d'une semaine sur le diabète : sensibilisation des collaborateurs et clients, campagne de dépistage en magasin, ateliers de cuisine, dégustation de produits sains, organisation de cours de sport.
	Auchan Retail Espagne	Organisation d'ateliers mensuels destinés aux enfants de 4 à 10 ans.
	Auchan Retail Portugal	Dans le but d'amener les enfants à bouger et à adopter une alimentation plus saine, Auchan Retail Portugal a déployé un projet de lutte contre le mode de vie sédentaire des enfants « MOOVeat, Movimento & Diversão ».
	Auchan Retail France	Initiative "Mieux manger c'est facile" en France avec le département Nutrition de l'Institut Pasteur de Lille pour accompagner les clients pour une bonne alimentation. L'objectif est de permettre à chacun d'acquérir de meilleures habitudes alimentaires avec des conseils et astuces pour manger plus varié et équilibré, des idées pour préparer soi-même ses repas en privilégiant les aliments bruts ou peu transformés, des outils permettant d'acquérir un meilleur équilibre alimentaire et des animations en magasin, etc.
Des produits spécifiques développés pour tous les types d'alimentation	Auchan Retail Pologne	L'offre des magasins polonais a vocation à répondre au plus grand nombre de consommateurs avec : • 1 647 produits bio ; • 218 références de produits végétariens ; • 187 références sans lactose ; • 365 références sans gluten ; • 389 produits « diététiques » ; • 50 produits dits « superfoods ».
La transparence sur les produits développée pour une meilleure information des consommateurs	Auchan Retail France	Auchan Retail France est l'un des membres fondateurs de la note Globale. L'objectif est d'avoir un référentiel fiable et le plus complet possible pour aider les consommateurs à mieux consommer et les acteurs à mieux produire. La note de performance sociétale est issue d'un système défini collectivement avec le consommateur, lui permettant d'avoir un regard objectivé sur les qualités du produit, et de faire progresser la performance sociétale. Aujourd'hui 19 produits à marque Auchan sont porteurs de la note Globale : 16 en volaille (poulet de Lyré) et 3 jambons. Les premières étiquettes sont sur les produits depuis le mois de mars.
	Auchan Retail Portugal	Lancement de sa première *blockchain* sur 3 produits issus de ses filières : la laitue, le melon et la pastèque. Une première dans le secteur de la grande distribution portugais. Grâce à un QR code apposé sur l'étiquette, les clients ont désormais accès en toute transparence à l'ensemble des données concernant les produits depuis leur origine jusqu'à leur arrivée dans les rayons des magasins. Cette technologie *blockchain* est désormais présente dans 6 pays d'Auchan Retail

2.3.3 LA BIENTRAITANCE ANIMALE

> Contexte

Pouvoir consommer des produits plus respectueux de la bientraitance des animaux du début à la fin de leur vie est une demande forte pour bon nombre de consommateurs. Dans un contexte de baisse de la consommation de viande dans les pays occidentaux, avec une demande croissante des associations de protection animale et dans un marché fortement concurrentiel, la prise en compte de la bientraitance animale n'est pas à percevoir uniquement comme un risque mais également comme une opportunité de différenciation sur les marchés avec une offre de produits végétarienne et/ou végan.

> Engagement/Politique

Auchan Retail fait de cette nécessaire transformation l'une de ses priorités et s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la bientraitance animale dans le développement de ses filières responsables (cf. partie 2.6.1).

L'entreprise a ouvert une concertation internationale qui doit aboutir à horizon 2021 à la publication d'une politique Corporate portant sur la bientraitance animale. Différentes filiales disposent déjà d'un tel engagement :

- Auchan Retail Espagne ;
- Auchan Retail France ;
- Auchan Retail Pologne.

Ceux-ci font référence, entre autres, aux droits fondamentaux dont disposent tout animal d'élevage ainsi que sur l'utilisation responsable des antibiotiques.

Auchan Retail a également fait de la vente d'œufs issus de poules élevées hors cage une priorité. Ainsi, une dynamique est engagée dans tous les pays entre producteurs, distributeurs, associations et clients. La réalité économique et la maturité comportementale étant différentes suivant les pays, cette dynamique vise à accompagner les évolutions dans les pays les plus sensibilisés et à impulser une prise en compte du sujet dans les autres pays. Ainsi, l'entreprise s'est engagée à ne vendre, pour les références à sa marque, que des œufs *cage free* avant 2025 dans les pays de l'Union européenne.

En lien avec les nouvelles préoccupations et besoins des consommateurs, tous les pays d'implantation Auchan Retail proposent une gamme de produits végétariens et végétaliens de marque nationale ou à marque propre.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Bientraitance animale Offre végane	Auchan Retail Espagne	Lancement de la politique de bientraitance animale le 15 octobre avec la participation de parties prenantes via une présentation détaillée des engagements en direct lors d'une webconférence.
	Auchan Retail France	Mise à jour la politique relative à la bientraitance animale avec une revue à la hausse des exigences : • une accélération sur la prise en charge de la douleur ; • la réduction du temps de transport des animaux ; • des actions en faveur de la lutte contre l'antibiorésistance ; • la démarche bientraitance animale sur le monde aquacole accentuée, avec la formalisation de nouvelles exigences.
	Auchan Retail Pologne	Reconnaissance de son leadership en termes d'offre végane en supermarché polonais par la Fondation Albert Schweitzer.

2.3.4 LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

> Contexte

La FAO [1] estime que chaque année, environ un tiers de tous les aliments produits pour la consommation humaine dans le monde est perdu ou gaspillé. Ce gaspillage alimentaire représente une occasion manquée d'améliorer l'alimentation mondiale mais aussi d'atténuer les impacts environnementaux et l'utilisation des ressources des chaînes alimentaires. La lutte contre le gaspillage alimentaire permet non seulement d'éviter la menace qui pèse sur des ressources naturelles rares, mais aussi de réduire au minimum la hausse de la production alimentaire de 60 % afin de répondre aux besoins des populations de 2050.

> Engagement/Politique

La lutte contre le gaspillage alimentaire, au-delà de la simple volonté de responsabilité sociétale de l'entreprise, est un processus complexe. Il implique l'ensemble des acteurs sur toute la chaîne de valeur de la société et passe par l'amélioration de l'excellence opérationnelle des activités. C'est pourquoi elle est l'une des priorités du programme Renaissance, engagé voici 2 ans pour accélérer, partout dans le monde et sur tous les métiers d'Auchan Retail, une transformation de la façon de mieux faire le métier de commerçant. Outre son impact positif sur le bilan carbone et l'accessibilité des plus démunis à une alimentation équilibrée et de qualité, la lutte contre le gaspillage alimentaire a également un impact significatif sur les résultats de l'entreprise (impact direct sur l'Ebitda) en luttant contre la démarque.

[1] Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), agence des Nations Unies qui a pour mission de vaincre la faim et la malnutrition dans le monde. Rapport « Pertes et gaspillage alimentaires dans le monde – Analyses, tendances et perspectives d'action ».

La lutte contre le gaspillage alimentaire au sein du programme Renaissance se fonde sur trois grands piliers :

1) l'identification d'une cible très précise de besoins réels, en lien avec les attentes consommateurs, afin de fixer un objectif personnalisé à chaque manager de taux de démarque par magasin et par rayon, et ainsi réduire la potentialité d'une démarque importante qui conduirait à un gaspillage ;
2) donner les moyens de réduire cette démarque en aidant, par exemple à affiner les quantités commandées, à revoir les assortiments pour en exclure les produits générateurs de démarque ou en repensant les gestes métier en fruits et légumes. De même, la politique menée pour renforcer dans chacun des pays l'approvisionnement en produits frais auprès de fournisseurs locaux, si elle répond aux attentes des consommateurs, permet d'éviter également le gaspillage et la démarque. Les produits venant de plus près, ils sont plus frais et génèrent moins de démarque ;
3) valoriser, quand les deux points précédents n'ont pas pu l'éviter, les produits à "dates courtes" par la généralisation dans les magasins de coins « anti-gaspi » dans lesquels les clients trouvent des produits tout à fait aptes à la consommation et à prix remisés.

Dans le cadre du projet d'entreprise Auchan 2022, l'entreprise a placé la lutte contre le gaspillage alimentaire au cœur de ses priorités en faisant de son combat le premier pilier de la politique RSE Auchan Retail.

En lien avec le 9e pilier de la charte qualité responsable, Auchan Retail se concentre en priorité sur 5 leviers :

1. Collaborer avec les acteurs du Retail

Auchan Retail développe dans tous ses pays d'implantation des partenariats vertueux qui tendent à influer sur le gaspillage alimentaire. Ces différentes collaborations tendent notamment à :

- allonger des DLC (date limite de consommation, « à consommer jusqu'au ») sur les produits à marque propre, sans augmenter le risque sanitaire ;
- supprimer les DDM (date de durabilité minimale, « à consommer de préférence avant ») sur certaines catégories de produits ;
- signer des engagements pour faire bouger les pratiques comme début 2020 avec la signature par Auchan Retail France du Pacte dates de consommation, initié par *Too Good To Go*, aux côtés d'une trentaine d'acteurs de l'agroalimentaire. Ce pacte clarifie la nuance entre DLC et DDM et est doté de 10 engagements qui mobilisent la chaîne alimentaire pour sauver la vie des produits à date de durabilité minimale dépassée.

2. Professionnaliser la lutte contre le gaspillage sur toute la chaîne

Pour réduire les produits retirés de la vente, Auchan Retail travaille avec l'ensemble des collaborateurs, que ce soit en centrale d'achats ou en magasin où chacun est acteur de cet engagement.

Un premier axe d'amélioration porte sur de la gestion de l'assortiment. Un travail est assuré par les collaborateurs chargés de l'offre pour qu'elle réponde au mieux aux besoins des clients. Ainsi, une attention particulière est donnée aux portions proposées : plus petites dans les magasins d'ultra proximité par exemple ou avec des colis moins volumineux pour éviter des dépassements de dates de consommation.

En magasin, une vigilance particulière est réalisée par les collaborateurs : rotation des produits, suivi des taux de casse, utilisation de cadenciers prévisionnels, etc. Puisque la lutte contre le gaspillage alimentaire est au cœur du projet d'entreprise, la plupart des pays ont développé un module de formation dédié au gaspillage alimentaire afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs, de leur donner des bonnes pratiques et de les challenger dans leurs pratiques quotidiennes.

Quand toutes les solutions possibles amont ont été prises et que des produits se trouvent en date courte, les magasins proposent ces produits avec un stickage à prix réduits. Cette démarque des produits permet d'éviter de devoir jeter des produits qui ne peuvent plus être vendus et les rend accessibles à petit prix pour les clients. Dans la plupart des filiales d'Auchan Retail, ces produits sont vendus dans une zone dédiée du rayon ou du magasin. Auchan Retail France est *leader* sur ces pratiques et, pour prouver son engagement en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, a installé des zones « anti-gaspi » dans ses magasins. Ces démarches sont également développées en Espagne, Portugal, Pologne.

3. Organiser le don des produits aux associations

Dans la mesure des possibilités offertes par leurs législations nationales respectives, la grande majorité des pays d'implantation d'Auchan Retail distribue leurs invendus alimentaires sous forme de dons à des associations et banques alimentaires locales.

Les magasins opèrent un tri pour orienter les invendus sains et autorisés au don vers les associations locales, dans le respect de la chaîne du froid. Les articles interdits aux dons ou non récupérés peuvent être proposés à des associations de protection des animaux, zoos ou refuges.

4. Développer de nouveaux concepts

Différentes solutions innovantes permettent de lutter contre le gaspillage alimentaire, en voici quelques-unes :

- la transformation des produits en magasin : afin de ne pas jeter des aliments toujours comestibles abîmés ou moins frais, les ateliers des magasins les travaillent pour les proposer sous différentes formes : chapelure de pain, croûtons, biscuits pour les invendus de boulangerie ; soupes, smoothies, confitures et *banana breads* pour les invendus de fruits et légumes ;
- le partenariat avec des *start-up* comme :
 - *Too Good To Go* afin de vendre à prix *discount* des produits à DLC courte via des paniers surprise composés d'invendus à prix préférentiels,
 - *Zéro-gâchis* qui accompagne les collaborateurs des magasins sur le suivi des dates des produits en proposant une solution d'étiquetage intelligente et performante.

5. Sensibiliser les clients

Soucieux d'informer ses clients et de leur apporter des clés pour consommer de façon plus responsable, Auchan Retail développe de nombreux supports de communication et actions de sensibilisation à destination de ses clients :

- zone dédiée aux produits remisés à date courte ;
- recettes à partir de « restes » ;
- fascicules dédiés sur le gaspillage alimentaire ;
- sensibilisation sur l'impact du gaspillage alimentaire sur l'environnement.

> CHIFFRE CLÉ

Un espace « anti-gaspi » implanté et balisé dans un magasin représente 20 % de démarque en moins : une solution à la fois économique et écologique, qui rencontre l'adhésion de consommateurs à budget contraint et soucieux de consommer plus responsable.

> Indicateurs

	Nombre de paniers *Too Good To Go* vendus en 2020 (1)
Auchan Retail France	468 573
Auchan Retail Espagne	16 338
Auchan Retail Portugal	35 570
Auchan Retail Pologne	386 (démarrage fin 2020)
TOTAL AUCHAN RETAIL	520 867

(1) L'indicateur n'est disponible que pour 2020. Il n'était pas suivi en 2019 par l'entreprise.

Too Good To Go est une application sur *smartphone* permettant, grâce à la géolocalisation, d'accéder à des offres sur des produits dans des magasins à proximité dont la date de péremption est proche. Ces produits sont présentés sous forme de paniers surprise aux prix attractifs. 520 867 paniers ont été sauvés par Auchan en 2020.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
La collaboration avec des partenaires	Auchan Retail Espagne	Création d'une nouvelle gamme de produits exclusifs pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec l'un de ses fournisseurs de légumes frais. Cette gamme est constituée de légumes séchés pour les soupes et utilise des légumes qui, en raison de leur taille, de leur forme ou de leur apparence, sont habituellement jetés. Avec cette nouvelle offre, 10 % des légumes de ce type sont sauvés.
	Auchan Retail France	Signature du Pacte dates de consommation, initié par *Too Good To Go*, aux côtés d'une trentaine d'acteurs de l'agroalimentaire. Ce pacte clarifie la nuance entre DLC et DDM et est doté de 10 engagements qui mobilisent la chaîne alimentaire pour sauver la vie des produits à date de durabilité minimale dépassée.
La professionnalisation en magasin de la lutte contre le gaspillage	Auchan Retail Ukraine	8 magasins proposent un service de restauration aux collaborateurs où les repas sont constitués à partir de produits alimentaires invendus à date courte.
	Auchan Retail Pologne	Mise en place de nouvelles étiquettes en magasin à destination des collaborateurs qui permettent : • d'indiquer le nombre de produits à mettre en rayon en se basant sur le nombre de ventes ; • d'avoir des informations sur la sensibilité des produits frais aux facteurs externes. Les espaces « anti-gaspi » déployés en Pologne ont démontré leur efficacité tout en apportant une réponse adaptée aux attentes de certains clients. Ainsi ce dispositif a représenté à lui tout seul 70 % des gains liés à la réduction de la démarque du pays.
Le don des produits aux associations	Direction Produit Word Wild	Don de 4,4 tonnes de café.
	Auchan Retail Luxembourg	Les magasins luxembourgeois ont donné plus de 88 tonnes d'aliments en 2020 et plus de 4 tonnes de viande au bénéfice de l'association *Stëmm vun der Stross* qui vient en aide aux sans-abri et aux personnes démunies.
Le développement de nouveaux concepts	Auchan Retail Roumanie	Grâce à son partenariat avec Zéro-gâchis, Auchan Retail Roumanie a : • sauvé 43 tonnes de produits soit 904 964 produits ; • sauvé 485 328 repas.
La sensibilisation des clients	Auchan Retail Portugal	Lancement d'un *e-book* avec des conseils et des recettes pour zéro gaspillage à la maison.

COVID-19

EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19, PLUS QUE JAMAIS, AUCHAN RETAIL FRANCE SE MOBILISE EN FAVEUR DES BANQUES ALIMENTAIRES

La Collecte Nationale procure habituellement aux Banques Alimentaires 11 % de leurs ressources annuelles, soit 24 millions de repas. En 2020, alors que la demande d'aide alimentaire explose dans les territoires (+ 20 % à + 25 %) et que certains bénévoles, souvent âgés, ou de santé fragile, ne peuvent pas se déplacer, de nouvelles formes de don doivent prendre le relais. C'est tout le sens de la collecte dématérialisée imaginée par Auchan Retail pour compléter la collecte traditionnelle. Une autre façon de marier physique et digital pour une démarche solidaire *phygitale*. En parallèle, et comme chaque année, Auchan accueille dans ses hypermarchés et supermarchés les bénévoles de l'association. Durant 3 jours, dans le strict respect du protocole sanitaire édicté par l'association et cohérent avec celui mis en œuvre dans les magasins Auchan, ils invitent les clients à leur remettre, en sortie de caisses, des produits qu'ils auront achetés pour en faire don.

2.4 S'ENGAGER AVEC DES COLLABORATEURS PASSIONNÉS

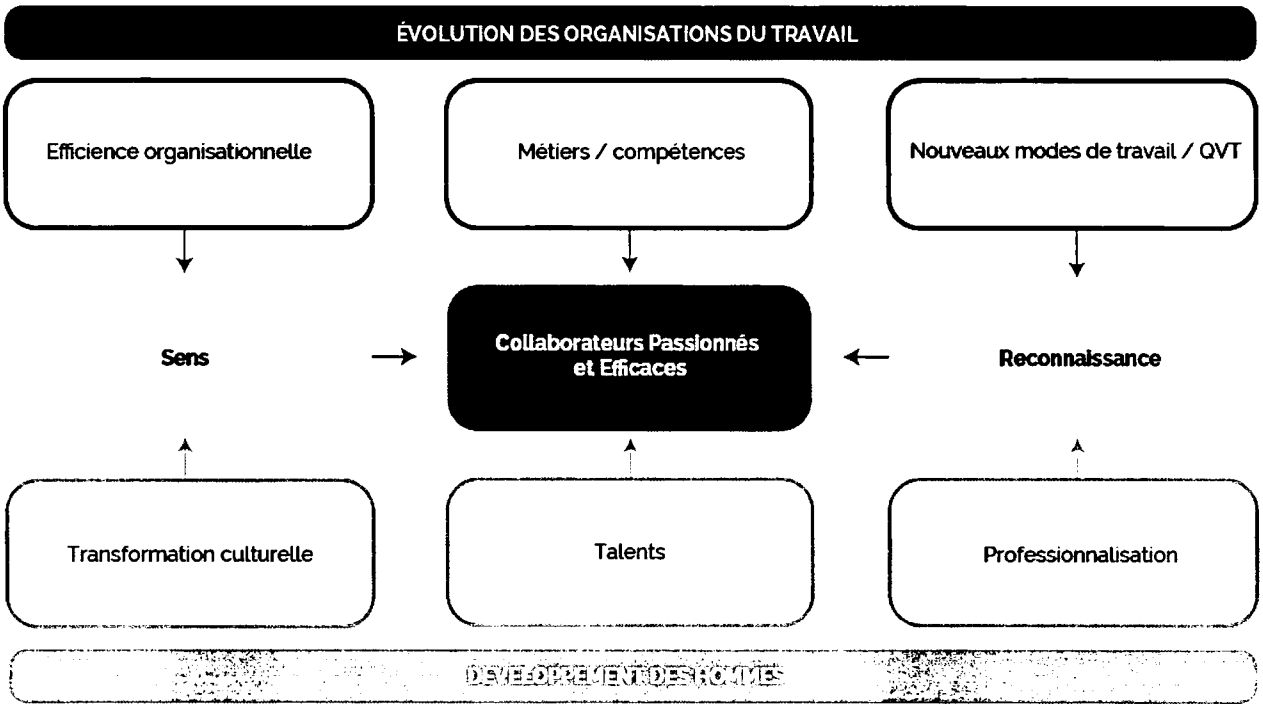
> Contexte

Pour mettre en œuvre avec succès son projet d'entreprise Auchan 2022, Auchan Retail peut s'appuyer sur l'engagement de 179 590 collaborateurs à travers le monde et les accompagne en veillant au sens et à la cohérence de toutes ses actions dans chacun des pays. En ce sens, l'entreprise développe les compétences de chacun, l'ouverture au client et au local et la passion du produit, au sein d'une organisation alignée et exigeante, qui sait prioriser et renoncer.

> Engagement/Politique

La politique ressources humaines est posée autour de 7 engagements :

- efficience organisationnelle : amener Auchan Retail à un haut niveau de performance en identifiant les leviers d'optimisation et en construisant les modèles organisationnels cibles des grands métiers Le tout en assurant la création de valeur pour le client et les conditions de travail des collaborateurs ;
- métiers, compétences : anticiper la transformation des métiers en lien avec l'évolution stratégique de l'entreprise et son environnement externe pour assurer l'employabilité des collaborateurs et l'adéquation des effectifs pour l'entreprise ;
- mode de travail : identifier et faciliter la mise en place de nouveaux modes de travail
- transformation culturelle : accélérer la transformation de l'entreprise au travers notamment d'une profonde transformation culturelle et managériale en lien avec ses valeurs, porteuse de sens
- talents : accompagner durablement le développement des collaborateurs aux étapes clés de leur parcours professionnels pour créer de la valeur pour nos clients, nos actionnaires, nos collaborateurs et nos partenaires
- sens : faire connaître, comprendre, approprier et adhérer l'ensemble des collaborateurs au projet de l'entreprise, faire progresser leur engagement en donnant du sens à leurs actions
- reconnaissance : grâce aux politiques de rémunération et de partage.



Une organisation nationale et internationale pour une gestion des ressources humaines au plus près des équipes, cohérente et efficace

Au niveau national, chaque filiale est dotée d'une Direction des ressources humaines, membre du Comité de Direction, qui gère plusieurs pôles au plus près des équipes terrain : gestion du personnel, développement RH et formation, communication interne, organisation – transformation, rémunération et RSE.

Au niveau international, la Direction des ressources humaines et Transformation a pour missions de :

- s'assurer qu'Auchan Retail dispose des ressources et compétences nécessaires à l'atteinte de ses objectifs de positionnement marché (en termes d'image comme de rentabilité) ;
- engager une transformation culturelle afin de disposer de collaborateurs motivés, professionnels et culturellement alignés avec l'état d'esprit de la marque ;
- anticiper l'évolution des métiers afin d'ajuster la composition des équipes Groupe (niveau de fluidité, compétences clefs, effectif en lien avec les objectifs de performance opérationnelle) aux besoins, de manière anticipée et réactive ;
- attirer les meilleurs talents en s'appuyant sur un modèle de talent robuste, objectif, exigeant, et promouvant la diversité ;
- professionnaliser la fonction RH au niveau du Corporate et des Pays afin d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

Ces acteurs Ressources Humaines sont animés chaque mois au sein du Comité RH international, dirigé par le directeur Ressources Humaines, Transformation et RSE du Groupe. Ce comité travaille sur les axes des politiques RH, la définition de méthodes communes, le partage des bonnes pratiques internes et externes, et assure leurs diffusions dans l'entreprise.

2.4.1 STRUCTURATION DE L'EMPLOI

> Contexte

Acteurs de l'emploi, les entreprises d'Auchan Holding assument leurs responsabilités sociales à l'égard de leurs 180 560 collaborateurs.

Afin de progresser dans une culture de responsabilité, de partage et de confiance, toutes les entités d'Auchan Holding se nourrissent de la diversité de leurs profils.

Auchan Retail ayant cédé en 2020 ses activités en Chine, 95 % des collaborateurs de Auchan Holding sont désormais basés en Europe.

Les données sur l'emploi sont dorénavant présentées par activité, pays ou au niveau du groupe.

> Effectifs et répartition

Dans un contexte de crise sanitaire en 2020 qui a fortement impacté l'ensemble du secteur de la distribution et de l'immobilier commercial, les collaborateurs d'Auchan Retail et Ceetrus sont restés mobilisés tout au long de cette période. Afin que les collaborateurs soient le moins impactés par le recours à l'activité partielle lors de la fermeture des galeries commerciales ou de certains rayons en hypermarchés, les entreprises ont activé tous les leviers internes de polyvalence ou de réinternalisation d'activités.

Par ailleurs, afin d'adapter son organisation aux nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens, Auchan Retail a annoncé en 2020 certaines mesures d'organisation ayant un impact sur l'emploi sur le territoire français. Des magasins ont également été fermés ou cédés en France, Espagne, Pologne, Russie, Ukraine (cf. partie 2.4.6).

Dans ce contexte, les indicateurs sur l'emploi restent en recul limité.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR MÉTIER

	Effectif total inscrit à la fin de la période	
Activité	**au 30/09/2019**	**au 30/09/2020**
Auchan Retail	183 237	179 590
Ceetrus	918	970
TOTAL	**184 155**	**180 560**

Au 30/09/2020, les entreprises d'Auchan Holding comptent 180 560 collaborateurs dans leurs 13 pays d'implantation, soit une baisse des effectifs totaux de 1,95 %.

L'évolution des effectifs de 5,66 % au niveau de Ceetrus s'explique globalement par des créations de postes liées à l'évolution des organisations et de nouveaux métiers, notamment l'*Asset*, mais également par l'avancement de projets de développement (gare du Nord, vigo).

Ces créations de poste en nombre se concentrent essentiellement en France (Régie Media, maîtrise d'ouvrage, *Asset*, projet gare du Nord) ainsi qu'au Luxembourg (exploitation de la Cloche d'or et développement).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PAYS

	Effectif total inscrit à la fin de la période		
	au 30/09/2019	au 30/09/2020	Variation *(en %)*
France	70 203	69 638	(0,8)
Sièges internationaux	1 417	1 343	(5,2)
TOTAL FRANCE	**71620**	**70981**	**(0,9)**
Espagne	19 951	19 702	(1,3)
Portugal	8 874	8 069	(9,1)
Luxembourg	1 405	1 261	(10,3)
Italie (Ceetrus)	121	122	0,8
TOTAL EUROPE DU SUD	**30 351**	**29 154**	**(4,9)**
Russie	33 941	32 501	(4,2)
Pologne	19 748	18 844	(4,6)
Roumanie	9 232	8 818	(4,5)
Hongrie	6 344	6 883	8,5
Ukraine	5 786	5 455	(5,7)
TOTAL EUROPE CENTRALE ET DE L'EST	**75 051**	**72 501**	**(2,1)**
Taïwan	5 670	6 178	9,0
Sénégal	1 463	1 746	19,3
TOTAL AFRIQUE / ASIE	**7 133**	**7 924**	**14,2**
TOTAL	**184 155**	**180 560**	(2,0)

Avec la cession de la Chine, la France et la Russie deviennent les pays les plus représentatifs en termes d'effectifs.

En 2020, la France représente 39 % des effectifs du groupe. En y ajoutant les effectifs de la Russie, ces deux pays représentent 57 % des effectifs totaux d'Auchan Holding.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS CDI/CDD

	Part des CDD vs effectif total		Part des CDI vs effectif total	
	2019 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2020 (%)
Auchan Holding	8,0	7,3	92,0	92,7

La part des effectifs en contrat à durée déterminée diminue par rapport à 2019. La volatilité de l'activité a entraîné une baisse du recours à ce type de contrat, souvent utilisé pour faire face à des hausses d'activité. Les fluctuations d'activité pendant la crise ont été gérées par de la polyvalence essentiellement.

Le nombre de contrats à durée indéterminée est également en baisse excepté au Sénégal qui est passé de 87 % de CDI en 2019 à 95 % en 2020. Cette augmentation est liée à l'internalisation d'activités auparavant sous-traitées.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

	Effectif total des femmes inscrit à la fin de la période		Effectif total des hommes inscrit à la fin de la période	
	au 30/09/2019	au 30/09/2020	au 30/09/2019	au 30/09/2020
Auchan Holding	115 553	112 147	68 606	68 413

La part des femmes est de 62 % et reste globalement stable par rapport à 2019.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHES D'ÂGE

	Part des salariés < 25 ans dans l'effectif total		Part des salariés [25 - 35 ans] dans l'effectif total		Part des salariés [35 - 50 ans] dans l'effectif total		Part des salariés > = 50 ans dans l'effectif total	
	2019 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2020 (%)
Auchan Holding	15,0	15,5	21,8	20,8	38,4	37,7	24,8	26,0

La répartition des effectifs par tranches d'âges reste globalement stable par rapport à 2019.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS TEMPS COMPLET/TEMPS PARTIEL

	Part des effectifs en temps complet dans l'effectif total		Part des effectifs en temps partiel dans l'effectif total	
	2019 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2020 (%)
Auchan Holding	74,3	73,8	25,7	26,2

La part des collaborateurs travaillant à temps complet au 30/09/2020 représente 73,79 % des effectifs. La part des temps partiel augmente très légèrement par rapport à 2019.

> Mouvements d'effectifs et réorganisation

Mouvements réalisés entre le 01/10/2019 et le 30/09/2020 vs. entre le 01/10/2018 et le 30/09/2019 :

	Nombre d'emba&uches en CDI		Nombre de licenciement (tous motifs) de collaborateurs en CDI		Taux de turn-over des CDI	
	2019	2020	2019	2020	2019 (%)	2020 (%)
Auchan Holding	36 880	33 664	7 275	6 300	27,3	24,1

Le nombre d'embauches en CDI, ainsi que l'ensemble des licenciements ont diminué sur la période. Dans le contexte de la crise sanitaire, le manque de visibilité et de projection a limité le nombre d'embauches. Les magasins ont souvent utilisé la polyvalence ou la réallocation de ressources pour faire face aux pics ou baisses d'activité sur la période.

Le nombre de démissions a lui aussi diminué de 11,8 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique en partie par un marché de l'emploi actuellement incertain et la mise en place de mesures sociales plus attractives dans certains pays comme la Hongrie ou la Roumanie qui ont vu leur taux de turn-over baisser. Le taux de turn-over global passe ainsi de 27 % en 2019 à 24 % en 2020.

2.4.2 LE DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

> Contexte

Le développement des collaborateurs et leur accompagnement lors des étapes clés de leur parcours professionnel est une priorité pour les entreprises d'Auchan Holding, certaines que leurs collaborateurs sont un levier indispensable à la création de valeur pour l'entreprise et ses parties prenantes.

> Engagement/Politique

Pour Auchan Retail cette ambition se décline de la manière suivante :

- attirer les meilleurs talents en s'appuyant sur un modèle de gestion des talents robuste, objectif, exigeant et promouvant la diversité ;
- engager une transformation culturelle avec des collaborateurs motivés, professionnels et culturellement alignés avec l'état d'esprit de la marque ;
- anticiper l'évolution des métiers afin d'ajuster la composition des équipes (compétences clefs, effectif en lien avec les objectifs de performance opérationnelle) aux besoins de manière réactive ;
- s'assurer qu'Auchan Retail dispose des ressources et compétences nécessaires à l'atteinte de ses objectifs de positionnement marché (en termes d'image comme de rentabilité).

Accueillir, développer et fidéliser nos talents

Auchan Retail recrute tous les profils, issus de tous horizons à tous les niveaux de l'entreprise. Sans qualification ou grand expert, jeune ou senior, les recrutements se font sur le principe de non-discrimination et d'égalité des chances. Si historiquement l'entreprise est attachée au développement de ses collaborateurs et à la promotion interne, Auchan Retail accélère aussi sa transformation en accueillant des profils experts sur les métiers à forts enjeux, notamment sur les métiers du digital, de l'IT et de la supply chain.

Dans le cadre de leur développement, tous les collaborateurs ont au moins un entretien annuel formalisé qui reprend le bilan de l'année, les besoins de formation et les objectifs de l'année suivante.

Une nouvelle démarche de *Talent Management* a été mise en place en 2020 pour les futurs dirigeants de tous pays, qui associe l'évaluation de la performance et du potentiel au regard de ce qui est défini comme étant le profil attendu sur un niveau donné. Les attentes sont définies en comportements observables, rendant ainsi l'évaluation par le manager factuelle et donc plus objective. Le positionnement d'un talent est validé collectivement par le Comité de direction du pays et son parcours de développement est co-construit avec lui, les opérationnels et les ressources humaines. Un fort accent est mis sur la capacité à travailler en anglais et la contribution à des projets transverses de portée internationale. Le programme *Learning* des futurs dirigeants est restructuré pour coller parfaitement au développement de ce profil. Cette démarche, qui permet d'avoir une cartographie exhaustive des talents futurs dirigeants, est déclinée et les profils attendus en cours d'écriture sur les niveaux de directeurs de magasins et *management*.

Auchan Retail et Ceetrus développent également leurs relations avec les écoles et universités de leurs pays d'implantation. Les collaborateurs interviennent dans les établissements partenaires pour présenter les métiers et les spécificités de leur entreprise. Ces rencontres permettent et facilitent l'accueil en magasin ou services d'appui de nombreux étudiants et jeunes diplômés pour un stage, une alternance ou une première embauche au sortir de leurs études.

> CHIFFRE CLÉ

En 2020, 4 233 stagiaires et 2 823 alternants ont bénéficié d'une expérience professionnalisante, précieuse à leur parcours d'apprentissage.

> Indicateurs

Indicateur	2019	2020
Taux de promotion interne	27,6 %	28,9 %
Taux de promotion interne des femmes	32,4 %	30,8 %
Taux de promotion interne des hommes	22,6 %	27,0 %

Le taux de promotion interne est en légère progression. La part des managers issus de la promotion interne est de 22 %.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Accueillir, développer et fidéliser nos talents	Auchan Retail Espagne	Mise en place d'un programme de communauté d'apprentissage (Chectalent) destiné aux professionnels des ressources humaines pour les former à la détection précoce des talents et à leur développement.
	Auchan Retail Portugal	Mise en place au sein de la plateforme Me. Auchan d'un module « talents » pour permettre l'évaluation des potentiels, la gestion des carrières et la fidélisation des talents.
	Auchan Retail Ukraine	Mise en place d'*assessment centers* pour les futurs directeurs de magasin.

Participer au développement individuel des collaborateurs

La formation reste un levier majeur d'engagement et de développement des collaborateurs. Elle est au centre des préoccupations du Groupe et sert les différentes priorités des entreprises qui le composent.

Dans le cadre de son projet Auchan 2022, Auchan Retail s'engage à augmenter son investissement pour la formation de ses collaborateurs, jusqu'à y consacrer 1,5 % de la masse salariale à l'horizon 2022. Les équipes de formation de l'ensemble des pays et des services corporate reportent annuellement leur effort de formation.

Afin de les diffuser au plus grand nombre de collaborateurs, Auchan Retail et Ceetrus tendent à digitaliser leurs formations. La crise sanitaire a accentué ce besoin de digitalisation. Ce sont ainsi 530 000 heures de formation à distance qui ont été suivies sur la période, en augmentation de 6 % par rapport à 2019.

En 2020, les politiques de formation, répondant aux besoins des différents métiers, ont été construites et dispensées principalement autour des thèmes suivants :

- métiers ou produits et service clients ;
- *management* ;
- accueil, prise de poste et intégration des nouveaux collaborateurs ;
- développement personnel (communication, *leadership*, etc.).

Dans plusieurs pays d'implantation, Auchan Retail tend à développer ses différentes écoles des métiers afin de continuer à promouvoir son savoir-faire et s'adapter aux produits locaux.

Un module de formation à l'éthique, s'appuyant principalement sur les dispositions de la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin 2, a été diffusé à la fin de la période auprès de près de 80 % des collaborateurs dans l'ensemble de nos pays.

> CHIFFRE CLÉ

Malgré la crise sanitaire, 87 % des collaborateurs présents pendant toute la période ont suivi au moins une formation.

> Indicateurs

Indicateur	2019	2020
Total heures de formation	3 205 206	2 563 745
Part des heures de formation sur le total des heures travaillées	1,2 %	1,0 %
% budget formation sur la masse salariale	non disponible	0,9 %

Le total d'heures de formation est en régression de 26 % sur la période : certaines formations en présentiel ont été annulées en raison de la pandémie. Le recours aux formations en *e-learning* a, quant à lui, progressé de 6 % sur la période.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Prévention	Auchan Retail Portugal	Pour prévenir les risques liés à la situation sanitaire, un module de formation Covid-19 en *e-learning* a été mis en place : application des gestes barrières, conseils sur le télétravail, conseils santé, etc. ont permis de former et rassurer les collaborateurs.
Transformation digitale	Auchan Retail Espagne	Mise en place du programme « Transforma-2020 » ouvert à tous les collaborateurs. Objectif : former 100 % des collaborateurs au digital (applications Google, *e-learning*).
Intégration	Auchan Retail Pologne	Mise en place d'un nouveau processus d'intégration des nouveaux employés reprenant les thématiques suivantes : règles de santé et sécurité au travail, organisation du travail, éthique, gestion des déchets alimentaires, service client, et connaissance produits.
Formation de formateurs	Auchan Retail Russie	Mise en place du programme « wow trainer » qui a permis de certifier 27 collaborateurs à l'animation de formations.
Achats responsables	Organisation Internationale des Achats	Des actions de sensibilisation et de formation des acheteurs et chefs de produits ont été mises en place sur la période : l'ensemble des acheteurs et chefs de produits ainsi que les *merchandisers* des bureaux de *sourcing* ont reçu une journée de formation pour se comporter en acheteur responsable.
Démarche filières responsables	Organisation Internationale des Achats	L'ensemble des acheteurs et chefs de produits ont suivi une formation consacrée à la démarche des filières responsables d'Auchan Retail.

EN 2020, AUCHAN RETAIL A RÉALISÉ SA TROISIÈME ENQUÊTE D'ENGAGEMENT AU NIVEAU INTERNATIONAL

Avec un questionnaire 100 % digital et malgré un contexte de crise sanitaire peu favorable, le taux de participation de cette troisième enquête a battu un record : 87 %.

81 % des collaborateurs sont engagés. Un taux élevé et supérieur au benchmark international. Ce premier indicateur démontre l'implication des collaborateurs dans la conduite de la stratégie de l'entreprise, ce qui constitue un véritable atout pour porter la dynamique de transformation engagée. En parallèle, la proximité managériale ressort comme un élément différenciant et apprécié des collaborateurs. L'ancrage clients, l'engagement RSE, le développement des compétences au quotidien sont les trois autres points forts cités par les collaborateurs. Des points d'amélioration ont également été recueillis. Spécifiques à chaque pays, ils portent globalement sur les enjeux liés à la carrière de chacun (rémunération, perspectives d'évolution…) mais aussi sur l'entreprise et son développement futur. Les collaborateurs ont pu également s'exprimer sur la gestion de la crise sanitaire par Auchan Retail : malgré un début de crise perçu comme violent, ils soulignent la réactivité sur les mesures de protection individuelles et collectives, la mobilisation des équipes et 81 % d'entre eux estiment qu'Auchan Retail est une entreprise attentive à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs.

2.4.3 LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

> Contexte

Dans le contexte de crise sanitaire mondiale de la Covid-19, la santé et la sécurité au travail sont deux sujets majeurs. Les entreprises d'Auchan Holding ont subitement dû faire face à cette nouvelle situation et adapter leurs méthodes de travail avec comme priorité absolue la santé et la sécurité des collaborateurs comme celle de ses clients.

> Engagement/Politique

Un des engagements d'Auchan Retail est de préserver la santé et la sécurité des collaborateurs et d'assurer leur bien-être en entreprise. Plus largement, l'entreprise met au cœur de ses politiques humaines la bienveillance, l'écoute et le bien-être au travail, qui font partie intégrante de l'environnement de travail des collaborateurs.

Préserver la santé et la sécurité des collaborateurs

La prévention et la protection des salariés au travail en matière de santé et de sécurité se doivent d'être encadrées. Chaque employeur doit ainsi prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Dans ce cadre, Auchan Retail et Ceetrus mettent en place des actions liées à :

- la prévention des risques professionnels ;
- à l'information et la formation.

Les risques liés à la santé et à la sécurité au travail sont de nature physique, ergonomique et psychosociale. Une mauvaise gestion de ces risques peut avoir des effets notables sur le nombre et le taux d'accidents du travail, le taux d'absentéisme et même sur la productivité.

COVID-19

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS COMME PRIORITÉ LORS DE LA CRISE DE LA COVID-19

Afin de préserver la santé de ses collaborateurs, Auchan Retail a pris des mesures spécifiques pour faire face à la crise de la Covid-19. Tout au long de la crise, Auchan Retail a respecté scrupuleusement les protocoles sanitaires locaux et a anticipé autant qu'il le pouvait les décisions gouvernementales pour assurer la protection de ses collaborateurs comme de ses clients : respect des gestes barrières, mise à disposition de centaines de millions d'équipements (gants, masques, visières, gel hydro-alcoolique, etc.), adaptation des points de vente : horaires, filtrage, parcours en magasin, protections en plexiglas, désinfection des matériels, etc.

Chaque pays a dû faire preuve d'une grande adaptabilité et les collaborateurs d'un grand professionnalisme pour faire face à cette crise sanitaire mondiale et poursuivre la mission de l'entreprise : nourrir les habitants.

Auchan Retail y a été confronté dès janvier 2020 par ses activités en Chine (SunArt Retail était alors dans le périmètre du Groupe), où sont également présents les équipes de *sourcing* et les voyageurs en mission. L'entreprise a assuré leur sécurité, en fixant des consignes en matière de déplacements professionnels (restrictions, obligations, etc.), mais aussi en transmettant des conseils pour les collaborateurs sur place ou en déplacement (les sites utiles, les conseils à titre professionnel et également les conseils pour les déplacements privés). La mise en place d'une cellule de crise restreinte et pluridisciplinaire a vu le jour au niveau des services centraux internationaux d'Auchan Retail.

Puis, avec la propagation du virus et jusqu'à la pandémie mondiale, chaque pays a nommé un correspondant « Covid » et mis en place une cellule de crise locale (en plus de celle en Chine, active depuis le début de la crise dans le pays). En outre, les équipes informatiques ont été partout sollicitées pour préparer techniquement la bascule générale des services d'appui en télétravail.

Les champs de compétence de la cellule de crise Groupe auprès des pays ont porté sur :

- la régulation des voyages internationaux :
 - des consignes et restrictions sur les voyages internationaux ont été annoncées ;
- des consignes communes spécifiques à la crise telles que :
 - limiter tous les déplacements professionnels sur les territoires nationaux et sensibiliser les collaborateurs sur leurs déplacements privés,
 - privilégier les réunions en visioconférence afin de limiter tous les contacts physiques ;
- l'opportunité donnée aux pays de partager leurs problématiques et leurs bonnes pratiques mises en place dans leur organisation et sur leurs sites respectifs, notamment par la mise à disposition d'une plateforme IT (Google *drive*) consacrée et adaptée à la crise et commune à toutes les filiales permettant :
 - une coordination des actions entre pays,
 - un partage des bonnes pratiques (notamment pour la continuité d'activité en magasin),
 - la remontée organisée de reportings « Covid » respectant un format précis.

Au-delà des actions mises en place en interne sur la gestion de la crise Covid-19, Auchan Retail a signé avec UNI Global Union et le Groupe Carrefour en avril 2020 une déclaration commune relative à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'entreprise. Auchan Retail, Carrefour et l'UNI se sont alors engagés à échanger et à travailler ensemble pour partager les meilleures pratiques mises en place pour prévenir les risques liés à la Covid-19. L'objectif est d'étudier la mise en œuvre de toutes mesures utiles et adaptées, issues des bonnes pratiques d'entreprises permettant de prévenir, réduire, ou supprimer les risques de contagion pour les collaborateurs.

Les mesures concernées se déclinent selon les thèmes suivants :

- l'amélioration des règles d'hygiène et de sécurité préconisées pour chaque salarié dans les pays concernés :
 - obstacles et gestes barrières mis en place pour le personnel,
 - augmentation du nombre d'agents de sécurité,
 - fourniture de gants et masques pour le personnel et de solutions hydroalcooliques et savons pour lavage régulier des mains,
 - augmentation des opérations de nettoyage et de désinfection systématiques ;
- les règles sanitaires pour les magasins, *drives*, livraison à domicile et entrepôts logistiques :
 - mise en place de vitres en plexiglas aux caisses,
 - désinfection régulière du matériel (exemple : pistolet scanner, écrans, claviers, etc.) ;
- les mesures d'accompagnement social pour les salariés :
 - mise en place d'une Hotline pour les salariés accessible 7j/7,
 - organisation du travail en « télétravail » pour les salariés des sièges sociaux,
 - volontariat des collaborateurs des sièges sociaux pour aider les activités d'exploitation (magasins, logistique, *drive*, etc.) ;
- l'accompagnement des salariés en situation particulière (travailleurs handicapés, femmes enceintes).

Assurer le bien-être des collaborateurs

De nombreuses actions mises en place dans les pays attestent que le bien-être des collaborateurs est un sujet de préoccupation pour l'entreprise. Au cœur du projet d'entreprise, Auchan Retail y inscrit un levier fort : « Avoir des collaborateurs passionnés et engagés ».

Dans le cadre du bien-être des collaborateurs, un projet de Qualité de Vie au Travail (QVT) est à l'étude. L'objectif est de mettre en place dans tous les pays d'Auchan Retail un socle obligatoire d'actions communes co-construites et déployé de façon autonome dans le pays en l'adaptant au contexte local. La volonté de l'entreprise est que cette politique s'adapte bien aux besoins et attentes des collaborateurs localement. Afin de permettre notamment une meilleure conciliation vie privée – vie professionnelle pour les salariés, l'entreprise s'engage sur un certain nombre d'actions qui se déclinent sous 2 angles :

- la qualité de vie au travail ;
- la qualité de vie par le travail.

1. La qualité de vie au travail

Deux axes prioritaires sont retenus :

- agir sur les irritants : au-delà des aspects de sécurité et de conditions liés au travail, l'objectif est de réduire tout ce qui peut rendre au quotidien le travail difficile du collaborateur dans sa fonction. Il est laissé à chaque entité le soin de définir ses irritants pour une meilleure résolution des problèmes au plus près de leurs existences et réalités ;
- développer le télétravail dans tous les pays : l'objectif est d'instaurer le télétravail de manière générale et simple dans l'entreprise en tant que mode organisationnel du temps de travail (et non en lien avec le télétravail mis en place dans le cadre de la situation actuelle de crise sanitaire mondiale). Chaque pays ayant la possibilité ensuite d'adapter et de compléter ce mode selon ses propres spécificités et particularités locales.

2. La qualité de vie par le travail

Deux actions spécifiques sont ciblées :

- informer et sensibiliser tous les managers à la QVT à l'aide d'un *e-learning* à destination de l'ensemble du corps managérial des pays d'Auchan Retail ;
- former les managers au *management* "bienveillant et exigeant" via un *e-learning* pour les rendre plus efficaces et performants sur le plan managérial.

> CHIFFRE CLÉ

Pour protéger les collaborateurs face à la pandémie, 156 882 200 équipements de protection individuelle ont été distribués dans l'ensemble des pays d'Auchan Retail.

> Indicateurs

	2019	2020
Taux de fréquence accidents de travail avec arrêt	27,6	23,2
Taux de gravité accidents de travail avec arrêt	0,8	0,6
Taux d'absentéisme (cause maladie)	4,5	5,6

Nous pouvons noter une meilleure maîtrise des accidents de travail ainsi que de leur gravité.

Cependant, le taux d'absentéisme augmente. Il s'explique principalement par les arrêts maladie liés à la Covid-19 notamment en France, où des collaborateurs ont bénéficié d'arrêt de travail pour la garde de leurs enfants durant la période de confinement, dans le cadre des dispositions légales fixées par le gouvernement.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Santé/Sécurité	Auchan Retail Taïwan	Mise en place régulière de bilans de santé ; des services de santé sont offerts sur place aux travailleurs avec des médecins et des infirmières.
	Auchan Retail Sénégal	Développement du pôle santé au travail : présence d'infirmier(e)s sur site.
	Auchan Retail Russie	Une formation aux premiers secours pour les accidentés du travail (100 % des employés formés).
	DPW	Formation des représentants Ressources Humaines, élus du Comité Social et Économique (CSE), des représentants aux Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSST) et des managers, aux risques psycho-sociaux avec un cabinet de conseil en ressources humaines, spécialisé dans la prévention des risques psychosociaux et le développement de la qualité de vie au travail.
Qualité de vie	Auchan Retail Taïwan	Chaque magasin dispose d'une journée d'exercice hebdomadaire pour aider les employés à conserver de bonnes habitudes en matière de condition physique.
	Ceetrus Pologne	Encouragement du développement de la condition physique des collaborateurs via la plateforme *Worksmile* innovante et sociale. Elle permet de prendre soin de sa santé et motive les collaborateurs dans une ambiance de jeu.

Thématique	Organisation	Initiative
Covid-19	Ceetrus Pologne	Test de dépistage Covid-19 : fourniture d'un test à l'ensemble des collaborateurs.
	Auchan Retail Espagne	Des « salles blanches » ont été instaurées pour la prise de température des collaborateurs.
	Auchan Retail Roumanie	Un programme appelé « La Pilule Bien-Être » a été développé, combinant micro-apprentissage et psychothérapie technique. Ce programme vise à accroître la résilience face à la Covid-19 : réduire l'anxiété, mieux gérer son stress et la pression, appréhender les conflits, etc.
	Auchan Retail Portugal	Une ligne de service permanente a également été mise en ligne pour tous les employés (Linha Covid SOS 24 – CNS). 1 750 cas ont alors pu être suivis.

2.4.4 L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET LA SOLIDARITÉ

> Contexte

Le monde du travail change et les changements que connaît la société influent sur les demandes des collaborateurs et des nouvelles générations qui ne veulent plus qu'un emploi : elles cherchent à rejoindre une entreprise engagée, avec des valeurs offrant la possibilité de développer leurs talents et de donner un sens à leur travail.

> Engagement/politique

En tant qu'acteur du bon, du sain et du local, Auchan Retail est fortement impliqué dans ses zones de vie. L'entreprise est un acteur important de l'activité locale et se veut engagée sur ses territoires :

- contribution au développement économique ;
- actions en faveur de la solidarité ;
- engagement au maintien du lien social et à la lutte contre la précarité et l'exclusion.

Auchan Retail souhaite répondre à la diversité des besoins des associations présentes sur les territoires où il agit via l'engagement de ses collaborateurs et par l'action de ses Fondations.

L'engagement sociétal de l'entreprise et des collaborateurs

Auchan Retail encourage l'engagement citoyen des collaborateurs sous toutes ses formes.

Cette démarche vient encourager, favoriser et nourrir l'engagement responsable des collaborateurs d'Auchan Retail tout en participant à faire d'eux des passionnés de leur métier.

À ce titre, et dans le cadre du projet d'entreprise Auchan 2022, chaque collaborateur a la possibilité de s'engager une journée par an sur son temps de travail sur l'une des quatre thématiques suivantes :

- la promotion de la bonne alimentation ;
- la solidarité alimentaire et l'aide aux plus démunis ;
- la diversité et d'inclusion ;
- l'entretien et la sauvegarde de l'environnement.

Cet engagement peut prendre la forme d'initiatives qui s'inscrivent dans les politiques RSE locales mais aussi d'actions solidaires portées par les Fondations Auchan Retail.

COVID-19

LES COLLABORATEURS D'AUCHAN RETAIL ENGAGÉS PENDANT L'ÉPIDÉMIE DE LA COVID-19

Partout, les équipes d'Auchan Retail se sont engagées en cette période de pandémie en soutien au personnel médical et aux personnes les plus touchées par la Covid-19. Les collaborateurs ont redoublé d'inventivité et d'énergie pour mieux servir les personnels soignants en première ligne et saluer leur engagement exemplaire en mettant en place :

- des horaires et des caisses réservés en magasin ;
- la livraison des courses directement à l'hôpital ;
- le don de plats cuisinés, de produits frais, voire d'équipements (masques, sabots en plastique pour les infirmières, etc.).

Afin de soutenir le système médical roumain dans la lutte contre la Covid- 19, Auchan Retail et Leroy Merlin avec l'appui du ministère de la Santé ont lancé en avril 2020 un appel à contributions auprès des acteurs économiques du pays pour monter une unité préhospitalière à Bucarest. En moins de trois semaines, cet hôpital a été inauguré en présence des plus hautes autorités du pays. Près de 60 entreprises ont contribué à la réalisation du projet en un temps record, fournissant matériel, services ou financement. Ce projet solidaire multipartenaires qui ancre l'engagement sociétal d'Auchan Retail dans le pays, a eu beaucoup de répercussions et a fait naître un deuxième projet similaire à Cluj-Napoca.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
L'engagement sociétal de l'entreprise et des collaborateurs	Auchan Retail Ukraine	Plus de 2 036 journées d'engagement ont été réalisées par les collaborateurs d'Auchan Retail Ukraine.
	Auchan Retail Espagne	1 371 collaborateurs ont participé en tant que bénévoles à des actions de RSE.
	Auchan Retail Portugal	Dans le cadre de la journée d'engagement des collaborateurs offerte une action relative à la reforestation a été organisée en février dans trois villes : • Leiria • Quiaios • Pedrógão Grande Cet événement a rassemblé plus de 150 bénévoles : des collaborateurs de l'entreprise mais également des membres de leurs familles.
	Auchan Retail Roumanie	Lancement du programme « Personal Sustainability Program » qui veut que la responsabilité sociale appartienne à chaque collaborateur et qui permet de mettre en avant les initiatives individuelles et responsables prises par les collaborateurs.

> Les Fondations

Depuis plus de 20 ans, Auchan Retail soutient les jeunes et les plus fragiles via ses Fondations, actives à proximité de ses magasins et de ses zones d'approvisionnement. La crise sanitaire a figé un à un les pays du monde d'Auchan Retail, cristallisé les besoins essentiels, souligné les inégalités, rebattu toutes les cartes et fait émerger un formidable atout : la solidarité Auchan Retail. Une autre manière de voir et de vivre le commerce, comme un connecteur, un créateur de liens.

À travers ses Fondations et ses partenariats de solidarité, Auchan Retail intervient dans différents domaines :

- la bonne alimentation et la santé au bénéfice des jeunes ;
- l'aide alimentaire en faveur des plus démunis ;
- le soutien aux enfants en difficultés sociales ;
- l'insertion professionnelle des jeunes défavorisés ;
- la lutte contre l'exclusion sociale sous toutes ses formes ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des ouvriers et ouvrières des zones de *sourcing*.

Les Fondations sont un vecteur pour renforcer l'engagement des collaborateurs. Elles sont trois :

- la Fondation Auchan pour la Jeunesse ;
- la Fondation Génération Auchan (Russie) ;
- la Fondation *Weave Our Future* (WOF).

Il a été décidé en 2020 que les Fondations Auchan pour la Jeunesse et *Weave Our future* convergent pour plus de cohérence. La Fondation Auchan axera donc dès 2021 ses interventions sur la bonne alimentation, facteur de lien social.

La Fondation Auchan pour la jeunesse

La Fondation Auchan pour la Jeunesse existe depuis 1996 et opère en délégation de mandat dans 10 pays où Auchan Retail est implanté. Elle est placée sous l'égide de la Fondation de France. Aujourd'hui, en lien avec l'ambition d'Auchan Retail d'être l'acteur référent du bon, du sain et du local, elle soutient des projets associatifs cultivant en priorité la bonne alimentation et la santé au bénéfice de son public historique : la jeunesse fragilisée issue des quartiers et des villes d'implantation des magasins de l'enseigne. Chaque pays agit au plus près de ses réalités et tous les collaborateurs sont encouragés à s'engager solidairement.

Interlocuteurs privilégiés des différents acteurs du territoire, les collaborateurs d'Auchan Retail sont avant tout ceux par qui et avec qui un projet peut exister dans le cadre de la Fondation Auchan pour la Jeunesse. Les projets proposés conjointement par les associations et les magasins partenaires sont étudiés par les membres des comités de sélection des pays et soumis à leur décision. Ils accueillent les porteurs de projets pour les écouter, examiner les projets présélectionnés et instruits par l'équipe de la Fondation et décident de l'attribution de la subvention.

Cette organisation permet aux pays d'avoir une plus grande autonomie en sélectionnant eux-mêmes les projets soutenus, de mieux répondre aux attentes des associations locales et d'avoir un fonctionnement plus pragmatique.

COVID-19

LA FONDATION AUCHAN POUR LA JEUNESSE APPORTE UNE AIDE EXCEPTIONNELLE PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19

Dans chacun de ses pays d'implantation, Auchan Retail a choisi d'apporter, via ses Fondations, un soutien exceptionnel à une action locale portée par une association aux côtés des magasins et des collaborateurs Auchan.

14 projets ont été sélectionnés et dotés d'un montant total de 325 000 €.

En Espagne, France, Hongrie, Pologne, Portugal, Sénégal et Ukraine, 30 000 enfants et jeunes bénéficieront ainsi de l'aide apportée par la Fondation Auchan pour la Jeunesse.

La Fondation Génération Auchan (Russie)

En 2011, la Fondation Génération Auchan a été créée en Russie dans le but de renforcer sa responsabilité sociale sur un territoire où l'entreprise est implantée durablement et d'y apporter son aide au plus proche des besoins locaux.

La Fondation a élargi ses actions caritatives traditionnelles aux familles nombreuses et défavorisées pendant cette période de pandémie à deux moments : à l'occasion de la rentrée scolaire et pour Noël et le Nouvel An.

La Fondation *Weave Our Future* (WOF) – Contribuer au progrès social des pays les moins avancés [1]

Conscient que les femmes et les hommes qui travaillent dans les usines aspirent à trouver dans leur travail l'opportunité d'améliorer encore plus leur situation professionnelle et personnelle, Auchan Retail a décidé, en juin 2014, de créer sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation « Weave our future ».

WOF a pour vocation de travailler, via des ONG reconnues, pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des ouvrières et ouvriers des industries textile et bazar des pays les moins avancés. Avec les chefs d'entreprise locaux, il s'agit alors d'agir sur les domaines de la santé, du transport ou encore de la formation.

Démarche originale, WOF se donne ainsi pour ambition, à son échelle, de jouer un rôle de laboratoire social, capable de mobiliser autour de ses actions d'autres partenaires vers une évolution concrète et durable des conditions de vie du plus grand nombre.

Pour cela, la Fondation a 3 missions principales :

1. contribuer au progrès social des partenaires issus de secteurs industriels tels que le textile et le bazar ;
2. s'engager avec les propriétaires d'usine pour améliorer concrètement les conditions de travail et de vie des ouvriers et ouvrières ;
3. soutenir des actions de développement via des parties prenantes (ONG, agences gouvernementales, organismes internationaux tels que l'Organisation internationale du travail, etc.).

En 2020, WOF a soutenu financièrement des initiatives dans les domaines de la santé, la protection sociale, l'accès à l'eau, l'hygiène, la formation et l'éducation.

Pour mieux guider les travaux à venir, la Fondation Auchan pour la Jeunesse et la Fondation *Weave Our Future* ont fait l'objet en 2020, à la demande des Conseils d'administration des deux fondations, d'une évaluation d'impact social par le cabinet de conseil et d'évaluation spécialisé en impact social KIMSO.

Pour WOF, il en ressort que :

- les programmes soutenus par la Fondation WOF améliorent les connaissances des ouvriers en matière de santé, facilitent leur recours aux soins et augmentent leur pouvoir d'agir et leur motivation ;
- les projets ont un effet sur la performance économique en diminuant l'absentéisme et le turnover lié aux arrêts ou départs pour cause de santé ;
- grâce à WOF, les ONG ont déployé des projets au cœur des usines et expérimenté de nouveaux services, en lien avec d'autres ONG et acteurs publics des pays.

Pour la Fondation Auchan Pour la Jeunesse, il en ressort que :

- les projets contribuent souvent à améliorer l'ancrage local des magasins et de leurs partenaires associatifs ;
- les projets contribuent à l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes, mais les effets en termes de bon comportement alimentaire restent à démontrer.

COVID-19

LA FONDATION WEAVE OUR FUTURE SOUTIENT 20 000 OUVRIERS ET PERSONNELS SOIGNANTS AU BANGLADESH

La crise sanitaire est mondiale et touche avec une intensité différente tous les pays dans lesquels Auchan Retail opère et aussi ceux avec lesquels l'entreprise a tissé des liens durables : les pays de sourcing. Auchan Retail a ainsi souhaité apporter son aide à ces pays souvent plus fragiles. La Fondation *Weave Our Future* a donc intensifié ses actions et a décidé de soutenir, en urgence et de façon exceptionnelle, 3 projets au Bangladesh dotés de 310 000 € au profit de 20 000 ouvrières et ouvriers et de 500 personnels soignants.

À Dhaka, la Fondation *Weave Our Future* a répondu à l'appel de l'ONG médicale RTM pour lui permettre d'acheter des équipements de protection (gants, gel hydroalcoolique, thermomètre, etc.) destinés au personnel soignant au sein de 150 usines.

- À Bashantek et Chittagong, la Fondation soutient l'action de l'association Eau et Vie pour garantir un accès gratuit à l'eau à 2 050 familles pendant 4 mois et agir ainsi sur le lieu de vie des ouvrières et ouvriers.
- À Dhaka, avec l'association GK Savar, la Fondation *Weave Our Future* participe au financement de l'équipement de protection des médecins et infirmières travaillant en hôpital, garantissant ainsi les soins à plus de 3 millions de personnes.

La Fondation Ceetrus pour l'Entrepreneur social (France)

Créée en 2009 sous l'égide de la Fondation de France, dans le but de contribuer durablement au développement de l'entreprenariat social, la Fondation a célébré ses 10 ans d'existence en 2020. À cette occasion, elle a souhaité réexaminer son positionnement à la lumière des 10 années passées et de la revisite de la vision de l'entreprise, dans la perspective des 10 années à venir. Ainsi, accompagnée par le cabinet KIMSO, et après un diagnostic d'impact social, elle a re-précisé sa raison d'être :

- la Fondation Ceetrus, portée par ses collaborateurs, soutient et accompagne les entrepreneurs sociaux qui répondent aux besoins sociaux identifiés dans les territoires où Ceetrus est implanté, pour permettre à chacun de mieux y vivre ;
- pour servir sa raison d'être, la Fondation agit comme un trait d'union et un catalyseur entre :
 - les collaborateurs de Ceetrus,
 - les porteurs de projet,
 - les habitants qui vivent et travaillent dans ces territoires ;

 en créant des espaces d'interaction et de coopération favorisant l'émergence d'entreprises sociales et l'expérimentation par et pour les territoires ;
- elle démultiplie son impact en permettant à ces initiatives réussies de grandir localement et de se déployer plus largement au sein des territoires où Ceetrus est implanté.

[illegible]

> Indicateurs

	2019		2020	
Fondation	Nombre de projets soutenus	Montant alloué	Nombre de projets soutenus	Montant alloué
Fondation Auchan pour la jeunesse	131	1 127 467 €	49	730 000 €
Fondation Génération Auchan (Russie)	90	1 345 500 €	170	800 000 €
Fondation *Weave Our Future*	12	991 993 €	10	991 843 €
Fondation Ceetrus pour l'Entrepreneur social	12	157 000 €	15	182 500 €

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Fondation Auchan pour la jeunesse	Auchan Retail France	La Fondation Auchan pour la Jeunesse a soutenu, à hauteur de 40 000 €, un projet en faveur des étudiants en situation de précarité alimentaire. Grâce à ce soutien, l'équivalent de 1 000 paniers repas d'une semaine a été distribué à ces étudiants.
	Auchan Retail Sénégal	Pour répondre aux premières conséquences de la crise sanitaire, la Fondation Auchan pour la jeunesse au Sénégal a soutenu ses 3 premiers projets dont celui de l'association Village Pilote qui œuvre depuis 1994 au Sénégal, en faveur de la protection et de la réinsertion durable des enfants en situation de rue. 20 000€ lui ont été accordés pour adapter plus particulièrement ses actions auprès de 300 jeunes âgés de 5 à 25 ans et de leur apporter une réponse d'urgence face à la crise.
	Auchan Retail Espagne	La Fondation Auchan pour la Jeunesse a soutenu 6 projets, dont un dans le cadre de l'appel à projet exceptionnel Covid-19 au bénéfice de SOS Villages d'enfants. La Fondation a apporté 91 216 € pour contribuer à améliorer la qualité de vie de 4 215 enfants et jeunes de la zone de vie des magasins.
Fondation Génération Auchan (Russie)		La Fondation « Génération Auchan » a alloué 94 000 € pour l'achat de matériel médical pour les enfants des hôpitaux.
La Fondation Ceetrus pour l'Entrepreneur social (France)		Elle a soutenu plusieurs projets dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, à l'instar du soutien apporté à l'association Sport dans la ville pour la duplication dans les Hauts de France de son programme Entrepreneurs dans la Ville. Ainsi ce sont 16 jeunes issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville qui ont pu lever les barrières économiques, sociales ou culturelles à l'entrepreneuriat pour réaliser leur projet de création d'entreprise. Concrètement, les jeunes sélectionnés ont bénéficié de 4 mois pour une formation certifiée par l'EM Lyon et hébergée par l'Université Catholique de Lille, avant d'intégrer la pépinière d'entreprises de Sport dans la Ville durant 20 mois.

2.4.5 LE DIALOGUE SOCIAL

> Contexte

Le dialogue social s'est toujours inscrit dans le cadre des politiques ressources humaines d'Auchan Retail, et ce depuis son origine avec la mise en place du premier accord d'entreprise signé en France en 1971 (accord de mensualisation) au service des différents projets d'entreprise qui se sont succédé.

Pour rendre ce dialogue encore plus efficient et performant, l'ensemble des données sociales sont analysées et utilisées au niveau du Groupe et des pays pour en faire un levier de performance au service du pilotage des objectifs RH.

Aujourd'hui, la digitalisation des activités, y compris dans le domaine social, assure un dialogue encore plus fluide au sein de l'organisation, renforce la collaboration entre les salariés, réduit les conflits et tensions éventuels et permet à tous de travailler plus efficacement.

En 2020, l'adaptation des organisations prévue dans le cadre du projet Auchan 2022 et le contexte sanitaire ont été les deux sujets centraux des échanges avec les représentants du personnel d'Auchan Retail.

> Politique

Pour permettre aux représentants de s'inscrire pleinement dans leurs rôles et prérogatives et de continuer à se professionnaliser, Auchan Retail s'appuie sur deux instances représentatives du dialogue social : le Comité de Groupe et le Comité européen.

L'ensemble des moyens consacrés ces dernières années aux Comités de Groupe et européen (durée des réunions, choix des sujets, commissions spécialisées, formation des membres, présence d'un expert-comptable, etc.) aura permis une amélioration importante de leur mode de fonctionnement et de la qualité du dialogue social.

En 2020, les réunions du Comité de Groupe et du Comité européen, ont été maintenues en dépit de la pandémie. Ces réunions se sont déroulées en présentiel et en visioconférence avec des contraintes techniques et organisationnelles importantes.

Elles ont répondu aux objectifs suivants :

- informer les représentants sur des sujets majeurs ;
- échanger avec les représentants et répondre à leurs questions.

Rémunération et politiques de partage

Les politiques de rémunération sont pilotées au niveau de chaque pays. Des *benchmarks* sont réalisés à l'échelle locale afin de se comparer aux pratiques en place.

Encouragé par le cadre légal et en phase avec ses convictions, Auchan Holding a souhaité mettre rapidement en place et tout d'abord en France, une politique participative en associant les collaborateurs aux fruits de leur travail : partager une partie des bénéfices et des risques.

Cette volonté s'est concrétisée par une politique historique de partage de la valeur avec les salariés :

- 1968 : participation aux bénéfices ;
- 1972 : prime de progrès ;
- 1977 : actionnariat salarié.

Pour l'entreprise, le partage de l'avoir n'est pas uniquement un outil supplémentaire de rémunération, mais s'inscrit dans une politique globale ancrée dans ses valeurs et ses convictions historiques.

AUCHAN RETAIL ADAPTE SON ORGANISATION AUX NOUVELLES ATTENTES DES CONSOMMATEURS ET DES CITOYENS.

Les nouvelles attentes des consommateurs nécessitent de faire évoluer Auchan Retail vers un fonctionnement et des modes de travail plus simples, plus ouverts, plus perméables aux changements et au flux constant d'innovations. Afin de gagner en efficacité opérationnelle et en agilité, Auchan Retail a pris des décisions d'organisation ayant un impact sur l'emploi.

Ces décisions, même si elles restent difficiles, ont été prises après avoir étudié toutes les solutions possibles.

Pour chaque projet, les instances représentatives des pays concernés ont été informées et/ou consultées avant sa mise en œuvre.

En janvier 2020, un plan de départ volontaire a été mis en œuvre sur les fonctions supports sur le territoire français et a concerné 581 postes. Les collaborateurs concernés ont pu bénéficier de différentes mesures : période de volontariat de 6 mois, indemnité de licenciement économique et indemnité extra légale, congé de reclassement de 12 à 18 mois rémunéré à 70 % du salaire, budget formation par salarié de 8 000 € à 15 000 €, mesures seniors pour la retraite et préretraite, un espace mobilité emploi avec un accompagnement personnalisé pour chaque collaborateur.

En septembre 2020, une nouvelle étape a été actée avec une réorganisation de la chaîne de marchandise, la transformation des fonctions services après vente, la transformation du parcours d'encaissement et l'évolution du métier, la réorganisation des métiers du back-office en hypermarché. Ce projet entraîne la suppression nette de 1 088 postes. Les mesures d'accompagnement sont en cours de négociation avec les partenaires sociaux afin de limiter au maximum les suppressions d'emplois.

En Espagne, 2 supermarchés ont été fermés et 10 magasins vendus. Les salariés repris par la nouvelle entreprise ont conservé leur statut et les avantages sociaux. En Pologne, 4 hypermarchés ont été fermés. Les collaborateurs concernés ont pu bénéficier des mesures d'accompagnement proposées (transfert vers un autre magasin, indemnités de départ, aide à la recherche d'emploi, formation, etc.). Sur la période, ce sont également 22 magasins (8 hypermarchés et 14 supermarchés) qui ont été fermés en Russie. Les collaborateurs ont été accompagnés par les services de l'emploi locaux, certains se sont vu proposer d'intégrer d'autres magasins dans la même ville ou dans d'autres villes avec accompagnement au déménagement et d'autres ont souhaité quitter l'entreprise en bénéficiant d'un accompagnement financier. En Ukraine, 2 magasins ont été fermés. Les collaborateurs de ces 2 sites ont pu choisir le transfert vers d'autres sites ou le départ de l'entreprise avec accompagnement financier.

COVID-19

UN DIALOGUE SOCIAL RENFORCÉ POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

Auchan Retail, le Groupe Carrefour et UNI Global Union ont signé en avril 2020 une déclaration commune visant à assurer la sécurité des salariés dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Auchan Retail s'engage à prévenir, réduire ou supprimer les risques de contagion pour ses collaborateurs et clients à travers les mesures suivantes :

- l'amélioration des règles d'hygiène et de sécurité préconisées pour chaque salarié dans les pays concernés ;
- les règles sanitaires pour les magasins, *drives*, livraison à domicile et entrepôts logistiques ;
- les mesures d'accompagnement social pour les salariés ;
- l'accompagnement des salariés en situation particulière (travailleurs handicapés, femmes enceintes).

Cette déclaration s'inscrit dans le cadre de l'accord signé en 2017 entre Auchan Retail et UNI Global Union qui arrivera à échéance en mars 2021. Les deux parties ayant fait le constat d'un bilan positif avec des engagements respectés, l'accord sera reconduit pour 4 ans sur la base des mêmes règles et conditions que l'accord initial

Par ailleurs, Auchan Retail a choisi de reconnaître financièrement l'engagement exceptionnel de ses collaborateurs pendant la crise de la Covid-19 suivant les conditions légales propres à chaque pays (prime salariale exceptionnelle, rémunération bonifiée, etc.). Cet effort s'est établi à 69 M€.

2

> CHIFFRES CLÉS

En 2020, Auchan Holding compte 108 793 collaborateurs actionnaires.

> Indicateurs

Indicateur	2019	2020
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	9 750	8 790
Taux de salariés actionnaires de l'entreprise	74,1 %	72,8 %

En raison de la pandémie, Auchan Retail Russie n'a pas maintenu sur la période les réunions de comités de vie au sein des magasins expliquant la baisse du nombre de réunions avec les représentants du personnel.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Périmètre	Initiative
Élections professionnelles	Auchan Retail France	70 000 collaborateurs appelés aux urnes pour élire leurs représentants du personnel. 74 % de participation en mode digital. Mise en place de 112 Comités sociaux et économiques.
Avantages sociaux	Auchan Retail Pologne	Un accord a été conclu avec 3 syndicats permettant l'introduction d'une remise de 5 % sur les achats pour les collaborateurs.
Comités de vie	Auchan Retail Ukraine, Auchan Retail Taïwan,	La notion de représentant du personnel n'existant pas légalement dans ces pays, des comités de vie sont mis en place dans les magasins permettant un dialogue entre la direction et les employés.
Digitalisation du dialogue social	Auchan Holding	En raison de la pandémie, de nouvelles formes de réunions avec les représentants du personnel ont vu le jour permettant de conserver un dialogue de qualité, encore plus nécessaire en cette période : mise en place de réunions en visio-conférences dans les pays. La réunion du Comité européen s'est également tenue en visio-conférence.

2.4.6 LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

> Contexte

Le monde du travail évolue et les attentes des collaborateurs aussi. Un environnement professionnel épanouissant, permettant à chacun de développer ses talents ; voilà ce qui est attendu aujourd'hui par les salariés.

Pour favoriser la variété de profils, l'entreprise doit donc répondre à des enjeux clés, tels que :

- lutter contre les discriminations ;
- promouvoir la diversité ;
- développer l'employabilité des seniors ;
- traiter équitablement les hommes et les femmes ;
- faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap.

> Politique

Les besoins quotidiens de l'ensemble des clients d'Auchan Retail sont multiples et variés. C'est pourquoi l'entreprise s'appuie sur des collaborateurs dont la diversité est le reflet des populations locales, pour répondre au mieux aux attentes de chaque client.

Auchan Retail s'engage fortement à favoriser cette diversité et en faire un réel levier de performance.

Lutter contre toutes les discriminations

La déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail oblige tous les États membres à respecter et à promouvoir un certain nombre de principes et de droits, classés selon les catégories suivantes :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Les entreprises d'Auchan Holding fondent leurs politiques et leurs actions sur le respect de cette déclaration.

Pour alerter sur des attitudes ou comportements à proscrire, selon la Charte éthique d'Auchan Retail, un outil a été mis en place dans tous les pays de présence, appelé Whistle B. Cet outil utilisable par toutes les parties prenantes (collaborateur, fournisseur, prestataire, partenaire, clients, etc.), permet de signaler de potentiels dysfonctionnements, y compris des cas de discrimination.

En 2020, 54 cas ont été signalés sur l'outil et classés comme « cas discriminatoires » à l'échelle d'Auchan Retail. L'ensemble de ces remontées ont été traitées par les équipes Ressources Humaines concernées.

Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

Les entreprises d'Auchan Holding répondent aux obligations légales de leur pays d'implantation en matière d'emploi des collaborateurs en situation de handicap.

Certaines filiales d'Auchan Retail se sont engagées dans une politique plus volontariste sur le sujet et vont au-delà de ces obligations légales.

Afin de faciliter l'insertion de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, des engagements ont été pris en termes :

- de partenariats avec des entreprises du secteur protégé et adapté ;
- d'aménagement des postes de travail (balisage pédagogique spécifique sur le devant des lignes de caisse pour les hôte(sse)s de caisses sourds ou malentendants, accompagnement par des organismes spécialisés pour une meilleure ergonomie au poste de travail ;
- de sensibilisation de tous les collaborateurs à l'acceptation de l'autre avec ses différences.

Promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

En France, le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, en vigueur à compter du 1er janvier 2019, s'inscrit dans le cadre d'une initiative visant à supprimer, entre autres, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

Désormais, Auchan Holding publie chaque année son « Index de l'égalité hommes-femmes », établi sur 100 points, à partir d'indicateurs précis qui mesurent la situation de chaque entreprise au regard de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Le minimum requis pour chaque entreprise française est de 75 points.

Pour Auchan Retail France, le taux 2020 de l'index égalité hommes – femmes (au titre de l'année 2019) est de 89/100.

Ceetrus France, quant à lui, reçoit un index égal à 86/100.

Les sièges des sociétés internationales basées en France obtiennent les scores suivants :

- DPW : 71/100
- Auchan Retail International : 67/100
- Ceetrus International : 44/100

Pour promouvoir l'égalité des chances, l'entreprise s'attache à ouvrir un maximum de ses parcours professionnels à des hommes et des femmes de tous horizons et de tous parcours. Pour cela, les politiques d'embauche proscrivent toutes forme de discrimination, par exemple liée au sexe, à l'âge, au handicap, à la religion ou à l'orientation sexuelle.

La diversité des équipes reflète aussi bien la diversité des métiers, des clients et des pays de présence des entreprises d'Auchan Holding.

Tous ces principes et toutes ces règles sont formalisés dans le cadre du code éthique de l'entreprise, des règlements intérieurs ou encore des formations.

> CHIFFRE CLÉ

Index égalité hommes/femmes Auchan Retail France pour l'année 2019 : 89/100

> Indicateurs

	Auchan Retail		Ceetrus	
au 30/09/2020	2019	2020	2019	2020
taux de salariés en situation de handicap	4,3 %	3,9 %	1,7 %	1,6 %

Cet indicateur s'obtient en rapportant le nombre de collaborateurs en situation de handicap au 30 septembre 2020 sur l'effectif total de l'activité de l'entreprise concernée.

	Part des femmes vs effectif total *(en %)*		Part des hommes vs effectif total *(en %)*	
au 30/09/2020	2019	2020	2019	2020
Auchan Holding	62,8	62,1	37,3	37,9

	Part des femmes managers parmi les managers *(en %)*		Part des hommes managers parmi les managers *(en %)*	
au 30/09/2020	2019	2020	2019	2020
Auchan Holding	50,4	50,1	49,6	49,9

> Initiatives marquantes des filiales

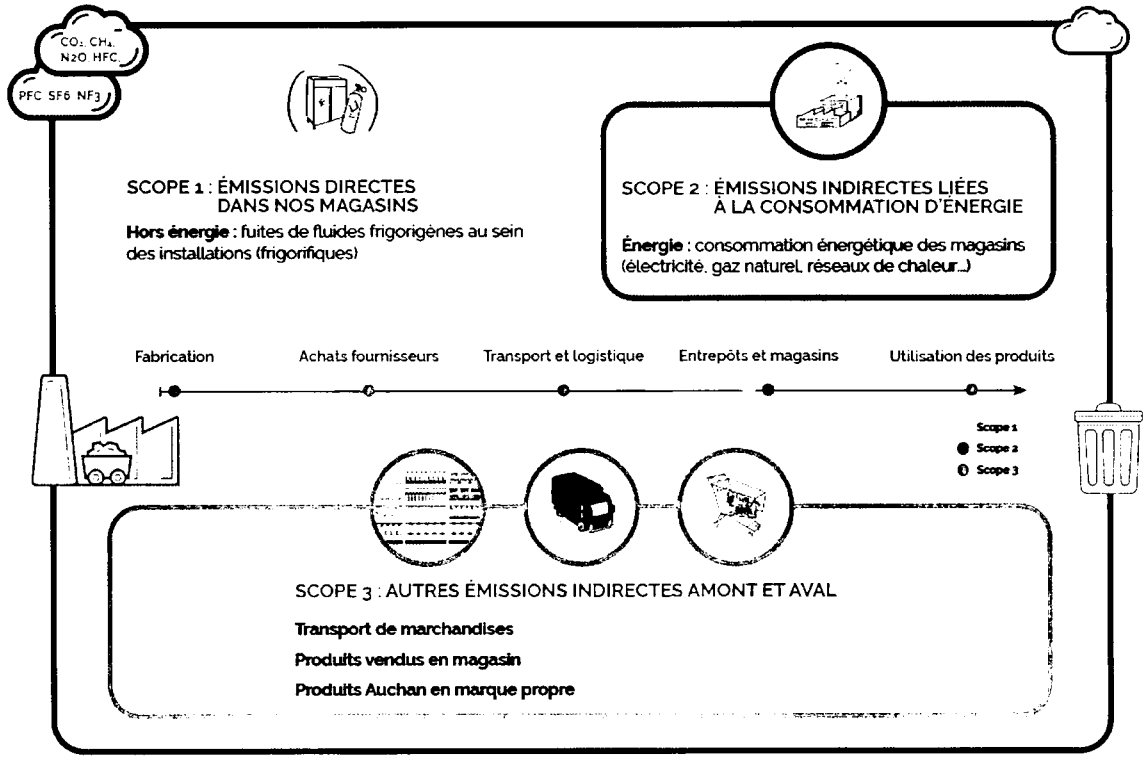
Thématique	Organisation	Initiative
Sensibilisation et information sur le handicap	Auchan Retail France	Mise en place d'un large dispositif de communication interne sur la reconnaissance de travailleur handicapé.
	Ceetrus Portugal	Projet de formation initié sur la non-discrimination envers les personnes en situation de handicap. Lancement dès le premier trimestre 2021.
Démarche volontariste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap	Auchan Retail France	Signature d'une charte d'engagements opérationnels : manifeste en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie économique.
	Auchan Retail Espagne	Accord signé avec la Croix-Rouge pour encourager l'emploi de personnes vulnérables. 385 personnes ont réalisé un stage en magasin pendant la période, dont 211 ont obtenu un contrat d'embauche à l'issue du stage.
Des partenariats pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap	Auchan Retail France	Lancement d'un partenariat avec le réseau Gesat pour promouvoir les activités du secteur protégé et adapté (STPA).
	Auchan Retail Portugal	Un partenariat a été conclu avec une organisation qui gère une plateforme de recrutement de personnes à risque d'exclusion sociale.
Mise en avant d'une politique de non-discrimination	Auchan Retail Ukraine	La filiale a été reconnue comme meilleur employeur 2019 par Equality Index pour sa politique de non-discrimination au travail.

2.5 LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACTIVITÉS

2.5.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'ambition d'Auchan Retail est de faire sa part, en tant que distributeur international, dans la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que dans l'adaptation à celui-ci et aux évolutions qu'il implique. Cette ambition nécessite de mesurer et réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités, dont voici un panorama non exhaustif.

> LA MESURE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE CHEZ AUCHAN RETAIL



> Politiques & plans d'action

Plan d'action sur les scopes 1 & 2

Auchan Retail est signataire du *French Business Climate Pledge*, s'engageant ainsi à réduire drastiquement ses émissions de CO_2 et à investir dans des technologies bas carbone pour atténuer son impact sur le réchauffement climatique.

Auchan Retail a déjà réduit entre 2014 et 2020 ses consommations d'électricité par m² de surface de plus de 20 %, conformément à l'engagement pris lors de la COP21. Le plan pour l'efficacité énergétique d'Auchan Retail se poursuit vers l'objectif :

- réduction de 25 % de la consommation énergétique des magasins (base 2014 à périmètre constant) d'ici 2022.

Chaque pays est mobilisé sur une liste d'actions et de technologies prioritaires déployées dans les magasins : substitution des fluides frigorigènes à fort pouvoir réchauffant pour la production de froid commercial, installation de détecteurs de niveaux intelligents pour ces fluides, installation de portes fermées sur les meubles de froid positif, utilisation de compteurs divisionnaires, changement des équipements de chauffage et ventilation, éclairage LED basse consommation.

Ce programme d'efficacité énergétique a représenté entre 2015 et 2019 un investissement de 215 M€, et représentera entre 2020 et 2022 un investissement additionnel de 45 M€.

Auchan Retail s'est engagé à remplacer les équipements froid par des installations fonctionnant avec des fluides moins émissifs (R448A, CO_2), d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne.

Auchan Retail dispose d'un système de *management* environnemental basé sur la norme ISO 50001. Le processus de certification se déploie avec l'objectif de certifier l'ensemble des sites dans l'Union européenne dans les 2 prochaines années.

Auchan Retail s'engage pour la promotion des énergies renouvelables et bas carbone avec comme objectifs :

- une consommation de 50 % en électricité bas carbone en 2022 ;
- une consommation de 50% d'électricité renouvelable en 2025
- une consommation de 100 % d'électricité renouvelable d'ici 2030.

Ce dernier objectif se décline à travers trois axes :

- le déploiement de panneaux solaires sur les sites Auchan Retail pour l'auto-production et l'auto-consommation d'électricité solaire ;
- le déploiement de *Corporate Power Purchase Agreements* (PPA) ;
- l'achat d'énergie verte à travers des contrats de garantie d'origine. Sur ce troisième axe, Auchan Retail Espagne et Auchan Retail Portugal consomment 100 % d'électricité renouvelable depuis le 1er janvier 2020.

COVID-19

L'IMPACT AMBIVALENT DU COVID-19 SUR LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES MAGASINS

La situation sanitaire a eu des impacts différents d'un pays à l'autre, selon la situation sanitaire locale et les mesures prises par les autorités (mesures de confinement, restrictions des horaires d'ouverture des magasins, fermeture de certains rayons, etc.). Ainsi, la situation sanitaire a pu jouer comme un élément expliquant des hausses de consommation d'énergie (hausse de fréquentation des points de vente se traduisant par une hausse de la production de froid) mais aussi expliquant des baisses de consommation (la fermeture de rayons impliquant une baisse de la production de froid ou de chaud et des besoins en éclairage dans certains cas).

À titre d'exemple, Auchan Retail Roumanie a vu sa consommation d'énergie diminuer en raison de la réduction de l'amplitude horaire de ses points de vente et la fermeture de certains rayons des « métiers de bouche ». Mais cet effet Covid est difficile à isoler des autres facteurs de baisse de la consommation d'énergie (investissements dans de nouveaux équipements, hiver 2020 moins rigoureux). Autre exemple, Auchan Retail France a vu son activité *drive* augmenter, expliquant ainsi une hausse des consommations d'électricité pour la production de froid.

Plan d'action sur le scope 3

Transport

Les flux de transport de marchandises (air, terre, mer) sont complexes et nombreux autour de l'activité d'Auchan Retail, depuis l'approvisionnement de nos fournisseurs jusqu'aux clients finaux, en passant par la livraison de nos entrepôts et de nos magasins.

En 2020, Auchan Retail a initié la mesure de son empreinte carbone liée au transport de marchandises, afin d'atteindre un objectif de réduction de 20 % de l'empreinte carbone mesurée d'ici 2022. Cette mesure porte sur un périmètre restreint aux flux de marchandises entre les entrepôts pays et les magasins.

Cet objectif se déploie à travers des séries d'actions nationales. À titre d'exemple, Auchan Retail France, qui représente environ un tiers des émissions de GES liées à ce flux de transport, a initié une démarche dans le cadre de l'initiative Fret21, soutenue par l'ADEME. Entre fin 2019 et septembre 2020, 17 % des kilomètres parcourus par des camions chargés par Auchan Retail France circulaient au biogaz, réduisant ainsi leurs émissions de carbone et de particules.

Produits

Concernant les produits vendus dans ses magasins, Auchan Retail a initié en 2020 la mesure de son empreinte carbone. Si la méthode (cf. partie 2.7.8) présente des incertitudes et incomplétudes, cette première mesure permettra à Auchan Retail d'initier un plan d'action sur ce périmètre représentant plus des deux tiers de l'empreinte carbone complète d'Auchan Retail.

Auchan Retail vend un portefeuille élargi de produits, qui peuvent être répartis dans les univers et rayons suivants :

- non-alimentaire : Textile, Électronique et Électroménager Grand Public (EEGP), Maison-Décoration, Loisirs extérieur – Auto-Brico, Librairie & Supports Enregistrés/Papeterie/Jouets, Santé, Carburants, Autres ;
- alimentaire : produits de grande consommation et produits frais, alimentaire traditionnel.

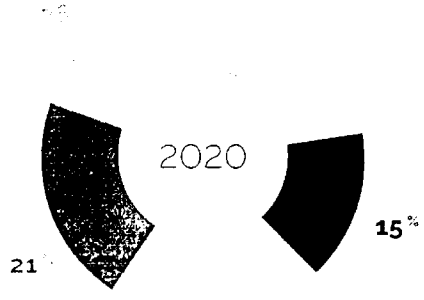
La mesure de l'empreinte carbone des produits comprend l'ensemble des produits vendus dans nos magasins, et ne fait pas de différence entre les produits Auchan (marque distributeur) et les autres produits vendus.

Ce panorama global permettra d'initier une réflexion du Groupe et de chacun de ses pays d'intervention sur les impacts de ses activités et sur comment les réduire.

Initiatives remarquables : Empreinte carbone DPW

Parallèlement aux travaux d'Auchan Retail sur l'empreinte carbone des produits vendus en magasin, la direction Produits Worldwide d'Auchan Retail, qui fabrique les produits à marque propre internationaux d'Auchan Retail, a initié la démarche d'empreinte carbone de ses produits non alimentaires (approche cycle de vie, hors utilisation du produit). Cette initiative lui permettra de définir un plan d'action pour la réduction de son empreinte carbone. Voici un aperçu des résultats obtenus :

> ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX PRODUITS NON-ALIMENTAIRES – DPW : 1 200 000 TONNES EQ. CO2



Textile
Électronique Électroménager Grand Public

Maison Déco
Loisir Extérieur Auto Brico
Jouet Écolier Bureau

Initiatives remarquables : Engagement SBT AR Portugal et Évaluation ACT France

ACT ASSESSING LOW CARBON TRANSITION — Auchan Retail France est le premier distributeur à avoir évalué son niveau d'engagement dans la transition énergétique à travers le référentiel ACT – Assessing Low Carbon Transition, développé par l'ADEME et le CDP.

SCIENCE BASED TARGETS — Auchan Retail Portugal s'est engagé en janvier 2020 auprès de l'initiative Science-Based Targets à définir dans les 2 ans des objectifs de réduction de ses émissions de CO_2 compatibles avec un scénario de réchauffement limité à 1,5°.

> Indicateurs de performance

Les indicateurs d'évolution suivants sont présentés à périmètre constant et donc hors Chine. Pour plus de précisions méthodologiques, périmètres, modes de calcul, sources, etc., se reporter à la partie 2.7.

Note CDP

La performance d'Auchan Holding dans sa lutte contre le changement climatique est évaluée par la tierce partie indépendante qu'est le CDP. Auchan Holding a obtenu en 2020 le score B à la suite de sa réponse au questionnaire, qualifiant ainsi notre démarche et Auchan Holding « Prend des actions coordonnées sur les enjeux climat ».

Consommation d'énergie par m² de surface

Consommation d'énergie *(Kwh/m²)*	2019	2020	Variation
Auchan Retail	497,9	482,5	(3,1) %
Ceetrus	286,7	205,5	(28,3) %

Les consommations d'énergie par m² de surface d'Auchan Retail ont continué en 2020 leur diminution grâce aux plans d'action mis en place. L'ensemble des pays voit son efficacité énergétique s'améliorer, avec des efforts de modernisation des équipements qui ont particulièrement porté leurs fruits au Luxembourg et en Roumanie.

Concernant l'immobilier, Ceetrus pour sa part a vu la fermeture partielle en 2020 des galeries commerciales en raison de la situation sanitaire fortement impacter à la baisse sa consommation d'énergie.

Intensité des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) scopes 1 et 2

	SCOPE 1 & 2 (Intensité carbone des magasins)			SCOPE 1 (fluides frigorigènes[1])			SCOPE 2 (énergie)		
Emissions de GES *(teqCO_2/m²)*	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation	2019	2020	Variation
Auchan Retail	267,9	247,9	(7,5) %	106,2	94,0	(11,5) %	161,6	153,9	(4,8) %
Ceetrus	-	-		-	-		92,2	63,7	(31) %

L'intensité carbone des magasins d'Auchan Retail diminue, en lien avec nos actions de réduction.

Concernant l'immobilier, la fermeture des galeries commerciales dans de nombreux pays en raison de la situation sanitaire a eu un fort impact sur les émissions de GES de Ceetrus.

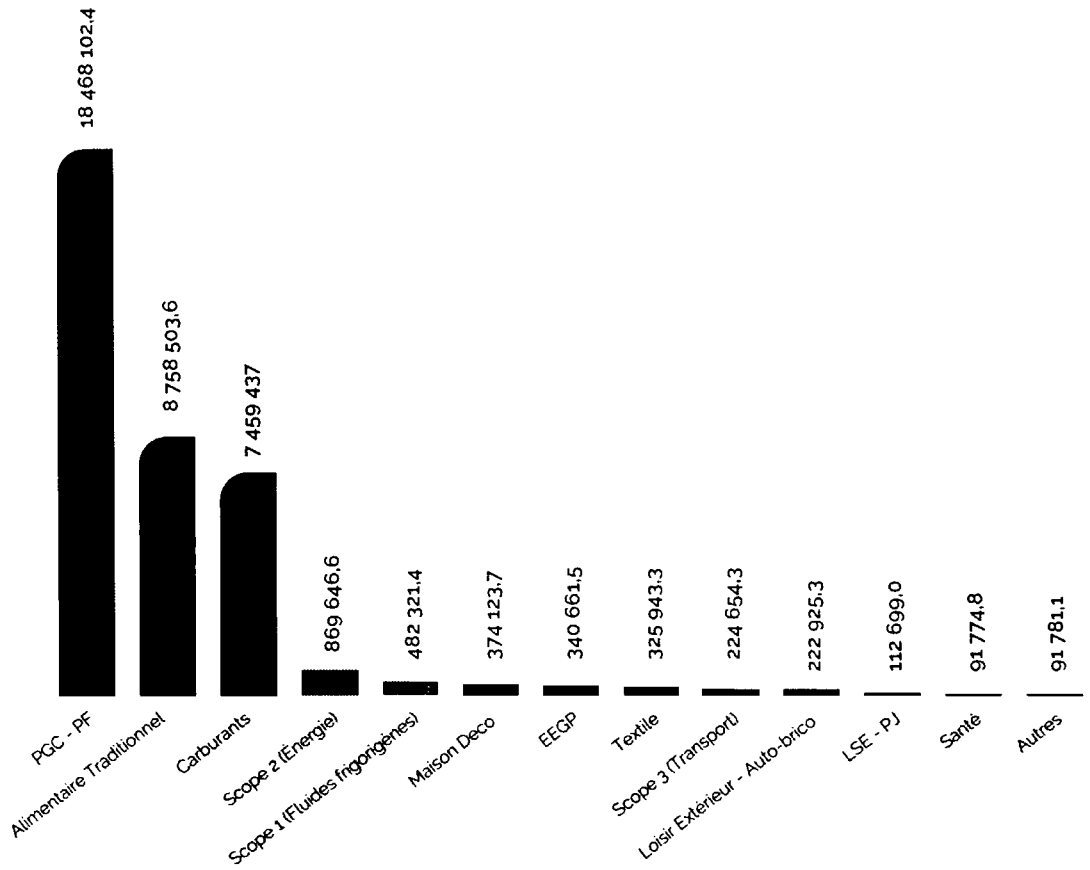
Volume d'émissions de Gaz à Effet de Serre : émissions Scope 1 + 2 + 3 d'Auchan Retail

Emissions de GES *(teq CO_2)*	2019	2020	Variation
Auchan Retail Scope 1[2]	595 022,2	482 321,4	(18,9) %
Auchan Retail Scope 2	917 515,4	869 646,6	(5,2) %
Auchan Retail Scope 3 (Transport de marchandises)		224 654,3	
Auchan Retail Scope 3 (Produits vendus)		36 245 951,6	

En volume aussi, nos émissions de GES varient à la baisse sur les scopes 1 et 2.

Les émissions de GES liées au scope 3 représentent plus de 90% de nos émissions de GES. Les produits vendus en magasin, et notamment les produits alimentaires, ainsi que la vente de carburants, représentent de loin le plus fort impact.

Détail des émissions de GES d'Auchan Retail scopes 1, 2 et 3 (teq CO2)



EEGP : Électronique et Électroménager Grand Public
LSE - PJ : Librairie et Supports Enregistrés - Papeterie - Jouets
LEAB : Loisirs Extérieurs Auto Brico
PGC - PF : Produits de Grande Consommation & Produits Frais

- Scope 1
- Scope 2
- Scope 3 - Produits vendus
- Scope 3 - Transports

2.5.2 LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE

> Contexte

Le plastique apporte hygiène, sécurité et accessibilité prix pour la distribution de nombreux produits de grande consommation. Mais le modèle linéaire extraire – produire – consommer – jeter est encore trop répandu et la majorité du plastique n'est jamais recyclé. Scientifiques, gouvernements et consommateurs attendent des industriels et des distributeurs qu'ils soient apporteurs de solutions meilleures pour l'environnement tout en maintenant le pouvoir d'achat.

> Politique/Engagement

Auchan Retail s'engage dans la lutte contre la pollution plastique en tant qu'acteur de la grande distribution ayant une influence directe sur la consommation des ménages.

Dans le cadre du projet d'entreprise Auchan 2022, deux ambitions relatives aux emballages reflètent les efforts fournis au niveau international pour la lutte contre la pollution plastique :

- avoir 100 % des emballages MDD réutilisables, recyclables ou compostables au domicile ;
- supprimer autant que possible les plastiques des rayons Métiers de Bouche et Fruits et Légumes libre service.

Ces objectifs sont à échéance entre 2022 et 2030 selon les pays. Un état des lieux est en cours et permettra de préciser la feuille de route.

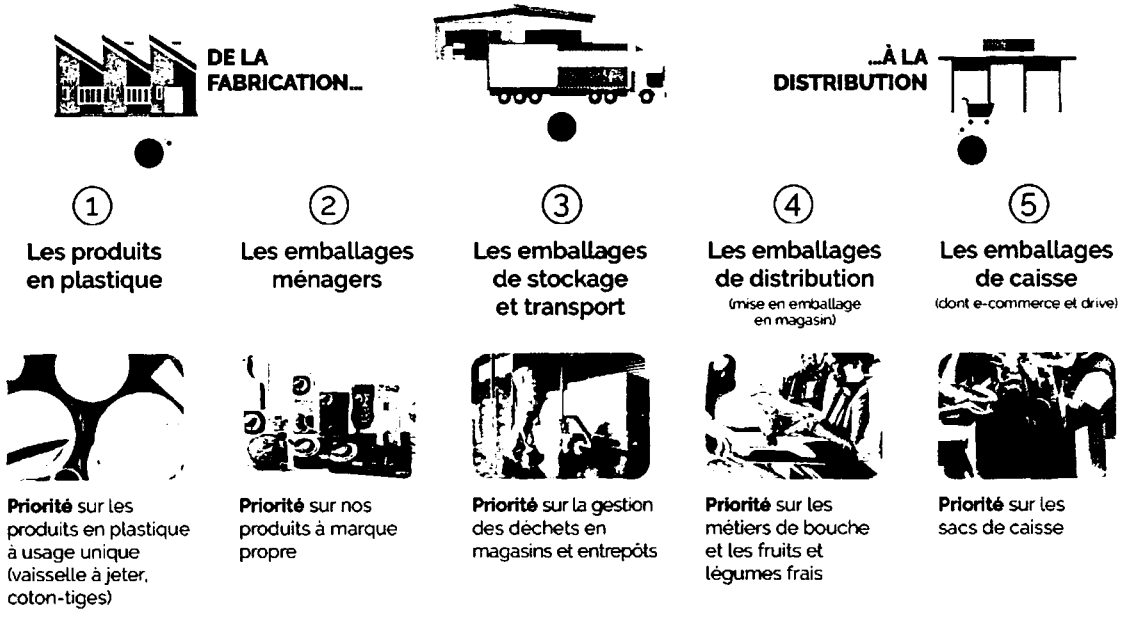
Un engagement sur le long terme au niveau d'Auchan Retail

La réduction de l'utilisation de plastique vierge, l'amélioration de la recyclabilité ou encore l'intégration de matière recyclée sont autant d'engagements officialisés par la signature du *European Plastics Pact* en mars 2020.

La Politique de lutte contre la pollution plastique qui détaille les engagements d'Auchan Retail sera publiée en 2021. Elle s'articule autour des 5 chantiers prioritaires identifiés sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur de l'entreprise.

Fresque Plastique chez *Auchan Retail*

Les enjeux autour du plastique concernent toute la chaine de valeur



La charte qualité responsable Auchan Retail intègre également la réduction des emballages et l'amélioration de leur recyclabilité dans son pilier 8.

Des engagements plus poussés au niveau local

Chaque pays étant libre de fixer des objectifs plus ambitieux au niveau local, Auchan Retail Pologne a signé le *Polski Pakt Plastikowy* en 2020, rejoignant avec la France les pays ayant signé un pacte national. Toujours en 2020, Auchan Retail Espagne a publié sa Politique Plastique.

COVID-19

UNE DYNAMIQUE DE RÉDUCTION RALENTIE PAR LA CRISE SANITAIRE

Le plastique s'avère essentiel dans la lutte contre la Covid-19 comme matériau barrière garantissant hygiène et sécurité sanitaire aux clients comme aux collaborateurs. La prévention contre le virus a, de fait, freiné les actions de lutte contre la pollution plastique : suspension de nombreuses initiatives (vente en vrac, utilisation des contenants clients, opérations de nettoyage de l'environnement), ralentissement des changements de gamme en faveur d'alternatives plus durables (fermeture de certains rayons) et augmentation de la consommation de plastique à usage unique (gants, masques ou sachets).

Cette crise sanitaire a mis en exergue la dualité entre utilité du plastique et nécessité de sortir du modèle jetable. Auchan Retail doit accompagner les consommateurs dans leurs changements d'habitudes tout en garantissant et communiquant sur la sécurité sanitaire des alternatives proposées.

> Indicateurs

Auchan Retail inscrit la lutte contre la pollution plastique au cœur de son projet RSE et publie pour la première fois des indicateurs de performance sur le sujet.

Effectuant l'exercice pour la première fois, des améliorations ont été identifiées afin d'améliorer l'exhaustivité des informations pour les prochaines déclarations.

En particulier, le calcul du pourcentage d'emballage MDD réutilisable, recyclable ou compostable à domicile n'a pas pu être consolidé sur l'exercice 2020 et une étude est lancée pour améliorer la collecte d'informations pour le reporting 2021.

Indicateur	Donnée
1. Arrêt de la vente de couverts et assiettes en plastique à usage unique	2019 en France, 2020 dans le reste de l'UE (fin de stock en 2021 pour la Roumanie) et le Sénégal
2. Produits vendus en vrac hors stands et fruits et légumes frais	Plus de 600 références au Portugal, plus de 500 en Espagne, plus de 300 en France, plus de 500 en Pologne
3. Déchets plastiques collectés dans nos magasins et entrepôts	14 307 t (hors Russie et Sénégal)
3.b Part des déchets plastiques collectés dans nos magasins et entrepôts traités dans une filière de recyclage	97,3 % (hors Russie, Sénégal et Ukraine)
4. Estimation du poids du plastique utilisé pour emballer en magasin sur la zone marché (stands et sachets fruits/légumes) *(en tonnes)*	12 031 t (hors Pologne et Sénégal)
5. Estimation du poids du plastique utilisé dans les sacs de caisse *(en tonnes)*	5 575 t (hors Pologne et Sénégal)*

* *Les cabas réutilisables de l'Ukraine et de la Russie n'ont pas été intégrés au calcul.*

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Produits en plastique à usage unique	Auchan Retail – Direction Produits Worldwide	Gamme MDD internationale de vaisselle en matériaux alternatifs (pulpe de canne à sucre, carton, bambou, etc.) : 1 948 t de plastiques évitées par an.
	Auchan Retail Portugal Auchan Retail Espagne Auchan Retail France Auchan Retail Luxembourg Auchan Retail Pologne	Retrait des couverts en plastique à usage unique des stands traiteurs et repas à emporter : plus de 41 t de plastiques évitées rien que sur la France.
	Auchan Retail Hongrie	Retrait des couverts en plastique sur des références de produits laitiers : 4 t de plastiques évitées.
Emballages Ménagers des produits	Auchan Retail France	Réduction du plastique de divers emballages MDD : plus de 58 t de plastiques évitées. PET recyclé dans les bouteilles de boisson MDD : 80 t de plastiques vierges évitées. Gravure au laser sur les agrumes Bio vendus en vrac : 300 t d'agrumes sur 2020. Emballage carton pour la pomme bio Swing Filière Responsable Auchan, depuis janvier 2020
	Auchan Retail Espagne	Suppression des barquettes en polystyrène expansé du rayon fruits et légumes et introduction de sac en papier : 80 t de plastiques évitées.
	Auchan Retail Pologne	Emballages papier pour les tomates et salades filières Auchan : 200 kg de plastiques évités.

Thématique	Organisation	Initiative
Déchets plastiques issus du transport et du stockage	Auchan Retail Espagne	Terreau universel MDD, enrichi à 10 % par un compost issu des déchets organiques des magasins, et emballé dans des matériaux fabriqués à partir des déchets plastiques des magasins.
	Auchan Retail Pologne	Remplacement de boîtes de transport en plastique par des bacs réutilisables. 48 t de plastiques évitées.
Emballages utilisés pour la distribution en magasin	Auchan Retail Portugal Auchan Retail Espagne Auchan Retail France Auchan Retail Luxembourg Auchan Retail Pologne Auchan Retail Hongrie Auchan Retail Ukraine Auchan Retail Russie	Vente de filets lavables et réutilisables pour les fruits et légumes pour remplacer l'utilisation des sachets d'emballage plastiques.
	Auchan Retail Espagne Auchan Retail France Auchan Retail Luxembourg Auchan Retail Pologne	Possibilité d'utiliser les contenants clients au stand à la découpe (suspendu en raison du contexte sanitaire dû à la crise de la Covid-19).
Emballages de caisse	Auchan Retail Sénégal	Arrêt de la vente de sacs plastiques en caisse.
	Auchan Retail Ukraine	Le 3 juillet 2020, à l'occasion de la Journée Mondiale sans Sac Plastique, une pomme a été offerte à chaque client utilisant ses propres sacs.
Autres initiatives	Auchan Retail Portugal	Participation au programme test de système de consigne en collaboration avec le gouvernement.
	Auchan Retail Roumanie	Formations des collaborateurs au développement durable, sensibilisation au tri et au recyclage.

2.5.3 ECO-CONCEPTION, DEUXIÈME VIE DES PRODUITS ET DÉCHETS D'EXPLOITATION

> Contexte

L'économie circulaire propose un modèle de production plus durable prenant en compte toutes les phases du cycle de vie de la conception (éco-conception) à la fin de vie (deuxième vie des produits ou encore gestion des déchets) et leurs impacts sur l'environnement (dérèglement climatique, pollution).

Auchan Retail adresse l'éco-conception à travers ses produits à marque propre, la deuxième vie des produits par son offre et ses opérations en magasin et la gestion des déchets par la valorisation de ses déchets d'exploitation.

> Politique/Engagement

Auchan Retail applique les principes de l'éco-conception à ses produits à marque propre.

La direction Produits Worldwide mène le sujet pour la partie non-alimentaire internationale. Ses engagements, posés en 2018, sont :

1. Sur les emballages :

- 100 % des emballages MDD recyclables, réutilisables ou compostables (au domicile) en 2022 ;
- réduction de 50 % des emballages plastiques en 2025 (vs. 2019) ;
- intégration de matières recyclée (min 30 %) quand cela est possible.

2. Sur les produits et emballages en bois/papier/carton :

- 100 % des produits et emballages certifiés FSC/PEFC en 2025 ;
- Inclusion de matières recyclées (min 50 %) quand cela est possible.

Chaque univers non-alimentaire a complété ces engagements selon les enjeux prioritaires inhérents à la nature des produits concernés.

Auchan Retail a rejoint *le Fashion Pact* en novembre 2019, s'engageant aux côtés d'acteurs de l'industrie de la mode dans la réduction de son empreinte environnementale.

> Indicateurs

		2019	2020	Variation N-1
Volume totale de déchet *(en t)* [1]	Hyper	444 933	419 148	(6) %
	Hyper [1]	308 585	287 908	(7) %
Volume de déchet valorisé *(en t)*	Super [2]	40 237	43 160	+ 7 %
Taux de valorisation	Hyper	68,1 %	68,7 %	0,6 pt
Part des produits en bois/papier/carton certifiés FSC ou PEFC	Direction Produits *Worldwide*	58 %	61 %	+ 3pts

(1) Hors Sénégal.

(2) Hors Ukraine, Roumanie.

La baisse de fréquentation des hypermarchés et les fermetures des rayons non-alimentaires dues à la crise sanitaire expliquent en grande partie la baisse du tonnage de déchets.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Éco-conception	Auchan Retail – Direction Produits Worldwide	Organisation d'une Masterclass sur l'éco-conception en novembre 2020. Partenariat avec le pôle Éco-Conception pour former les équipes produits et transformer l'offre produits vers une offre plus éco-conçue. Pour le Textile, partenariat avec Eco-TLC (devenu Re-Fashion) et Fashion Green Hub (eco conception textile). En EEGP (Électronique et Électroménager Grand Public), partenariat avec Spareka : mise à disposition de pièces détachées et réparabilité. Labellisation des textiles de maison par Oekotex. Lancement d'une gamme de poêles en aluminium recyclé avec emballage 100 % recyclé certifié FSC, d'une gamme de jouet en bois certifié, d'une gamme de stylo en plastique recyclé, d'une gamme de doudounes avec garniture en polyester 100 % recyclé.
Deuxième vie des produits	Auchan Retail France	Opération de reprise de jouets au profit d'associations caritatives locales (novembre 2019). Opération de reprise des cartables pour la 10e année consécutive. Mise en place de corners de textile d'occasion en partenariat avec Patatam.
Déchets d'exploitation	Auchan Retail Luxembourg	Collaboration avec la Superdreckskëscht pour améliorer le recyclage des déchets. Obtention du label SuperDrecksKëscht®.
	Auchan Retail Espagne	Formation de 500 personnes aux gestes de tri en 2020 (soit près de 8 000 collaborateurs formés depuis le début de la démarche). 26 sites (24 hypermarchés et deux entrepôts) Zéro Déchet (100 % des déchets valorisés).
	Auchan Retail France Auchan Retail Espagne Auchan Retail Portugal Auchan Retail Pologne Auchan Retail Hongrie Auchan Retail Ukraine	Transformation de denrées alimentaires en produits à destination de l'alimentation animale (zoo, cirque, refuges, etc.). Test en août 2020, par Auchan Retail France, de la valorisation des déchets du rayon poissonnerie en farine pour poissons d'élevage et croquettes pour chiens et chats avec des procédés d'extraction naturels et sans solvant ayant un faible impact environnemental.

2.5.4 BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

> Contexte

Les êtres humains exploitent plus de 70 % des terres de la planète. 80 % de la déforestation est due à l'agriculture, et particulièrement à l'extension des surfaces cultivées en soja pour l'alimentation du bétail et en palmiers à huile [1]. Les ONG et la société civile interpellent régulièrement les distributeurs sur ces sujets.

> Engagement/Politique

Huile de palme

Plusieurs produits à marque propre contiennent comme ingrédient de l'huile de palme. Cet ingrédient présente des risques liés à la déforestation, à l'érosion des sols, à la pollution des eaux et aux conditions de travail dans les plantations de palmiers. Auchan Retail s'engage à supprimer l'huile de palme de tous ses produits à marque propre, c'est d'ailleurs une substance inscrite dans la *blacklist* de l'entreprise. Quand la substitution est impossible, Auchan Retail a pris le parti que celle-ci devait être obligatoirement certifiée RSPO [2]. Ce qui permet d'attester que l'huile de palme qui a été produite, transformée et utilisée dans les produits répond aux exigences très précises du RSPO en termes de RSE de Développement Durable, et que les volumes sont traçables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Préservation de l'eau et des ressources marines

Depuis 2019, Auchan Retail est signataire du *Fashion Pact*, une coalition mondiale de 56 entreprises de la mode engagées à lutter contre le réchauffement climatique et à protéger la biodiversité et les océans.

Soucieux de préserver les ressources marines, Auchan Retail est engagé depuis 2006 pour éviter la surpêche et protéger l'environnement. Différentes mesures ont été prises en ce sens comme :

- l'arrêt de la commercialisation du thon rouge de Méditerranée (Thunnus Thynnus) dans tous les pays méditerranéens ;
- l'arrêt de la commercialisation des espèces de requin menacées de disparition à l'exception des roussettes (Scyliorhinus) et des émissoles (Mustellus) ;
- une traçabilité complète de ses produits à base de thon (zone de pêche, espèce, méthode de capture et flotte de pêche) est exigée et tout approvisionnement en produits IUU [3] est refusé.

1. http://www.fao.org/sustainability/resources
2. The Roundtable on Sustainable Palm Oil
3. Illegal, unreported and unregulated

Ces engagements Groupe sont complétés dans les filiales par des politiques pêche adaptées aux ressources, consommations et besoins des pays. C'est le cas en Espagne, France et Portugal.

L'eau est également une ressource essentielle à l'activité d'Auchan Retail, dans la production des produits vendus mais également dans l'exploitation des sites de vente. Auchan Retail installe de plus en plus d'équipements hydro-économes ainsi que des récupérateurs d'eaux de pluie. Un suivi automatisé des consommations est également en cours de mise en place.

Déforestation : bois, cacao, café...

Partenaire de EarthWorm Foundation depuis 2011, Auchan Retail s'est engagé à lutter contre la déforestation liée à l'exploitation des matières premières avec une priorité portée sur les dérivés du bois dont :

- le charbon de bois ;
- les papiers : écriture, hygiène, produits jetables et publications ;
- le mobilier d'intérieur et de jardin.

Dans ce cadre, Auchan Retail attend de ses fournisseurs qu'ils s'assurent et vérifient que les matières premières contenant du bois ou de la fibre végétale soient :

- légalement récoltées, achetées, transportées et exportées de leurs pays d'origine ;
- traçables via la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la source de récolte originelle ;
- récoltées de sorte qu'elles ne menacent pas les milieux à haute valeur de conservation (HCV), y compris les écosystèmes de tourbières et des paysages forestiers intacts (IFL) ;
- récoltées hors des forêts naturelles à forte concentration en carbone (HCS) et hors des zones où ces forêts sont converties en autres cultures et plantations ;
- exclues de bois d'essences affichées sur la liste rouge des espèces menacées de l'IUCN [1] ;
- exclues des bois d'essences inscrites dans les annexes 1, 2 et 3 de la CITES [2] ;
- obtenues dans le strict respect des droits des peuples autochtones et des communautés rurales à la propriété et le contrôle de leurs terres titulaires ou coutumières, y compris leur droit de donner ou de refuser leur consentement libre informé et préalable (CLIP) des développements proposés sur leurs terres ;
- obtenues dans le respect des droits et de la sécurité des travailleurs, sans recours au travail forcé ou à l'exploitation d'enfants et sans discrimination. Et ce, en permettant par ailleurs aux collaborateurs de former des associations.

Auchan Retail s'engage dans un approvisionnement durable du cacao avec la mise en avant des produits issus :

- du label UTZ [3] ou Rainforest Alliance (deux labels fusionnés en ONG depuis 2018) pour favoriser la biodiversité ;
- de l'agriculture biologique qui permet la mise en place de meilleures pratiques culturales dont celle sur les produits phytosanitaires ;
- des filières responsables dans tous les pays qui portent de nombreux engagements, notamment en agroforesterie.

Auchan Retail s'engage dans un approvisionnement durable en café avec la mise en avant des produits MDDI issus :

- du label UTZ ou Rainforest Alliance pour favoriser la biodiversité. Auchan propose des produits certifiés UTZ à marque Auchan ;
- de l'agriculture biologique qui permet la mise en place de meilleures pratiques culturales dont celle sur les produits phytosanitaires ;
- du commerce équitable avec le label Max Havelaar dont la mission est de lutter contre la pauvreté des producteurs des pays du Sud.

> Indicateurs

Consommations d'eau à périmètre constant *(en m³)*	2019 *(m³)*	2020 *(m³)*	Variation n-1
Auchan Retail Hyper	4 471 726	4 259 226	(5) %
Ceetrus	1 263 093	1 009 118	(20) %

La baisse des consommations d'eau à périmètre constant sur 2020 est à imputer en partie à la crise sanitaire qui a engendré un ralentissement de l'activité, voire des fermetures temporaires de rayons et de galeries commerciales.

1. Union internationale pour la conservation de la nature.
2. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
3. L'UTZ est un programme de certification de durabilité pour le café, le cacao et le thé, qui garantit aux producteurs un accès à des marchés ouverts.

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Biodiversité et forêt	Auchan Retail France	Signature du manifeste de lutte contre la déforestation importée liée au soja aux côtés d'autres enseignes de la grande distribution, afin de lutter contre l'importation de soja en provenance de régions déforestées d'Amérique du Sud et utilisée pour l'alimentation animale.
		Organisation de l'opération *Green Day* visant à accompagner les partenaires des filières responsables à mener des démarches de progrès en matière d'agro-écologie.
		Enrichissement de l'offre par l'ajout d'une référence de poulet élevé en plein air et dont l'alimentation est enrichie à l'huile d'insecte, ce qui remplace à 100 % l'utilisation dans sa nourriture d'huile de soja importée. Ce procédé a été mis au point par InnovaFeed, partenaire spécialisé dans l'élevage et la transformation des insectes à destination de la nutrition animale. En supprimant l'huile de soja importée, le produit lancé par Auchan Retail présente un impact environnemental réduit. L'empreinte carbone de l'huile d'insecte est 80 % inférieure à celle de l'huile de soja.
	Direction Produit Worldwide	Auchan Retail propose toutes ses pâtes à tartiner ainsi que de la poudre cacaotée certifiées UTZ.
	Auchan Retail Roumanie	Dans le cadre de l'anniversaire d'Auchan, un partenariat a été mis en œuvre avec un fournisseur national "Sofidel" : un don pour la plantation d'arbres était réalisé par l'entreprise lorsqu'un client achetait un produit du fournisseur. Au total 450 arbres ont été plantés.
Eau	Direction Produit Worldwide	Lancement de la première collection de jeans à marque propre 100 % éco conçue. Sa fabrication intègre 20 % de coton recyclé et économise 40 % d'eau.
	Auchan Retail Espagne	Dans la collection automne-hiver de la marque propre textile exclusive "In Extenso" un large assortiment de vêtements durables a été proposé, fabriqués en gardant trois objectifs à l'esprit : • utilisation efficiente de l'eau ; • génération de zéro déchet ; • promotion de l'utilisation de matériaux recyclés. Dans ce cadre, la priorité est donnée aux articles en coton bio, à ceux fabriqués à partir de matériaux issus du recyclage, à ceux ayant utilisé des fibres écologiques comme le Lyocell et disposant de la certification Oeko-tex. Actuellement, l'entreprise propose 440 références sous ces engagements.
Pêche	Auchan Retail France	Publication, à l'occasion de la Semaine de la Pêche Responsable, de sa politique dédiée. L'offre de produits issus de la pêche contient 42 produits issus de certifications MSC.
	Auchan Retail Roumanie	Arrêt de la vente de l'espèce de poisson "Pangasius" en raison des problématiques liées à leur élevage et aux conséquences environnementales.
	Auchan Retail Espagne	Les produits de la pêche commercialisés dans les magasins satisfont strictement aux critères de la politique de pêche durable de l'entreprise, rendue publique en 2010. Auchan Retail Espagne commercialise 60 produits certifiés par le label bleu MSC [1] garantissant le respect de l'environnement durable.

(1) *Marine Stewardship Council – Référentiel Pêcheries du MSC est utilisé pour évaluer si une pêcherie est durable et bien gérée. Il intègre les connaissances les plus actuelles et reconnues dans le monde sur la science et la gestion des pêcheries.*

2.6 ÉTABLIR DES RELATIONS D'AFFAIRES RESPONSABLES ET ÉTHIQUES

2.6.1 LA DÉMARCHE DES FILIÈRES RESPONSABLES ET LE PARTENARIAT AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX

> Contexte

La globalisation a complexifié les flux de marchandises et les relations d'affaires, ce qui rend difficile l'évaluation des risques liés aux fournisseurs. C'est pour cette raison que Auchan Retail promeut la création de filières agricoles responsables. De plus, pour réduire l'impact de la consommation sur le climat et l'environnement, plusieurs études démontrent la nécessité de modifier l'empreinte carbone de l'assiette alimentaire. En renforçant ses liens avec les producteurs locaux en proposant une offre responsable avec ses filières agricoles, Auchan Retail agit en ce sens.

> Engagement/Politique

Lancée en 2014, la démarche Filière responsable Auchan s'inscrit dans l'engagement de l'entreprise qui place les produits de qualité et le respect de l'environnement et des producteurs locaux au cœur de son projet d'entreprise.

Développer la démarche des filières responsables Auchan

Auchan Retail s'engage avec ses filières dans un partenariat durable et équilibré avec les producteurs, éleveurs et transformateurs de la chaîne alimentaire et du vivant pour offrir des produits bons, sains, avec une traçabilité exemplaire, différenciants, respectueux de l'environnement, de la bientraitance animale et en accompagnant les hommes et les femmes qui les produisent afin de préserver les savoir-faire et les ressources pour la plus grande satisfaction du consommateur.

Pour assurer un socle commun d'exigences, quatre piliers ont été définis :

1. la satisfaction client, pour répondre aux attentes des consommateurs, en garantissant une origine et une traçabilité maîtrisée avec notamment des produits sous blockchain ;
2. le respect de l'environnement et de la bientraitance animale, avec des modes de production qui visent à protéger nos ressources ;
3. un engagement sociétal en adoptant une démarche respectueuse des hommes qui produisent les filières (emploi, équité, pérennité, terroir, etc.) ;
4. un engagement économique à travers une approche rentable et durable pour les acteurs des filières avec un prix accessible pour le consommateur.

Pour aller encore plus loin dans cette offre exclusive de qualité, les équipes en charge du développement des filières ont mis en place une démarche d'analyse des risques. Il s'agit d'un outil méthodologique pour la formation, le partage et la définition d'exigences autour des filières et de la culture produit. En 2020, 13 filières ont bénéficié de cette vigilance particulière. Cette nouvelle démarche permet également le partage du savoir-faire amont entre toutes les filiales ainsi que la promotion de la culture du produit.

Des formations sont également réalisées dans toutes les filiales à destination des acheteurs et équipes qualité pour les sensibiliser aux exigences des filières responsables Auchan afin de pouvoir développer dans chaque pays ces partenariats avec les producteurs. Un accompagnement est également assuré par l'équipe *corporate* qui propose des webinaires thématiques en lien avec les filières.

Privilégier les approvisionnements locaux et tisser des partenariats durables avec les PME et les petits producteurs

Les magasins de tous les pays d'implantation d'Auchan Retail développent des offres de produits locaux, cultivés et/ou fabriqués à proximité de ces sites, en s'impliquant dans des partenariats directs avec de petits fournisseurs. Ils répondent à une attente forte des habitants, soucieux de consommer des produits issus de leur région dans le but de soutenir l'emploi local et pour préserver l'environnement en achetant des produits ayant un impact carbone réduit.

Afin de faciliter également le processus commercial, l'ensemble des filiales a mis en œuvre des procédures adaptées à ces fournisseurs pour simplifier les échanges, gagner du temps sur le référencement des produits et réduire les coûts associés.

Les produits locaux sont systématiquement mis en avant dans les magasins, notamment grâce à des animations commerciales dédiées.

COVID-19

AUX CÔTÉS DE NOS PRODUCTEURS EN PÉRIODE DE CRISE

La coopération avec le monde agricole est dans l'ADN d'Auchan Retail et la crise sanitaire a resserré les liens comme jamais. Spontanément, les magasins ont mis en place le référencement express des producteurs et ouvert leurs étals et leurs *drives* aux marins pêcheurs, aux producteurs de fruits et légumes et aux éleveurs de leurs terroirs.

Du mini-marché fermier sur le parking de magasins à la tête de gondole offerte aux producteurs, la solidarité a permis de sauver des productions et des exploitations dans tous les pays.

> CHIFFRES CLÉS

Auchan Retail s'est engagé au développement de 1 200 filières agricoles responsables à travers le monde à horizon 2022.

> Indicateurs

Périmètre	Indicateur	2019	2020
Auchan Retail	Poids des produits locaux en % du CA	2,4 %	2,5 %
	Nombre de Filières contractualisées	488	710

> Initiatives marquantes des filiales

Thématique	Organisation	Initiative
Les filières responsables	Auchan Retail	Afin de sensibiliser les acteurs des filières responsables dans toutes les filiales, des webinaires sont organisés sur des sujets variés dont : • les certifications responsables pour les produits de la mer avec intervention ASC, MSC et Global Gap ; • les résidus de pesticides.
	Auchan Retail France Auchan Retail Roumanie Auchan Retail Hongrie Auchan Retail Taïwan Auchan Retail Ukraine	Création de la filière "saumon de Norvège" en partenariat avec Mowi : un saumon riche en oméga 3 et 6, en vitamines D et B12, nourri sans OGM, ni protéines animales transformées, ni hormones de croissance, ni antibiotique, une traçabilité par blockchain de l'œuf au poisson entier, un produit frais issu de l'aquaculture durable, avec suivi de l'impact environnemental et du respect du bien-être animal. Cette filière transversale alimentaire se retrouvera prochainement dans plusieurs produits à base de saumon : frais, fumé, surgelés, conserves, sushis, etc.
Producteurs locaux	Auchan Retail Ukraine	Développement d'une offre de 404 produits fermiers : produits naturels et locaux en coopération avec des petits producteurs. Ce projet est lancé dans 15 des 22 magasins du pays avec plus de 20 producteurs.
	Auchan Retail Roumanie	Ouverture facilitée aux petits producteurs via un onglet « Je veux devenir un fournisseur Auchan » créé sur le site internet permettant à chacun de s'y inscrire pour être référencé.
	Auchan Retail Sénégal	100 % de la viande, du poulet, du poisson, de l'huile et 90 % des légumes vendus dans les magasins sont d'origine locale, soit 60 % de l'offre globale, le reste provenant de l'importation.
Producteur locaux	Auchan Retail Espagne	En Espagne, La gamme de produits locaux, essentiellement alimentaires, inclut 6 000 références provenant de petits producteurs dont la production est à faible volume. Cette gamme inclut aussi des produits textiles, comme les costumes régionaux, liés au folklore local et d'autres articles tels que la fabrication de chaussures, autrefois fleuron de l'industrie espagnole, qui a été délocalisée au fil des années. Miser sur les produits locaux favorise la conservation de l'héritage naturel et gastronomique et promeut le développement du milieu rural et la lutte contre la désertification, l'un des problèmes majeurs auxquels l'Espagne fait face actuellement. Pour que les clients les identifient facilement, ces produits locaux et régionaux font l'objet d'une signalisation spécifique dans les magasins.

2.6.2 DES RELATIONS D'ACHATS DURABLES AVEC NOS PARTENAIRES

> Contexte

Depuis plus de 20 ans, Auchan Retail s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques d'achats. Les politiques d'achats responsables sont ainsi déployées auprès de l'ensemble des collaborateurs concernés dans les pays et ceux du service international d'achats d'Auchan Retail (Direction Produits Worldwide, dite DPW) sous l'impulsion d'un service dédié.

En 2020, Auchan Retail a publié le troisième exercice de son Plan de vigilance [1]. Document public, accessible à tous, le Plan de vigilance reprend l'ensemble des responsabilités de l'entreprise sur toute la chaîne de valeur, sur l'ensemble de ses contrats d'achats liés à des produits ou des prestations. Il présente une cartographie des risques, les plans d'action pour les prévenir et le fonctionnement du système d'alerte.

Adhésion à des initiatives de progrès

Conscient de l'importance d'un travail collectif pour changer durablement les pratiques sociales, sociétales et environnementales des méthodes de production, Auchan Retail participe à plusieurs programmes internationaux.

1. Plan de vigilance disponible sur le site internet d'Auchan Retail dans la section communautés et sur le document d'enregistrement universel 2020 de l'URD.

Initiative for Compliance and Sustainability

Ce programme vise à améliorer durablement les conditions de travail et de sécurité des fournisseurs, en collaborant de manière étroite avec ces derniers pour qu'ils soient eux-mêmes acteurs de leur démarche de progrès. Les bonnes pratiques et les résultats des contrôles menés sont partagés entre distributeurs afin d'éviter la redondance de l'exercice sur un même site.

AMFORI BSCI

Le système AMFORI BSCI [1] s'appuie sur un code de conduite commun et offre une approche pas à pas permettant aux entreprises de placer le développement durable au cœur de leur activité :

- en s'engageant auprès de leurs partenaires commerciaux et en suivant leur performance sociale ;
- en favorisant l'autonomie et en recevant du soutien.

Le code de conduite AMFORI BSCI s'inspire des principes énoncés par l'Organisation internationale du travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'Accord *Fire & Building Safety*

Depuis 2013, Auchan Retail adhère à l'Accord Fire & Building Safety pour participer au financement des audits sécurité des bâtiments, partagés avec l'ensemble des 200 autres enseignes adhérentes.

> Engagement/Politique

Formation aux achats responsables

Auchan Retail a conçu en 2013 une formation aux achats responsables. Destinée à un public large, elle se déploie depuis auprès des acheteurs, chefs de produits, négociateurs, ingénieurs qualité de tous les pays et de la DPW (dont les bureaux de sourcing). Elle a pour objectifs :

- d'aider les participants à identifier les principales règles applicables dans leur métier ;
- à mettre en œuvre la procédure et les étapes de référencement et de déréférencement des fournisseurs ;
- à adopter les postures adéquates sur les sujets qui relèvent de la RSE.

La formation aux achats responsables ne se limite pas qu'aux collaborateurs d'Auchan Retail : des sensibilisations sont réalisées chez les fournisseurs par les équipes des bureaux d'achats (cf. plan de vigilance pour davantage de détail).

Audits sociaux et qualité

La démarche d'achats responsables intègre des exigences de qualité et des critères sociaux dès le référencement des fournisseurs. Ces derniers sont assujettis à des audits sociaux et qualité préalables à tout référencement.

Auchan Retail réalise également des suivis de production dans les usines. Les conclusions de chaque audit permettent aux équipes des bureaux d'achats de structurer leurs démarches de progrès en partenariat avec le fournisseur et son/ses site(s) de production. Certains points font l'objet d'une tolérance zéro :

- absence de contrat de travail ;
- discrimination(s) ;
- travail des enfants ;
- travail forcé ;
- pratique(s) disciplinaire(s) (châtiments corporels, harcèlement, etc.) ;
- non-respect du salaire minimum en vigueur ou salaires non payés sur une période consécutive de deux mois ;
- preuve de défaillance(s) infrastructurelle(s) ;
- problème de sécurité ;
- recours au *sandblasting* [2] ;
- dortoirs situés dans le même bâtiment que la production ou un entrepôt
- coton Ouzbek ;
- *home-working* ;
- refus consécutifs de se soumettre à un audit ;
- falsification de documents ;
- cas de corruption.

Si l'un ou plusieurs de ces cas sont identifiés, les usines ne peuvent être référencées. Si elles le sont déjà, elles sont alors déréférencées. En 2020, 2 usines ont fait l'objet d'un déréférencement pour manquement à ces conformités majeures.

Audits environnementaux

Ces audits, qui s'inscrivent dans une démarche de progrès pour les usines concernées, sont conduits selon la trame d'audit environnemental ICS (*Initiative for Compliance and Sustainability*). Ils visent à s'assurer du respect de certaines normes environnementales de la part des fournisseurs d'Auchan Retail, suite à leur référencement. Ces audits permettent de vérifier notamment la conformité des usines en matière de :

- système de *management* environnemental ;
- consommation d'énergie ;
- consommation d'eau ;
- traitement des eaux usées et effluents ;
- émissions dans l'air ;
- gestion des déchets ;
- prévention de la pollution et substances dangereuses et potentiellement dangereuses ;
- gestion des interventions d'urgence.

En 2020, ces audits ont couvert des usines intégrées de fournisseurs textiles, car jugés plus polluants et en cohérence avec la signature du *Fashion Pact*.

En complément des audits environnementaux réalisés sur les sites de rang 1 en 2018 et 2019. La démarche a été élargie en 2020 aux sites de rang 2. C'est dans ce cadre que 20 audits environnementaux ont été réalisés sur des usines de rang 2 (15 au Bangladesh et 5 en Chine).

Traçabilité des sites de fabrication

L'amélioration de la traçabilité des sites de fabrication est un objectif majeur des politiques d'achats responsables d'Auchan Retail. L'entreprise veille à tracer les productions de ses fournisseurs afin de garantir les conditions de fabrication. Sur un portail internet dédié, chaque fournisseur a pour obligation de déclarer ses usines de production et son éventuel recours à un sous-traitant pour chaque commande honorée. Des contrôles inopinés sont réalisés afin de contrôler la conformité. En cas de sous-traitance non déclarée, les fournisseurs sont immédiatement déréférencés. Sur l'année 2020, 1 259 contrôles aléatoires de production ont été réalisés. Le but de ces contrôles est de vérifier que les produits concernés soient bien fabriqués sur l'usine déclarée par chaque fournisseur. En 2020, un cas de sous-traitance non déclarée avéré a conduit au déréférencement immédiat du fournisseur concerné.

> CHIFFRES CLÉS

En 2020, les audits menés par la DPW sont les suivants :

- **1 133 audits sociaux ;**
- **209 audits qualité.**

Pour un parc fournisseurs composé de :

- **470 fournisseurs (qui correspondent à 1079 sites de production) internationaux gérés par nos bureaux d'achats dont [a] :**
 - **159 pour le textile,**
 - **85 pour l'équipement de la maison,**
 - **226 pour l'activité bazar.**

2

> Indicateurs

Périmètre	Indicateurs	2019	2020	Objectif
Direction Produit *Worldwide*	Taux de commande rattaché au site de production	93,1 %	95,1 %	96 % [1]
	Taux de couverture des sites avec audit social valide [2]	98 %	95 %	98 % [3]

(1) Ce taux ne peut atteindre le score de 100 % en raison d'un nombre faible de commandes qui ne peuvent être passées avec suffisamment d'anticipation par les fournisseurs dans l'outil dédié.

(2) Audit social valide s'entendant comme un audit ayant atteint de score minimal attendu par l'entreprise sur une durée de deux ans.

(3) Pour l'année 2020, les résultats obtenus sur cet indicateur ne sont pas à l'objectif en raison de la crise sanitaire mondiale qui a empêché la réalisation de certains audits prévus mais non réalisables.

CEETRUS

CEETRUS, ACTEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ VERS DES RELATIONS DURABLES EN PÉRIODE DE COVID-19 AVEC SES PARTENAIRES

Afin d'accompagner et soutenir les habitants de son territoire face à la pandémie de Covid- 19, Ceetrus s'est engagé tout au long de l'année 2020, voici quelques exemples notables :

Ceetrus France, dans un esprit de solidarité et de soutien des locataires, a pris la décision d'annuler les loyers et charges de l'ensemble des commerces fermés durant la période de confinement du 15 mars au 15 mai 2020. Les commerces restés ouverts se sont vu proposer un report ou un étalement pour le paiement des loyers dus pendant la période de confinement. Dans les autres pays, Ceetrus a accordé des allègements de loyers et/ou de charges afin d'accompagner les locataires.

Également soucieux de venir en aide aux petits commerces et entrepreneurs locaux qui font la diversité des centres commerciaux, Ceetrus France a organisé un fonds de solidarité inter-enseignes afin que les grandes enseignes de ses galeries puissent aider les petites. 4 murs, Afflelou, Courir, Cultura, Decathlon, Free, La Générale de telephone, Kiabi, Leroy Merlin, Rituals et Tout Chaud se sont mobilisées avec Ceetrus et ont ainsi permis d'aider 95 commerçants et artisans en difficulté à hauteur de 157 000 €.

Ceetrus Italie et ses partenaires réunis dans la joint-venture Merlata Sviluppo ont permis en un temps record de 60 jours la construction et l'équipement d'une unité de soins intensifs dans l'hôpital Sacco à Milan. Des moyens humains et le don de 300 M€ ont été alloués afin de rénover de plus de 1 000 m² du service de réanimation pour créer 10 chambres de thérapie intensive moderne et de nouveaux espaces de vie pour 80 employés (médecins, infirmiers et professionnels en formation). Au-delà de la présente pandémie, ces équipements permettront de faire face à toute autre urgence sanitaire.

(a) La somme des sites et fournisseurs gérés par les bureaux d'achats ne correspond au montant total communiqué en raison de la pluralité d'achat liée à un site ou à un fournisseur.

2.6.3 ÉTHIQUE ET COMPLIANCE

> Contexte

La crise sanitaire survenue en 2020 impacte profondément l'économie mondiale, amplifie les défis auxquels les entreprises sont confrontées et accentue la nécessité d'être agiles. Avec le projet Auchan 2022, l'entreprise dispose d'une stratégie ambitieuse visant à assurer son redressement et à retrouver le chemin d'une croissance durable, portée et déclinée dans chaque pays.

Cette dynamique de transformation s'appuie sur un socle commun de convictions et de valeurs telles que l'intégrité et la transparence. Elles constituent le fondement de l'action au quotidien et permettent d'agir de façon responsable afin de bâtir une relation de confiance avec les collaborateurs et les fournisseurs au service des clients, jour après jour.

Dans le même temps, le contexte réglementaire se complexifie : de nombreux pays éditent des lois strictes, mettent en œuvre des contrôles et appliquent dans certains domaines des sanctions dissuasives conduisant, le plus souvent, les entreprises à transiger pour des sommes considérables. La médiatisation qui en découle impacte significativement leur réputation. Le dispositif d'Éthique et de Compliance mis en œuvre par Auchan Retail vise donc à se prémunir de ces risques.

> Politique/Engagement

L'éthique au cœur des actions d'Auchan Retail

Auchan Retail considère l'éthique comme le cadre du développement d'une relation durable et de confiance avec toutes ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, actionnaires, etc.). L'éthique est pilotée par un coordinateur éthique qui a pour rôle de soutenir les pays dans l'animation de l'éthique. Pour ce faire, tous les pays disposent d'un comité éthique.

Tous les pays disposent aujourd'hui de leur propre Comité Éthique, qui a pour rôle localement :

- de définir les grands axes éthiques de l'entreprise, conformes aux valeurs d'Auchan Retail ;
- d'émettre des avis et des recommandations sur des problèmes éthiques ;
- de proposer des formations sur des sujets spécifiques ;
- de conseiller les procédures éthiques à suivre.

Auchan Retail dispose également d'un comité Éthique Corporate, qui est composé :

- du Directeur de l'Audit Interne Corporate ;
- du Directeur de la Compliance ;
- du Directeur général de l'Espagne ;
- d'une Directrice de magasin également Présidente du Conseil de Surveillance Valfrance (fonds d'actionnariat salarié) ;
- du Directeur Sourcing et de la Qualité de la direction Produits Worldwide ;
- du Directeur Juridique et Fiscal ;
- du Délégué Général des Fondations et Coordinateur Éthique ;
- d'une personne qualifiée externe.

Il a pour vocation de vérifier la cohérence entre les valeurs de confiance, d'ouverture et d'excellence de l'entreprise, ses discours, ses collaborateurs et ses actes.

L'entreprise dispose de plusieurs référentiels, déclinés en trois documents :

- la Charte éthique affirme pour Auchan Holding l'ensemble des principes éthiques qui guident ses relations avec ses collaborateurs, ses clients, ses partenaires, ses actionnaires et son environnement. Elle énonce sa tolérance zéro pour tous faits de corruption et les dispositions de lutte contre la corruption dans des chapitres distincts ;
- le guide de l'éthique au quotidien est la déclinaison de la Charte éthique pour Auchan Retail. Il est destiné à l'ensemble des collaborateurs et illustre, sous forme de bande dessinée, l'ensemble des comportements à proscrire ;
- le code d'éthique commerciale est une déclinaison de la Charte éthique pour l'ensemble des partenaires économiques d'Auchan Retail. Il est intégré dans les conditions générales de vente des pays.

Agir contre la corruption

Lorsque Auchan Retail s'installe dans un pays, c'est tout un écosystème très diversifié qui se crée et prospère. L'entreprise a conscience que parmi ses onze pays d'implantation en propre, selon l'indice établi par Transparency International, certains ont un niveau de corruption perçue jugé élevé. En tant qu'entreprise engagée et citoyenne, Auchan Retail applique dans ce domaine un principe de tolérance zéro.

Dans ce contexte et conformément aux exigences légales — notamment les lois Sapin II, FCPA, *UK Bribery Act*, etc. — Auchan Retail dispose d'un programme de prévention et de détection de la corruption impliquant l'ensemble de ses filiales, sous la responsabilité du Directeur de la Compliance *(Chief Compliance Officer)*. Les directeurs des entités opérationnelles et des filiales sont responsables de la mise en œuvre de ce programme avec l'appui des Directeurs Juridique locaux qui assurent également la fonction de relais Compliance dans leurs périmètres respectifs.

Le programme de Compliance repose notamment sur :

- des principes clairement énoncés et partagés. En 2020, en plusieurs occasions et plus particulièrement lors de la « Compliance Week » — semaine de communication interne ayant vocation à vulgariser les concepts et le contenu du programme — le Président d'Auchan Retail a rappelé à l'ensemble des collaborateurs l'engagement de tolérance zéro porté par le Conseil d'Administration et la Direction générale ;
- un corpus documentaire précisant les comportements proscrits et ceux à adopter. En 2020, Auchan Retail a renforcé sa politique « Cadeaux & Invitations » clarifiant ainsi les règles applicables et encadrant mieux les pratiques locales. De même, une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts a vu le jour et est en cours de déploiement ;
- une cartographie du risque de corruption — pierre angulaire du dispositif — établie en cohérence avec la méthodologie générale d'évaluation des risques de l'entreprise. La cartographie a fait l'objet d'une mise à jour réalisée à l'issue de centaines d'entretiens impliquant l'ensemble des entités d'Auchan Retail. Cette mise à jour a également permis de renforcer l'appropriation du programme et faciliter l'émergence de nouvelles actions de mitigation tant au niveau local qu'au niveau du Groupe ;
- un dispositif d'évaluation des tierces parties (principalement des fournisseurs, sous-traitants, partenaires, intermédiaires et clients), incluant des mesures de prévention proportionnées (due diligence, déclarations et engagements).

En complément, en 2020, de nouvelles clauses contractuelles ont été établies et sont prises en compte dans les contrats. Celles-ci précisent les attentes de l'entreprise en la matière de Compliance, décrivent précisément les obligations des tiers et renforcent le droit d'audit d'Auchan Retail ;

- des contrôles comptables intégrés aux règles de contrôle interne visant à prévenir les infractions et détecter les faits de corruption et de fraude ;
- un dispositif de formation des collaborateurs adapté à leur exposition au risque de corruption. Il se compose a minima d'un module en *e-learning* dédié au programme Éthique & Compliance. Des modules ciblés sont également dispensés dans le cadre de formations aux « achats responsables ». Enfin, une formation en présentiel est destinée aux collaborateurs identifiés comme les plus exposés. Plus de 111 000 collaborateurs ont été formés en *e-learning* et plus de 2000 en présentiel ;
- un dispositif d'alerte commun à l'ensemble des entités. Celui-ci est ouvert aux collaborateurs et aux tiers afin de recueillir les signalements et traiter les éventuels manquements, conformément aux dispositions de la loi Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et à la loi « Devoir de Vigilance » relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

L'ensemble de ces mesures fait l'objet d'un suivi mensuel au sein d'instances regroupant notamment des représentants des fonctions de compliance, contrôle interne, gestion des risques et sûreté économique. En 2020, trois évaluations ont été menées sur différents aspects du programme, permettant d'identifier de nouveaux axes de progrès pour la plupart déjà en cours de mise en œuvre. Enfin, le Comité d'Audit est régulièrement tenu informé de l'évolution du programme et des conclusions de ces évaluations ou audits.

CEETRUS

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION CEETRUS

Une refonte de la cartographie des risques de corruption a été lancée. L'ambition extrêmement élevée a été d'associer 100 % des collaborateurs dans tous les pays à un autodiagnostic d'évaluation sur les thèmes majeurs de lutte contre la corruption : analyse des risques de corruption active, passive, conflits d'intérêts, et délits connexes tels que les risques de blanchiment, de fraude, de financement occulte. Recensant plus de 200 questions, l'autodiagnostic a permis de synthétiser par pays, par métier et par thématique, les niveaux de maîtrise et de plans d'action existant à date en lien avec nos parties prenantes et nos activités.

À l'issue de cet autodiagnostic, une phase d'entretien avec les personnels les plus exposés permettra de synthétiser une carte de risques au T1 2021 et d'orienter les plans de remédiation et d'atténuation.

La transparence fiscale

À titre liminaire, Auchan Holding se veut une entreprise responsable et citoyenne en matière fiscale ; la société veille au respect de ses obligations déclaratives et paye ses impôts dans l'ensemble des pays où elle exerce une activité, en se conformant aux législations locales et internationales :

- Auchan Holding dispose d'une documentation de prix de transfert contemporaine qui retrace fidèlement ses flux intragroupe ;
- Auchan Holding s'abstient, en toute hypothèse, de mettre en place des montages artificiels ou occultes ainsi que des schémas pouvant conduire à de la fraude ou à de l'évasion fiscale ;
- Auchan Holding dispose dans chacun des pays d'une véritable activité économique et/ou d'un véritable centre de décision ;
- Auchan Holding a mis en place, dans chacun de ses pays d'implantation, des procédures afin de vérifier et de s'assurer que ses fournisseurs ne soient pas mêlés à des schémas de fraude en matière de TVA.

La protection des données

En raison de ses différentes missions, les entités d'Auchan Retail traitent de nombreuses données à caractère personnel concernant notamment des clients, des employés, des candidats, des fournisseurs, des distributeurs et d'autres partenaires commerciaux. Par conséquent, toutes les entités et leurs collaborateurs participant au traitement des données à caractère personnel doivent se conformer aux normes strictes en matière de protection des données à caractère personnel telles que définies par les lois et règlements en la matière ;

Afin de protéger les données personnelles et de se conformer aux lois et règlements, dont le règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD), Auchan Retail met en œuvre notamment :

- un comité de gouvernance de la protection des données personnelles qui réunit les différentes directions concernées dans l'entreprise ;
- un réseau entre les différents délégués à la protection des données des filiales d'Auchan Retail à l'étranger, pour développer principalement de bonnes pratiques en la matière ;
- une méthode de protection des données par anticipation et par défaut, en intégrant ce sujet dès les appels d'offres ;
- un plan de recommandations RGPD à suivre automatiquement dès lors qu'un projet contient des données personnelles ;
- une procédure permettant de répondre aux demandes d'exercice de droits des personnes concernées ;
- de la sensibilisation et de la formation des collaborateurs ;
- des analyses d'impacts relatives à la vie privée dès lors qu'un traitement représente un risque pour les droits et libertés des personnes concernées ;
- des registres d'activités de traitements ;
- une Politique de protection des données à caractère personnel à destination des collaborateurs dont l'objectif est de les informer des différents traitements effectués par l'entreprise.

> CHIFFRE CLÉS

En 2020, le programme de Compliance Auchan Retail c'est :

- **2 900 collaborateurs « exposés » formés aux risques de corruption ;**
- **75 000 collaborateurs formés à l'éthique ;**
- **571 entretiens réalisés dans toutes les filiales dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des risques de corruption.**

2.7 MÉTHODOLOGIE

2.7.1 ORGANISATION DU REPORTING RSE

Dans chaque pays, un responsable RSE est chargé de diffuser les consignes de reporting environnemental et sociétal à l'ensemble des sites et services couverts par son périmètre. Chacun est garant du suivi des indicateurs et coordonne les retours des collaborateurs, qui, au sein même de l'entité, en ont la charge. Pour ce faire, il dispose des outils informatiques nécessaires à leur consolidation. Sur le volet social, les DRH partagent cette même responsabilité auprès de leur Comité de Direction et de tous les contributeurs opérationnels. Afin de rendre homogènes et certifiables les informations communiquées, le Comité RSE international met à disposition de toutes les personnes susceptibles de contribuer au reporting une version mise à jour et traduite en anglais du protocole de reporting.

Le processus de remontée et de contrôle des informations sont réalisés par un progiciel adapté aux informations RSE. L'ensemble des contributeurs et validateurs y sont formés. Les différentes informations remontées sont contrôlées avant émission du présent document par l'équipe corporate.

2.7.2 MÉTHODOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Dans la DPEF 2019, les principaux risques RSE de Ceetrus et d'Auchan Retail ont été identifiés et détaillés, malgré des méthodologies différentes.

En 2020, Auchan Retail a retravaillé sa cartographie des risques, dont les résultats et la méthodologie sont définis dans la partie 2.2.1 Méthode globale d'analyse des risques.

Au cours de l'exercice 2020 marqué par l'impact de la pandémie Covid-19, la société Ceetrus a engagé plusieurs chantiers de revisite de ses risques. L'une de ces démarches sur les risques liés à la corruption est détaillée dans la partie 2.6.3 Éthique et compliance.

2.7.3 COLLECTE DES DONNÉES

> Méthode de collecte

Afin de garantir l'homogénéité des indicateurs sur l'ensemble du périmètre, un guide méthodologique de reporting a été rédigé en français puis traduit en anglais. Ce guide a ensuite été diffusé, après avoir été commenté par tous les collaborateurs impliqués dans le recueil des informations présentées dans le présent document. Il détaille les méthodologies à suivre pour le recueil et le contrôle des indicateurs : définitions, principes méthodologiques, rôles et responsabilités des parties prenantes internes, formules de calcul...

Les politiques et actions mises en œuvre dans les pays et Métiers sont remontées dans le logiciel via des questionnaires exhaustifs, à la fois pour les éléments qualitatifs mais également pour les données quantitatives, assorties de leurs commentaires.

> Contrôle des données

Pour le calcul des indicateurs, chaque valideur est chargé de vérifier les données saisies par les différents contributeurs de son périmètre. Il dispose pour ce faire d'alertes automatiques programmées dans le progiciel :

- lorsque des écarts importants (de plus ou moins 10 %) sont constatés d'une année sur l'autre ;
- lorsque les variations de consommation s'avèrent importantes d'une année sur l'autre (delta différent selon les indicateurs, le métier ou la zone géographique concernés) ;
- lorsque les ratios de consommation sont particulièrement bas ou particulièrement élevés.

Les responsables RSE des différents pays d'Auchan Retail et Ceetrus ont quant à eux la responsabilité de la validation des informations. Ils doivent ainsi vérifier que les sites, faisant l'objet d'une alerte pour un ou plusieurs de leurs indicateurs, ont renseigné un commentaire susceptible d'expliquer l'écart ou la forte variation observée. L'équipe RSE Corporate effectue ensuite un deuxième niveau de contrôle. Les incohérences et erreurs relevées sont revues avec les responsables RSE des entités concernées et sont, dans la mesure du possible, corrigées avant consolidation. Lorsque des informations ne semblent pas suffisamment fiables malgré ces différents contrôles ou que les justifications apportées ne semblent pas suffisamment probantes, l'équipe RSE Corporate procède à l'exclusion des données utilisées pour le calcul des ratios publiés dans ce document.

> Précisions et limites

Certains indicateurs peuvent faire l'objet d'estimation (cas des indicateurs de consommation d'énergie calculés sur le montant facturé avec une clé de répartition entre la galerie commerciale et le magasin). Le cas échéant, il est demandé aux pays de préciser et de justifier la pertinence des hypothèses retenues pour la méthode d'estimation.

Certains indicateurs peuvent présenter des limites méthodologiques du fait de l'absence d'harmonisation des définitions et législations nationales/internationales (exemple : les accidents du travail

Certains indicateurs ne dsposent pas d'un historique en raison de leur mise en place en cours d'exercice.

2.7.4 CALCUL DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX

> Périmètre

Les informations quantitatives et qualitatives de ce document font la synthèse des informations communiquées à Auchan Holding par l'ensemble des entreprises rattachées à son périmètre au sens de l'article L. 233-1 et des sociétés qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, exceptions faites de l'e-commerce, lorsqu'il n'existe pas de lieux de vente physiques dédiés. L'activité e-commerce représente aujourd'hui un enjeu non significatif en termes d'impacts environnementaux.

Les exclusions suivantes sont appliquées :

- seuls les lieux de commerce sont intégrés dans le calcul des indicateurs. Ne sont pas pris en compte : les sites logistiques, les services centraux, les magasins affiliés, etc. ;
- seules les galeries commerciales dont Ceetrus est propriétaire sont prises en compte dans le calcul des indicateurs. Les galeries pour lesquelles Ceetrus est locataire ou dispose d'un mandat de gestion ainsi que les *Retail parks* ne sont ni intégrés dans le calcul des données, ni dans celui du taux de couverture ;
- les mètres carrés de surface des magasins ne comprennent pas les surfaces des réserves, ni celles des ateliers de préparation ou de la galerie commerciale ;
- les indicateurs de consommation (énergie, fluides frigorigènes, déchets, eau) font l'objet d'un suivi au site par site.

> Comparabilité et couverture des principaux indicateurs

Pour les indicateurs principaux, un taux de couverture est calculé basé sur le nombre de sites ayant répondu.

TAUX DE COUVERTURE DES PRINCIPAUX INDICATEURS *(en %)*

Consommations d'énergie par m² de surface	**98 %**
Émissions de GES liées aux fuites de fluides frigorigènes/m²	98 %
Émissions de GES liées aux consommations d'énergie/m²	98 %
Émissions de GES liées aux consommations d'énergie/m² pour Ceetrus	98 %
Émissions de GES liées aux fuites de fluides frigorigènes	98 %
Émissions de GES liées aux consommations d'énergie	98 %
Volume total de déchets (*en tonnes*) – HYPER	99 %
Volume total de déchets valorisés (*en tonnes*) – HYPER	99 %
Volume total de déchets valorisés (*en tonnes*) – SUPER	89 %
Consommation totale d'eau (*en m³*) – Hyper	98 %
Consommation totale d'eau (*en m³*) – Ceetrus	89 %

Auchan Retail s'efforce d'apporter des informations comparables d'une année sur l'autre, en stabilisant la définition desdits indicateurs. Lorsque des retraitements additionnels sont faits en raison de changements de périmètres, ceux-ci sont précisés.

D'importantes cessions au cours des années 2019 et 2020 ont fortement impacté le périmètre de reporting (cession des activités Auchan Retail en Italie et au Vietnam en 2019, cession des activités en Chine en 2020). Afin d'avoir des données comparables, les indicateurs relatifs aux années précédentes ont été retraités pour être à périmètre comparable.

Le tableau ci-dessous synthétise ces périmètres.

	Surface *(en milliers de m²)*
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2019 pour l'année 2019 (activités Chine comprises)	11 659
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2020 pour l'année 2019 (activités Chine exclues)	6 592
Périmètre retenu dans le cadre du Reporting 2020 pour l'année 2020	6 813

2.7.5 INFORMATIONS SOCIALES

> Périmètre

Les informations quantitatives et qualitatives de ce document font la synthèse des informations communiquées à Auchan Holding par l'ensemble des entreprises rattachées à son périmètre, au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-5 du code de commerce.

Le périmètre est modifié par rapport au périmètre précédent : sortie des activités d'Auchan Retail en Chine (RT-Mart et Auchan Retail Chine).

2.7.6 VÉRIFICATION EXTERNE

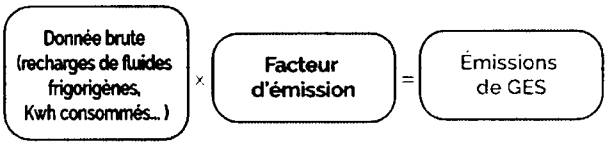
Pour l'ensemble des données environnementales et sociales : les données chiffrées sont produites, consolidées, analysées et publiées. L'organisme tiers indépendant vérifie la conformité de la DPEF et la fiabilité des informations publiées.

2.7.7 MÉTHODOLOGIE SUIVIE POUR LE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – SCOPES 1 ET 2

Sont considérées comme émissions de GES du scope 1 les émissions de GES provenant des fuites de fluides frigorigènes de nos magasins.

Pour des raisons de simplicité, sont considérées comme émissions de GES du scope 2 les émissions de GES indirectes issues de la consommation d'énergie (électricité + gaz).

Le calcul des émissions de GES peut se résumer au calcul suivant :

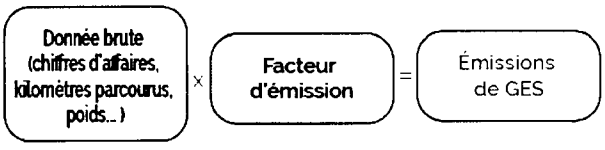


Les facteurs d'émissions utilisés sont principalement issus de la base carbone de l'ADEME et sont revus chaque année. Le calcul de nos émissions présenté est donc effectué sur la méthode « *location -based* » et non « *market-based* » car il ne prend pas en compte nos consommations d'énergie verte.

2.7.8 MÉTHODOLOGIE SUIVIE POUR LE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE – SCOPE 3

Auchan Retail a décidé pour le présent exercice d'initier le suivi de ses émissions de GES indirectes liées à certaines catégories du scope 3. Sur la base d'un bilan carbone® effectué en 2019 ayant permis de déterminer où se situaient nos principaux impacts carbone, nous avons choisi de calculer et de publier nos émissions des GES liées au transport de marchandises et à la logistique, ainsi qu'aux produits vendus dans nos magasins.

Le calcul des émissions de GES peut se résumer au calcul suivant :



2.7.8.1 Méthodologie suivie pour le calcul des émissions liées au transport de marchandises

> Périmètres

Le transport de marchandises chez Auchan Retail est très largement sous-traité et fait donc partie de nos émissions indirectes du scope 3.

Périmètre organisationnel : les flux de transport d'un distributeur international sont nombreux et complexes. Dans un premier temps, nous avons choisi de limiter notre mesure au flux de marchandises entrepôt pays > magasins pays. Ce périmètre exclut donc les périmètres suivants : achats directs aux fournisseurs, achats internationaux, achats de marchandises de la direction produits, amont des fournisseurs, aval de et vers les clients.

Les périmètres temporel et géographique sont les mêmes que les périmètres du présent reporting. Sont pris en compte tous les modes de transport de marchandises (aérien, maritime, routier, ferroviaire).

> Calculs & sources de données

Les données sources peuvent être communiquées en tonne. kilomètre, en montant d'achat de marchandises, en émissions de CO_2. Les facteurs d'émissions associés à chaque type de transport sont issus de la base carbone de l'ADEME.

2.7.8.2 Méthodologie suivie pour le calcul des émissions liées aux produits vendus en magasin

> Périmètres

Les émissions de GES des produits vendus en magasin prennent en compte les scopes 1, 2 et 3 de ces produits.

Périmètre organisationnel : Les produits vendus en magasin peuvent être des produits à marque propre ou des produits à marque nationale. Ce périmètre inclut les carburants vendus en station. Étant donné le nombre très important de références produits concernées, un important travail d'échantillonnage a été effectué. Un travail de normalisation des nomenclatures a aussi été réalisé afin d'harmoniser entre les différents pays les Univers – Rayons – Catégories de produits vendus en magasin.

Les périmètres temporel et géographique sont les mêmes que les périmètres du présent reporting.

> Calculs & sources de données

Pour chaque Univers – Rayon – Catégorie, les données sources sont : le chiffre d'affaires du produit le plus vendu, son poids unitaire (parfois estimé), le chiffre d'affaires du rayon, le chiffre d'affaires de la catégorie, le chiffre d'affaires de l'univers.

Plusieurs typologies de calcul peuvent être utilisées selon les cas de figure :

- quand la nomenclature commune permet de descendre jusqu'au produit vendu : pour chaque catégorie, est pris en compte comme donnée source le chiffre d'affaires du produit le plus vendu dans cette catégorie. Les émissions de CO_2 sont calculées pour ce produit le plus vendu. Les émissions de CO_2 de ce produit le plus vendu sont ensuite attribuées au rayon et à l'univers grâce à une clé de répartition calculée en fonction du chiffre d'affaires du rayon et de l'univers ;
- quand la nomenclature commune ne permet pas de descendre jusqu'au produit vendu : alors la donnée source est le chiffre d'affaires de l'univers ou du rayon et le facteur d'émission pris en compte est un facteur d'émission monétaire.

Les facteurs d'émissions associés à ces données source sont soit des facteurs d'émissions monétaires issus de la base carbone de l'ADEME, soit des facteurs d'émissions basés sur des poids de produits issus de la base carbone de l'ADEME, soit des facteurs d'émissions spécifiques issus d'Analyses de Cycle de Vie réalisées par Auchan Retail France sur des produits représentatifs ces dernières années. Ces facteurs d'émissions prennent en compte l'ensemble du cycle de vie des produits.

2.8 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

Le tableau suivant répertorie les principaux indicateurs de performance suivis sur la période octobre 2019–septembre 2020. Il reprend également les objectifs associés lorsque ceux-ci ont été fixés.

Indicateur	Périmètre	2019	2020	Objectif	Commentaire
INTRODUCTION					
Une stratégie RSE confortée par une progression des notations extra-financières et des récompenses RSE					
Notation Vigeo Eiris	Auchan Holding	37 (en 2018)	49	60 en 2022	Cette progression de 12 points souligne les avancées d'Auchan Holding sur les volets : Environnement, Social, Éthique des affaires, Engagement pour la communauté
Notation CDP – Carbon	Auchan Holding	C	B	A en 2022	Ce score reconnaît le niveau de *management* avancé sur les enjeux climat au sein d'Auchan Holding, notamment sur la baisse des émissions de GES (scope 1 et 2)
PROPOSER UNE OFFRE ALIMENTAIRE SAINE, DE QUALITÉ ET RESPONSABLE					
Le bien manger et la qualité nutritionnelle des produits					
Part des produits MDD et MDDi avec un Label nutritionnel sur le packaging	Auchan Retail	33 %	45 %		MDD : marques de distributeur MDDi : MDD internationales
La lutte contre le gaspillage alimentaire					
Nombre de paniers *Too Good To Go* sauvés	Auchan Retail	-	520 867		Démarche engagée en France, Espagne et au Portugal, rejoints par la Pologne fin 2020.
S'ENGAGER AVEC DES COLLABORATEURS PASSIONNÉS					
Structuration de l'emploi					
Effectif total inscrit à la fin de la période	Auchan Retail	183 237	179 590		Au 30/09/2020, les entreprises d'Auchan Holding comptent 180 560 collaborateurs dans leurs 13 pays d'implantation, soit une baisse des effectifs totaux de 1,95 %. À noter une augmentation des effectifs de l'activité immobilière de 5,66 % : créations de postes liées à l'évolution des organisations et à un besoin de nouveaux métiers : régie média, *asset*, maîtrise d'ouvrage technique, projet Gare du Nord... (périmètre retraité des activités cédées cf. Méthodologie). Avec la cession de la Chine, la France et la Russie deviennent les pays les plus représentatifs en termes d'effectifs. En 2020, la France représente 39 % des effectifs du Groupe. En y ajoutant les effectifs de la Russie, ces deux pays représentent 57 % des effectifs totaux d'Auchan Holding.
Effectif total inscrit à la fin de la période	Ceetrus	918	970		
Effectif total inscrit à la fin de la période	Auchan Holding	184 155	180 560		
Répartition CDD/CDI *(en % de l'effectif total)*	Auchan Holding	8,0/92,0	7,3/92,7		La volatilité de l'activité a entraîné une baisse du recours à ce type de contrat, souvent utilisé pour faire face à des hausses d'activité. Les fluctuations d'activité pendant la crise ont été gérées par de la polyvalence essentiellement.
Répartition hommes/femmes en effectif	Auchan Holding	68 606/ 115 553	68 413/ 112 147		

Indicateur	Périmètre	2019	2020	Objectif	Commentaire
Part des salariés < 25 ans dans l'effectif total	Auchan Holding	15,0 %	15,5 %		
Part des salariés [25 - 35 ans] dans l'effectif total	Auchan Holding	21,8 %	20,8 %		La répartition des effectifs par tranches d'âge reste globalement stable par rapport à 2019.
Part des salariés [35 - 50 ans] dans l'effectif total	Auchan Holding	38,4 %	37,7 %		
Part des salariés > = 50 ans dans l'effectif total	Auchan Holding	24,8 %	26,0 %		
Répartition des effectifs temps complet/temps partiel	Auchan Holding	74,3/25,7	73,8/26,2		
Nombre d'embauches en CDI	Auchan Holding	36 880	33 664		Dans le contexte de la crise sanitaire, le manque de visibilité et de projection a limité le nombre d'embauches. Les magasins ont souvent utilisé la polyvalence ou la réallocation de ressources pour faire face aux pics ou baisses d'activité. Le nombre de démissions a diminué de 11,8 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique en partie par un marché de l'emploi incertain et la mise en place de mesures sociales plus attractives dans certains pays comme la Hongrie ou la Roumanie qui ont vu leur taux de turn-over baisser.
Nombre de licenciements (tous motifs) de collaborateurs en CDI	Auchan Holding	7 275	6 300		
Taux de Turn-over des CDI	Auchan Holding	27,3	24,1		
Le développement des collaborateurs					
Taux de promotion interne	Auchan Holding	27,6 %	28,9 %		
Taux de promotion interne des femmes	Auchan Holding	32,4 %	30,8 %		Le taux de promotion interne est en légère progression. La part des managers issus de la promotion interne est de 22 %
Taux de promotion interne des hommes	Auchan Holding	22,6 %	27,0 %		
Total des heures de formation	Auchan Holding	3 205 206	2 563 745		Le total d'heures de formation est en régression de 26 % sur la période : certaines formations en présentiel ont été annulées en raison de la pandémie. Le recours aux formations en *e-learning* a, quant à lui, progressé de 6 % sur la période.
Part des heures de formation sur le total des heures travaillées	Auchan Holding	1,2 %	1,0 %		
% budget formation sur la masse salariale	Auchan Holding	-	1,0 %		
La santé et la sécurité au travail					
Taux de fréquence accidents de travail avec arrêt	Auchan Holding	27,6	23,2		Une meilleure maîtrise des accidents de travail au niveau du Groupe.
Taux de gravité accidents de travail avec arrêt	Auchan Holding	0,8	0,6		
Taux d'absentéisme (cause maladie)	Auchan Holding	4,5 %	5,6 %		Augmentation notamment due aux arrêts maladie pour garde d'enfant durant le confinement en France.

Indicateur	Périmètre	2019	2020	Objectif	Commentaire
L'engagement sociétal et la solidarité					
Montant alloué à la Fondation Auchan Pour La Jeunesse (*en €*)	Auchan Retail	1 127 467	730 000		
Nombre de projets soutenus par la Fondation Auchan Pour La Jeunesse (*en €*)	Auchan Retail	131	49		
Montant alloué à la Fondation Génération Auchan (Russie) (*en €*)	Auchan Retail Russie	1 345 500	800 000		
Nombre de projets soutenus par la Fondation Génération Auchan	Auchan Retail Russie	90	170		
Montant alloué à la Fondation *Weave Our Futur* (WOF)	Auchan Retail	991 993	991 843		
Nombre de projets soutenus par la Fondation *Weave Our Futur*	Auchan Retail	12	10		
Montant alloué à la Fondation Ceetrus pour l'entrepreneuriat social	Ceetrus	157 000	182 500		
Nombre de projets soutenus par la Fondation Ceetrus pour l'entrepreneuriat social	Ceetrus	12	15		
Le dialogue social					
Nombre de réunions avec les représentants du personnel		9 750	8 790		En raison de la pandémie, Auchan Retail Russie n'a pas maintenu sur la période les réunions de comités de vie au sein des magasins expliquant la baisse du nombre de réunions avec les représentants du personnel.
Taux de salariés actionnaires de l'entreprise		74 %	73 %		
La diversité et l'égalité des chances					
Taux de salariés en situation de handicap au 30/09/2020 – Auchan Retail	Auchan Retail	4.3 %	3.9 %		
Taux de salariés en situation de handicap au 30/09/2020 – Ceetrus	Ceetrus	1.7 %	1,6 %		
Répartition Femme/Homme des effectifs totaux Auchan Holding (*en %*)	Auchan Holding	62,8/35,4	62,1/36,1		
Répartition Femme/Homme parmi les managers Auchan Holding (*en %*)	Auchan Holding	50,4/49,6	50,1/49,9		

Indicateur	Périmètre	2019	2020	Objectif	Commentaire
LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE NOS ACTIVITÉS					
Changement climatique et réduction de GES					
Consommation d'énergie (*en kWh/m²*)	Auchan Retail	497,9	481,9	(25 %) en 2022 (base 2014 à périmètre constant)	La baisse de l'intensité énergétique des magasins en 2020 est de 20,4% depuis l'exercice 2014. Le périmètre constant est compris comme celui comprenant les périmètres géographiques communs à 2014 et 2020, à savoir Auchan Retail France, Portugal, Espagne, Hongrie, Russie, Ukraine, Pologne, Luxembourg, Roumanie, Taïwan. Les m² pris en compte au sein de ces pays peuvent évoluer au gré des ouvertures/fermetures des magasins.
Consommation d'électricité (*en kWh/m²*)	Auchan Retail	424,9	412,4	(25 %) en 2022 (base 2014 à périmètre constant)	La baisse de l'intensité électrique des magasins en 2020 est de 23,7% depuis le 1er janvier 2014 et conformément à notre engagement COP21 – *One Planet Summit*. Le périmètre constant est compris comme celui comprenant les périmètres géographiques communs à 2014 et 2020, à savoir Auchan Retail France, Portugal, Espagne, Hongrie, Russie, Ukraine, Pologne, Luxembourg, Roumanie, Taïwan. Les m² pris en compte au sein de ces pays peuvent évoluer au gré des ouvertures/fermetures des magasins.
Déployer la norme ISO 50001 dans les pays de l'UE	Auchan Retail (pays de l'UE)	-	-	100 % en 2022	Nouvel objectif.
Consommation d'électricité renouvelable (*en % de la consommation globale d'électricité*)	Auchan Retail	-	17 %	100 % de consommation d'électricité renouvelable en 2030	En 2020, Auchan Retail Espagne et Auchan Retail Portugal ont consommé une électricité 100 % renouvelable. Cela représente 17 % de l'électricité consommée par Auchan Retail.
Émission CO_2 Scope 1 (*tonnes équivalent CO_2*)	Auchan Retail	595 022,2	482 321,4		Le périmètre est courant, c'est-à-dire non retraité des cessions/acquisitions. Il comprend les émissions liées aux fuites de gaz frigorigènes.
Émission CO_2 Scope 2 (*tonnes équivalent CO_2*)	Auchan Retail	917 515,4	869 646,6		Le périmètre est courant, c'est-à-dire non retraité des cessions/acquisitions. Il comprend les émissions liées à l'énergie (électricité + gaz).
Émission CO_2 Scope 3 liées au transport (*tonnes équivalent CO_2*)	Auchan Retail	-	224 654,3	(20 %) en 2022	Objectif baseline 2020.
Émission CO_2 Scope 3 liées aux produits vendus (*tonnes équivalent CO_2*)	Auchan Retail	-	36 245 951,6		Produits vendus en magasin.
Lutte contre la pollution plastique					
Déchets plastiques collectés dans nos magasins et entrepôts (*en tonnes*)	Auchan Retail hors Russie et Sénégal	-	14 307		hors Russie et Sénégal
Part des déchets plastiques collectés dans nos magasins et entrepôts traités dans une filière de recyclage (*en %*)	Auchan Retail hors Russie, Sénégal et Ukraine	-	97,3 %		hors Russie, Sénégal et Ukraine
Estimation du poids du plastique utilisé pour emballer en magasin sur la zone marché (stands et sachets fruits/légumes) (*en tonnes*)	Auchan Retail hors Pologne et Sénégal	-	12 031		hors Pologne et Sénégal

GESTION DES RISQUES

3

3.1	Facteurs de risques	80
3.2	Gestion des risques financiers	80
3.3	Procédures de contrôle interne	81
3.4	Plan de vigilance	83

3.1 FACTEURS DE RISQUES

Auchan Holding et ses métiers sont soumis à un certain nombre de risques : opérationnels, stratégiques, de conformité, financiers présentés et mis à jour chaque année dans le prospectus EMTN disponible sur www.auchan-holding.com.

3.2 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Auchan Holding et ses filiales sont exposées, au cours de l'exercice normal de leur activité, à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. Elles ont recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Auchan Holding et ses filiales ont mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée les risques de marché (risques de liquidité, de taux et de change).

Se reporter à la note 10.4 de l'annexe pour de plus amples détails sur la gestion des risques financiers, présentée en synthèse ci-dessous.

3.2.1 RISQUES DE CRÉDIT

Auchan Holding et ses filiales travaillent uniquement avec une liste de banques autorisées par le Comité financier sur les financements et les opérations de dérivés de taux et change.

Concernant les placements, la politique de Auchan Holding et de ses filiales est de placer les excédents auprès de contreparties autorisées en montants et durées, décidées par le Comité financier, selon une grille de notation.

Les créances clients et autres créances ne présentent pas de risques significatifs.

3.2.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de l'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales est de disposer en permanence de financements à moyen et long terme suffisants pour financer leurs besoins en bas de cycle saisonnier et offrir une marge de sécurité.

Auchan Holding et ses filiales adoptent une politique de refinancement visant à diversifier les sources de refinancement (émission obligataire, emprunts bancaires, etc.) et les contreparties permettant de garantir une répartition satisfaisante des financements.

Par ailleurs, Auchan Holding et ses filiales disposent de lignes de refinancement confirmées auprès d'établissements bancaires pour garantir un niveau de flexibilité minimum en cas de crise de liquidité.

Les financements bancaires à moyen et long terme contiennent les clauses d'engagements et de défauts habituelles pour ce type de contrat, à savoir maintien de l'emprunt à son rang (pari/passu) et limitation des sûretés accordées aux autres prêteurs (Negative pledge).

Le programme *Euro Medium Term note* (EMTN) de Auchan Holding SA, sous lequel sont placées des émissions obligataires, contient l'engagement de limitation des sûretés accordées aux autres obligataires (*Negative Pledge*) et une clause de défaut croisé.

Certains financements bancaires à moyen et long terme (lignes de crédits confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2020) comprennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de non-respect, à la date d'arrêté, de certains ratios dont le ratio suivant : dette financière nette consolidée/EBITDA consolidé < 3,5.

Au 31 décembre 2020, les ratios sont respectés.

Aucune dette financière n'incorpore un engagement ou une clause de défaut en lien avec la baisse de la notation de Auchan Holding.

3.2.3 RISQUE DE TAUX

L'utilisation d'instruments dérivés de taux d'intérêt a pour seul objet de réduire l'exposition de Auchan Holding et ses filiales à l'évolution des taux d'intérêt sur sa dette. L'intervention sur les marchés dérivés n'est effectuée que dans un objectif strict de couverture.

Les opérations de taux qualifiées de couverture de juste valeur correspondent à des opérations de variabilisation concernant la dette obligataire.

Les opérations de macro-couvertures visent à protéger le résultat contre une éventuelle hausse des taux sur un horizon court terme. Elles se composent soit de *swaps* où Auchan est payeur de taux fixe et receveur de taux variable, soit de *caps*, soit de *swaptions*. Ces opérations sont comptabilisées soit en *Trading*, soit en *cash-flow hedge*.

Les opérations de taux qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de caps, ainsi que de *swaps* payeurs d'un taux fixe et receveurs d'un taux variable. L'objectif de ces couvertures est de fixer le niveau de taux d'intérêt pour une partie de la dette souscrite à taux variable, dans le cadre de financements d'actifs, sécurisant ainsi les résultats « financiers » futurs.

3.2.4 RISQUE DE CHANGE

L'ensemble constitué par Auchan Holding et ses filiales est exposé au risque de change sur :

- les achats de marchandises (change transactionnel) ;
- les financements internes et externes libellés dans une devise différente de l'euro (change bilantiel) ;
- la valeur des actifs nets de ses filiales en devises (couverture d'actif net).

Les devises de ces opérations au 31 décembre 2020 sont principalement l'US dollar, le zloty, le forint, le rouble, le taïwan dollar et le lei.

Les opérations de change qualifiées de couverture de flux futurs correspondent à des opérations de *swaps* de change et d'achats/ventes à terme de devises. Ces opérations viennent couvrir des flux prévisionnels de dividendes, d'achats de marchandises ou de loyers qui seront libellés en devises.

Les opérations de change bilantiel concernent les couvertures de prêts en devises, octroyés aux filiales à l'étranger (hors Zone Euro).

Au 31 décembre 2020, aucun instrument dérivé n'est qualifié en couverture d'investissement net.

3.2.5 RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les entreprises de Auchan Holding sont, dans la majorité de leurs pays d'implantation, exposées aux effets du changement climatique. Leurs activités, actifs, collaborateurs peuvent, de ce fait, être directement ou indirectement impactés. Par ricochet, des répercussions financières sont dès lors possibles. Le principal risque identifié lié au changement climatique est la multiplication des évènements climatiques extrêmes : épisodes de sécheresse dans des zones déjà soumises à des situations de stress hydrique, tempêtes, inondations ou forts épisodes neigeux. Ces évènements peuvent nuire aux activités commerciales des magasins et à leur approvisionnement.

Ils peuvent également entraîner une augmentation du cours des matières premières à court, moyen (mauvaises récoltes) et long terme (baisse des rendements agricoles). Face à ce postulat, Auchan Retail développe des filières et la diversification de son *sourcing*.

Une mauvaise appréhension ou anticipation des mesures législatives résultant de l'intégration, dans la législation locale, des engagements internationaux relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, peut entraîner des investissements exceptionnels non budgétés. Une veille active des différents sujets techniques est donc organisée afin d'anticiper au mieux les futures évolutions réglementaires.

L'action des entreprises de Auchan Holding contre le réchauffement climatique est par ailleurs portée par des engagements volontaristes. Auchan Retail est signataire du *French Business Climate Pledge*, s'engageant ainsi à réduire drastiquement ses émissions de CO2 et à investir dans des technologies bas carbone pour atténuer son impact sur le réchauffement climatique. Auchan Retail a déjà réduit entre 2014 et 2020 ses consommations d'électricité par m2 de surface de plus de 20%, conformément à l'engagement pris lors de la COP21.

Cette démarche d'efficacité énergétique se poursuit et elle permettra une réduction significative de l'empreinte carbone de l'entreprise dans ses pays d'implantation où le mix énergétique est très carboné. Elle est complétée par des actions de réduction des fuites de fluides frigorigènes et le remplacement progressif des fluides les plus nocifs pour le climat.

Auchan Retail limite par ailleurs le gaspillage alimentaire grâce au développement de son offre de produits en vrac, un suivi rigoureux de son taux de démarque et des dons alimentaires aux associations là où cela est possible. Par ailleurs, Auchan Retail s'efforce de trouver une seconde vie aux déchets de ses magasins, sous forme de recyclage, de méthanisation ou de valorisation énergétique.

3.2.6 AUTRES RISQUES

Auchan Holding et ses filiales ne réalisent pas d'autres opérations de couverture que les opérations de dérivés de change et de taux.

3.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Cette partie traite des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place pour l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

3.3.1 PROCÉDURE CONCOURANT À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

3.3.1.1 Management et structure de la Direction financière Auchan Holding

La Direction Générale s'appuie sur les Directions de la trésorerie, comptable, consolidation et reporting, juridique et, fiscale de Auchan Retail pour produire les états financiers.

La Direction financière de Auchan Holding (la société), composée des différentes Directions mentionnées ci-dessus établit un calendrier :

- des clôtures mensuelles ;
- des reportings mensuels de trésorerie ;
- des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles ;
- des réunions de pré-clôture semestrielles ;.

Les exercices prévisionnels, dont le budget, sont gérés par l'équipe Consolidation et Reporting.

Les Directions Finance et Performance, au sein des métiers, produisent les informations analytiques.

La société fait appel à un personnel comptable qualifié garant d'une comptabilisation correcte et conforme aux principes comptables. Ce personnel a été formé aux outils informatiques comptables utilisés.

3.3.1.2 Systèmes informatiques comptables

Les opérations et événements comptables sont soit saisis directement dans les logiciels standards de comptabilité, soit saisis dans des applications amont (logiciels internes ou standards). Ces saisies génèrent des écritures comptables qui sont ensuite déversées automatiquement ou saisies manuellement dans les logiciels standards de comptabilité. Ces interfaces ou saisies font l'objet de procédures de contrôle automatiques ou manuelles.

Les logiciels standards de comptabilité sont mis en œuvre et paramétrés par des administrateurs fonctionnels et techniques qui définissent les fonctionnalités, le référentiel comptable et les états financiers pouvant être créés.

3.3.1.3 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés de Auchan Holding sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*, normes publiées par l'International Accounting Standards Board et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2020). Ces états sont élaborés sur la base des informations communiquées par les directions financières des Métiers. À ce titre, un référentiel de reporting et de consolidation (manuel des principes et règles comptables, plan de comptes) a été établi et diffusé auprès des Métiers. Il fait l'objet de mises à jour périodiques et est désormais consultable en intranet y compris pour les Commissaires aux Comptes.

Il existe par ailleurs un référentiel comptable par pays, qui tout en assurant le lien avec le plan de comptes de la consolidation, est présent dans l'outil comptable et impose au personnel des règles de comptabilisation. Le référentiel comptable de chaque pays est défini, mis à jour et documenté par le service méthode pays ou international.

Il existe un service international, rattaché à Auchan Retail, chargé de l'administration fonctionnelle du logiciel comptable commun « Oracle Financials » (comptabilités générale et auxiliaire).

3.3.1.4 Procédures d'arrêtés des comptes sociaux et des comptes consolidés

Auchan Holding et ses filiales procèdent à des arrêtés trimestriels tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés. Les arrêtés des 30 juin et 31 décembre font respectivement l'objet d'un examen limité et d'un audit de la part des Commissaires aux Comptes. Ils sont présentés au Comité d'Audit de Auchan Holding et publiés. Ceux du 31 mars et du 30 septembre sont adressés aux membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et aux Commissaires aux Comptes, mais ils ne font pas l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Depuis le 1er janvier 2016, ont été constitués des Comités d'Audit spécifiques pour Auchan Retail International et Ceetrus. Le rôle de ces Comités d'Audit est d'examiner les comptes et options de clôture comptable spécifiques à chacun des 2 Métiers.

Les remarques d'audit et les conclusions des Commissaires aux Comptes font l'objet de comptes rendus d'abord localement auprès des Directions financières, et ensuite de manière centralisée auprès de la Direction Générale de Auchan Holding et auprès des Comités d'Audit de Auchan Holding et des 2 Métiers.

Les principales étapes à respecter sont les suivantes :

A) Sur l'arrêté des comptes sociaux

Les arrêtés intermédiaires sont réalisés selon les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation qu'au 31 décembre. Tous les arrêtés sont finalisés avant la fin du mois qui suit le trimestre.

B) Sur l'arrêté des comptes consolidés

La consolidation est réalisée avec l'outil informatique commun Hypérion (HFM) qui est déployé dans les filiales de Auchan Holding. Elle s'appuie sur le plan de comptes commun de la consolidation, une méthodologie actualisée chaque trimestre et un ensemble de règles et méthodes comptables conformes aux normes comptables internationales (IFRS). Le plan de comptes est défini et documenté par le service consolidation de Auchan Holding qui met en œuvre sa traduction dans l'outil de consolidation.

Les données sont transmises par les filiales selon un format imposé, au moyen de l'outil de consolidation unique Hypérion (HFM) qui sert à l'élaboration de l'information financière pour l'ensemble des phases de consolidation, garant de la cohérence et de l'homogénéité des données qui les composent.

Le processus de reporting et de consolidation semestriel et annuel intègre, *via* ce même outil unique, le recensement des informations nécessaires à l'établissement de l'annexe aux états financiers consolidés de Auchan Holding (dont les engagements de Auchan Holding et de ses filiales par exemple).

C) Les réunions de pré-clôture

Le processus de clôture décrit ci-dessus est complété par des réunions de pré-clôture courant juin (pour la clôture du 30 juin), courant novembre (pour la clôture du 31 décembre) et par un « Hard Close » au 30 novembre. À ces réunions participent les principaux responsables de la Direction financière du Métier concerné et l'équipe financière du pays et du Métier concerné.

Ces réunions de pré-clôture, le « Hard Close » et les arrêtés intermédiaires permettent de préparer la clôture annuelle en anticipant le traitement des évènements significatifs et des opérations particulières telles que les acquisitions/cessions, les fusions, l'évaluation des actifs de la société et de ses immeubles de placement, l'identification et l'estimation des risques.

D) Les réunions de clôture des comptes

Les comptes annuels et consolidés sont audités et sont présentés au Comité d'Audit durant le mois de février.

3.3.2 PROCÉDURES AYANT UN IMPACT SUR L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

3.3.2.1 Procédures relatives à la gestion et au suivi des stocks

Les stocks des « Produits Frais » sont physiquement inventoriés chaque mois dans tous les magasins et font l'objet de réajustements le cas échéant.

Les stocks de marchandises autres font l'objet d'inventaires physiques complets, au moins une fois par an ou par inventaires tournants, dans tous les magasins et tous les entrepôts. Ces inventaires, de même que les écritures de dépréciation, sont contrôlés, par sondage, par les Commissaires aux Comptes et par les services d'Audit Interne.

3.3.2.2 Procédures de suivi d'inventaire et d'évaluation des actifs immobilisés

Une procédure en vigueur régit les règles d'approbation des investissements pour tout projet d'un montant significatif. L'accord est donné sur la base des taux de rentabilité interne (TRI) et des taux de rentabilité des capitaux utilisés. Un contrôle des rentabilités réelles des principaux projets est demandé trois ans plus tard. Il est effectué par le service du Contrôle Financier.

Le Contrôle Financier de chaque entité assure le suivi budgétaire de tous les grands projets d'investissement.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Concernant les immeubles de placement, une évaluation annuelle est réalisée par des experts afin de déterminer leur juste valeur. Ces évaluations sont effectuées de façon exhaustive pour Ceetrus tandis qu'elles sont réalisées selon un échantillon dans chaque pays pour Auchan Retail.

La gestion des marques est centralisée au niveau du siège.

3.3.2.3 Procédures de suivi et d'inventaire des avantages accordés au personnel

La société recense et enregistre l'ensemble des avantages accordés au personnel. Ainsi chaque Métier participe selon les lois et les usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les évaluations sont réalisées, par des actuaires externes, chaque année pour les régimes les plus importants et selon un intervalle régulier pour les autres régimes.

3.3.2.4 Procédures de suivi de la trésorerie

Un reporting de l'endettement financier et du résultat financier de Auchan Holding permet de consolider les données réelles ainsi que les données prévisionnelles. Il est réalisé avec le même logiciel que celui utilisé par le département consolidation et reporting (contrôle de gestion) de Auchan Retail International. Ce reporting permet au département trésorerie de Auchan Holding de suivre avec réactivité l'évolution de l'endettement financier et du résultat financier par rapport au budget. Ce reporting est communiqué en milieu de chaque mois au Conseil d'Administration de Auchan Holding. Début 2013, la charte de trésorerie définissant de manière précise les rôles et responsabilités des différentes entités a été revue par le Comité financier et diffusée à toutes les filiales. Cette charte a fait l'objet d'une mise à jour en 2020. La liste des produits et contreparties autorisés est revue chaque année par le Comité financier de Auchan Holding et communiquée aux filiales.

Par ailleurs, tous les mois, les filiales adressent à la Direction trésorerie de Auchan Holding, sur la base d'un format standard, un reporting de trésorerie détaillant les facilités de crédit autorisées, utilisées et disponibles ainsi que les placements. Ces données sont consolidées et un reporting trimestriel de liquidité est établi et communiqué au Conseil d'Administration de Auchan Holding.

Enfin un rapport de trésorerie trimestriel est établi et traite de l'ensemble des risques de marché (taux, change et contrepartie). Ce rapport est adressé à J +25 de la fin de chaque trimestre à la Direction Générale de Auchan Holding.

3.3.2.5 Politiques juridiques et fiscales

Les politiques juridiques et fiscales ainsi que les opérations majeures dans ces domaines sont présentées régulièrement soit au Comité financier, soit au Conseil d'Administration.

La validation des structures juridiques relève de la Direction juridique et fiscale, en concertation avec les Directions financières des Métiers et fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle.

3.4 PLAN DE VIGILANCE

3.4.1 INTRODUCTION

Le présent plan de vigilance a été présenté et validé en comité Devoir de Vigilance Auchan Retail le 4 février 2021.

Auchan Retail est un commerçant au développement international engagé dans un monde qui change et qui est à l'écoute des consommateurs attentifs à leurs achats et à leur santé. Auchan Retail est un commerçant qui choisit ses produits et ses producteurs, qui connaît ses clients.

Pour cela, l'entreprise réalise des opérations en propre comme la conception de ses produits alimentaires et non alimentaires avec ses marques appelées « marques propres » telles que « Auchan », « Filières responsables », « In extenso », « Cosmia », « Qilive », « Garden Star », « Actuel »...

Pour la production de ces produits mais aussi des services comme le transport ou les prestations informatiques, etc., Auchan Retail fait appel à des fournisseurs ou à des prestataires de différents secteurs.

Auchan Retail s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue sociétale et environnementale de ses chaînes d'approvisionnement ainsi que des conditions de travail de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde.

Les actions prises par Auchan Retail en vue de prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liés à ses opérations, aux activités de ses filiales et de ses partenaires sont valorisées dans le plan de vigilance de l'entreprise. D'autres risques sociaux, sociétaux et environnementaux ont été identifiés par Auchan Retail, pour lesquels des politiques ont été mises en place. Leur contenu et leurs résultats sont développés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière de l'entreprise (voir chapitre 2 du rapport financier annuel 2020).

3.4.2 GOUVERNANCE ET ORGANISATION

Le plan de vigilance fait l'objet d'une gouvernance partagée entre les différentes Directions impliquées, depuis la définition des risques à la mise en œuvre des plans d'action et à la mesure de l'effectivité et de la performance des actions.

Pour en assurer le pilotage, Auchan Retail a mis en place en 2019 un Comité Devoir de vigilance. Ce Comité est composé de :

- la Direction RSE ;
- la Direction de la compliance ;
- la Direction de l'éthique ;
- la Direction des risques ;
- la Direction de l'audit Interne ;
- la Direction juridique ;
- la Direction des achats non marchands;
- la Direction du sourcing et de la qualité non alimentaire ;
- la Direction qualité alimentaire ;
- la Direction des filières.

Sont également invitées au comité la Direction de la compliance Ceetrus ainsi que la Direction RSE pour échanger des sujets transverses et communs aux deux entreprises.

Le rôle de ce Comité est de :

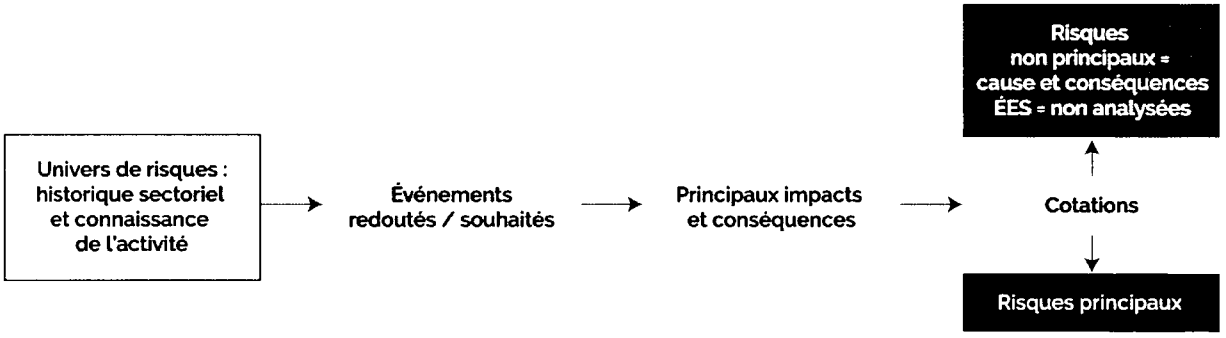
- s'assurer de la bonne mise en œuvre de la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance
- définir la méthodologie et de s'assurer de la mise en œuvre de la cartographie des risques liés aux activités de l'entreprise et de ses fournisseurs
- analyser les résultats de la cartographie des risques
- s'assurer de l'existence et de la mise en œuvre des plans d'action d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves
- piloter les mesures relatives au devoir de vigilance et en mesurer l'efficacité
- s'assurer de la mise en place d'un mécanisme d'alerte permettant le signalement d'éventuelles violations ;
- réaliser une veille réglementaire
- partager les bonnes pratiques des deux entreprises et des différentes Directions
- traiter des sujets d'actualité en lien avec le devoir de vigilance.

Ce comité s'est réuni 4 fois en 2020.

3.4.3 L'ANALYSE DES RISQUES

3.4.3.1 Méthode globale d'analyse des risques

Auchan Retail a mis en place un programme de gestion des risques reposant sur les bonnes pratiques. Il utilise une méthode d'analyse des risques basée sur le COSO ERM [1]. L'objectif est de s'assurer que les risques les plus significatifs pour Auchan Retail soient identifiés, évalués et traités en utilisant les méthodes les plus efficaces. Étant considéré qu'un risque est un événement potentiel, qui, s'il se matérialise, pourrait avoir un impact positif ou négatif sur l'atteinte des objectifs de Auchan Retail. Les objectifs principaux de la gestion des risques sont de réduire la probabilité et/ou l'impact d'occurrence des risques principaux par la définition et l'implémentation d'actions adaptées. La méthode d'analyse générale s'articule autour de la démarche suivante :



Dans le cadre de sa démarche d'analyse des risques, Auchan Retail a identifié les risques relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé, sécurité et à l'environnement et des actions de mitigations ont été mises en place pour en réduire l'impact et la probabilité. Par ailleurs, dès 2018, une analyse approfondie a été réalisée pour prendre en compte les spécificités de l'entreprise. Cette analyse a été construite selon une approche *top-down* en intégrant notamment des échanges avec des fournisseurs.

La méthode d'identification des risques menée est décrite dans les infographies qui suivent :

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE DANS L'IDENTIFICATION ET L'ÉVALUATION DES RISQUES



Natures d'achats directs (produits vendus) et indirects



Pays de présence Auchan Retail



Canaux d'achats Auchan Retail



Montant des ventes des produits



Pays d'approvisionnement d'Auchan Retail



Moyens d'atténuation des risques (charte, audits, etc...)

3

OUTILS D'ANALYSE DES RISQUES

Les risques considérés portent sur **les atteintes aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et sécurité des personnes** et à **l'environnement :**

- D'abord identifiés précisément sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement
- Lesdits risques ont ensuite été évalués afin d'être hiérarchisés et d'identifier les zones de risque majeur pour Auchan Retail

RISQUES / CATÉGORIES / PAYS

Définitions du périmètre : familles d'achat et univers des risques

- Familles d'achat à enjeux (stratégiques, montant significatif, pays d'origine...)
- Univers des risques sociaux, santé/sécurité et environnement pertinents pour Auchan Retail

Identification des "hot spots" à creuser (risques résiduels)

- Évaluation du niveau de maîtrise sur chacun des sujets à risques
- Choix des zones prioritaires sur lesquelles les efforts de maîtrise et réduction doivent porter

1 → 2 : > 5 000

3 → 4 : < 50

Évaluation du risque inhérent

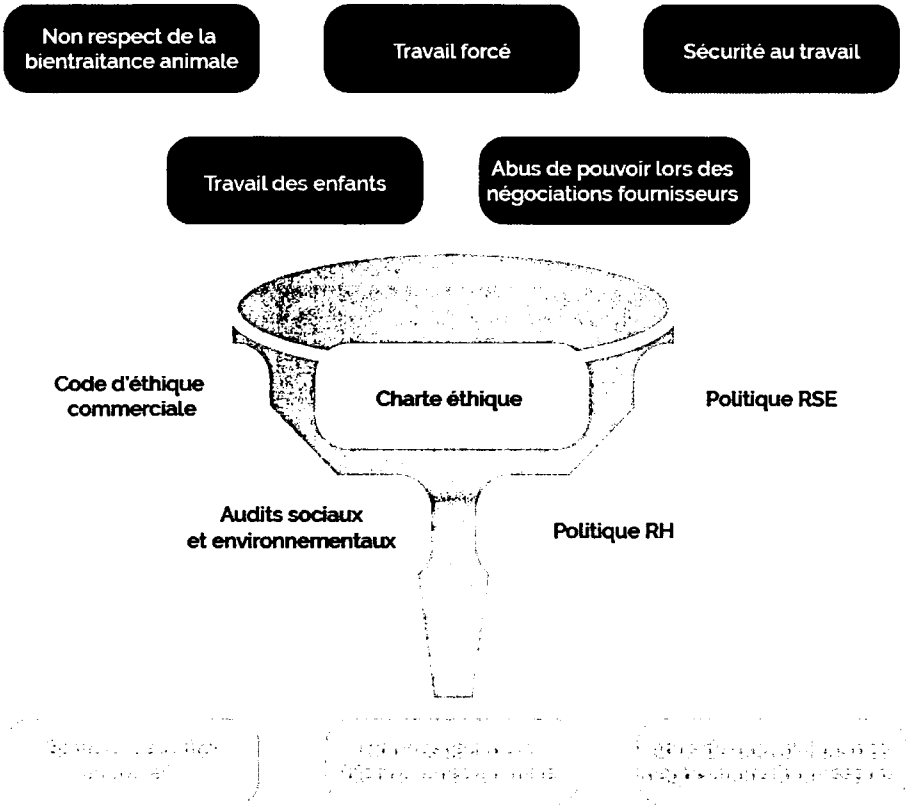
- Identification du risque inhérent dans les familles d'achat identifiées en phase 1 sur la base d'une approche combinant :
 - analyse statistique (base de données de risques RSE par pays et par catégorie d'achat)
 - analyse bibliographique

Définition du plan d'action et engagement des équipes

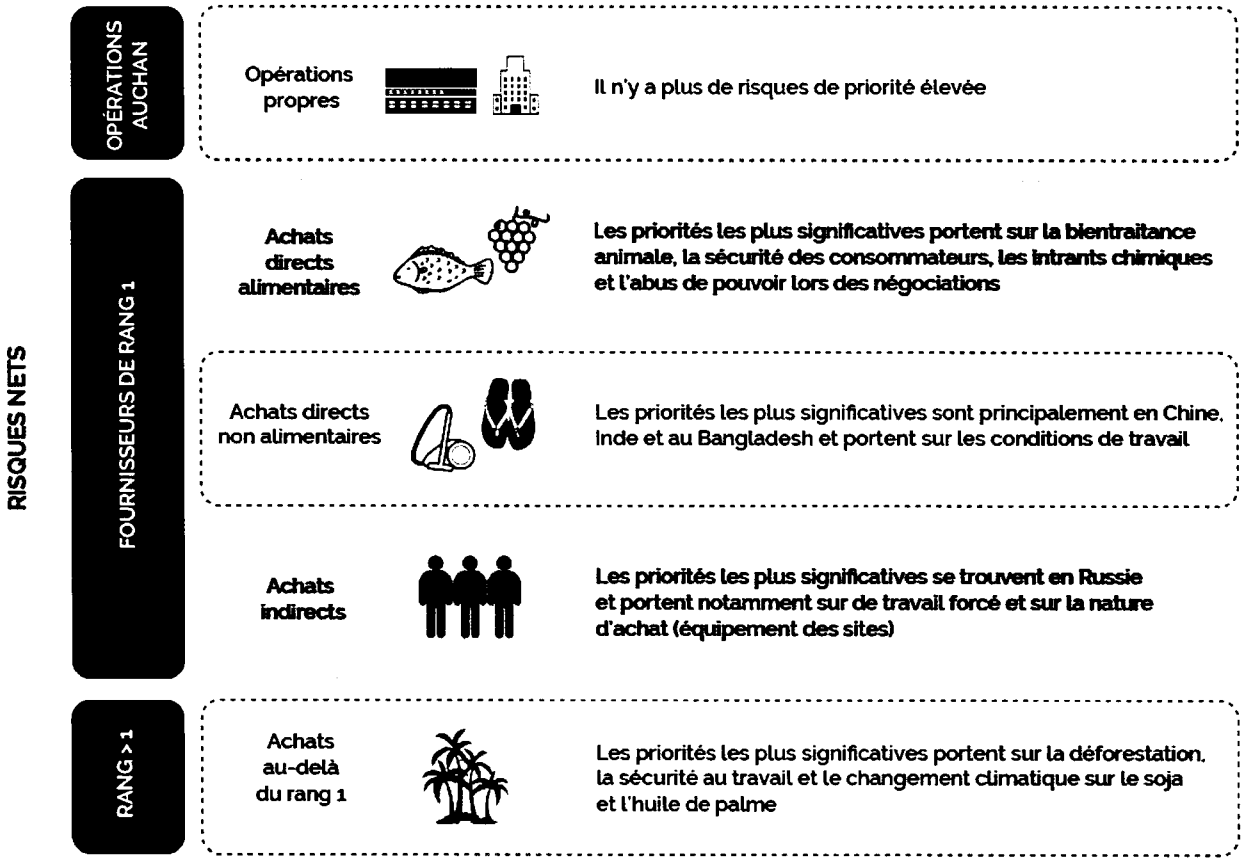
- Outils/objectifs/ressources/ gouvernance
- Évaluation/audits/suivi
- Formations/pilotage

Un premier travail d'analyse a permis d'identifier plus de 5 000 triplets « pays – natures de produits – risques » qui ont été évalués et hiérarchisés conformément aux principes du Risk Management chez Auchan Retail.

PAYS D'ORIGINE	RISQUES	NATURE DES PRODUITS
• Chine • Russie • France • Bangladesh • Inde • Espagne	• Travail forcé • Travail des enfants • Substances toxiques au travail • Intégrité des bâtiments • Heures de travail excessives • Gestion des forêts non durable • Discrimination et non-diversité	• EEGP • Jouet puériculture • Loisir • Maison • Textile • Fruits et légumes • Produits laitiers et ovoproduits • Viandes et produits de viandes



Ainsi, les mesures de maîtrise des risques en place ont été évaluées afin d'identifier les risques résiduels suivants :



En 2020, cette analyse a été complétée d'une approche *bottom-up* intégrant une évaluation de l'ensemble des entités Auchan Retail sur les risques identifiés.

Conformément aux principes du Risk Management de Auchan Retail, cette évaluation a été faite en risque brut et en risque résiduel. Et cette évaluation a également pris en compte les fournisseurs et sous-traitants de chacune de ses entités. Les travaux ont été réalisés conjointement entre les équipes RSE et Risque et Contrôle Interne de Auchan Retail avec la participation active des parties prenantes internes selon leurs domaines d'expertise.

Cette revue a eu pour objectif de recenser l'exposition de chacune des entités aux principaux risques identifiés ainsi que l'ensemble des mesures de mitigation des risques mises en place, parfois localement, afin de les partager, les consolider ou encore les renforcer.

Les résultats présentés dans ce Plan de Vigilance sont ceux issus de ces deux approches complémentaires.

Cette cartographie vient compléter un travail engagé depuis de nombreuses années sur les pratiques sociales de l'entreprise auprès de ses collaborateurs.

3.4.3.2 La cartographie des risques liés au devoir de vigilance 2020

Par souci de synthèse, le niveau de risque présenté dans le tableau ci-dessous a été retravaillé à partir du risque net. Initialement cotés sur une échelle de 1 à 25, les risques ont été classés en trois catégories :

- risque de niveau 1 – Risque majeur, cotation nette supérieure ou égale à 16 ;
- risque de niveau 2- Risque modéré, cotation nette entre 11 et 15 ;
- risque de niveau 3 - Risque mineur – cotation nette inférieure ou égale à 10.

Cette méthode assure une lecture plus aisée des risques présentés.

Catégorie de Risque	Risques	Niveau de risque net
Santé et sécurité et vigilance de la société civile	Non-respect de l'équilibre vie professionnelle et privée	2
	Gestion des carrières inéquitable	3
	Non-respect des dispositions relatives à l'organisation du travail	3
	Maladies professionnelles	3
	Accidentologie	2
	Troubles physiques liés aux conditions de travail	2
	Pénibilité du travail	2
Droits humains et libertés fondamentales	Écarts de rémunération	3
	Entraves à la diversité culturelle-discrimination	3
	Traitement discriminatoire lié aux opinions politiques ou syndicales	3
	Travail forcé et travail des enfants	2
Environnement	Risque climatique	2
	Pratiques agricoles ou méthodes de production et de sélection des matières premières non pérennes	1
	Impact environnemental lié à la mise sur le marché d'emballages non recyclables (plastiques en particulier)	3
	Mauvaise gestion des déchets	3
	Gaspillage alimentaire et non alimentaire	3
	Sur-consommation énergétique des sites, magasins et entrepôts	2
	Absence de traçabilité des matières premières et ingrédients entrant dans la composition des produits distribués	2
	Émissions de gaz à effet de serre	2
	Non-respect de la bientraitance animale	2
	Épuisement des ressources	2

3.4.4 CADRE DE RÉFÉRENCE

Auchan Retail met essentiellement en vente des produits alimentaires et non alimentaires. L'entreprise propose de nombreux produits et travaille par conséquent avec un grand nombre de fournisseurs ayant des profils variés qu'il convient de présenter :

1. les fournisseurs de produits à marque nationale représentent une part significative du chiffre d'affaires de Auchan Retail. Ces entreprises sont très souvent soumises elles-mêmes à la loi sur le devoir de vigilance ;
2. les fournisseurs de produits à marque propre (aussi appelés MDD), qui collaborent avec Auchan Retail sur la base d'un cahier des charges défini par les équipes de Auchan Production alimentaire dans toutes les filiales ainsi qu'à la Direction Produit Worldwide (DPW) et pour le développement des filières responsables Auchan. Ces fournisseurs sont soit situés dans les pays d'implantation de l'entreprise soit dans d'autres pays. Ces fournisseurs font l'objet en priorité des actions d'atténuation du plan de vigilance et sont soumis aux règles strictes des politiques d'achats responsables qui feront l'objet d'une présentation détaillée ;
3. les fournisseurs locaux sont très majoritairement des PME – TPE, des coopératives et des producteurs agricoles et qui fournissent nos magasins en local, notamment en produits frais et en fruits et légumes ;
4. des fournisseurs achats non marchands, qui répondent aux achats nécessaires au bon fonctionnement des activités de l'entreprise (achats de transport, prestations de service, etc.).

Auchan Retail s'est engagé pour l'amélioration des conditions de travail et pour le respect des droits de l'homme chez l'ensemble des fournisseurs présentés ultérieurement. Pour cela, l'entreprise a mis en place des règles d'achat, des outils et des procédures permettant de contrôler et d'accompagner ses fournisseurs dans leur mise en conformité.

3.4.4.1 L'adhésion à des chartes et textes internationaux

Auchan Retail inscrit son action dans les principes issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, des principes directeurs de l'OCDE, de la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux de l'OIT de 1998, ainsi que des 8 conventions fondamentales de l'OIT. Ces engagements qu'Auchan Retail respecte dans ses entreprises s'inscrivent dans le cadre des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies auquel Auchan Retail adhère.

Auchan Retail demande à ses Partenaires, comme il le fait lui-même, de respecter les éléments constitutifs de ses principes éthiques.

3.4.4.2 Les principes éthiques

Auchan Retail s'est développé depuis sa création en 1961 en s'appuyant sur un socle de convictions et de valeurs fortes et un engagement solide en matière d'éthique. L'éthique est le cadre du développement d'une relation durable et de confiance avec toutes les parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, actionnaires, etc.). L'éthique influe sur les comportements individuels et sur le comportement de l'entreprise elle-même, en tant que personne morale dans sa stratégie et sa conduite des affaires.

Pour inscrire l'éthique au cœur de ses actions, Auchan Retail a bâti un référentiel intégrant un ensemble de documents et de formations à destination des collaborateurs et de ses parties prenantes :

- la Charte éthique ;
- le Guide de l'éthique au quotidien ;
- le code d'éthique commerciale.

3.4.4.2.1 La Charte éthique

Elle réaffirme pour l'ensemble des entreprises de Auchan Holding l'ensemble des principes éthiques qui guident ses relations avec ses parties prenantes. Elle est organisée en 6 chapitres :

- relation avec les collaborateurs ;
- relation avec les clients ;
- relation avec les partenaires extérieurs ;
- relation avec les actionnaires ;
- relation avec la communauté ;
- mise en œuvre de la charte.

Elle donne les clés et les règles de conduite, de respect, de loyauté, de sincérité et celles relatives au devoir de vigilance pour exercer notre activité avec droiture. Cette charte est celle de tous les collaborateurs. Chaque manager en est porteur, la fait connaître et vivre auprès de ses équipes afin que chaque collaborateur puisse s'impliquer dans cette démarche et en suivre les grands principes dans sa conduite au quotidien. Le respect de cette charte est l'affaire de tous et une voie prioritaire de progrès et d'excellence.

3.4.4.2.2 Le Guide de l'éthique au quotidien

Ce document illustre au travers d'exemples les concepts de la Charte éthique, permettant d'exercer les activités d'Auchan Retail avec intégrité et conviction. Chaque collaborateur a donc via ce document des situations concrètes et réelles qui illustrent l'exigence de l'entreprise en matière de respect des principes éthiques.

3.4.4.2.3 Le code d'éthique commerciale

Auchan Retail souhaite, par ce code d'éthique commerciale, réitérer son attachement aux grands principes reconnus universellement et promouvoir le respect de ces principes auprès de ses fournisseurs, clients et partenaires en développant des pratiques commerciales loyales et transparentes.

Dans ce document, Auchan Retail réaffirme son engagement à « lutter contre la corruption, à exercer son devoir de vigilance ». Ce document est applicable à tous les partenaires : qu'ils soient fournisseurs, y compris leurs sous-traitants de l'ensemble de la chaîne de production quel que soit leur rang, fabricants, franchisés, agents et intermédiaires, ou relations d'affaires des entreprises d'Auchan Retail.

La signature de ce code est la condition préalable à toute mise en place d'une relation commerciale. Le partenaire doit respecter chaque point de ce code, qui rappelle notamment que :

- le partenaire n'est en aucun cas autorisé à sous-traiter la moindre partie de la chaîne d'approvisionnement sans déclaration préalable écrite à son donneur d'ordre ;
- faire travailler des enfants est inacceptable ;
- le travail forcé n'est pas toléré quelle qu'en soit la forme, qu'il soit obligatoire, gagé ou réalisé par des prisonniers non justement rémunérés ;
- le partenaire doit s'assurer que tout travail fourni est un travail volontaire, non réalisé sous la contrainte ou la menace, mentale, physique ou verbale. Toute restriction à la liberté de mouvement ou rétention de documents personnels est strictement interdite ;
- le partenaire doit se conformer aux lois et règlements applicables concernant la rémunération, les bénéfices et toute autre forme d'avantage social ;
- Auchan Retail s'interdit toute discrimination et attend de son partenaire qu'il s'assure qu'il n'existe aucune discrimination quelle qu'elle soit dans ses entreprises, que ce soit dans le cadre du recrutement, de l'embauche, de la rémunération, de la formation, des conditions de travail, de l'affectation, de la discipline, de la promotion/avancement, de la résiliation des rapports de travail ou de la retraite ;
- Auchan Retail s'engage dans la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Auchan Retail attend de son partenaire qu'il agisse de manière responsable dans ce domaine. Le partenaire doit promouvoir les alternatives aux pratiques nuisibles de fabrication en encourageant l'utilisation de produits obtenus ou fabriqués par des méthodes respectant l'environnement : rationalisation de l'énergie, de l'eau, recyclage, interdiction de polluer, respect de la biodiversité, etc.

3.4.4.3 Les politiques d'achats responsables

Les politiques d'achats responsables encadrent la qualité, la conformité sociale et environnementale des achats de tous les produits à marque propre alimentaires et non alimentaires ainsi que de tous les achats de prestations et de services. Ces politiques intègrent des exigences sur les domaines précités qui se matérialisent dans le cahier des charges Auchan Retail. Elles font l'objet de contrôles réguliers qui permettent de vérifier leur bon fonctionnement.

3.4.4.3.1 La charte qualité responsable pour les produits alimentaires

Auchan Retail a pour ambition de proposer à ses millions de clients quotidiens une offre sécurisante, variée, accessible, qui contribue à l'équilibre alimentaire, au plaisir de se nourrir et au respect de l'environnement. À ce titre, l'entreprise a formalisé ses engagements principaux dans une Charte qualité responsable, organisée en 10 axes, parmi lesquels :

- sélectionner des matières premières et filières responsables, tracées de la fourche à la fourchette ;
- favoriser les producteurs locaux et réduire l'empreinte carbone ;
- assurer une transparence claire sur l'origine et favoriser l'origine nationale ;
- réduire les emballages plastiques et exiger la recyclabilité.

3.4.4.3.2 La politique d'achats responsables pour les produits non alimentaires à marque Auchan

Depuis plus de 20 ans, Auchan Retail s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques d'achats. Les politiques d'achats responsables sont ainsi déployées auprès de l'ensemble des collaborateurs concernés dans les pays et ceux du service international d'achats d'Auchan Retail (Direction Produits Worldwide, dite DPW) sous l'impulsion d'un service dédié.

Auchan Retail a conçu en 2013 une formation aux achats responsables. Destinée à un public large, elle se déploie depuis auprès des acheteurs, chefs de produits, négociateurs, ingénieurs qualité de tous les pays et de la DPW (dont les bureaux de sourcing). Elle a pour objectifs :

- d'aider les participants à identifier les principales règles applicables dans leur métier ;
- à mettre en œuvre la procédure et les étapes de référencement et de déréférencement des fournisseurs ;
- à adopter les postures adéquates sur les sujets qui relèvent de la RSE.

La formation aux achats responsables ne se limite pas qu'aux collaborateurs d'Auchan Retail : des sensibilisations sont réalisées chez les fournisseurs par les équipes des bureaux d'achats.

La démarche d'achats responsables intègre des exigences de qualité et des critères sociaux dès le référencement des fournisseurs. Ces derniers sont assujettis à des audits sociaux et qualité préalables à tout référencement.

Auchan Retail réalise également des suivis de production dans les usines. Les conclusions de chaque audit permettent aux équipes des bureaux d'achats de structurer leurs démarches de progrès en partenariat avec le fournisseur et son/ses site(s) de production. Certains points font l'objet d'une tolérance zéro :

- absence de contrat de travail ;
- discrimination(s) ;
- travail des enfants ;
- travail forcé ;
- pratique(s) disciplinaire(s) (châtiments corporels, harcèlement, etc.) ;
- non-respect du salaire minimum en vigueur ou salaires non payés sur une période consécutive de deux mois ;
- preuve de défaillance(s) infrastructurelle(s) ;
- problème de sécurité ;
- recours au *sandblasting* [a] ;
- dortoirs situés dans le même bâtiment que la production ou un entrepôt ;
- coton Ouzbèk ;
- *home-working* ;
- refus consécutifs de se soumettre à un audit ;
- falsification de documents ;
- cas de corruption.

Si l'un ou plusieurs de ces cas sont identifiés, les usines ne peuvent être référencées. Si elles le sont déjà, elles sont alors déréférencées.

L'amélioration de la traçabilité des sites de fabrication est un objectif majeur des politiques d'achats responsables d'Auchan Retail. L'entreprise veille à tracer les productions de ses fournisseurs afin de garantir les conditions de fabrication. Sur un portail internet dédié, chaque fournisseur a pour obligation de déclarer ses usines de production et son éventuel recours à un sous-traitant pour chaque commande honorée. Des contrôles inopinés sont réalisés afin de contrôler la conformité. En cas de sous-traitance non déclarée avérée, les fournisseurs sont immédiatement déréférencés. Le but de ces contrôles est de vérifier que les produits concernés soient bien fabriqués dans l'usine déclarée par chaque fournisseur.

3.4.4.3.3 La politique RSE de la Direction des Achats Indirects (DAI)

La DAI d'Auchan Retail a élaboré une stratégie d'achats responsable complète et cohérente, depuis la qualification (amont) jusqu'au contrôle de la performance (aval) fournisseurs.

À partir de la cartographie des risques, du projet d'entreprise et des responsabilités de la DAI, 4 objectifs prioritaires ont été définis :

- lutter contre le changement climatique par la réduction de l'empreinte carbone ;
- lutter contre le gaspillage des emballages et des plastiques ;
- lutter contre la déforestation (soja, pâte à papier, huile de palme) ;
- lutter pour la sécurité au travail.

Pour ce faire, la DAI a mis en place, avec son partenaire ECOVADIS, une évaluation RSE de ses fournisseurs sur la base de 21 critères, orientés autour de 4 axes :

1. l'environnement ;
2. le social et les droits humains ;
3. l'éthique ;
4. les achats responsables.

[a] Le *sandblasting* est un procédé permettant le nettoyage de surfaces métalliques par projection à haute pression d'un abrasif (sable, grenaille métallique, etc.). Il est utilisé dans l'industrie textile pour donner un aspect délavé aux jeans. Il est dangereux pour la santé des ouvriers qui le pratiquent sans protection.

3.4.5 ÉVALUATION ET MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AU DEVOIR DE VIGILANCE

Cette partie fait état de deux types de mesures d'atténuation des risques : celles ayant une incidence sur les atteintes graves à l'environnement et celles relatives aux atteintes graves envers les droits de l'Homme, la santé et la sécurité des personnes. La présentation des mesures d'évaluation, de prévention et d'atténuation mises en place est organisée en deux étapes : chez Auchan Retail et chez les partenaires.

3.4.5.1 Les atteintes graves envers l'environnement

3.4.5.1.1 À travers les activités propres d'Auchan Retail

Les mesures de prévention et d'atténuation des atteintes graves envers l'environnement au sein du périmètre direct d'Auchan Retail concernent l'ensemble de ses activités. Ces mesures ont pour objectif de :

- garantir des produits alimentaires de qualité avec des matières premières respectueuses de l'environnement ;
- déployer des politiques en faveur de la bientraitance animale ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- s'engager contre le changement climatique et la réduction de gaz à effet de serre ;
- lutter contre la pollution plastique ;
- travailler sur la deuxième vie des produits ;
- optimiser les déchets d'exploitation ;
- protéger la biodiversité et les ressources naturelles.

Les actions principales de prévention et d'atténuation mises en place pour limiter l'impact d'Auchan Retail envers l'environnement sont détaillées et chiffrées dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (cf. chapitre 2 du présent document).

Les actions menées par l'entreprise en ce sens ont été évaluées de manière volontaire par deux agences de notations extra-financières en 2020 :

1. en 2020, la performance d'Auchan Holding dans sa lutte contre le changement climatique est évaluée par la tierce partie indépendante qu'est le CDP. Auchan Holding a obtenu en 2020 le score de B à la suite de sa réponse au questionnaire, qualifiant ainsi notre démarche : « Prend des actions coordonnées sur les enjeux climat » ;
2. en 2020, Auchan Holding a obtenu le scoring de 49 par Vigeo Eiris, ce qui correspond à une progression de 12 points et souligne les avancées de l'entreprise sur les volets : environnement, social, éthique des affaires, et engagement pour la communauté.

3.4.5.1.2 Chez les fournisseurs d'Auchan Retail

a) Pour les fournisseurs de produits à marque propre alimentaires

Comme présenté dans le volet relatif à la charte qualité responsable pour les produits alimentaires, Auchan Retail a défini des critères stricts à l'attention des fournisseurs des produits à marque propre, une blacklist a notamment été définie. Celle-ci intègre différentes substances indésirables et est mise à jour chaque année avec les référents qualité de tous les pays. Parmi ces substances, certaines intègrent une dimension sanitaire et d'autres répondent à une préoccupation environnementale telles que : l'huile de palme, les œufs de poules en cage, les OGM, etc.

b) Le développement des filières responsables

Auchan Retail s'engage avec ses filières responsables dans un partenariat durable et équilibré avec les producteurs, éleveurs et transformateurs de la chaîne alimentaire et du vivant pour offrir des produits bons, sains, avec une traçabilité exemplaire, différenciants, respectueux de l'environnement, de la bientraitance animale et en accompagnant les hommes et les femmes qui les produisent afin de préserver les savoir-faire et les ressources pour la plus grande satisfaction du consommateur.

Pour assurer un socle commun d'exigence, quatre piliers ont été définis :

- la satisfaction client, en garantissant une origine et une traçabilité maîtrisée ;
- le respect de l'environnement et de la bientraitance animale, avec des modes de production qui visent à protéger nos ressources ;
- un engagement sociétal en adoptant une démarche respectueuse des hommes qui produisent les filières (emploi, équité, pérennité, terroir, etc.) ;
- un engagement économique à travers une approche rentable et durable pour les acteurs des filières avec un prix accessible pour le consommateur.

c) Le développement de partenariats locaux

Les magasins de tous les pays d'implantation d'Auchan Retail développent des offres de produits locaux, cultivés et/ou fabriqués à proximité de ses sites, en s'impliquant dans des partenariats directs avec de petits fournisseurs. Ils répondent à une attente forte des habitants, soucieux de consommer des produits issus de leur région dans le but de soutenir l'emploi local et pour préserver l'environnement en achetant des produits ayant un impact carbone réduit.

d) La réalisation d'audits environnementaux

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, la Direction Produit Worldwide réalise des audits environnementaux auprès des fournisseurs des produits non alimentaires à marque propre.

Ces audits, qui s'inscrivent dans une démarche de progrès pour les usines concernées, sont conduits selon la trame d'audit environnemental ICS (*Initiative for Compliance and Sustainability*). Ils visent à s'assurer du respect de certaines normes environnementales de la part des fournisseurs d'Auchan Retail, suite à leur référencement. Ces audits permettent de vérifier notamment la conformité des usines en matière de :

- système de management environnemental ;
- consommation d'énergie ;
- consommation d'eau ;
- traitement des eaux usées et effluents ;
- émissions dans l'air ;
- gestion des déchets ;
- prévention de la pollution et substances dangereuses et potentiellement dangereuses ;
- gestion des interventions d'urgence.

Cette année, ces audits ont couvert des usines intégrées de fournisseurs de textile, car jugés plus polluants et en cohérence avec la signature du *Fashion Pact*. En complément des audits environnementaux réalisés sur les sites de rang 1 en 2018 et 2019, la démarche a été élargie en 2020 aux sites de rang 2.

3.4.5.2 Les atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité

3.4.5.2.1 Pour les collaborateurs d'Auchan Retail

a) Le dialogue avec les partenaires sociaux

Pour permettre aux représentants du personnel de s'inscrire pleinement dans leurs rôles et prérogatives et de continuer à se professionnaliser, Auchan Retail s'appuie sur deux instances représentatives du dialogue social : le Comité de Groupe et le Comité européen.

Il est à noter que le Comité européen dispose de deux commissions dédiées aux enjeux liés au devoir de vigilance :

1. une commission RSE chargée de partager avec les partenaires sociaux les avancées de l'entreprise en matière sociale et environnementale ;

2. une commission *Future of work* ayant pour objectif d'envisager l'évolution des métiers de l'entreprise en partenariat avec les représentants afin de leur donner une visibilité sur les évolutions à venir.

Il est à noter qu'Auchan Retail a également signé un accord sur la responsabilité sociale et environnementale avec l'UNI. Cet accord rappelle qu'Auchan Retail a pour ambition de servir un modèle de développement alliant la performance opérationnelle et la qualité comportementale pour une responsabilité assumée vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes. Auchan Retail y reconnaît le rôle joué par les syndicats pour défendre et développer les intérêts des salariés. L'accord intègre un volet relatif aux droits fondamentaux se référant aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial de l'ONU. L'entreprise y affirme sa volonté d'assurer :

- le non-recours au travail forcé ou obligatoire ;
- l'interdiction du travail et l'exploitation des enfants ;
- la lutte contre les discriminations dans l'emploi ;
- le respect de la liberté syndicale et le principe de la négociation collective.

b) Les conditions de travail

La prévention et la protection des salariés au travail en matière de santé et de sécurité se doivet d'être encadrées. Ainsi, Auchan Retail met en place des actions liées à :

- la prévention des risques professionnels ;
- l'information et la formation.

Les risques liés à la santé et à la sécurité au travail sont de natures physique, ergonomique et psychosociale. Afin de préserver la santé de ses collaborateurs, Auchan Retail a pris des mesures spécifiques pour faire face à la crise de la Covid-19. Tout au long de la crise, Auchan Retail a respecté scrupuleusement les protocoles sanitaires locaux et a anticipé autant qu'il le pouvait les décisions gouvernementales pour assurer la protection de ses collaborateurs comme de ses clients : respect des gestes barrières, mise à disposition de centaines de millions d'équipements (gants, masques, visières, gel hydro-alcoolique, etc.), adaptation des points de vente : horaires, filtrage, parcours en magasin, protections en plexiglas, désinfection des matériels, etc.

Chaque pays a dû faire preuve d'une grande adaptabilité et les collaborateurs d'un grand professionnalisme pour faire face à cette crise sanitaire mondiale et poursuivre la mission de l'entreprise : nourrir les habitants.

Auchan Retail y a été confronté dès janvier 2020 par ses activités en Chine (SunArt Retail était alors dans le périmètre du Groupe), où sont également présentes les équipes de *sourcing* et les voyageurs en mission. L'entreprise a assuré leur sécurité, en fixant des consignes en matière de déplacements professionnels (restrictions, obligations, etc.), mais aussi en transmettant des conseils pour les collaborateurs sur place ou en déplacement (les sites utiles, les conseils à titre professionnel et également les conseils pour les déplacements privés). La mise en place d'une cellule de crise restreinte et pluridisciplinaire a vu le jour au niveau des services centraux internationaux d'Auchan Retail.

Puis, avec la propagation du virus et jusqu'à la pandémie mondiale, chaque pays a nommé un correspondant « Covid » et mis en place une cellule de crise locale (en plus de celle en Chine, active depuis le début de la crise dans le pays). En outre, les équipes informatiques ont été partout sollicitées pour préparer techniquement la bascule générale des services d'appui en télétravail.

Au-delà des actions mises en place en interne sur la gestion de la crise Covid-19, Auchan Retail a signé avec UNI Global Union et le groupe Carrefour en avril 2020 une déclaration commune relative à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'entreprise. Auchan Retail, Carrefour et l'UNI se sont alors engagés à échanger et à travailler ensemble pour partager les meilleures pratiques mises en place pour prévenir les risques liés à la Covid-19. L'objectif est d'étudier la mise en œuvre de toutes mesures utiles et adaptées, issues des bonnes pratiques d'entreprises permettant de prévenir, réduire, ou supprimer les risques de contagion pour les collaborateurs. [ω]

La qualité de vie au travail

Deux axes prioritaires ont été définis par Auchan Retail en vue d'améliorer la qualité de vie des collaborateurs de l'entreprise :

- agir sur les irritants : au-delà des aspects de sécurité et de conditions liés au travail, l'objectif est de réduire tout ce qui peut rendre difficile au quotidien le travail du collaborateur dans sa fonction ;
- développer le télétravail dans tous les pays : l'objectif est d'instaurer le télétravail de manière générale et simple dans l'entreprise en tant que mode organisationnel du temps de travail (et non en lien avec le télétravail mis en place dans le cadre de la situation actuelle de crise sanitaire mondiale).

La qualité de vie par le travail

Deux actions spécifiques sont ciblées :

- informer et sensibiliser tous les managers à la Qualité de vie au Travail (QVT) à l'aide d'un *e-learning* à destination de l'ensemble du corps managérial des pays d'Auchan Retail ;
- former les managers au management "bienveillant et exigeant" via un *e-learning* pour les rendre plus efficaces et performants sur le plan managérial.

c) L'écoute des collaborateurs

En 2020, Auchan Retail a réalisé sa troisième enquête d'engagement au niveau international, avec un questionnaire 100 % digital. 81 % des collaborateurs sont engagés, ce premier indicateur démontre l'implication des collaborateurs dans la conduite de la stratégie de l'entreprise, ce qui constitue un véritable atout pour porter la dynamique de transformation engagée. En parallèle, la proximité managériale ressort comme un élément différenciant et apprécié des collaborateurs. L'ancrage clients, l'engagement RSE, le développement des compétences au quotidien sont les trois autres points forts cités par les collaborateurs. Les collaborateurs ont pu également s'exprimer sur la gestion de la crise sanitaire par Auchan Retail : malgré un début de crise perçu comme violent, ils soulignent la réactivité sur les mesures de protection individuelles et collectives, la mobilisation des équipes et 81 % d'entre eux estiment qu'Auchan Retail est une entreprise attentive à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs

Les collaborateurs ont accès au canal d'alerte éthique *Whistle B* pour remonter tout fait contraire aux principes d'éthique. Un traitement particulier est assuré pour chaque déclaration. (Cf. § dédié au mécanisme d'alerte).

d) La diversité au travail

Les besoins quotidiens de l'ensemble des clients d'Auchan Retail sont multiples et variés. C'est pourquoi l'entreprise s'appuie sur des collaborateurs dont la diversité est le reflet des populations locales, pour répondre au mieux aux attentes de chaque client. Auchan Retail s'engage fortement à favoriser cette diversité et en faire un réel levier de performance.

La déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail oblige tous les états membres à respecter et à promouvoir un certain nombre de principes et de droits, classés selon les catégories suivantes :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Auchan Retail fonde ses politiques et ses actions sur le respect de cette déclaration.

Auchan Retail répond aux obligations légales dans ses pays d'implantation en matière d'emploi des collaborateurs en situation de handicap. Certaines filiales d'Auchan Retail se sont engagées dans une politique plus volontariste sur le sujet. Afin de faciliter l'insertion de nouveaux collaborateurs en situation de handicap, des engagements ont été pris en termes :

- de partenariats avec des entreprises du secteur protégé et adapté ;
- d'aménagement des postes de travail (balisage pédagogique spécifique sur le devant des lignes de caisse pour les hôte(sse)s de caisse sourds ou malentendants, accompagnement par des organismes spécialisés pour une meilleure ergonomie au poste de travail) ;
- de sensibilisation de tous les collaborateurs à l'acceptation de l'autre avec ses différences.

Pour promouvoir l'égalité des chances, l'entreprise s'attache à ouvrir un maximum de ses parcours professionnels à des hommes et des femmes de tous horizons et de tous parcours. Pour cela, les politiques d'embauche proscrivent toute forme de discriminations, par exemple liée au sexe, à l'âge, au handicap, à la religion ou à l'orientation sexuelle. La diversité des équipes reflète aussi bien la diversité des métiers, des clients et des pays de présence des entreprises d'Auchan Holding. Tous ces principes et toutes ces règles sont formalisés dans le cadre du code éthique de l'entreprise, des règlements intérieurs ou encore des formations.

e) Respect des informations personnelles

En raison de ses différentes missions, les entités d'Auchan Retail traitent de nombreuses données à caractère personnel concernant notamment ses employés et les candidats. Par conséquent, toutes les entités et leurs collaborateurs participant au traitement des données à caractère personnel doivent se conformer aux normes strictes en matière de protection des données à caractère personnel telles que définies par les lois et règlements en la matière ;

Auchan Retail met en œuvre notamment :

- un Comité de gouvernance de la protection des données personnelles qui réunit les différentes Directions concernées dans l'entreprise ;
- un réseau entre les différents délégués à la protection des données des filiales d'Auchan Retail à l'étranger, pour développer principalement de bonnes pratiques en la matière ;
- une méthode de protection des données par anticipation et par défaut, en intégrant ce sujet dès les appels d'offres ;
- un plan de recommandations RGPD à suivre automatiquement dès lors qu'un projet contient des données personnelles ;
- une procédure permettant de répondre aux demandes d'exercice de droits des personnes concernées ;
- de la sensibilisation et de la formation des collaborateurs ;
- des analyses d'impacts relatives à la vie privée dès lors qu'un traitement représente un risque pour les droits et libertés des personnes concernées ;
- des registres d'activités de traitements ;
- une Politique de protection des données à caractère personnel à destination des collaborateurs dont l'objectif est de les informer des différents traitements effectués par l'entreprise.

f) La sécurité des collaborateurs à l'étranger dans le cadre de leurs fonctions

Auchan Retail dispose d'une directive sécurité & sûreté du voyageur à l'international ayant pour objectif de préparer les collaborateurs, les aider à limiter les risques prévisibles et éviter divers incidents. Elle définit les rôles et responsabilités de toutes les personnes impliquées dans le déplacement et établit des règles et des procédures pour assurer la sécurité du voyageur, le suivre et, le cas échéant, l'assister lors de ses déplacements, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Chaque pays est classé selon un niveau de risque par la Direction sécurité & sûreté qui recueille les avis des autorités publiques, de prestataires spécialisés, de différents organismes et ceux remontés par les Directions pays. Cette classification est attribuée à un pays selon plusieurs critères (risque sanitaire, naturel, industriel, politique, terroriste...). Elle est consultable sur le site du prestataire sécurité & sûreté *Anticip travel risk management* et est organisée sur une échelle de 1 à 5 (niveau 1 : risque non significatif, niveau 5 : risque extrême). En cas de déplacement prévu dans une zone de niveau 4 ou 5, il lui est indispensable de demander une approbation à la Direction sécurité & sûreté d'Auchan Retail.

Le collaborateur est particulièrement acteur de sa sécurité et doit respecter les règles émises par la Direction sécurité & sûreté. En premier lieu, il doit réserver ses voyages et hôtels via une agence de voyages ou une plateforme de réservation en ligne référencée par Auchan Retail. Si la réservation n'a pas pu être effectuée par la plateforme ou si l'agence de voyages n'est pas reliée à l'outil sûreté, il doit procéder à une auto-déclaration dans l'outil sûreté *Anticip travel risk management*. Avant le départ du collaborateur à l'étranger, l'outil génère une « fiche santé et sûreté » du pays de destination. Il lui est alors demandé d'en prendre connaissance. Tout collaborateur de nationalité française doit aussi s'inscrire sur le site Ariane du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette obligation vaut également pour les autres collaborateurs, qui doivent s'inscrire auprès de leur ministère des Affaires étrangères de tutelle lorsque cela est possible.

Au-delà de son organisation interne, Auchan Retail fait appel à deux assisteurs en charge de fournir aux collaborateurs des informations médicales et de sécurité & sûreté en temps réel sur toutes les destinations (avant, pendant et après le voyage) et une assistance opérationnelle d'urgence 24h/24 pendant toute la durée du voyage avec un numéro d'appel unique. Tout collaborateur bénéficie d'une assistance médicale avec rapatriement si besoin.

De plus, Auchan Retail s'assure de la protection de ses collaborateurs lorsque des tensions politiques ou culturelles se manifestent dans les pays dans lesquels des bureaux sont existants. Ce qui a été le cas en 2020 pour les collaborateurs du bureau d'achats au Bangladesh suite aux réactions de certaines populations aux caricatures du prophète Mahomet. L'entreprise s'est assurée de la sécurité de ses collaborateurs qui en raison de leur emploi par une société française auraient pu se trouver en difficulté.

3.4.5.2.2 Chez les fournisseurs d'Auchan Retail

a) Les audits sociaux

Comme il l'a été présenté précédemment dans le volet « politiques responsables », les partenaires d'Auchan Retail en charge de la production de produits à marque propre sont soumis à des audits sociaux.

Un seuil minimal de conformité est exigé pour le référencement et à fréquence définie. De plus, Auchan Retail est membre fondateur de l'ICS (Initiative Clause Sociale) et membre du BSCI. Ces exigences sont intégrées dans le cahier des charges du développement des produits alimentaires à marque Auchan et sont régulièrement contrôlées par l'Audit Interne.

Pour le développement des produits à marque propre non alimentaires réalisés par la DPW, la démarche d'achats responsables intègre des critères sociaux dès le référencement des fournisseurs. Ces derniers sont assujettis à des audits sociaux et qualité préalables à tout référencement.

b) Le développement des filières responsables

Les piliers 3 et 4 de développement des produits filières Auchan Retail intègrent bien une dimension sociale forte avec une démarche volontaire respectueuse des Hommes qui produisent les filières (emploi, équité, pérennité, terroir, etc.) ainsi qu'un engagement économique à travers une approche rentable et durable pour les acteurs des filières avec un prix accessible pour le consommateur.

c) Les *due diligence*

Enfin, les *due diligence* menées par la sûreté économique contribuent au référencement de fournisseurs en tenant compte de différents risques recensés dont les risques sociaux. Un travail est actuellement réalisé entre l'équipe RSE, la Direction des achats indirects et la Direction de la sûreté économique pour intégrer des critères RSE et liés au devoir de vigilance dans les *due diligence*.

d) La Fondation Weave Our Future (WOF) – Contribuer au progrès social des pays les moins avancés

Le 13 mai 2014, Auchan s'engageait à créer la Fondation Weave our future auprès de la Fondation de France pour une durée de 5 ans avec l'objectif d'améliorer les conditions de vie des ouvriers du textile issus des pays les moins avancés avec lesquels l'enseigne entretenait un courant d'affaires, victimes ou non d'accidents, ainsi que leurs familles.

Le détail des actions et réalisations menées par la Fondation WOF en 2020 est présenté dans la DPEF "2.4.5 L'engagement sociétal et la solidarité".

3.4.6. DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

Les indicateurs présentés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière dans le "Tableau récapitulatif des indicateurs" de la section 2.8 permettent de rendre compte de la mise en œuvre des actions définies qui sont suivies et coordonnées par le Comité devoir de vigilance Auchan Retail.

3.4.7. MÉCANISME D'ALERTE

Le dispositif d'alerte éthique retenu par Auchan Retail, Whistle B, a été mis en place après consultation des représentants du personnel, afin de renforcer la démarche éthique de l'entreprise. Il vise à identifier les comportements contraires au guide de l'éthique au quotidien en vue d'y mettre fin rapidement, de sanctionner le cas échéant le(s) responsable(s) et d'éviter la réitération de ces comportements.

Ce dispositif permet également d'orienter le personnel qui s'interroge sur le comportement à adopter dans une situation spécifique. C'est un dispositif complémentaire proposé aux collaborateurs qui n'a pas vocation à se substituer aux autres voies d'alerte existantes, notamment le/la responsable hiérarchique, la Direction Ressources Humaines, le directeur ou référent *Compliance* ou les organes de représentation des salariés.

Ce dispositif a été ouvert aux personnes externes à l'entreprise via le site internet institutionnel de l'entreprise, il est également étendu aux fournisseurs lors de la contractualisation.